HISTOIRE

DE LA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

DE

LOUIS-PHILIPPE

PAR M. A. DUMAS

TOME DEUXIÈME

PARIS

DUFOUR, MULAT ET BOULANGER, ÉDITEURS

QUAI MALAQUAIS, 21

1854



HISTOIRE

DE LA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

DE

LOUIS-PHILIPPE

TOME II

LAGNY. — TYPOGRAPHIE DE VIALAT ET Cie



...teaux del. Imp. Ber... r. de l'École de Médecine 80 Paris

LOUIS PHILIPPE

Marie Amélie et Madame Adélaïde

HISTOIRE

DE LA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE

DE

LOUIS-PHILIPPE

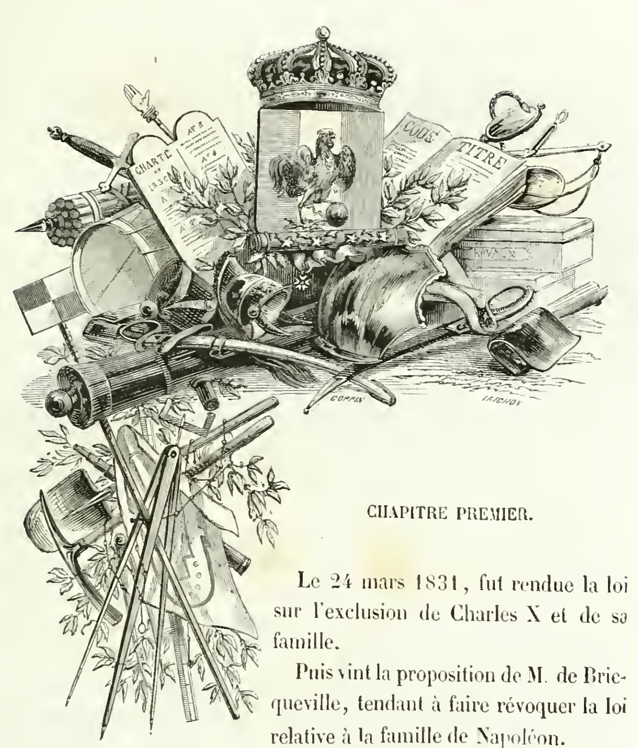
PAR

M. A. DUMAS

TOME DEUXIEME

PARIS
DUFOUR ET MULAT, LIBRAIRES-ÉDITEURS
21, QUAI MALAQUAIS

1852



CHAPITRE PREMIER.

Le 24 mars 1831, fut rendue la loi sur l'exclusion de Charles X et de sa famille.

Puis vint la proposition de M. de Bricqueville, tendant à faire révoquer la loi relative à la famille de Napoléon.

Cette proposition fut repoussée.

Puis vint la loi électorale.

Sous la Restauration, on devait payer trois cents francs de contributions directes pour être électeur, et mille francs pour être éligible.

Le ministère proposa à la Chambre d'abaisser le cens d'éligibilité de mille à cinq cents francs, et le cens de l'électorat à deux cents francs.

Cette loi fut adoptée, seulement elle alla plus loin que le ministère, en frappant d'exclusion un certain nombre de citoyens que le ministère proposait d'adjoindre aux censitaires comme capacités.

Cette loi portait en elle la révolution de 1848.

Aussi, cette œuvre de tempête accomplie, la Chambre, née au milieu d'une tempête, prorogée le 20 avril, fut-elle dissoute le 31 mai.

Le roi profita de cette espèce de vacance pour faire un voyage en

province; c'était un congé qu'il se donnait. Cette tyrannie de Casimir Périer lui était insupportable, et cependant la nécessité la lui faisait subir.

Il partit, visita d'abord la Normandie, puis revint à Paris qu'il quitta de nouveau, le 6 juin 1831, pour visiter les départements de l'Est.

Le champ de bataille de Valmy était tout naturellement porté sur l'itinéraire royal. Louis-Philippe visita cet emplacement où chaque arbre, chaque ravin, chaque monticule, avait une voix pour lui raconter, au bout de quarante ans, cette glorieuse épopée de sa jeunesse républicaine; au pied de la pyramide élevée sur le champ de bataille même à la mémoire de Kellermann, il trouva un vieux soldat qui avait eu, à Valmy même, le bras emporté par un boulet de canon.

Il détacha sa croix et la lui donna.

A Metz, une scène assez grave se passa.

C'est à Metz qu'avait été rédigé le premier plan d'association nationale. Le maire, M. Rouchotte; le président de la cour royale, M. Charpentier; l'avocat général, M. Voirhaye, et M. Dornes, en avaient été les rédacteurs. Aux yeux de M. Casimir Périer, cette association était un crime, et il avait destitué, à la grande irritation des patriotes, MM. Rouchotte et Voirhaye.

Le discours du conseil municipal au roi se ressentait de cette mauvaise disposition :

« Sire, disait ce discours, monuments impérissables de la volonté nationale et de votre dévouement à la patrie, les événements de Juillet ont consacré les droits du premier roi citoyen à la fidélité et à l'amour des Français. Voilà ce qu'ont proclamé tous les conseils municipaux de France, mais la Charte a laissé dans notre gouvernement intérieur un point important à régler : celui de l'hérédité de la pairie. Espérons qu'à la prochaine session le pouvoir législatif fera disparaître de nos lois un privilége désormais incompatible avec nos mœurs nationales. Notre sympathie est acquise aux Polonais, dont l'héroïque courage lutte pour la liberté. Puisse l'influence de Votre Majesté assurer à cette généreuse nation un sort digne de la belle cause qu'elle défend! »

Il était difficile de heurter plus complétement les idées arrêtées

dans l'esprit du roi et de son ministère; aussi Louis-Philippe répliqua-t-il :

« Vous me parlez de tout ce que les conseils municipaux de France ont proclamé; ils n'ont rien proclamé. Il n'est pas dans leurs attributions de le faire ni de prendre des délibérations sur des sujets de haute politique; ce droit est réservé aux Chambres; aussi je n'ai point à répondre à cette partie de votre discours; ceci s'applique également à ce que vous me dites des relations diplomatiques de la France avec les puissances étrangères, sur lesquelles les conseils municipaux n'ont pas davantage le droit de délibérer. »

C'était un mauvais précédent pour la garde nationale, qui venait immédiatement après le conseil municipal.

M. Voirhaye était justement capitaine; il s'avança vers le roi tenant à la main un discours écrit.

— Êtes-vous le commandant de la garde nationale? demanda Louis-Philippe.

— Non, sire, répondit M. Voirhaye, mais je suis délégué par ce commandant.

— Parlez donc!

Le capitaine déplia son papier et commença de lire :

« Sire, déjà plus d'une fois depuis la révolution de Juillet, la garde nationale de Metz a adressé à Votre Majesté l'expression de son dévouement au trône du roi citoyen et ses vœux pour les institutions qui doivent le soutenir. Bientôt vous allez recueillir dans nos rangs une manifestation nouvelle de notre affection. Oui, nous portons sur notre drapeau la devise · *liberté, ordre public*. A nos yeux, ces deux idées sont inséparables; si l'ordre est une condition indispensable de la liberté, l'expérience n'a-t-elle point prouvé que le plus sûr moyen d'assurer l'ordre, est de satisfaire aux besoins progressifs de la civilisation par des lois libérales et populaires. Parmi ces lois, la plus décisive pour l'avenir de la France, est celle qui doit organiser la seconde branche du pouvoir législatif... »

C'était trop de conseils pour un jour : le roi, à bout de patience, arracha le discours des mains de l'orateur, et lui dit sèchement :

— La garde nationale ne doit point s'occuper de questions politiques : cela ne la regarde pas.

— Sire, répondit M. Voirhaye, ce n'est pas un avis qu'elle donne, c'est un vœu qu'elle exprime.

— La garde nationale, répondit vivement le roi, n'a pas de vœu

à former; les délibérations lui sont interdites. Vous n'êtes plus l'organe de la garde nationale : aussi, je ne dois pas en entendre davantage.

Ainsi, trois mois après le principe de non-intervention proclamé à la tribune, les Autrichiens intervenaient impunément à Modène et dans tous les États romains.

Ainsi, dix mois après que la garde des libertés françaises a été remise aux gardes nationales du royaume, la garde nationale n'a plus même le droit d'émettre un vœu.

Aussi, cet emportement d'un homme si prudent d'ordinaire, mit toute la ville de Metz en émoi. Tous les officiers supérieurs avaient été invités à dîner avec le roi : un seul se rendit à l'invitation.

A cette insulte faite à la royauté, Louis-Philippe déclara ne pas vouloir rester une heure de plus dans la ville qui s'en était rendue coupable; et aussitôt, malgré une pluie battante, il quitta Metz.

Au reste, Metz ne fut pas la seule ville qui se trouvât en opposition avec la royauté : le tribunal civil de Belfort, représenté par son président, avait dit au roi :

« Des lois sages, des institutions appropriées aux besoins du pays, telles sont les premières conditions de la prospérité sociale : la France en possède déjà les premiers éléments essentiels dans les Codes et dans la Charte, qui ne tardera point à recevoir les développements législatifs qu'elle comporte. »

Le roi répondit :

« Je n'attache pas moins de prix que vous à ce que nos institutions soient consolidées; mais je vous avoue que j'ai entendu avec étonnement que vous les qualifiez d'éléments d'institutions; ce ne peut être qu'une inadvertance, et le reste de votre discours en est la preuve. Nos institutions sont tellement développées, que ce qui reste à faire ne me paraît plus rien en comparaison de ce qui a été fait. Ce sont ces institutions qui ont été défendues en juillet, ce sont ces institutions que la nation veut conserver telles qu'elles ont été consacrées par la Charte de 1830. »

Déjà depuis longtemps, du reste, le roi avait donné son programme bien autrement positif que le fameux programme de l'Hôtel-de-Ville. C'était lorsque la députation de Gaillac s'était présentée à lui au mois d'août.

« Au dehors, avait dit cette députation, la France veut être indépendante de l'étranger. Au dedans, elle veut l'être des factions. »

Le roi avait répondu :

« La révolution de Juillet doit porter ses fruits, oui, sans doute, mais cette expression n'est que trop souvent employée dans un sens qui ne répond ni à l'esprit national, ni aux besoins du siècle, ni au maintien de l'ordre public. C'est cependant ce qui doit régler notre marche; nous chercherons à nous tenir dans un juste milieu également éloigné des abus du pouvoir royal et des excès du pouvoir populaire. »

Dès lors, le gouvernement de juillet eut sa dénomination, on l'appela le gouvernement *du juste milieu.*

Le voyage de Louis-Philippe eut donc lieu au milieu de cet enthousiasme banal qu'excite toujours la présence d'un souverain. Ses côtés amers laissèrent dans l'esprit du roi une somme de ressentiments qui, en s'aigrissant de plus en plus, amenèrent les lois de répression qui, en 1848, devinrent à leur tour une arme dans les mains du peuple.

Le reste de l'année se passa pour la France à écouter le canon de a Vistule, à s'associer aux victoires de Dwernicki; à faire des quêtes et à donner des bals et des représentations à bénéfices, au profit de ces malheureux Polonais, condamnés d'avance par la diplomatie européenne, et qui donnaient à l'Europe émerveillée le spectacle de martyrs descendus volontairement dans un cirque.

Puis un beau jour arriva la nouvelle d'une double mort : Diebitsch et Constantin étaient morts.

Les nouvelles officielles disaient du choléra.

Les nouvelles particulières disaient du poison.

Au milieu de tout cela, la France préparait une expédition, mais telle était la sympathie qu'inspiraient les Polonais que, pour se fixer sur eux, les yeux se détournaient des bords du Tage.

Il allait cependant s'y accomplir un des plus beaux faits d'armes qu'eût encore tentés la marine française.

Don Miguel régnait à Lisbonne, et voyant notre abaissement devant la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, lui aussi nous avait pris en mépris; et si, diplomatiquement plus poli que le duc de Modène, il

nous avait reconnu, c'était pour que notre consul fût témoin des humiliations sous lesquelles il courbait ses compatriotes.

Mais là devait arriver ce qui était arrivé à Alger : c'est qu'une dernière humiliation ferait déborder en colère le vase trop plein de honte.

Deux Français furent, pour des délits imaginaires, condamnés, l'un à être fouetté sur la place publique de Lisbonne, et l'autre à la déportation sur la côte d'Afrique.

Le premier était M. Bonhomme, étudiant à Coimbre;

Le second, M. Sauvinet, négociant à Lisbonne.

Le consul français se plaignit : on ne lui répondit pas; il menaça : on lui rit au nez.

Il quitta Lisbonne.

M. Rabaudy, capitaine de vaisseau de la marine française, reçut l'ordre de bloquer l'embouchure du Tage avec la petite flottille qu'il tenait sous son commandement.

Sa mission était de réclamer, au nom du gouvernement de Louis-Philippe, réparation et indemnité pour les Français maltraités ou ruinés par les ordres de don Miguel.

On demanda la permission à l'Angleterre; et cette permission accordée, on résolut de donner une leçon à ce petit Caligula.

Vers le commencement de juin, l'amiral Roussin partait de Brest sur le vaisseau le *Suffren*, et allait prendre le commandement d'une escadre qui, partie de Toulon, devait le rejoindre au cap Sainte-Marie.

Le 25 juin, il arrivait en vue du cap La Roque.

Le 6 juillet, il ralliait l'escadre.

Cette escadre se composait de cinq vaisseaux, de deux frégates et de deux corvettes.

Le contre-amiral Hugon la commandait.

M. de Rabaudy, qui venait d'envoyer à Brest le seizième bâtiment portugais capturé par lui, se joignit à cette formidable expédition, qui se présentait majestueusement à l'embouchure du Tage le 11 juillet.

Le Tage était regardé comme inexpugnable du côté de la mer.

On se rappelle que, pendant trois cents ans, les puissances européennes en avaient dit autant d'Alger.

Le 11 juillet, à quatre heures, le *Suffren* et l'escadre qu'il conduisait avaient franchi, en cinquante minutes, cette passe regardée comme infranchissable; et, une heure après, toute l'escadre était mouillée à trois cents toises de Lisbonne.

Le 14, tout était fini : la France était vengée, les réparations étaient faites, et la flotte portugaise, prisonnière de guerre, était envoyée à Brest.

Malheureusement c'était vers le même temps que la France signait le traité des Vingt-quatre articles, qui faisait la Belgique province anglaise.

C'est à la fin de cette même année 1831, que se rattache la scandaleuse affaire des fusils Gisquet, dans laquelle le chef du cabinet et le maréchal Soult étaient gravement compromis.

Comme dans presque toutes les affaires de cette nature, il y eut deux jugements rendus: un par le tribunal, qui condamnait M. Marrast, auteur de l'article incriminé, à six mois de prison et à trois mille francs d'amende; l'autre par l'opinion publique, qui condamnait à une bien autre peine ministres et fournisseur.

Le jugement de l'opinion publique est le seul dont on se soit souvenu.

C'était, sinon pour la France, du moins pour l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, une bien belle année que cette année 1831 qui venait de s'écouler.

L'Angleterre venait de s'assurer la Belgique en faisant nommer Léopold Ier roi des Belges.

La Prusse venait de consolider son pouvoir sur les provinces Rhénanes, qui avaient pu s'assurer du peu de cas que nous faisions d'elles.

L'Autriche avait prouvé que, dans le rang des grandes puissances, ce n'était plus après, mais avant la France qu'elle marchait. Malgré le principe de non-intervention proclamé par la France, elle était intervenue à Parme, à Modène, à Bologne; que serait-ce donc si jamais elle était intervenue à Milan?

Quant à la Russie, elle avait cette fois bien tué la Pologne; et si

elle s'agitait encore, ce ne devait plus être que, comme Encelade, du fond de son tombeau.

La paix était donc rétablie partout, excepté en France.

Le canon grondait du côté de Lyon.

Après la guerre civile, la guerre servile.

A Lyon, Lyon! pauvre ville de boue et de fumée, entassement de richesses et de misères, où le riche n'ose pas mettre des chevaux à sa voiture, de peur d'insulter le pauvre; où, pour quarante mille malheureux, les vingt-quatre heures de la journée ont dix-huit heures de râle et de fatigue!

Figurez-vous une spirale composée de trois étages :

Au faîte, huit cents fabricants;

Au milieu, huit à dix mille chefs d'ateliers;

A la base, c'est-à-dire supportant ce poids immense, quarante mille compagnons;

Puis, comme des frelons autour d'une ruche, les commissionnaires parasites des fabricants et fournisseurs des matières premières.

Or, vous comprenez, ces commissionnaires vivant des fabricants;

Ces fabricants vivant des chefs d'ateliers;

Ces chefs d'ateliers vivant des compagnons.

Et avec tout cela, l'industrie lyonnaise attaquée sur tous les points par la concurrence :

L'Angleterre produisant à son tour et approvisionnant Lyon par sa retraite;

Zurich, Bâle, Cologne et Berne se faisant rivales de la seconde ville de France.

Il y a quarante ans, à Lyon, c'est-à-dire pendant les beaux jours de l'Empire, l'ouvrier gagnait de quatre à six francs; alors il nourrissait avec facilité sa femme et cette nombreuse famille qui éclot toujours sur la couche imprévoyante des malheureux!

Mais, peu à peu, le salaire était descendu, pour l'ouvrier, de quatre francs à quarante sous, puis à trente-cinq, puis à trente, puis à vingt-cinq, enfin, à l'époque où nous sommes arrivés, le simple tisseur d'étoffes unies gagnait dix-huit sous par jour pour un travail de dix-huit heures.

De là, impossibilité de vivre.

Lorsque ces malheureux s'aperçurent qu'après dix-huit heures de travail, restait la faim pour eux et pour leurs familles, il s'éleva de la Croix-Rousse, c'est-à-dire de la cité ouvrière, un immense sanglot, composé des plaintes de cent mille souffrants.

Cette douloureuse lamentation frappa à la fois, mais d'une manière bien différente, les deux hommes qui commandaient à Lyon·

M. Bouvier-Dumolard, le préfet;

Le général Roguet, commandant militaire.

Le premier, dans ses fonctions civiles, avait été à même d'étudier et de plaindre cette misère, d'autant plus terrible qu'elle s'augmentait tous les jours, sans que l'on connût aucun moyen de la faire cesser.

Le second, bon et brave soldat, étranger à toutes ces questions sociales suspendues encore sur l'avenir, ne voyait dans une plainte quelconque qu'une infraction à la discipline; et, à ses yeux, toute infraction à la discipline était punissable, que cette infraction eût lieu vis-à-vis de la discipline militaire ou civile.

Les ouvriers demandaient un tarif.

Le général Roguet assembla les prud'hommes pour obtenir d'eux une mesure de compression; mais ceux-ci, au contraire, à l'instigation de M. Dumolard, discutèrent le tarif demandé, et rendirent une espèce d'ordonnance conçue en ces termes

« Considérant qu'il est de notoriété publique que beaucoup de fabricants paient « réellement des façons trop minimes, il est utile qu'un tarif au *minimum* soit fixé « pour le prix des façons. »

Les bases de ce tarif devaient être discutées contradictoirement entre vingt-deux ouvriers, dont douze délégués par leurs camarades, et vingt-deux fabricants désignés par la chambre de commerce.

En conséquence, il y eut réunion le 21 octobre à l'hôtel de la préfecture.

Mais, à cette réunion, les fabricants, moins pressés que les ouvriers, parce que l'augmentation de ceux-ci devait se traduire en perte pour eux, déclarèrent qu'étant nommés d'office, ils ne pouvaient engager leurs confrères.

Il fut, en conséquence, décidé que les fabricants se réuniraient et nommeraient des fondés de pouvoirs.

Le tarif était encore ajourné.

Pendant ce temps les ouvriers mouraient de faim.

La troisième réunion était fixée au 25 octobre.

La vie ou la mort de quarante mille malheureux allait se discuter dans cette séance.

Aussi, nous avons vu quelque chose de pareil depuis, mais alors ce spectacle était inconnu; aussi vit-on, vers dix heures du matin descendre toute cette foule de malheureux, qui venait attendre son arrêt sur la place publique.

Au reste, parmi ces trente mille suppliants, pas une arme, une commune prière, voilà tout.

Et cependant, M. Bouvier-Dumolard s'effraya : une masse, fût-elle suppliante, effraie toujours; on comprend que trente mille hommes qui prient pourraient commander.

Le préfet s'avança vers eux.

— Mes amis, leur dit-il, si vous restez ici, le tarif aura l'air d'être imposé par la violence, retirez-vous, afin que la délibération soit libre; les trente mille ouvriers crièrent d'une seule voix : *Vive le préfet!* et se retirèrent.

Le tarif fut signé de part et d'autre.

Il y avait une augmentation de trois ou quatre sous pour les ouvriers, trois ou quatre sous! c'était la vie de deux enfants.

Les ouvriers joyeux illuminèrent leurs pauvres fenêtres, et bien avant dans cette nuit heureuse on les entendit chanter et danser.

Cette joie était bien innocente, et cependant elle parut une insulte aux fabricants.

Quelques-uns refusèrent d'exécuter le tarif.

Le conseil des prud'hommes les condamna.

Le 10 novembre, cent quatre fabricants se réunirent et protestèrent contre le tarif. Ils n'étaient point obligés, disaient-ils, de venir en aide aux ouvriers qui s'étaient créés des besoins factices.

Des besoins factices avec dix-huit sous par jour : les Sybarites!

Cette réunion des fabricants, cette protestation contre la chose

arrêtée, une lettre du préfet qui disait que le tarif était non pas obligatoire mais facultatif, épouvantèrent les ouvriers, qui commencèrent à se rassembler, et qui, voyant qu'ils en appelaient inutilement aux prud'hommes, et que ceux-ci à leur tour commençaient à ne plus regarder le tarif comme obligatoire, résolurent de cesser tout travail, et de se promener par la ville, suppliants et les bras désarmés.

Au fur et à mesure que les ouvriers devenaient plus humbles, les fabricants devenaient plus insolents.

De son côté, le général Roguet, dont le mandat comme militaire était d'une sévérité qu'on ne pouvait modifier, fit placarder la loi contre les attroupements.

La troupe de ligne reçut l'ordre de rester dans ses casernes.

Le 20 novembre, sous prétexte de la réception du général Ordonneau, une revue eut lieu sur la place Bellecour.

C'était une menace, malheureusement ceux que l'on menaçait étaient à bout de patience.

Le lundi 21 novembre, quatre cents ouvriers en soie se rassemblaient à la Croix-Rousse.

Ils avaient leurs syndics à leur tête et étaient armés de bâtons seulement.

Leur but était d'aller d'atelier en atelier et de décider leurs camarades à cesser tout travail jusqu'à ce que le tarif fût adopté.

Une soixantaine de gardes nationaux qui faisaient patrouille, se présentèrent tout à coup à l'autre bout de la rue.

Avaient-ils des ordres ou cédèrent-ils à leur naturel belliqueux, tant il y a qu'ils s'écrièrent :

— Mes amis, balayons cette canaille-là.

Puis ils s'avancèrent à la baïonnette.

Les soixante gardes nationaux furent désarmés en un tour de main, et les ouvriers recommencèrent leur promenade toute pacifique.

Une colonne de gardes nationaux marcha contre eux, fit feu et huit ouvriers tombèrent morts ou mortellement blessés.

Le sang avait coulé, c'était désormais une guerre d'extermination.

On sait comment le peuple se bat pour une idée, c'est bien autre chose quand il se bat pour du pain.

Le soir, les quarante mille ouvriers étaient armés, et marchaient sous des bannières sur lesquelles étaient inscrits ces mots, la plus sombre devise qu'ait peut-être jamais soulevée la guerre civile :

Vivre en travaillant ou mourir en combattant.

Pendant toute la soirée du 21, pendant toute la journée du 22 la lutte grandit.

A sept heures du soir, tout était fini, et la troupe battait en retraite devant le peuple vainqueur sur tous les points.

A minuit, le général Roguet, monté à cheval malgré la fièvre (il était fort souffrant depuis quelque temps), sortait de la ville où il lui était impossible de tenir plus longtemps.

Deux heures après, le préfet et les membres de la municipalité lyonnaise se retiraient à leur tour, et se rendaient à l'hôtel de la préfecture, où ils signaient la déclaration suivante :

« Cejourd'hui 23 novembre 1831, deux heures du matin.

« Nous soussignés réunis à l'hôtel de la préfecture, déclarons et certifions les faits suivants :

« 1° Qu'à la suite des événements funestes qui ont eu lieu dans la ville, pendant les journées des 21 et 22 de ce mois, toutes les forces militaires de toutes armes, celles de la gendarmerie et de la garde nationale, sous le commandement du général comte Roguet, ont été forcées, afin d'éviter l'effusion du sang et les horreurs de la guerre civile, d'évacuer à deux heures l'Hôtel-de-Ville, l'arsenal et la poudrière, positions qu'elles occupaient encore, et de se retirer hors la ville par le faubourg Saint-Clair.

« 2° Que nous ci-dessous dénommés, avons été contraints également de laisser occuper le poste de l'Hôtel-de-Ville par les troupes de l'insurrection qui étaient maîtresses sur tous les points.

« 3° Qu'en ce moment la désorganisation la plus complète règne dans la ville, que l'insurrection domine tous les pouvoirs et que les lois et les magistrats sont sans force.

« Fait à l'hôtel de la préfecture, les heure, jour et an susdits.

« Signé : Dumolard, Roinet, E. Gauthier, Duplan. »

Mais il arriva ce qui arrive toujours au peuple à ses premières victoires ; vainqueur, il s'épouvante de son triomphe, et cherche des mains à qui remettre l'arme qu'il a conquise.

Le peuple aimait son préfet, il revint à lui.

M. Dumolard demeura plus puissant après la victoire du peuple qu'il ne l'avait été auparavant.

Le 3 décembre à midi, le prince royal, suivi du maréchal Soult, reprenait possession de la ville de Lyon, en y rentrant tambour battant et mèche allumée.

Les ouvriers furent désarmés, la garde nationale licenciée, et la ville de Lyon mise en état de siége.

Quant à M. Dumolard, qui avait sauvé la ville, il fut destitué et reçut, tout malade qu'il était, l'ordre de quitter la ville, *dût-il n'aller qu'à deux lieues,* pour y attendre d'être en meilleur état de santé.

Les malheureux ouvriers retombèrent, pour faire face à leurs nécessités et aux besoins factices qu'ils s'étaient créés, à dix-huit sous par jour.

Que faisait le roi pendant ce temps?

Il préparait une note dans laquelle il demandait à la Chambre dix-huit millions de liste civile, quinze cent mille francs par mois, cinquante mille francs par jour.

Sans compter cinq millions de rentes de sa fortune particulière, et deux ou trois millions de revenu dans des entreprises industrielles.

Mais aussi fut-on bien joyeux à la cour quand on apprit que la révolte de Lyon n'avait rien de politique, et que les *canuts* ne s'étaient révoltés que parce qu'ils mouraient de faim.

Et la Chambre? oh! la Chambre, ce fut bien mieux encore : sur la proposition de M. Augustin Giraud, elle présenta au roi une adresse ainsi conçue :

« Sire,

« Nous avons entendu avec reconnaissance, en même temps qu'avec douleur, les « communications franches et complètes que nous ont apportées les ministres de Votre « Majesté, sur les troubles qui ont éclaté dans la ville de Lyon ; nous applaudissons « au patriotique élan qui a porté le prince votre fils à se présenter au milieu des « Français dont le sang coule, pour en arrêter l'effusion. Nous nous empressons « d'exposer à Votre Majesté le vœu unanime des députés de la France, pour que son « gouvernement *oppose à ces déplorables excès toute la puissance des lois.* La « sûreté des personnes a été violemment attaquée ; la propriété a été menacée dans « son principe; la liberté de l'industrie a été menacée de destruction ; les voix des « magistrats n'ont pas été écoutées : il faut que ces désordres cessent promptement,

« il faut que de tels attentats soient énergiquement réprimés : la France entière est « blessée dans cette atteinte portée aux droits de tous dans la personne de quelques « citoyens ; elle leur doit une éclatante protection. Les mesures déjà prises par le « gouvernement de Votre Majesté nous donnent la confiance que le retour de l'ordre « ne se fera pas longtemps attendre ; la ferme union des gardes nationales et des « troupes de ligne rassure tous les bons citoyens. Votre Majesté peut compter sur « l'harmonie des pouvoirs. Nous sommes heureux, sire, de vous offrir, au nom de « la France, le concours de ses députés pour rétablir la paix partout où elle serait « troublée, étouffer tous les germes d'anarchie, affermir les principes sains sur les- « quels repose l'existence même de la nation, maintenir l'œuvre glorieuse de la ré- « volution de Juillet, et assurer partout force et justice à la loi. »

La chambre des pairs fit une adresse à peu près pareille ; et, appuyé *sur l'harmonie des deux pouvoirs,* Louis-Philippe entra bravement dans l'année 1832, qui lui apportait la guerre de la Vendée et l'insurrection de juin.

CHAPITRE II.

Nous l'avons dit, l'affaire qui préoccupait Louis-Philippe à cette époque, c'était celle de la liste civile.

Déjà du temps de M. Laffitte, il avait glissé sous les yeux de la commission une note tendant à faire porter cette liste civile à dix-huit millions ; mais la commission avait été tellement effrayée de ce chiffre, qu'il avait été convenu que, pour paralyser le mauvais effet produit par lui, le roi écrirait au banquier-ministre une lettre confidentielle dans laquelle il rejetterait cette exorbitante prétention sur le compte de courtisans empressés, qui auraient outrepassé les désirs du roi.

La lettre *confidentielle* fut *confidentiellement* montrée à la commission, et le mauvais effet produit par la demande fut annihilé par cette communication.

Mais la loi de la pairie rendue, mais Lyon comprimé, mais Louis-Philippe bien et dûment déclaré roi de la bourgeoisie, regardé comme nécessaire au salut de l'État, à la tranquillité de la France,

il n'hésita plus à demander les dix-huit millions qui lui étaient déjà échappés une première fois.

Louis-Philippe demandait trente-sept fois plus que n'avait demandé Bonaparte premier consul, après ses deux magnifiques campagnes d'Italie et sa campagne d'Égypte, et cent quarante-huit fois plus que ne touche le président des États-Unis.

Le temps était d'autant plus mal choisi que, le 1er janvier 1832, le bureau de bienfaisance du douzième arrondissement publiait la circulaire suivante :

« Vingt-quatre mille personnes inscrites sur les contrôles du douzième arrondissement de Paris manquent de pain et de vêtements. Beaucoup sollicitent quelques bottes de paille pour se coucher. »

Voyons quels étaient certains besoins de la cour bourgeoise du Palais-Royal, tandis que cinq ou six mille malheureux du douzième arrondissement seulement sollicitaient de la commisération publique *quelques bottes de paille pour se coucher.*

Le roi demandait quatre-vingt mille francs pour les remèdes nécessaires à sa santé.

Le roi demandait pour son service personnel trois millions sept cent soixante-treize mille cinq cents francs.

Le roi demandait un million deux cent mille francs pour chauffer les fourneaux souterrains de sa bouche,

C'était beaucoup de remèdes, on en conviendra, pour un roi dont la bonne santé était devenue proverbiale.

C'était un grand luxe personnel pour un roi qui n'avait plus ni grand écuyer, ni grand veneur, ni grand maître de cérémonies, ni pages, mais une petite cour moitié bourgeoise, moitié militaire.

Enfin c'était beaucoup de bois et de charbon donné à un roi qui avait à lui, soit comme propriété paternelle, soit comme apanage, les plus belles forêts de l'État.

Il est vrai que l'on calcula que la vente de bois que faisait annuellement le roi, et qui suffisait à chauffer un dixième de la France, ne suffisait pas à chauffer les fourneaux souterrains du Palais-Royal.

On calcula bien autre chose.

On calcula que dix-huit millions de liste civile, c'était :

La cinquantième partie du budget de la France ;

Ce que produit la contribution des trois départements les plus peuplés de la France, le département de la Seine, de la Seine-Inférieure et du Nord ;

Ce que paient à l'État pour l'impôt foncier dix-huit autres départements ;

Quatre fois plus que n'en versent dans les coffres de l'État le Calaisis, le Boulonnais et l'Artois, et leurs six cent quarante mille habitants pour les contributions de toute espèce d'une année ;

Trois fois plus que ne rapporte l'impôt sur le sel ;

Deux fois plus que le gain du ministère sur la loterie ;

La moitié de ce que produit le monopole et la vente du tabac ;

La moitié de ce qu'on alloue annuellement à l'entretien de nos ponts, de nos routes, de nos ports et de nos canaux, entretien qui donne du travail à plus de quinze mille personnes ;

Neuf fois plus que tout le budget de l'instruction publique, avec ses encouragements, ses subventions collégiales et ses bourses royales ;

Le double de la dépense du ministère des affaires étrangères, qui paie trente ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, cinquante secrétaires d'ambassade et de légation, cent cinquante consuls généraux, consuls, vice-consuls, drogmans et agents consulaires, quatre-vingt-dix chefs de division, chefs de bureau, sous-chefs, employés, commis, traducteurs, gens de service, etc ;

La solde d'une armée de cinquante-cinq mille hommes, officiers de tous grades, sous-officiers, caporaux et soldats ;

Un tiers de plus que ne coûte le personnel de toute l'administration de la justice ;

Enfin une somme suffisante pour donner du travail à soixante et un mille six cent quarante-trois ouvriers de la campagne.

Ce fut M. Cormenin qui, sous le nom de Simon le misanthrope, fit tous ces calculs, qui ne laissèrent pas que de faire réfléchir la bourgeoisie, si enthousiaste quelle fût de son roi.

Puis, comme si tous les malheurs devaient s'acharner à cette fatale liste civile de dix-huit millions ; voilà M. de Montalivet, chargé

de trouver de bonnes raisons pour la faire passer, qui s'avise de dire en pleine Chambre :

« Si le luxe est banni du palais du roi, il le sera bientôt des maisons *des sujets*.

A ce mot l'explosion fut prompte et immense.

« Les hommes qui font les rois, ne sont pas les sujets des rois qu'ils font, s'écria M. Marchal ; il n'y a plus de sujets en France. »

« Il y a un roi cependant, répondit M. Dupin, qui, depuis trente ans, met son esprit au service de toutes les réactions. »

« Il n'y a plus de sujets, s'écrie M. Leclerc Lasalle. » — *A l'ordre! à l'ordre!*

« Je ne comprends pas la valeur de l'interruption, » s'écrie M. de Montalivet.

« Il n'y a plus que des citoyens en France. » répète M. de Ludre.

« Si le luxe est banni des palais du roi, il le sera bientôt des maisons *de ses sujets*, reprend M. de Montalivet. »

« C'est une insulte à la Chambre, s'écrie M. de Laboissière ; » puis, de tous côtés, les cris *à l'ordre* s'élèvent, et le président, impuissant à maintenir l'ordre en agitant sa sonnette, en se couvrant, est forcé de lever la séance.

Tout cela était plus grave qu'on n'aurait pu le croire au premier abord ; c'étaient des atteintes portées à cette renommée bourgeoise qui avait fait Louis-Philippe roi de France.

Le même jour, sous la présidence de M. Barrot, cent soixante-sept membres signèrent une protestation contre le mot : *sujet*.

La commission adopta les bases de la demande royale, en réduisant le chiffre à quatorze millions.

Jusque-là, la liste civile avait été payée sur le pied de dix-huit millions. Les sommes touchées furent acquises.

Un douaire fut attribué à la reine en cas de décès.

Une dotation annuelle d'un million fut accordée au duc d'Orléans.

Mais ce triomphe avait son côté humiliant ; les débats de la Chambre sur le mot *sujet*, les lettres de M. Cormenin ; le blâme de M. Dupont (de l'Eure), le scandale de la prétention, les railleries des feuilles républicaines ; tout cela avait grandement remplacé cette voix de

l'esclave antique, qui criait derrière les empereurs triomphants : — César! souviens-toi que tu es mortel.

Puis l'avenir de 1832 apparaissait sombre et plein d'orages: les héritiers du prince de Condé faisaient un procès, procès terrible, dans lequel toutes les questions jugées par la justice et par la science étaient cruellement agitées à nouveau; procès dans lequel le nom vénérable de la reine se trouvait accolé au nom plus qu'impopulaire de madame de Feuchères ; sans doute le procès fut gagné par madame de Feuchères et par la cour, mais quelle sombre joie que celle qui émane d'une pareille victoire.

Puis, à tout moment, des conspirations nouvelles.

La conspiration mystérieuse des Tours Notre-Dame : conspiration Considère.

La conspiration royaliste de la rue des Prouvaires : conspiration Poncelet.

Puis la *Tribune*, donnant la preuve que si Louis-Philippe n'avait pas servi contre la France, ce n'est pas faute de bonne volonté; reproduisant ses lettres à la junte espagnole, réimprimant sa proclamation de Tarragone.

Puis, cette nouvelle édition de son journal de jeune homme, où il se félicitait des bons procédés envers lui de *M. Collot-d'Herbois*, où il avouait avoir écrit dans l'*Ami du peuple*, le journal de M. Marat.

Puis tout à coup, une lettre de Carrel, qui aurait pu tout aussi bien être signée Thraséas, ou Cocceius Nerva, tant elle respirait son héroïsme antique.

C'était à propos des arrestations illégales pratiquées sur les journalistes :

« Un tel régime, disait l'illustre publiciste, ne s'appellera pas de notre consentement la liberté de la presse; une usurpation si monstrueuse ne prendra pas, nous serions coupables de le souffrir. Il faut que ce ministère sache qu'un seul homme de cœur, ayant la loi pour lui, peut jouer à chances égales sa vie, non-seulement contre celle de sept à huit ministres, mais contre tous les intérêts grands ou petits qui se seraient attachés imprudemment à la destinée d'un tel ministère. C'est peu que la vie d'un homme tué furtivement au coin de la rue, dans le désordre d'une émeute; mais c'est beaucoup que la vie d'un homme d'honneur, qui serait massacré chez lui par les sbires de M. Périer, en résistant au nom de la loi; son sang crierait vengeance; que le ministère ose risquer cet enjeu, et peut-être il ne gagnera point la partie : le mandat de dépôt, sous le prétexte de flagrant délit, ne peut être décerné

légalement contre les écrivains de la presse périodique; et tout écrivain pénétré de sa dignité de citoyen, opposera la loi à l'illégalité, et la force à la force : c'est un devoir, advienne que pourra. « ARMAND CARREL. »

C'était là un de ces duels gigantesques, qui plaisaient à l'héroïque imagination de l'illustre écrivain : mais il toucha vainement de la pointe de la plume et de la pointe de l'épée le bouclier du ministère; le ministère n'accepta point le défi.

Il est vrai qu'au milieu de tous ces événements, une nouvelle s'était répandue, qui avait préoccupé tous les esprits généreux.

Le commandant Gallois, par un coup de main admirablement hardi, venait de s'emparer d'Ancône, et le drapeau tricolore se mirait dans les eaux de l'Adriatique.

Mais peu à peu, la nouvelle réduite à ses proportions véritables, avait dépouillé de cette auréole d'audace, assez incompréhensible comparée à la marche timide qu'il suivait depuis deux ans; le commandant Gallois, qui devait pour agir attendre la permission du saint père, avait agi sans permission; le saint père, au lieu de nous savoir gré de l'intention, était furieux, et le cardinal Bernetti s'était écrié :

— Non, depuis les Sarrasins, rien de pareil n'avait été tenté contre un pape.

D'ailleurs, cette lettre écrite par le commandant Gallois a son frère, le colonel Gallois, circulait dans le parti républicain, et remettait le gouvernement à ce plan du juste milieu, qu'il n'avait pas eu un instant l'intention de quitter.

« Mon cher Auguste,

« Tandis que tu me crois à Toulon, je t'écris d'Ancône où je viens de conduire, en quatorze jours, une division de deux frégates et d'un vaisseau de quatre-vingt-dix canons, transportant le 66ᵉ régiment de ligne. J'avais ordre d'attendre ici un délégué de M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Rome, mais cet envoyé ne s'étant pas présenté, j'ai jugé convenable de débarquer sans lui, ce qui s'est opéré la nuit en escaladant le rempart et en brisant une des portes de la marine. Il faisait beau à voir ton frère, à trois heures du matin, allant, avec une compagnie de grenadiers, prendre dans son lit le légat du pape, qui paraissait plus fâché d'être dérangé de son sommeil que de la prise de la ville, dont il ne se doutait pas; le priant du reste d'excuser *la liberté grande*. Le désarmement des postes de la ville s'est fait sans résistance, et pas une amorce n'a été brûlée. La forteresse a été prise par capitulation. Le secret a été si bien gardé, que nous étions à cinq lieues d'Ancône, que personne ne savait encore où nous allions, pas même le colonel du 66ᵉ, qui a prétendu plus

tard que l'expédition était sous ses ordres, quoiqu'il m'écrivît : *au commandant des forces françaises*. Ce couplet d'amour-propre a manqué de nous faire couper la gorge, mais enfin le général Cubières, arrivé de Rome pour prendre le commandement supérieur, nous a un peu rapatriés.

« Je n'ai point encore de nouvelles de France. J'ai écrit par estafette, par M. Bertin de Vaux fils, qui est auprès de M. Sébastiani, et je lui ai remis une dépêche télégraphique qu'il doit faire transmettre à Paris, par le télégraphe de Lyon. Je pense que le gouvernement me saura gré de lui avoir donné l'initiative, sans responsabilité, car il peut me désavouer, ou accepter l'opération et ses conséquences.

« Les habitants de toute la Romagne nous aiment beaucoup et désirent que le gouvernement papal s'amende un peu ; il est temps que ces malheureux peuples respirent avec un peu de liberté, car jusqu'à ce jour, ils ont été opprimés sans relâche.

« Je crois que tu dois être guéri de tes honorables blessures, mon cher ami, et que j'aurai au moins le bonheur de te savoir en France, si je n'ai pas celui de t'embrasser.

« Ton frère qui t'aime,

« GALLOIS,

« Commandant la division navale à Ancône. »

Tout l'honneur de l'expédition revient donc au capitaine Gallois et au colonel Combe, le même qui, un peu plus tard, devait trouver une si belle mort sous les murailles de Constantine.

CHAPITRE III.

Pendant que les officiers accomplissaient ces belles missions, où la mort paraît si douce parce qu'elle est de tous les prestiges de la victoire, Casimir Périer maigrissait, l'âme ensanglantée, au lit de torture du pouvoir.

O Dante Alighieri, grand inventeur de supplices, y a-t-il quelque chose de pire, dans ton poëme sublime, à cette page que nous empruntons à l'ouvrage de Louis Blanc :

« Quoi qu'il en soit, le redoublement d'attaques auquel l'exposaient même les mesures dont il espérait le mieux, avaient jeté Casimir Périer dans un état d'exaspération qui le rendait pour tous les siens un objet de compassion ou de terreur : tantôt abattu et se traînant à peine, tantôt exalté jusqu'au délire, il semblait n'avoir plus

de vie que pour la haine ; rien n'avait pu apaiser la soif de despotisme qui était en lui, ni l'humilité de ses collègues, qu'il faisait mouvoir d'un signe, ni son empire sur la Chambre, dont sa voix calmait et soulevait tour à tour les passions, ni l'insolence des courtisans, par lui seul enchaînée, ni les regards du roi lui-même, forcé de subir en silence l'injure de son dévouement. Ainsi martyr de son orgueil, il lui arriva souvent de donner à ceux qui l'approchaient des spectacles singuliers et terribles. Une nuit, mandé par lui secrètement, M. le docteur de Laberge accourt au ministère de l'intérieur. Casimir Périer était au lit, des bougies brûlaient dans l'appartement du ministre, et éclairaient son visage profondément altéré. « Lisez, dit-il à M. de Laberge, en lui tendant un cahier : voici ma réponse aux attaques dirigées hier contre moi par M. Laffitte. Lisez et donnez-moi votre avis. » M. de Laberge trouva le discours empreint d'une animosité blâmable, s'en expliqua franchement, et fut prié par le ministre d'adoucir ce que pouvaient avoir de trop acerbe des expressions échappées à la colère. Tout à coup la porte s'ouvre, un officier de dragons paraît, apportant une lettre du roi; Casimir Périer saisit la lettre, la lit rapidement, la froisse, la roule entre ses mains, et, la jetant loin de lui avec violence : « Il n'y a pas de réponse, crie-t-il à l'officier, qui se retire interdit. — On croit le président du conseil fou, dit M. de Laberge, voici un homme qui pourra le certifier. » Casimir Périer ne s'offensa point de la rudesse de ces paroles, et se tournant vers M. de Laberge, dont il honorait le patriotisme et la franchise : « Si vous savez ce que contient cette lettre, ramassez-la et lisez. — Dieu m'en garde, répondit le docteur, qui connaissait l'esprit soupçonneux du ministre. Dans l'état d'irritation où vous êtes, vous pourriez confier ce secret à d'autres et m'en imputer ensuite la violation. » Alors Casimir Périer parla des chagrins amers et mystérieux dont sa vie politique était semée. « La Chambre ignore, dit-il, à qui j'ai affaire ! » Et après quelques instants de silence : « Que n'ai-je des épaulettes ! — Eh ! qu'avez-vous besoin d'épaulettes, s'écria M. de Laberge. » A ces mots, Casimir Périer se dresse sur son séant, la lèvre pâle, l'œil enflammé, repousse vivement la couverture de son lit, et montrant ses jambes

amaigries, dont ses doigts déchiraient la peau : « Eh ! ne voyez-vous pas que je ne suis plus qu'un cadavre ! »

Vous rappelez-vous Mazarin montrant ses jambes de squelette à Anne d'Autriche, et mourant d'épuisement un an après les conférences d'Espagne.

Et à quelle époque cela se passait-il ? avant qu'on n'eût la nouvelle des troubles de Nîmes, d'Alais, de Clermont, de Carcassonne, de Grenoble ; de Grenoble où se révélait M. Maurice Duval, dont l'arrestation de la duchesse de Berry devait compléter l'impopularité.

On sait ce qui se passa à Grenoble : pour une plaisanterie de carnaval, pour un charivari de préfecture, vingt-cinq ou trente personnes furent blessées.

Trois ou quatre jours de trouble se terminèrent par la sortie du 35e de ligne, rendu responsable par la ville, d'avoir exécuté les ordres du préfet.

C'était une défaite pour Casimir Périer, et Casimir Périer n'admettait pas les défaites.

M. le lieutenant général Saint-Clair, qui avait autorisé, reculant devant l'effusion du sang, la remise des postes à la garde nationale ; M. le lieutenant général Saint-Clair fut destitué.

M. Lespinasse, commandant de la place, fut mis en disponibilité.

Le colonel d'artillerie Chautron fut remplacé.

Enfin, le lieutenant général Hulot, l'homme de confiance du roi à Cherbourg ; celui qui avait été chargé de soulever la Normandie, et de veiller à ce que le roi Charles X quittât sans retour la terre de France ; le lieutenant général Hulot, pour avoir donné l'ordre au 35e de ligne de quitter Grenoble, fut envoyé à Metz, changement qui équivalait à une disgrâce.

Tout au contraire, M. Maurice Duval fut directement félicité par Louis-Philippe, et le maréchal Soult, dans un ordre du jour adressé à l'armée, remercia le 35e au nom du roi et de la France.

Que l'on s'étonne après cela, de cette fureur du 35e, dans la rue Transnonain ; ce sont de pareils ordres du jour qui font les massacres, et non les baïonnettes.

Le bruit fut grand à la Chambre ; Casimir Périer prétendit que

les troubles avaient été accrus par un rassemblement, figurant l'assassinat du roi.

Que les groupes avaient crié, *à bas le gouvernement*, et *vive la République!*

Puis, M. Dupin aîné, appuyant le ministre, prétendit de son côté. que les soldats avaient été insultés, attaqués, et n'avaient fait usage de leurs armes qu'à la dernière extrémité, et au moment où elles allaient leur être arrachées.

Tout au contraire, Garnier-Pagès, mieux renseigné, prétendit que les soldats avaient marché à la baïonnette sur les citoyens, sans faire les sommations préalables, et que, par conséquent, les citoyens avaient été égorgés.

On ignorait de quel côté était la vérité : les plus ardents hésitaient à accuser de mensonge un premier ministre, et le président de la Chambre ; lorsque fut publié un rapport de l'administration municipale de Grenoble, constatant :

« Que la mascarade du 11 ne figurait en rien l'assassinat du roi.

« Que nulle part, le cri de *vive la République!* et *à bas le gouvernement!* n'avait été prononcé.

« Que le préfet, M. Maurice Duval, avait donné l'ordre de cerner le rassemblement.

« Qu'aucune sommation légale n'avait été faite.

« Qu'un seul militaire du 35e était entré à l'hôpital le 16, pour inflammation, suite d'un coup de pied qu'il avait reçu.

« Que le lieu du rassemblement n'offrait pas de pierres que l'on pût jeter aux soldats.

« Que sur les blessures reçues par les citoyens, quatorze avaient été reçues par derrière.

« Enfin, que les événements du 13 avaient été le résultat inévitable de l'exaspération des esprits, causée par une flagrante violation des lois. »

Ce qui n'empêcha point le 35e de rentrer dans Grenoble, tambours battants, musique en tête, canons au centre, et mèche allumée.

Au milieu de ces préoccupations, une nouvelle bien autrement terrible fit bondir la capitale.

Le choléra, le fils du Gange, après s'être étendu, à l'orient jusqu'à Pékin, au sud jusqu'à Timor, au nord jusqu'aux frontières de la Sibérie; après avoir envahi Moscou et Saint-Pétersbourg, après être entré en Pologne à la suite des Russes, après avoir décimé la Bohême et la Hongrie, après avoir séjourné à Londres, le choléra venait de s'abattre sur Paris, et avait frappé, rue Mazarine, sa première victime.

La date est précise et terrible, ce fut le 26 mars 1832 que le premier cri d'agonie fut poussé au milieu des joies du carnaval.

Cette fois le mal fut équitable; il monta rapidement du pauvre au riche, et cependant, lorsqu'on dressa la statistique mortuaire, les quartiers des Tuileries, de la place Vendôme, et de la Chaussée-d'Antin, comptèrent huit morts par mille vivants; tandis que sur mille vivants, les quartiers de l'Hôtel-de-Ville et de la Cité comptèrent cinquante morts.

Tout le monde a souvenir de cette époque de deuil, où les maisons fermées, les rues désertes, sillonnées seulement le jour par les convois des riches, la nuit par les convois des pauvres, présentant l'image non pas d'une capitale vivante, mais d'une sombre nécropole, dont les messageries à elles seules, emportaient plus de sept cents personnes par jour.

Puis, comme si ce n'était point assez d'une cause de deuil, l'émeute vint se joindre au fléau. Un jour le bruit se répandit dans le peuple : il y certaines heures de désespoir, où le peuple est accessible à tous les bruits; le bruit se répandit dans le peuple que le choléra n'existait point; que c'était une fiction des journaux, mais qu'un vaste complot avait été organisé par des scélérats, qui empoisonnaient les fontaines.

A toutes les époques où cette grande calamité, venue d'Orient, et qu'on désigne sous le nom de peste, frappa la France; le peuple qui ne saurait croire à une contagion impalpable, à un fléau invisible; le peuple accueillit et répéta cette horrible fable de l'empoisonnement des fontaines.

Et peut-être, cependant, un pareil bruit allait-il tomber et disparaître de lui-même, lorsque M. Gisquet, l'homme de M. Casimir

Périer, publia une circulaire, dans laquelle on lisait ces mots :

« Je suis informé que pour accréditer d'atroces suppositions, des misérables ont formé le projet de parcourir les cabarets, et les étaux des bouchers, avec des fioles et des paquets de poison, pour en jeter dans les fontaines et les brocs ou sur la viande, soit même pour en faire le simulacre, et se faire arrêter en flagrant délit par des complices, qui, après les avoir signalés comme attachés à la police, favoriseraient leur évasion, et mettraient tout en œuvre pour démontrer la réalité de l'odieuse accusation portée contre l'autorité. »

Ainsi, c'était l'opposition que l'on chargeait gratuitement de ce crime sans nom.

Quand les gouvernements mettent au nombre de leurs ressources de pareils moyens, ils sont dans la situation de ces malades qui, abandonnés par les médecins, en appellent aux empiriques et aux charlatans.

L'imprudence du préfet de police porta ses fruits.

Un jeune homme fut égorgé sans motif près du passage du Caire, et seulement parce qu'une voix cria à l'empoisonneur.

Un autre fut tué à coups de couteaux, rue du Ponceau, pour s'être arrêté à la porte d'un marchand de vin, en demandant l'heure.

Un autre encore fut mis en lambeaux sur un motif tout aussi frivole, dans le faubourg Saint-Germain; celui-là, disait-on, avait regardé dans un puits.

Enfin, un juif périt aux halles, pour avoir ri en marchandant du poisson.

Un malheureux, accusé du même crime, avait été soustrait à la colère du peuple, et conduit au corps de garde de l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'il en fut arraché à l'instigation de quelques femmes, mis en morceaux comme aux temps des Foulon et des Berthier; seulement, en 89, le peuple mangeait lui-même les lambeaux de chairs des cadavres; en 1832, un charbonnier fit manger les restes de celui-là à son chien.

Et cependant, c'est le même peuple qui, dans les révolutions, pose des sentinelles aux portes de la Banque et du Trésor, et fusille ceux qui sont pris emportant un flambeau de vermeil ou un couvert d'argent.

Sublime ou hideux, selon que l'inspiration lui vient bonne ou mauvaise.

Pendant le seul mois d'avril, douze mille sept cents personnes succombèrent.

La durée totale de l'épidémie, fut de cent quatre-vingt-neuf jours.

Le chiffre des morts connus administrativement fut de dix-huit mille quatre cent deux.

C'est à peu près les deux tiers du chiffre réel.

Le choléra-morbus sans atteindre Casimir Périer, lui avait porté cependant un coup terrible; Casimir Périer avait accompagné le roi dans sa visite aux hôpitaux, et la vue des mourants et des morts avait produit une impression terrible sur le ministre moribond.

Une scène avec l'ambassadeur de Russie, M. Pozzo di Borgo, acheva de le tuer.

— L'empereur mon maître, *ne veut pas*, avait dit celui-ci, dans une discussion avec le ministre.

— *Ne veut pas*, s'était écrié Casimir Périer; dites à votre maître que la France n'a pas d'ordres à recevoir, et que Casimir Périer vivant, elle ne prendra conseil pour agir que d'elle-même et de son honneur.

Un des amis de Casimir Périer, M. Milleret, entrait justement chez le ministre au moment où M. Pozzo di Borgo en sortait très-agité. Il trouva le ministre livide et écumant.

Effrayé, il s'arrêta, regardant Casimir Périer avec inquiétude.

— Oh! oui, regardez-moi! regardez-moi! lui dit celui-ci, je suis perdu, ils m'ont tué.

En effet, le 16 mai 1832, Casimir Périer était mort.

— Casimir Périer est mort, répéta le roi lorsqu'on lui annonça cette nouvelle: est-ce un bien, est-ce un mal? l'avenir nous l'apprendra.

La surveille était mort Cuvier, né la même année que Napoléon, et qui laissait dans les sciences un nom aussi impérissable que Napoléon dans la guerre.

CHAPITRE IV.

L'héritage de Casimir Périer était lourd à porter. Il se composait de deux guerres civiles.

De la guerre civile royaliste; de la guerre civile républicaine.

Commençons par la première : voyons-la quitter l'Angleterre, traverser l'Allemagne, franchir la Suisse, faire halte aux bords de la Méditerranée, débarquer à Marseille, tracer un sillon à travers le midi, et venir gronder et s'éteindre dans l'ouest.

A Saint-Cloud, la duchesse de Berry avait proposé au roi Charles X de prendre le duc de Bordeaux dans ses bras; et, précédé du premier général qui consentirait à lui servir de guide, de gagner la capitale et de remettre son fils aux bras des Parisiens.

Le roi avait refusé.

Dix-huit ans plus tard, dans des circonstances pareilles, la duchesse d'Orléans devait faire à Louis-Philippe pareille proposition, et Louis-Philippe devait refuser, comme avait refusé Charles X.

Arrivé en Angleterre, Charles X fit une halte à Lucworth, et là, il avait signé et rédigé un acte qui ratifiait les abdications de Rambouillet.

Ce fut là, et à la lecture de cet acte, que la duchesse de Berry fit part au roi de ses projets sur la Vendée.

Charles X secoua la tête : le malheur l'avait rendu incrédule. Cependant, il ne crut pas devoir repousser cette dernière voie ouverte à la fortune de son petit-fils. Il nomma la duchesse de Berry régente.

La duchesse de Berry s'embarqua dès qu'elle eut reçu ses pouvoirs, traversa la Hollande, remonta le Rhin jusqu'à Mayence, gagna Gênes, où le roi Charles-Albert lui prêta un million; passa du Piémont dans les États du duc de Modène, où le prince régnant qui, on se le rappelle, avait refusé de reconnaître Louis-Philippe, lui offrit pour résidence son palais de Massa.

Ce fut à Massa que se prépara l'expédition de Vendée.

Trois opinions partageaient le parti légitimiste.

MM. de Chateaubriand et Bellune, chefs de la première, croyaient qu'il n'y avait rien à faire que par les voies parlementaires et légales.

Le roi Charles X et M. de Blacas étaient à la tête de la seconde : elle attendait tout de l'intervention des puissances.

La troisième, qui avait pour organes MM. de Bourmont, le comte de Kergorlay, le duc d'Escars et le vicomte de Saint-Priest, adoptait, si aventureux qu'ils fussent, tous les projets de la duchesse de Berry.

On avait résolu, au reste, de tout tenter avec des Français et par des Français.

Cependant, comme on le comprend bien, la police de France n'avait pas perdu de vue Marie-Caroline : les yeux fixés sur la petite cour de Massa, Louis-Philippe donnait les ordres les plus précis.

Ces ordres étaient d'entretenir une croisière dans la Méditerranée pour surveiller les tentatives de la duchesse de Berry. Si quelque bâtiment paraissait suspect, ordre était donné de courir sus, et si l'on s'emparait de la duchesse, on devait la conduire en Corse où l'on attendrait les instructions du gouvernement.

Vers le commencement de l'année 1832, la duchesse de Berry recevait une lettre de M. de Metternich. Le prince lui annonçait que sa présence à Massa était dangereuse, que le gouvernement français avait l'œil sur elle, et qu'elle eût à appliquer à ses projets la prudence la plus complète.

Après avoir rédigé une proclamation à l'armée, une ordonnance pour l'organisation d'un gouvernement provisoire, une autre ordonnance sur les vins et sur les sels, la duchesse de Berry décida que le départ aurait lieu le 24 avril.

Le 22, le duc de Modène fut prévenu de ce départ.

On devait quitter Massa sous prétexte de faire un voyage à Florence; d'avance, au reste, les personnes qui devaient s'embarquer avec Marie-Caroline s'étaient rendues à Livourne.

Madame quitta le château de Massa le 24, à l'*Ave-Maria*; elle était

dans une voiture attelée de quatre chevaux, avec madame de Podenas, mademoiselle Le Berchu et M. de Brissac.

Arrivé à quelque distance de la porte de Massa, le postillon reçut l'ordre d'arrêter. C'était à un endroit où l'ombre projetée par la muraille, faisait l'obscurité plus épaisse encore; le postillon profita de cette halte pour assurer les traits de ses chevaux. Pendant ce temps, un valet de pied ouvrit la portière, et la duchesse de Berry, M. de Brissac et mademoiselle Le Berchu descendirent. Une femme de chambre de madame de Podenas les remplaça près de sa maîtresse, restée dans la calèche; le postillon ne s'aperçut pas de la substitution, remonta sur ses chevaux et continua sa route, tandis que la princesse gagnait en toute hâte le lieu fixé pour l'embarquement.

Une chaloupe reçut la princesse; on devait gagner le large; à une lieue en mer on trouverait le *Carlo-Alberto*.

Tout se passa comme il avait été convenu, et vers onze heures du soir, on vit briller une lumière qui allait grossissant.

C'était la lanterne du *Carlo-Alberto*.

A minuit, la duchesse de Berry, mademoiselle Le Berchu, le maréchal Bourmont, son fils Adolphe Bourmont, MM. de Saint-Priest, de Mesnard et de Brissac, montèrent à bord du petit bâtiment à vapeur, où ils trouvèrent MM. de Kergorlay père et fils, M. Charles de Bourmont, et MM. Ledhuy, Sabbatier et Sala

Ce fut le 28, à minuit, que l'on eut connaissance du phare de Planier, où était le rendez-vous. La mer était houleuse, mais la duchesse ne résolut pas moins de débarquer, inquiète qu'elle était d'un bâtiment croiseur qui surveillait la côte de Carry. On fit le signal convenu, qui était de hisser deux lanternes : un quart d'heure après, une barque, conduite par M. Spitalier, recevait la duchesse de Berry, après avoir échangé avec le *Carlo-Alberto* le mot d'ordre convenu.

A une autre époque, et sous la dictée de l'homme qui dénoua ce drame, et qui était un ancien aide-de-camp de mon père, j'ai raconté dans tous ses détails, et sous le titre de : *La Vendée et Madame*, cette aventureuse odyssée. J'ai dit comment la duchesse de Berry, après avoir échoué dans sa tentative sur Marseille, avait

demandé l'hospitalité à un républicain qui la lui avait accordée; puis, de châteaux en châteaux, s'arrêtant le jour, voyageant la nuit, avait traversé le Midi et gagné l'Ouest. J'ai dit comment, arrivée sans accident au château de Pianac, près de Saintes, elle y avait fixé la prise d'armes au 24 mai. J'ai dit comment, déguisée en paysan et sous le nom de Petit-Pierre, elle alla chercher un asile dans la métairie des Meslier. J'ai dit comment M. Berryer l'alla trouver dans cette métairie, et fatigua inutilement son éloquence à supplier la princesse de quitter la Vendée. J'ai raconté les combats qui furent la suite de cette résolution, le combat de la Pénissières, où quarante-cinq Vendéens se défendirent si vaillamment contre un bataillon, qu'il fallut l'incendie pour les chasser de leur forteresse improvisée. J'ai raconté l'assassinat de Cathelineau, l'exécution de Barcher, la mort de Bonnechose, mon pauvre camarade des bains de Trouvelle; j'ai suivi la duchesse fuyant d'asile en asile, enfin entrant à Nantes, vêtue en paysanne et accompagnée de mademoiselle de Kersabiec.

C'était dans la nuit du 9 au 10 juin, et comme arrivaient à Nantes les détails du convoi du général Lamarque, et de la sanglante collision à laquelle il avait donné naissance.

Revenons à ce convoi, où, délégué par la famille, j'étais chargé de faire prendre à l'artillerie de la garde nationale la place qui lui était assignée dans le programme de la funèbre cérémonie.

Le général Lamarque était mort : on aurait pu dire que dans ce grand duel de l'opposition et du gouvernement Casimir Périer et lui avaient fait coup fourré.

Les deux implacables adversaires étaient morts à seize jours d'intervalle l'un de l'autre.

Dans les jours de révolution tout sert de prétexte, non-seulement à la haine, mais à l'orgueil des partis : la cour avait eu son jour de triomphe au convoi de Casimir Périer, l'opposition allait avoir le sien au convoi du général Lamarque.

Ce noble soldat était mort, au reste, comme il avait vécu, l'épée à la main, le mot de patrie à la bouche : cette épée qu'il avait serrée sur ses lèvres en mourant, c'était celle que lui avaient donné les offi-

ciers des Cent-Jours. Aussi, trois partis se réunissaient-ils autour du cercueil illustre. Les libéraux, les bonapartistes et les républicains.

Pendant l'année qui venait de s'écouler, le parti républicain avait fait d'énormes progrès; personne n'avait semé la parole, et cependant le fruit avait poussé tout seul. L'artillerie particulièrement, si divisée à l'époque du procès des ministres, était, au 5 juin 1832, presque entièrement républicaine.

Au reste, le parti avait fait peu de progrès dans la bourgeoisie et dans le peuple. La bourgeoisie, dans la République, ne voyait qu'un bonnet rouge au bout d'une pique et la guillotine sur la place Louis XV.

Le peuple n'y voyait rien encore, et le mot était pour lui à peu près vide de sens.

C'était donc parmi les intelligences qu'était la véritable force du parti auquel se ralliaient, en outre, quelques officiers et sous-officiers de l'armée, entraînés instinctivement par les traditions du carbonarisme de 1821.

Pour beaucoup, les quatre sergents de La Rochelle étaient non-seulement des martyrs, mais encore des apôtres.

Aussi, les sociétés républicaines s'étaient-elles multipliées; la société des Amis du peuple, société-mère qui existait seule à l'époque du procès des ministres, avait vu naître près d'elle la société des Droits de l'Homme, la société Gauloise et le Comité organisateur des municipalités.

Il est vrai que toutes ces sociétés, manquant d'un chef puissant et mal reliées entre elles, toutes-puissantes pour l'initiative, étaient bien faibles pour la direction.

Tout au contraire, le gouvernement, prévenu du danger qui le menaçait par les explosions quotidiennes que faisait l'esprit public, avait d'avance son plan bien arrêté, et, pour ne pas être pris au dépourvu comme Charles X, tenait toujours sous sa main, tant dans Paris que dans les environs, quarante à cinquante mille hommes.

Dès le 4, quoique aucune mesure n'ait été prise par le parti républicain, quoique aucun plan n'ait été arrêté, on devinait à ces ardents atomes qui passent dans l'air, précédant les orages politiques, comme

ils précèdent les orages du ciel, que la journée du lendemain aurait sa date parmi les jours terribles.

Le soir, on se rassembla, on chercha à prendre l'ordre quelque part, à adopter une direction quelconque; mais Carrel, le plus grand sceptique que j'aie connu en fait de coups de mains révolutionnaires, prêchait le calme et la prudence; mais Bastide, mais Guinard, mais Cavaignac, n'osaient rien prendre sur eux, de peur d'entraîner tout le parti dans une tentative inconsidérée. Rien ne fut décidé, si ce n'est qu'on ne commencerait point l'attaque, mais qu'on se tiendrait prêt à la défense.

Le rendez-vous était sur la place Louis XV.

Lorsqu'on arriva à la place Louis XV, on la trouva gardée par quatre escadrons de carabiniers.

On s'achemina vers la maison mortuaire, située rue Saint-Honoré. La rue était encombrée; des étages supérieurs des maisons on voyait d'un côté la foule s'étendre, épaisse, jusqu'au Palais-Royal; de l'autre, s'amonceler toujours croissante, rue Royale, faubourg Saint-Honoré et place de la Madeleine.

Cette foule se composait : d'étudiants, d'hommes du peuple, d'anciens soldats, de députés, de corporations des différents métiers de Paris et de réfugiés.

On cherchait inutilement les élèves de l'École polytechnique, ils avaient été consignés par le général Tholozé.

Toute cette foule était frissonnante de passions, pleine de troubles subits, de rumeurs confuses; on eût dit que le corps social éprouvait ce tremblement qui secoue les membres du fiévreux un instant avant que son accès le prenne.

Des hommes, arrivant de tous les quartiers de Paris, disaient les précautions prises par le gouvernement sur tous les points. Il y avait un escadron de dragons à la Halle-aux-Vins; un bataillon du 3e léger à la place de Grève; le 12e tout entier stationnait, attendant le convoi, sur la place de la Bastille; la cour du Louvre était pleine de soldats. Tout le quartier qui s'étend de la préfecture de police au Panthéon était livré aux municipaux, dont un fort détachement protégeait le Jardin-des-Plantes; enfin, dans la caserne des Celestins,



Carpentier del | Imp Pernel R de l'Ecole de Medecine 80 Paris | A Riffaut Sc

CONVOI DU G^{AL} LAMARQUE

tout le 6ᵉ régiment de dragons se tenait prêt à monter à cheval.

Sur toute la ligne des boulevards, où devait passer le convoi, étaient échelonnés des sergents de ville.

Au moment où le char mortuaire arriva devant la porte du général, on détela les chevaux; des jeunes gens s'y attelèrent, tandis que d'autres, se substituant aux employés des pompes funèbres, chargeaient le cadavre sur le corbillard.

Ce n'est qu'en arrivant sur le boulevard qu'un peu d'ordre put s'établir dans le cortége.

Les quatre cordons étaient portés par le général La Fayette, le maréchal Clausel, MM. Laffitte et Mauguin.

Le char était pavoisé de drapeaux tricolores et couvert de couronnes d'immortelles.

Immédiatement, derrière le char, venaient les membres des deux Chambres.

Puis les gardes nationaux, armés de leurs sabres seulement.

Puis les artilleurs, avec leurs mousquetons, mais sans cartouches; seuls, les gardes du drapeau en avaient.

Puis les réfugiés de toutes les nations avec leurs drapeaux.

Puis la société de l'Union de Juillet, avec une bannière en deuil, ornée de crêpes et d'immortelles.

Puis les Écoles de droit, de médecine, de pharmacie, de commerce, d'Alfort; chacune ayant son drapeau avec cette légende : *Au général Lamarque.*

Tout cela se déploya sur le boulevard, sans confusion, en bon ordre, mais sombre comme une armée qui marche au combat.

Le temps était incertain, presque pluvieux; l'atmosphère était sillonnée par ces courants d'air chaud, qu'on dirait des éclairs invisibles et qui disent aux organisations nerveuses : Voilà l'orage!

Ce fut à la hauteur de la rue de la Paix seulement que le convoi du général éprouva son premier trouble. Les jeunes gens qui marchaient devant le corbillard crièrent à ceux qui le traînaient :

— A la place Vendôme!

Cette déviation n'était pas prévue, elle jeta dans tout cet immense serpent qui emplissait le boulevard de ses anneaux et dont la queue

touchait encore à la rue Saint-Honoré, une agitation et une inquiétude bientôt calmées, lorsque l'on sut la cause qui faisait prendre au corbillard la rue de la Paix.

On voulait faire faire au vieux soldat le tour de cette colonne, à laquelle, pour sa part, il avait apporté sans doute quelque canon ennemi.

Mais à la vue de cette foule qui s'approchait en désordre, le poste de l'État-Major crut à une agression; trop faible pour résister, il rentra vivement et ferma les portes de l'hôtel.

De leur côté, ceux qui conduisaient le convoi virent dans cette retraite, non pas sa véritable cause, mais un moyen de ne pas rendre les honneurs funèbres à l'illustre mort.

A l'instant, la foule s'amassa devant la porte, criant avec menace :

— Les honneurs au cercueil! les honneurs militaires! les honneurs au général Lamarque!

Les soldats sortirent et présentèrent les armes; la foule se calma.

Le corbillard, traîné par les jeunes gens, fit le tour de la colonne et vint reprendre sa place à la tête du cortége.

On avait obtenu ce que l'on voulait de l'autorité militaire, et cette concession avait produit son effet, c'est-à-dire qu'elle avait exalté les esprits.

Le convoi reprit donc sa marche avec cet air victorieux d'une foule qui croit à des obstacles, et qui vient de vaincre le premier obstacle qui lui était opposé.

Au cercle de la rue de Grammont, on entendit tout à coup un grand bruit et de menaçantes clameurs; ce bruit et ces clameurs étaient causés par l'apparition du duc de Fitz-James, qui regardait passer le convoi le chapeau sur la tête.

C'était une étrange provocation de la part d'un homme aussi intelligent que le duc; n'y eût-il que cette religion du cercueil qui survit à toutes les autres, parce qu'elle a sa source dans l'égoïsme humain, il eût dû regarder passer le cercueil tête nue.

L'explosion fut telle que le duc de Fitz-James dut se retirer.

Cette retraite de l'ex-pair fut accompagnée des cris de : *Vive la République!* poussés dans les rangs de l'artillerie, et sous les bannières des corps de métiers.

Vers la porte Saint-Denis, un sergent de ville qui avait voulu faire une arrestation, et qui, blessé au visage, était poursuivi par cinq ou six hommes armés d'épées et de pistolets, se précipita dans les rangs de l'artillerie.

L'artillerie le prit sous sa garde et lui sauva la vie.

Un peu plus loin, un autre sergent de ville vint jusque dans les rangs du convoi et porta la main sur un homme qui venait de crier : *Vive la République!*

Aussitôt un vieil officier, voisin de cet homme, prend sa défense, met l'épée à la main; le sergent de ville en fait autant, et un duel, ayant cent mille témoins, commence.

En rompant, le sergent de ville rencontra le trottoir et trébucha.

On se précipita vers le vieil officier qui avait l'épée levée sur son adversaire; on le ramena à son rang, et pendant ce temps, le sergent de ville s'évada.

C'étaient là les différents prologues du drame terrible qui se préparait.

J'ai vu beaucoup d'esprits intelligents qui, en ce moment, ne donnaient pas vingt-quatre heures d'existence au trône de Juillet.

Un jeune homme, qui comprenait cela sans doute, s'écria du milieu d'un groupe d'étudiants :

— Mais enfin, où nous mène-t-on?

— Pardieu, répondit le décoré de Juillet qui conduisait ce groupe : à la République!

Puis, un peu plus bas :

— Mon cher ami, dit-il, vous êtes invité à souper ce soir aux Tuileries.

Le pauvre garçon eût pu dire comme Épaminondas: chez Pluton. Il ne se fût pas trompé.

CHAPITRE V.

L'idée du combat, à partir de ce moment, était présente; des hommes qui passaient à portée de leurs demeures quittaient tout à coup leurs rangs, puis, dix minutes après, venaient les reprendre, avec quelque pistolet dont la crosse sortait menaçante de leur gousset, quelque épée dont la poignée bouclait leur poitrine.

A partir du boulevard du Temple, il fut évident qu'on marchait à une bataille.

On arriva ainsi à la place de la Bastille; elle était hérissée de baïonnettes; le 12e léger y stationnait.

Mais au moment où l'artillerie passa, un officier quitta les rangs, sans doute sous prétexte de serrer la main à un ami, puis tout bas :

— Citoyens, dit-il, je suis républicain, vous pouvez compter sur nous.

Et sur la promesse d'un homme isolé, cette nouvelle se répandit dans la foule, qu'on venait d'acquérir la certitude que non-seulement l'armée ne tirerait pas, mais encore passerait avec le peuple.

Un instant après, une grande rumeur s'élève du côté de la rue Saint-Antoine, et soixante élèves de l'École polytechnique, la moitié ayant perdu ses chapeaux, quelques-uns tenant l'épée nue à la main, viennent se mêler aux rangs des réfugiés, et échangent des poignées de mains avec les artilleurs.

Ils avaient forcé la consigne, et brûlés par une course longue et rapide, ils accouraient prêts à l'insurrection.

En les apercevant, la musique qui tenait la tête du cortége se mit à jouer, d'elle-même, la *Marseillaise*.

Il faut avoir entendu cette musique incendiaire, pour comprendre quel frisson courut par les veines des assistants.

On prit le chemin du boulevard Bourdon; le convoi, un instant stationnaire à la Bastille, se remettait en marche.

La tête de colonne fit halte au pont d'Austerlitz.

Là devaient, sur une estrade, être prononcés les discours d'adieu.

Les premiers discours prononcés le furent par le général La Fayette, le maréchal Clausel, M. Mauguin et les généraux réfugiés Saldanha et Serrognani.

Rien dans ces discours, faits d'avance, ne répondait à l'exaltation du moment; aussi furent-ils écoutés dans un sombre silence.

Ce n'étaient point de pareils discours qu'il fallait à cette foule fiévreuse et irritée.

Mais après ces premiers orateurs, d'autres s'emparèrent de l'estrade : ceux-là, ce n'étaient plus des orateurs de tribune à la froide rhétorique, c'étaient des tribuns de carrefour à l'ardente inspiration, ramassant toutes les questions nationales foulées aux pieds depuis deux ans et les exposant, meurtris comme des cadavres de suppliciés, aux yeux de la foule. Ceux-là, c'était l'exaltation vivante, c'était l'insurrection, c'était la menace.

Ceux-là, on les applaudissait frénétiquement.

Tout à coup, au milieu de ces cris, de ces clameurs, de ces armes patentes agitées en l'air, de ces armes cachées jusque-là et sortant des poitrines, une apparition terrible, une espèce de cavalier de l'Apocalypse apparut, vêtu de noir; il était monté sur un cheval noir qui, au milieu de la masse, se mouvait avec peine. A la main, il tenait un drapeau rouge dont les plis l'enveloppaient; ce drapeau était surmonté d'un bonnet phrygien.

Dix mille hommes marchant au pas de charge sur les républicains les eussent moins épouvantés que cet homme : cet homme, c'était le spectre de la première République; c'était 93 évoqué tout sanglant de la place de la Révolution; c'était le 10 août; c'étaient les 2 et 3 septembre; c'était le 21 janvier.

Ils comprirent qu'à la vue du spectre, la bourgeoisie allait faire un pas en arrière, et qu'eux demeureraient isolés, ne s'appuyant plus sur personne que sur leur conviction.

Mais comme leur conviction était grande, ils n'hésitèrent pas.

Alors commença cette lutte terrible qui, en une heure, couvrit la moitié de Paris de feu et de fumée.

Les détails de ces terribles combats des 5 et 6 juin resteront

comme une de ces pages sanglantes écrites par la main des guerres civiles. Jamais l'héroïsme d'un parti ne fut poussé aussi loin : pendant trente heures soixante hommes tinrent contre toute une armée, et quand la flamme se fut éteinte, quand le canon eut cessé de gronder, on trouva vingt ou vingt-cinq morts et vingt-deux prisonniers; le reste des combattants, huit ou dix peut-être, s'étaient ouverts un passage à la baïonnette et avaient disparu.

Pendant que les républicains consacraient de leur sang, rue Saint-Merry, la religion nouvelle dont ils se faisaient à la fois apôtres et martyrs, les députés de l'opposition délibéraient chez M. Laffitte.

Ce serait un compte-rendu curieux que celui de cette délibération flottant entre le désir de reprendre le pouvoir et la crainte de se compromettre. Enfin, comme toujours, on laissa fuir le moment. Le moment passé, on sentit qu'il était trop tard, et l'on résolut de faire près de Louis-Philippe, au 6 juin, la même démarche qu'on avait faite près de Charles X au 28 juillet.

MM. Arago, Odilon Barrot et Laffitte furent nommés à cette ambassade.

Le roi venait de rentrer aux Tuileries.

Ce fut vers cinq heures et demie du soir que le roi apprit à Saint-Cloud ce qui se passait à Paris. Son premier mouvement fut de marcher droit au danger pour le mesurer à sa taille; il passa chez la reine, lui raconta tout, et lui demanda ce qu'elle comptait faire.

— Ce que vous ferez, répondit la reine.

— Je pars pour Paris.

— Alors je pars avec vous.

Et tous deux partirent en effet. A neuf heures ils étaient aux Tuileries.

Les ministres étaient réunis à l'état-major; le roi leur fit dire de venir le trouver. Le conseil se rassembla : on proposa de mettre Paris en état de siége; mais la proposition parut hâtive, et on la remit au lendemain.

Il était une heure du matin. On prit un peu de repos aux Tuileries, à six heures le roi était à cheval.

Il visita différents postes, et passa, aux cris de : *A bas les car-*

listes! à bas les républicains! la revue de la garde nationale de la banlieue.

Ainsi non-seulement le gouvernement en était arrivé à faire croire à une insurrection jacobine, mais encore cette insurrection jacobine était combinée avec une insurrection carliste.

Cette stupide accusation prit du crédit, et fut répétée même par les gens sérieux.

Il est vrai que ceux qui l'affirmaient le plus positivement étaient peut-être ceux qui y croyaient le moins.

A midi, les républicains étaient concentrés dans le cloître Saint-Merry, enveloppés de tous côtés : ce n'était plus qu'une question de temps et de cadavres.

Le roi résolut de parcourir les boulevards et les quais.

Il sortit des Tuileries accompagné du duc de Nemours, du maréchal Gérard, des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce; ses officiers d'ordonnance et ses aides-de-camp l'accompagnaient : différents pelotons de carabiniers, de dragons et de gardes nationaux à cheval le précédaient ou le suivaient.

Il commença par passer en revue les troupes concentrées sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées; puis, prenant la ligne des boulevards, le faubourg Saint-Antoine jusqu'à la barrière du Trône, il revint aux Tuileries par les quais.

C'était au retour de cette promenade, et tout chaud encore d'exaltation, que le trouvèrent les trois députés.

Au moment où ils arrivèrent aux Tuileries, M. Guizot était avec le roi.

Les trois députés venaient en calèche découverte, de sorte qu'ainsi tout le monde pouvait les voir. Mais il y avait déjà un abîme entre le 29 juillet et le 6 juin, de sorte qu'autant le passage du roi avait produit d'acclamations, autant leur passage à eux fut vu avec froideur.

Au moment où ils entraient dans la cour des Tuileries, un homme se jeta à la tête de leurs chevaux et, arrêtant la calèche :

— Messieurs, dit-il, prenez garde! Guizot est avec le roi, et vous risquez votre tête.

Puis le donneur d'avis disparut.

Ils n'en descendirent pas moins, et firent demander audience au roi, qui, au bout de quelques minutes, leur fit dire qu'il était prêt à les recevoir.

A la porte, M. Laffitte arrêta ses deux collègues.

— Tenons-nous bien, Messieurs, dit-il, il va essayer de nous faire rire.

La porte s'ouvrit. MM. Laffitte, Odilon Barrot et Arago furent introduits.

Une longue conférence eut lieu entre le roi et les trois députés. Ils lui exposèrent que sa victoire étant légale et devant être décisive, elle devait en même temps être clémente. Que si depuis dix-huit mois l'ordre était ainsi violemment troublé, non-seulement à Paris, mais encore sur divers points de la France, cela tenait au fatal système du 13 mars adopté par le roi. — « Vous allez triompher au nom des lois, ajouta M. Barrot, et toutefois ce triomphe sera cruel, car il sera acheté par du sang français.

— « A qui la faute? répondit le roi; quelques misérables ont attaqué mon gouvernement, ne dois-je pas me défendre? Je ne sais, au surplus, quels renseignements vous avez pu recueillir : quant à moi, je crois que la résistance va cesser. Le canon que vous entendez est celui qui force à cette heure le cloître Saint-Merry, dans lequel les factieux sont enfermés.

— « Vous êtes vainqueur, sire, répliqua M. Odilon Barrot, ne souffrez pas qu'on abuse de la victoire : la violence après le combat pourrait amener de nouvelles catastrophes.

— « Je viens de parcourir Paris, dit le roi, et pendant ma promenade je n'ai entendu crier que deux choses : *Vive le roi!* et, *Sire, prompte justice*. En rentrant, j'ai informé M. Barthe de ce désir de la population. Il m'a répondu qu'en faisant des assises extraordinaires, les accusés pourraient être devant le jury en moins de quinze jours. Cela suffit, je crois; la justice aura donc son cours régulier sans violence d'aucune espèce.

— « Il ne suffit pas de punir, sire, répondit vivement M. Laffitte, il faut aviser au moyen de calmer l'irritation générale; ce n'est pas

seulement dans la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher, c'est surtout par la force morale, par l'affection de la nation. Le pays n'est pas content de la marche des affaires, voilà toutes les causes du désordre.

— « Vous vous trompez, Monsieur, répondit le roi ; rien n'a pu me faire perdre l'affection du pays. C'est par des mensonges et des calomnies que la presse travaille journellement *à me démolir*.

— « C'est le système du gouvernement qui cause tout le mal, répliqua M. Arago ; c'est le système que l'on doit changer. La France avait accepté toutes les conséquences de la Révolution. Presque tous les membres de l'opposition voulaient une monarchie, mais une monarchie populaire.

— « Dites tous, interrompit M. Laffitte ; l'opposition entière est d'accord que la royauté de Juillet doit être conservée.

— « Je suis charmé d'apprendre, ajouta le roi avec ironie, que MM. Cabet et Garnier-Pagès pensent ainsi.

— « Aujourd'hui, répondit M. Arago, il existe trois partis ; mais c'est le système ministériel qui donne de la force au parti républicain, et j'en accuse le ministère. Il faut un système plus libéral à l'intérieur, moins de faiblesse et de condescendance envers l'étranger. Alors le peuple et le prince seront solidement unis. Le système actuel est périlleux pour le roi, pour sa famille et pour le pays.

— « Il y a quelque chose de vrai dans ce que vous dites ; ma popularité est peut-être ébranlée ; mais ce n'est pas la faute de mon gouvernement, c'est le résultat des calomnies et des manœuvres haineuses par lesquelles les républicains et les carlistes veulent me *démolir*.

« La presse m'attaque avec une violence inouïe. Je suis cruellement outragé, mais peu ou mal défendu. J'en ai pris mon parti, fort que je suis du témoignage de ma conscience. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que je sympathisais avec les carlistes ! Remontez jusqu'à l'origine de la maison d'Orléans, et vous trouverez parmi ses ennemis constants les ancêtres de ceux qui, aujourd'hui, sont les meneurs du parti carliste.

« On dit que je suis ambitieux, insatiable de richesses, voulant

une cour brillante! Mais j'ai passé par tous les étages de la vie, et je pourrais dire :

Heureux qui, satisfait de son humble fortune.

« Je suis devenu roi parce que moi seul pouvais sauver la France du despotisme et de l'anarchie. J'ai toujours été opposé aux Bourbons de la branche aînée ; personne n'est plus que moi leur ennemi. Il est donc insensé de supposer que j'aie la pensée de transiger avec eux.

« Le programme de l'Hôtel-de-Ville est un infâme mensonge; j'en appelle à M. Laffitte. Dans un discours prononcé sur le cercueil de Lamarque, quelqu'un, que je ne connais pas, a parlé d'engagements solennellement acceptés, puis lâchement oubliés; c'est faux, j'en suis indigné. Je n'ai fait aucune promesse. En droit, je n'avais rien à promettre ; en fait, je n'ai rien promis.

« La Révolution a été faite au cri de *Vive la Charte!* Le peuple la demandait; elle a été améliorée par la suppression de l'article 14.

« Aussitôt que j'arrivai au trône, j'adoptai le système qui me parut bon ; il me paraît bon encore aujourd'hui. Prouvez que je me trompe, et je changerai; autrement je persisterai, car je suis homme de conscience et de conviction : on me hacherait, comme chair à pâté, dans un mortier, plutôt que de m'entraîner contre mon opinion.

« Je n'ai pas d'entourage : c'est peut-être de l'amour-propre; mais je ne suis soumis à aucune influence. Mon système me paraît excellent; prouvez-moi le contraire.

— « L'expérience l'a prouvé, dit M. Arago : la hardiesse des carlistes, les chaînes politiques, la guerre civile en Vendée et à Paris, sont la condamnation du système du 13 mars. Notre position s'est détériorée ; quelques jeunes gens viennent d'essayer de renverser votre gouvernement, parce qu'ils comptaient sur le mécontentement du peuple ; ils ne l'auraient pas fait il y a quinze mois.

— « Je viens de traverser Paris; eh bien! jamais je n'avais entendu des cris plus unanimes et plus vifs de *Vive le roi!* jamais la garde nationale ne montra plus de dévouement.

— « Je l'ai vue, la garde nationale, reprit M. Arago; elle voulait

combattre l'anarchie; mais elle désirait un changement de système. Mon opinion, il est vrai, n'est que celle d'un simple garde national, et, par conséquent, elle a peu de poids; elle en aurait davantage dans la bouche d'un colonel.

— « Je vous comprends... Je n'ai jamais deviné par quel caprice Casimir Périer s'obstina à repousser le vœu de la 12ᵉ légion.

« Quant au système que vous appelez système du 13 mars, il n'est pas du 13 mars; je l'adoptai après de mûres réflexions, en montant sur le trône; on l'a toujours suivi, même sous M. Laffitte.

— « Votre Majesté fait erreur, dit celui-ci; je repousse toute assimilation avec le ministère Périer. Il est vrai que les mesures ont eu, contre ma volonté, plus de ressemblance que je ne désirais; mais j'invoque les discours que j'ai prononcés avec votre approbation.

— « Les vues étaient identiques, répondit le roi. Le gouvernement a toujours marché dans la même ligne, parce que cette ligne avait été adoptée après de mûres réflexions. Montrez-moi ses inconvénients; car, dans votre compte-rendu, je n'ai rien trouvé, absolument rien.

— « De petites causes auraient donc produit de bien grands effets; car ce sont les fautes signalées qui ont amené la désaffection du pays. Par exemple le licenciement systématique des gardes nationales des villes les plus patriotes, des villes frontières, a détruit bien des sympathies. A Perpignan, il n'y avait aucun prétexte. Ce fut un caprice du préfet, qui voulait flatter les sentiments de Casimir Périer.

— « A Grenoble, ajouta M. Odilon Barrot, les fautes du gouvernement ont été nombreuses, inexcusables.

— « On a répandu sur cette affaire, Messieurs, les insinuations les plus injustes; on a calomnié l'autorité, on a calomnié le 35ᵉ régiment. Il fallait, n'est-ce pas, laisser avilir le pouvoir! Il fallait souffrir qu'on promenât impunément dans la rue la figure du roi sous la forme d'un animal qu'on égorgeait! et parce que de braves soldats ont pris la défense du roi, celle des lois et de l'ordre public, on les a blâmés et traités d'assassins!

— « On a ménagé les carlistes, riposta M. Odilon Barrot, on a transigé avec eux; c'est une faute grave. Nous avons souvent de-

mandé qu'on appliquât les lois aux carlistes insurgés dans l'Ouest, qu'on purgeât les administrations des carlistes qui s'y trouvaient. Loin de là, on a donné des sauf-conduits aux chefs de bandes.

— « Jamais! s'écria le roi.

— « Vos ministres l'ont avoué à la tribune, affirma M. Odilon Barrot.

— « Ils ont dit ce qu'ils ont voulu; mais je persiste à soutenir que les sauf-conduits ont été refusés.

— « On aurait évité l'état de siége dans quatre départements et de grandes dépenses.

— « Je ne me suis jamais opposé aux mesures présentées contre les carlistes; Dupont (de l'Eure) ne les a pas épargnés. Je ne crois pas qu'il y en ait dans l'armée. Il y en a bien quelques-uns aux finances, mais M. Laffitte sait combien les changements sont dangereux et difficiles dans cette administration. L'accusation de favoriser les carlistes est celle qui m'a le plus surpris; car l'émigration ne m'a jamais pardonné d'avoir refusé de porter les armes contre la France.

« J'ai tardé à approuver la proposition Bricqueville, c'est vrai, j'en conviens; mais c'était la confiscation de *six cent mille francs* de rentes appartenant à la famille proscrite, et il me répugnait de la signer.

« L'honneur de la France exige que cette famille ne soit pas réduite à l'aumône de l'étranger. Cependant, quoique la duchesse de Berry soit la nièce de la reine, j'ai donné des ordres pour son arrestation; mais je ne veux point de sang. Rappelez-vous ce que disait un membre de la Convention : « On a coupé la tête à Charles Ier, les Stuarts sont revenus; on s'est contenté de bannir Jacques II, les Stuarts ont disparu pour toujours de l'Angleterre. » Mon père, malgré mes prières, commit la faute, en votant la mort de Louis XVI, de vouloir donner des gages sanglants à la Révolution; je n'entends pas l'imiter.

— « Ce qui a le plus indisposé la nation, reprit M. Arago, c'est le manque de dignité envers l'étranger, c'est la pusillanimité du ministère, c'est son peu de souci de l'honneur national. Les Prussiens

ont été arrêtés par des paroles fermes, les Autrichiens n'auraient pas envahi l'Italie, si l'on avait tenu le même langage.

— « Vous parlez de nos menaces envers la Belgique, mais ces menaces ne pouvaient avoir grand effet: car, savez-vous combien nous avions de troupes alors? Nous avions soixante-dix-huit mille hommes, en comptant l'armée d'Alger; soixante-dix-huit mille, pas davantage; et vous vouliez faire la guerre avec cela?

— « C'était assez alors, avec l'enthousiasme populaire, continua M. Arago. Quand le gouvernement de la France a la confiance du peuple, il peut toujours parler avec énergie. Le langage inqualifiable de M. de Saint-Aulaire excite un mécontentement unanime. Il a demandé grâce pour lè roi des Français!... et c'est au pape!

— « Pas si haut, monsieur Arago... Il paraissait y avoir quelque chose à critiquer dans le langage de Saint-Aulaire; mais quand on lui en a fait la remarque, il a répondu qu'on ne pouvait réussir autrement. Du reste, ce n'est pas nous qui avons fait des concessions, c'est à nous qu'on en a fait. On nous a concédé tout ce que nous avons demandé, et tout ce qu'on ne voulait pas d'abord nous accorder; nous avons amené l'étranger à faire ce qu'il ne voulait pas faire. Par exemple, les affaires de la Belgique vont être complétement terminées sous peu de jours; il faudra bien que le roi de Hollande y souscrive. Nous avons amené l'empereur de Russie à souscrire à la séparation de la Belgique; et cependant, au commencement, il avait déclaré très-positivement qu'il n'y consentirait jamais.

— « Cet avantage n'a été obtenu qu'au prix...

— « Ainsi, dit Louis-Philippe en interrompant M. Arago, l'affaire de la Belgique est comme finie. Je ne vois pas aussi clair dans celle de l'Italie; je ne sais même comment elle se terminera; car il n'est pas aisé de rendre un pape raisonnable. Au reste, de toutes les nations de l'Europe, c'est encore la France qui se trouve dans la situation la plus favorable; car les autres ont toutes des éléments de révolution, et, pour les terminer, elles n'ont pas l'étoffe d'un duc d'Orléans. La France et l'Angleterre ne peuvent être gouvernées qu'avec la liberté de la presse. Je connais ses inconvénients; je sais que l'indulgence du jury fait beaucoup de mal, mais je ne vois pas

de remède. Aussi quand, dans ses accès de colère, Casimir Périer proposait des mesures d'exception, je m'y suis toujours opposé. Les princes d'Allemagne veulent la censure : je les attends au dénoûment.

— « Nous craignons, dit alors M. Odilon Barrot, d'abuser du temps de Votre Majesté.

— « Je suis un roi constitutionnel, et je dois écouter tout le monde, c'est mon devoir; j'ai bien donné audience à MM. Mauguin et Cabet! Je ne puis donc voir qu'avec plaisir trois personnes avec lesquelles j'ai eu des relations privées, et qui peuvent me faire connaître la vérité avec moins d'amertume.

— « Votre Majesté trouve le système parfait, et nous, nous pensons le contraire; il est donc inutile de prolonger cet entretien.

— « Je crois le système excellent ; jusqu'à la preuve du contraire je n'en changerai pas. Mes intentions sont pures, je veux le bonheur de la France ; jamais je ne me suis armé contre elle. Toute la difficulté vient de ce que l'on ne me rend pas justice, de ce que la malveillance et la calomnie cherchent à me *démolir*. Si j'assiste au conseil, les journalistes crient que l'État est perdu, et qu'il n'y a plus de gouvernement constitutionnel. Cependant, ce n'est pas moi qui ferai prendre des déterminations illibérales. Par exemple, ce matin on m'a proposé la mise en état de siége, je n'ai pas voulu ; les lois suffisent, je ne veux régner que par les lois, on ne me fera jamais dévier de cette règle.

— « Nous en félicitons Votre Majesté, dirent les trois députés.

— « Dans votre compte-rendu vous m'accusez d'être insatiable de richesses.

— « Sire, répondirent ensemble MM. Arago et Odilon Barrot, cela ne se trouve point dans le compte-rendu, nous en sommes certains.

— « Messieurs, n'insistez pas, cela s'y trouve, leur dit M. Laffitte.

— « Vous voyez bien que M. Laffitte s'en souvient. Vous m'accusez de vouloir entasser richesses sur richesses.

— « Nous avons seulement dit, répondit M. Arago, que les ministres avaient demandé pour Votre Majesté une liste civile trop forte; voilà notre intention.

— « Je ne connais pas les intentions, je ne connais que les faits.

— « Du côté des patriotes, reprit M. Barrot, il y a irritation, désaffection et découragement, tandis que les carlistes sont pleins d'audace. Je supplie Votre Majesté d'en chercher la cause, et d'y porter remède. Il est peut-être temps encore. Le moment est même opportun, puisque vous venez de vaincre la rébellion. Votre Majesté peut avoir confiance en nous, car nous ne sommes inspirés, tous les trois, que par notre attachement pour la France et pour Votre Majesté. M. Arago n'aspire qu'à quitter la politique pour les sciences qui l'ont illustré ; M. Laffitte n'est que trop désenchanté du pouvoir ; et moi, je suis prêt à signer de mon sang que je ne veux aucune place quelconque dans votre gouvernement, trop heureux de pouvoir rentrer dans mon cabinet, et de me livrer sans distraction à des travaux qui m'ont donné l'indépendance et le bonheur.

— « Monsieur Barrot, je n'accepte pas la renonciation que vous m'offrez, dit le roi en frappant sur l'épaule de M. Barrot.

— « Sire, ne voyez en nous que des hommes désintéressés, qui vous expriment l'opinion des patriotes sincères et modérés. Vous êtes condamné à gouverner par la liberté et avec la liberté, acceptez toutes les conséquences de cette position.

— « C'est mon intention, c'est ce que je fais. Je ne changerai pas, parce que je ne change jamais de système que quand on m'a démontré que je suis dans l'erreur. Je ne me suis écarté qu'une seule fois de cette habitude : c'est à l'occasion de mes armes. Je tenais aux fleurs de lis, parce qu'elles étaient miennes, parce qu'elles étaient ma propriété, comme celle de la branche aînée, parce que de tout temps elles ont été ornement sur nos écussons. On a voulu leur suppression ; c'était une folie. J'ai résisté longtemps, même aux sollicitations de M. Laffitte ; j'ai fini par céder à la violence.

« Mais enfin, que vouliez-vous me proposer ?

— « Un juste milieu entre le système du 13 mars et la République, répondit M. Arago.

— « Une proclamation, continua M. Barrot, dans laquelle Votre Majesté, en faisant part à la France des graves événements de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies

pour les principes de la révolution de Juillet, me semblerait devoir produire un excellent effet.

— « Un roi constitutionnel ne peut malheureusement pas aller s'expliquer à la tribune Je ne puis faire connaître personnellement mes sentiments que quand je voyage, et vous aurez remarqué que je ne laisse jamais passer ces occasions sans en profiter.

— « Je me retire pénétré de la plus profonde douleur, dit alors M. Laffitte, parce que je crois à la sincérité de convictions qui rendent de plus grands malheurs inévitables. Je les redoute pour la France, et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière différente de juger la révolution de Juillet. Les uns n'y ont vu que la Charte de 1814 un peu améliorée, et un simple changement de personnes; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, le triomphe du système populaire et l'anéantissement complet de la Restauration. Depuis longtemps la presse a protesté contre le système du 13 mars; elle a protesté aussi par sa présence, cette foule immense qui s'est portée au convoi du général Lamarque; cette foule composée de tous les rangs, de toutes les fortunes, militaires, bourgeois, jeunesse, peuple, garde nationale; et si le lendemain quinze ou vingt mille hommes de ces soldats citoyens sont venus prêter leur appui au gouvernement, c'est que son existence elle-même était menacée. On a oublié le système du 13 mars, pour ne songer qu'à la royauté de Juillet.

— « Monsieur Laffitte, je vous crois de bonne foi, mais vous vous trompez: le système du 13 mars, comme vous persistez à l'appeler, n'a contre lui que les républicains et les carlistes.

— « Ce système, dit en terminant M. Laffitte, nous a amené la guerre civile. Quand même ses adversaires seraient en minorité dans le pays, cette minorité a tant d'énergie, qu'il ne faut pas la mépriser. La force morale vaut mieux que le canon et les baïonnettes. Les bons citoyens ne peuvent se défendre des plus vives inquiétudes pour la royauté, qui leur est chère, et qui se trouve compromise par un système antipathique avec les Français.

— « Louis-Philippe, dit enfin M. Odilon Barrot, est-il roi quasi-légitime, ou roi légitimé par le vœu national? A-t-il été choisi

comme Bourbon ou quoique Bourbon? voilà la question. Si, au lieu de suivre les errements de la Restauration, vous vouliez que toutes les autorités, toutes les institutions eussent la même origine que vous, il y aurait mariage entre la France et votre dynastie, sans divorce possible. Puisque vous pensez autrement, vous continuerez l'expérience; mais les amis du pays et de Votre Majesté ne peuvent y assister qu'avec anxiété.

— « Je persisterai dans ce que je crois être le bien de mon pays, répondit le roi, et j'ai la ferme conviction que quand les passions seront calmées, on reconnaîtra que je suis dans le juste et dans le vrai. Ma vie est à mon pays; je sais ce que je lui dois et ce que je lui ai promis. Vous savez, Messieurs, si je manque à mes promesses ou à mes serments. »

CHAPITRE VI.

Comme l'avait dit le roi, la justice fut prompte; seulement, les accusés ne furent pas déférés à des cours d'assises, ils furent déférés à des conseils de guerre.

Un jeune peintre nommé Geoffroy fut condamné à mort; mais saisie de son pourvoi, la cour de cassation, sur la plaidoirie d'Odilon Barrot, déclara que le conseil de guerre de la première division militaire avait commis un excès de pouvoir.

Ce fut une grande joie dans tout Paris que la rapide promulgation de cet arrêt, tant la peine de mort en matière politique était déjà hors de nos mœurs, en attendant qu'elle fût hors de nos lois.

Le gouvernement fut forcé de s'incliner devant cette majesté de la justice, plus puissante que la sienne; et il fut reconnu qu'il avait commis le même délit que Charles X, sans avoir subi la même peine.

Les accusés furent donc renvoyés devant le jury.

Dans toutes les insurrections politiques reposant sur une convic-

tion, il est rare que le combat ne mette pas en relief quelque courage merveilleux, et la défaite, quelque caractère sublime.

Celui qui eut tous les honneurs de l'admiration publique pour son courage dans le combat, pour son caractère devant les juges, fut un nommé Jeanne.

Par un hasard étrange, Jeanne, l'homme des barricades de Saint-Merry, Jeanne, l'homme des assises, Jeanne le républicain, était le frère de Jeanne le carliste, du papetier Jeanne du passage Choiseul, aux carreaux duquel on peut voir, à pied, à cheval, en buste, en médailles, de toute façon enfin, l'effigie de M. le comte de Chambord.

L'interrogatoire de Jeanne est un modèle de franchise, de courage et de concision.

D. Le 5 du mois, vous assistiez au convoi?

R. Oui, Monsieur.

D. Sur les cinq heures, n'étiez-vous pas au carrefour Saint-Merry?

R. Oui.

D. Armé?

R. D'un fusil que j'avais été prendre chez moi ; oui, Monsieur.

D. Vous avez travaillé à la barricade?

R. Oui ; deux gardes nationaux avaient été tués près de moi sur le boulevard ; on avait tiré sur nous sans provocation, il m'a semblé qu'attaqués, nous avions le droit de nous défendre.

D. N'avez-vous pas commandé le feu ?

R. Non, Monsieur ; une balle venait de me frapper au milieu des reins et m'avait renversé ; je me relevai et j'ai tiré un coup de fusil, un seul, car ils avaient fui.

D. Oui, mais ils sont revenus et vous ont trouvé au même poste?

R. Je n'avais pas voulu abandonner mes camarades.

D. Et vous êtes resté toute la nuit derrière la barricade?

R. Oui, Monsieur.

D. Faisant le coup de feu?

R. Faisant le coup de feu.

D. Ne distribuiez-vous pas des cartouches?

R. Oui, Monsieur.

D. Où preniez-vous ces cartouches?

R. Dans les gibernes des soldats morts.

D. Le lendemain, vous avez tiré toute la journée?

R. Toute la journée, oui, Monsieur.

D. N'êtes-vous pas de ceux qui tiraient des fenêtres de la maison n° 30, vers la fin de l'attaque?

R. Oui; quand on se rendit maître de la barricade, nous n'avions plus de cartouches, sans quoi nous y serions restés; nous nous sommes retirés en traversant à la baïonnette les rangs de la troupe de ligne.

Il faut dire aussi que Jeanne était merveilleusement soutenu par sa mère; cet autre Gracche avait trouvé une autre Cornélie, non pas d'une noble famille comme la Cornélie antique, mais d'un noble cœur.

Voici la lettre qu'elle écrivait à son fils, et que Louis Blanc nous a conservée.

Cette lettre fut remise à Jeanne la veille des plaidoiries.

« Ta mère va t'entendre aujourd'hui, et tout le reste de la plaidoirie; tu n'as encore rien emprunté à personne de ce que tu as prononcé; celui qui étudie un discours ne peut se pénétrer de l'émotion que ressent au fond du cœur celui qui ne parle que d'après des convictions; je rends la plus grande justice aux bonnes intentions de M. P. et autres; la crainte de te voir échouer les fait douter de tes moyens, mais moi je les connais, du moins j'en connais assez pour savoir ce dont tu es capable; une injuste défiance de toi-même en ce moment suprême serait une tache à une si belle réputation; défends ton bon droit; fais connaître, autant qu'il sera en ton pouvoir, que tu étais dans le cas de légitime défense; sois simple et généreux; ménage tes ennemis le plus qu'il te sera possible; mets le comble à mon bonheur; que j'entende l'opinion publique dire : il a été aussi grand dans la défaite que brave dans le péril; que ton âme s'élève à la hauteur de tes actions. Ah! si tu savais combien je suis fière de t'avoir donné le jour! Ne crains pas de faiblesse de ma part, ta grande âme a le don de relever la mienne.

« Adieu; quoique séparée de toi, mon âme ne te quitte pas.

Le jury prononça son arrêt.

Jeanne fut condamné à la déportation;

Rossignol à huit années de réclusion;

Goujon et Vigouroux, à six années de la même peine,

Ronjon à dix années de travaux forcés, sans exposition;

Et Fourcade à cinq ans de prison.

Voici les noms de ceux qui furent acquittés :

Leclerc, Jules Jouanne, Fradelle, Faley, Metiger, Bouley Cor-

nilleau, Dumineray, Mutelle, Maris, Renouf, Coiffu, Gumbert, Genrillon, Fournier, Louise-Antoinette Alexandre.

Quant à nous, qui avions quitté Paris à la suite de cette terrible journée, voici ce qu'à la suite d'une conversation avec la reine Hortense, mère du président actuel, nous écrivions en 1833. On verra qu'à dix-huit ans d'intervalle, nos opinions n'ont varié ni sur les hommes, ni sur les choses (1).

« Madame la duchesse de Saint-Leu m'avait invité à déjeuner pour le lendemain matin, à dix heures : comme j'avais passé une partie de la nuit à écrire mes notes, j'arrivai quelques minutes après l'heure indiquée : j'allais m'excuser de l'avoir fait attendre, ce qui était d'autant moins pardonnable qu'elle n'était plus reine ; mais elle me rassura avec une bonté parfaite, me disant que le déjeuner n'était que pour midi, et que si elle m'avait invité pour dix heures, c'était afin d'avoir tout le loisir de causer avec moi ; en même temps elle me proposa une promenade dans le parc ; je lui répondis en lui offrant mon bras.

« Nous fîmes à peu près cent pas en silence, le premier je pris la parole :

— « Vous aviez quelque chose à me dire, madame la duchesse, lui demandai-je.

— « C'est vrai, répondit-elle, je voulais vous parler de Paris. Qu'y avait-il de nouveau quand vous l'avez quitté ?

— « Beaucoup de sang dans les rues, beaucoup de blessés dans les hôpitaux ; pas assez de prisons, trop de prisonniers.

— « Vous avez vu les 5 et 6 juin ?

— « Oui, Madame.

— « Pardon, mais je vais être bien indiscrète peut-être ; d'après quelques mots que vous avez dits hier, j'ai cru m'apercevoir que vous étiez républicain.

— « Vous ne vous êtes pas trompée, madame la duchesse, et cependant, grâce au sens et à la couleur que les journaux qui repré-

(1) Cette conversation fut imprimée en 1833, quelque temps après l'apparition de mon ouvrage de *Gaule et France.*

sentent le parti auquel j'appartiens et dont je partage toutes les sympathies, mais non pas tous les systèmes, ont fait prendre à ce mot, avant d'accepter la qualification que vous me donnez, je vous demanderai la permission de vous faire un exposé de principes. A toute autre femme une pareille profession de foi serait ridicule, mais à vous, madame la duchesse, à vous qui, comme reine, avez dû entendre autant de paroles austères que vous avez dû entendre de mots frivoles en votre qualité de femme, je n'insisterai point à dire par quel point je touche au républicanisme social, et par quelle dissidence je m'éloigne du républicanisme révolutionnaire.

— « Vous n'êtes donc point d'accord entre vous, Messieurs?

— « Notre espoir est le même, Madame; mais les moyens par lesquels chacun veut procéder sont différents. Il y en a qui parlent de couper des têtes et de diviser les propriétés; ceux-là ce sont les ignorants et les fous. Il vous parait étonnant que je ne me serve pas pour les désigner d'un nom plus énergique, c'est inutile; ils ne sont ni craints, ni à craindre; ils se croient fort en avant, et sont tout à fait en arrière; ils datent de 93, et nous sommes en 1832. Le gouvernement fait semblant de les redouter beaucoup, et serait fâché qu'ils n'existassent pas, car leurs théories sont le carquois où il prend ses armes; ceux-là ne sont point les républicains, ce sont les républiqueurs.

« Il y en a d'autres qui oublient que la France est la sœur aînée des nations, qui ne se souviennent plus que son passé est riche de tous les souvenirs, et qui vont chercher parmi les constitutions suisse, anglaise et américaine, celle qui serait la plus applicable à notre pays. Ceux-là, ce sont des rêveurs et des utopistes tout entiers à leurs théories de cabinet; ils ne s'aperçoivent pas, dans leurs théories imaginaires, que la constitution d'un peuple ne peut être durable qu'autant qu'elle est née de la situation géographique, qu'elle ressort de sa nationalité et qu'elle s'harmonise avec ses mœurs. Il en résulte que, comme il n'y a pas sous le ciel deux peuples dont la situation géographique, dont la nationalité et dont les mœurs soient identiques, plus une constitution est parfaite, plus elle est individuelle, et moins, par conséquent, elle est applicable

à une autre localité qu'à celle qui lui a donné naissance : ceux-là, ce ne sont point non plus les républicains, ce sont les républiquistes.

« Il y en a d'autres qui croient qu'une opinion, c'est un habit bleu barbeau, un gilet à grands revers, une cravate flottante et un chapeau pointu; ceux-là ce sont les parodistes et les aboyeurs : ils excitent les émeutes, mais se gardent bien d'y prendre part; ils élèvent les barricades et laissent les autres se faire tuer derrière; ils compromettent leurs amis, et vont partout se cachant comme s'ils étaient compromis eux-mêmes; ceux-là, ce ne sont point encore les républicains, ce sont les républiquets.

« Mais il y en a d'autres, Madame, pour qui l'honneur de la France est chose sainte et à laquelle ils ne veulent pas que l'on touche; pour qui la parole donnée est un engagement sacré, qu'ils ne peuvent souffrir de voir rompre, même de roi à peuple, dont la vaste et noble fraternité s'étend à tout pays qui souffre et à toute nation qui se réveille; ils ont été verser leur sang en Belgique, en Italie et en Pologne et sont revenus se faire tuer ou prendre au cloître Saint-Merry; ceux-là, Madame, ce sont les puritains et les martyrs. Un jour viendra où, non-seulement on rappellera ceux qui sont exilés, où, non-seulement on ouvrira les prisons à ceux qui sont captifs, mais encore où l'on cherchera les cadavres de ceux qui sont morts, pour leur élever des tombes. Tout le tort qu'on peut leur reprocher, c'est d'avoir devancé leur époque et d'être nés trente ans trop tôt; ceux-là, Madame, ce sont les vrais républicains.

— « Je n'ai pas besoin de vous demander, me dit la reine, si c'est à ceux-là que vous appartenez.

— « Hélas! Madame, lui répondis-je, je ne puis pas me vanter tout à fait de cet honneur: oui certes; à eux toutes mes sympathies; mais au lieu de me laisser emporter à mon sentiment, j'en ai appelé à ma raison; j'ai voulu faire pour la politique ce que Faust a fait pour la science, descendre et toucher le fond. Je suis resté un an plongé dans les abîmes du passé; j'y étais entré avec une opinion instinctive, j'en suis sorti avec une conviction raisonnée. Je vis que la révolution de 1830 nous avait fait faire un pas, il est vrai, mais que ce pas, nous avait conduits tout simplement de la monarchie

aristocratique à la monarchie bourgeoise, et que cette monarchie bourgeoise était une ère qu'il fallait épuiser avant d'arriver à la magistrature populaire. Dès lors, Madame, sans rien faire pour me rapprocher du gouvernement, dont je m'étais éloigné, j'ai cessé d'en être l'ennemi ; je le regarde tranquillement poursuivre sa période, dont je ne verrai peut-être pas la fin ; j'applaudis à ce qu'il fait de bon, je proteste contre ce qu'il fait de mauvais, mais tout cela sans enthousiasme et sans haine ; je ne l'accepte ni ne le récuse, je le subis ; je ne le regarde pas comme un bonheur, mais je le crois une nécessité.

— « Mais, à vous entendre, il n'y a pas de chance pour qu'il change ?

— « Non, Madame.

— « Si cependant le duc de Reichstadt n'était point mort et qu'il eût fait une tentative ?

— « Il eût échoué, du moins je le crois.

— « C'est vrai ; j'oubliais qu'avec vos opinions républicaines, Napoléon doit n'être pour vous qu'un tyran.

— « Je vous demande pardon, Madame, je l'envisage sous un autre point de vue : à mon avis, Napoléon est un de ces hommes élus dès le commencement des temps et qui ont reçu de Dieu une mission providentielle. Ces hommes, Madame, on les juge, non point selon la volonté humaine qui les a fait agir, mais selon la sagesse divine qui les a inspirés ; non pas selon l'œuvre qu'ils ont faite, mais selon le résultat qu'elle a produit. Quand leur mission est accomplie, Dieu les rappelle ; ils croient mourir, ils vont rendre compte.

— « Et, selon vous, quelle était la mission de l'Empereur ?

— « Une mission de liberté.

— « Savez-vous que tout autre que moi vous en demanderait la preuve.

— « Et je la donnerais, même à vous.

— « Voyons ; vous ne savez point à quel degré cela m'intéresse.

— « Lorsque Napoléon, ou plutôt Bonaparte, apparut à nos pères, Madame, la France sortait, non pas d'une république, mais d'une révolution. Dans un de ses accès de fièvre politique, elle s'était jetée si fort en avant des autres nations, qu'elle avait rompu l'équilibre

du monde. Il fallait un Alexandre à ce Bucéphale, un Androclès à ce lion ; le 13 vendémiaire les mit face à face, la Révolution fut vaincue ; les rois qui auraient dû reconnaître un frère au canon de la rue Saint-Honoré, crurent avoir un ennemi dans le dictateur du 18 brumaire : ils prirent pour le consul d'une république celui qui était déjà le chef d'une monarchie, et, insensés qu'ils étaient, au lieu de l'emprisonner dans une paix générale, ils lui firent une guerre européenne. Alors, Napoléon appela à lui tout ce qu'il y avait de jeune, de brave, d'intelligent en France et le répandit sur le monde. Homme de réaction pour nous, il se trouva être homme de progrès pour les autres ; partout où il passa, il jeta aux vents le blé des révolutions : l'Italie, la Prusse, l'Espagne, le Portugal, la Pologne, la Belgique, la Russie elle-même, ont tour à tour appelé leurs fils à la moisson sacrée, et lui, comme un laboureur fatigué de sa journée, il a croisé les bras et les a regardés du haut de son roc de Sainte-Hélène ; c'est alors qu'il eut une révélation de sa mission divine et qu'il laissa tomber de ses lèvres la prophétie d'une Europe républicaine

— « Et croyez-vous, reprit la reine, que si le duc de Reichstadt ne fût pas mort, il eût continué l'œuvre de son père ?

— « A mon avis, Madame, les hommes comme Napoléon n'ont pas de père et n'ont pas de fils, ils naissent, comme des météores, dans le crépuscule du matin, traversent, d'un horizon à l'autre, le ciel qu'ils illuminent et vont se perdre dans le crépuscule du soir.

— « Savez-vous que ce que vous dites là est peu consolant pour ceux de sa famille qui conserveraient quelques espérances.

— « Cela est ainsi, Madame, car nous ne lui avons donné une place dans notre ciel qu'à la condition qu'il ne laisserait pas d'héritier sur la terre.

— « Et cependant, il a légué son épée à son fils.

— « Ce don lui a été fatal, Madame, et Dieu a cassé le testament.

— « Mais vous m'effrayez, car son fils à son tour l'a léguée au mien.

— « Elle sera lourde à porter,

— « Oui, vous avez raison, car cette épée, c'est un sceptre.

— « Prenez garde de vous égarer, Madame ! j'ai bien peur que vous ne viviez dans cette atmosphère trompeuse et enivrante qu'emportent avec eux les exilés ; le temps, qui continue de marcher pour le reste du monde semble s'arrêter pour les proscrits : ils voient toujours les hommes et les choses comme ils les ont quittés, et cependant les hommes changent de face et les choses d'aspect. La génération qui a vu passer Napoléon revenant de l'île d'Elbe s'éteint tous les jours, Madame, et cette marche miraculeuse n'est déjà plus un souvenir, c'est un fait historique.

— « Ainsi, vous croyez qu'il n'y a plus d'espoir pour la famille Napoléon de rentrer en France?

— « Si j'étais le roi, je la rappellerais demain.

— « Ce n'est point ainsi que je veux dire.

— « Autrement, il y a peu de chances.

— « Quel conseil donneriez-vous donc à un membre de cette famille qui rêverait la résurrection de la gloire et de la puissance napoléonienne?

— « Je lui donnerais le conseil de se réveiller.

— « Et s'il persistait, malgré ce premier conseil, et qu'il vous en demandât un second?

— « Alors, Madame, je lui dirais d'obtenir la radiation de son exil, d'acheter une terre en France, de se faire élire député, de tâcher par son talent, de disposer de la majorité de la Chambre et de s'en servir pour déposer Louis-Philippe et se faire élire roi à sa place.

— « Et vous pensez, reprit la duchesse de Saint-Leu en souriant avec mélancolie, que tout autre moyen échouerait?

— « J'en suis convaincu.

« La duchesse soupira.

« En ce moment, la cloche sonna le déjeuner ; nous nous acheminâmes vers le château, pensifs et silencieux. Pendant tout le retour, la duchesse ne m'adressa point une seule parole, mais en arrivant au seuil de la porte, elle s'arrêta et me regarda avec une expression qui trahissait une grande préoccupation.

CHAPITRE VII.

Cette mort du duc de Reichstadt que je mentionnais dans ma conversation avec la duchesse de Saint-Leu, avait eu lieu le 22 juillet 1832.

On sait quels bruits retentissent toujours autour des cercueils des prétendants; depuis longtemps, à tort ou à raison, les hommes politiques étaient convaincus que l'héritier de Napoléon devait mourir jeune, et lorsque la nouvelle de cette mort se répandit, ils se contentèrent de secouer la tête en disant :

— Il porte un trop grand nom pour vivre.

Au reste, le retentissement de cette mort, en France, fut sourd et bientôt éteint. Les partisans les plus ardents de l'Empereur eussent redouté le retour d'un jeune homme élevé à l'école de M. de Metternich. Dans ses cheveux blonds, dans ses traits efféminés, le duc de Reichstadt avait plus de sa mère que de son père, plus de Marie-Louise que de Napoléon. N'était-il point à craindre qu'il en fût de même au moral, et qu'il n'eût pas le cœur assez fort pour gouverner la France?

En somme, il mourut; onze ans suffirent à l'ange funèbre pour sceller la tombe du père et de l'enfant; et comme on ne craignait plus le retour ni de l'exilé de Sainte-Hélène, ni du prétendant de Schœnbrunn, la statue de l'Empereur avait, un an et six jours après cette mort, repris sa place au faîte de la colonne de la place Vendôme.

Disons rapidement ce qui s'était passé pendant cet intervalle dont les deux grands événements furent la mort de la religion saint-simonienne et la naissance de la fille de la duchesse de Berry.

Il nous est impossible de suivre ici la religion saint-simonienne dans tous les détails de sa naissance, de son développement et de sa mort; née au lit d'agonie de Saint-Simon, elle grandit rue Monsigny, agonisa à Ménilmontant et mourut devant la cour d'assises.

Là parurent, le 27 août, le père Enfantin, Michel Chevalier, Barrault, Duverryer et Olinde Rodriguez.

On les accusait :

1° Du délit prévu par l'article 291 du Code pénal, lequel interdit les réunions de plus de vingt personnes;

2° Du délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs.

MM. Enfantin, Duverryer et Michel Chevalier furent condamnés chacun à un an de prison et cinquante francs d'amende;

MM. Rodriguez et Barrault, à cinquante francs d'amende seulement.

Et maintenant, qu'on ne nous croie pas du parti des juges contre les accusés; non, le jugement rendu contre eux fut aveugle: les hommes qui étaient appelés à porter la sentence étaient de bonne foi, mais à vue courte. Ils ne virent qu'un délit dans une doctrine, ridicule en certains points, comme le sont presque toutes les doctrines à leur naissance, mais pleine d'avenir en certains autres. L'évangile qui résumait la religion était court et précis : *à chaque, selon sa capacité, à chaque selon ses œuvres.* Peut-être le principe manquait-il de charité, et ne serait-il resté que le ciel à ces pauvres d'esprit pour lesquels le Christ était si plein de douce pitié; mais à coup sûr, il ne manquait pas de logique.

Puis, c'était la première fois qu'un grand hommage était rendu à qui de droit : *le travail*, cet esclave des siècles passés devenait le roi des siècles à venir.

Aussi, sans la communauté de la femme et l'abolition de l'héritage, le gouvernement, remarquez que nous ne disons pas la justice, le gouvernement n'eût-il pas eu si bon marché de la religion saint-simonienne.

Quant à nous, qui avons assisté et comme auditeur et comme ami, à la plupart des conférences DU PÈRE, nous le répétons, sans être atteint, pour notre compte, du fanatisme qu'il inspirait aux apôtres, nous le comprenions et le croyions sincère et réel.

Revenons au gouvernement, qui réprimait le républicanisme social dans la personne du père Enfantin, et le républicanisme révolutionnaire dans la personne de Jeanne.

Trois hommes se présentaient, réclamant la succession mortelle de Casimir Périer :

M. Dupin, M. Guizot, M. Thiers.

C'était parmi ces trois hommes que Louis-Philippe devait choisir.

Ses sympathies étaient pour M. Dupin. Depuis longtemps M. Dupin était à la tête des affaires contentieuses de M. le duc d'Orléans, et comme le roi ne voyait dans l'administration de la France qu'une grande affaire contentieuse à conduire, il espérait que M. Dupin lui gagnerait ses procès avec les rois ses voisins comme il lui avait gagné ses procès avec les propriétaires riverains de ses propriétés.

Mais, contre toute attente, M. Dupin fut moins facile à l'endroit des affaires publiques qu'il ne l'était à l'endroit des affaires particulières. La conversation entre le futur ministre et le roi monta de chaque côté, sur l'échelle de l'entêtement, jusqu'à la gamme de la discussion la plus vive. Enfin, perdant toute mesure, M. Dupin s'écria :

— Tenez, sire, je vois bien que nous ne pourrons jamais nous entendre.

— Je le voyais comme vous, Monsieur, répondit le roi avec une suprême aristocratie, seulement je n'osais pas vous le dire.

Ce mot, qui remettait assez durement M. Dupin à la place que le roi pensait qu'il n'eût pas dû quitter, termina l'entrevue.

Restaient MM. Guizot et Thiers.

Si le mérite d'un premier ministre se mesure à son impopularité, nul, plus que M. Guizot, n'avait droit à l'impopulaire héritage de Casimir Périer; mais dans le moment où l'on se trouvait il y avait peut-être quelque danger à affronter la désaffection générale qui s'attachait à l'homme de Gand.

M. Guizot écarté, on se trouvait en face de M. Thiers.

Oui, mais le roi se défiait de M. Thiers; il y avait au fond de cette légèreté, de ce caquetage, de tous ces défauts enfin, à l'aide desquels M. Thiers faisait pardonner ses qualités, il y avait un fonds de na-

tionalité qui ne laissait pas d'inquiéter infiniment l'homme qui avait laissé faire les expéditions russes de Varsovie, les expéditions autrichiennes de Modène et de Bologne, et qui s'apprêtait à faire l'expédition d'Anvers.

D'ailleurs, on savait que M. Thiers, grand stratégiste dans son histoire de la Révolution, avait un désir secret de passer de la théorie à la pratique.

M. Thiers fut donc repoussé.

Derrière ces trois candidats se tenait, debout, raide, immobile, incapable de faire un pas vers le portefeuille en litige, M. de Broglie, qui était à l'école doctrinaire ce que le père Enfantin était à l'école saint-simonienne. Le roi se tourna vers M. de Broglie.

De cette façon et sous la protection du premier ministre, on utiliserait M. Guizot et M. Thiers.

M. de Rémusat, un des adeptes de l'école se chargea de la négociation.

M. de Broglie fit ses conditions; elles furent acceptées, et la France eut un ministère qui reçut le nom de ministère du 11 octobre.

Il se composait :

De M. de Broglie, aux affaires étrangères;

De M. Thiers, à l'intérieur;

De M. Guizot, à l'instruction publique;

De M. Humann, aux finances;

Du maréchal Soult, à la guerre;

De M. Barthe, au ministère de la justice.

Le maréchal Soult garda le titre de président du conseil, quoique, en réalité, M. de Broglie fût le chef du cabinet.

Au reste, pour *populariser* ce ministère, on lui avait préparé un grand acte à accomplir :

L'arrestation de la duchesse de Berry.

Nous avons vu que, dans la soirée du 9 au 10 juin, la duchesse de Berry était entrée à Nantes déguisée en paysanne.

Un asile l'attendait dans la maison de mademoiselle Duguigny.

Cet asile était une mansarde, au troisième étage, située directement sous le toit; à droite en entrant se trouvait une fenêtre éclairant

l'appartement et donnant sur une cour intérieure ; dans l'angle situé du même côté que la fenêtre on avait pratiqué, exprès pour la circonstance, une cheminée dont la plaque s'ouvrait de droite à gauche et livrait une ouverture d'un pied et demi de hauteur.

C'était une dernière retraite ménagée à la duchesse, dans le cas où la maison serait envahie.

Deux lits de sangle étaient destinés l'un à la duchesse, l'autre sans doute à mademoiselle de Kersabiec.

Là, au courant de tout ce qui se passait, elle attendait les événements et se tenait prête à en profiter.

Sans savoir dans quelle maison elle était, la cour savait parfaitement que Madame était à Nantes ; d'ailleurs, au moment du procès des vingt-deux Vendéens (1), la duchesse avait écrit cette lettre à sa tante Marie-Amélie :

« Quelles que soient pour moi les conséquences qui peuvent résulter de la position dans laquelle je me suis mise en remplissant mes devoirs de mère, je ne vous parlerai jamais de mon intérêt, Madame; mais des braves seront compromis pour la cause de mon fils, je ne saurais me refuser à tenter pour les sauver ce qui peut honorablement se faire.

« Je prie donc ma tante, son bon cœur et sa religion me sont connus, d'employer tout son crédit pour intéresser en leur faveur. Le porteur de cette lettre donnera des détails sur leur situation ; il dira que les juges qu'on leur donne sont les hommes contre lesquels ils se sont battus.

« Malgré la différence de nos situations, un volcan est aussi sous vos pas, Madame, vous le savez. J'ai connu vos terreurs, bien naturelles, à une époque où j'étais en sûreté, et je n'y ai pas été insensible. Dieu seul connaît ce qu'il nous destine, et peut-être un jour me saurez-vous gré d'avoir pris confiance dans votre bonté et de vous avoir fourni l'occasion d'en faire usage envers mes amis malheureux. Croyez à ma reconnaissance.

« Je vous souhaite le bonheur, Madame, car j'ai trop bonne opinion de vous pour croire qu'il soit possible que vous soyez heureuse dans votre situation.

« MARIE-CAROLINE. »

Comme le disait Madame dans cette lettre pleine de tristesse et de dignité, celui qui la portait, officier royaliste tout dévoué à son parti, était prêt à donner tous les renseignements demandés; mais la reine Marie-Amélie était dans une position trop embarrassante

(1) Ce nombre 22 semble cabalistique en matière de procès. Il y avait eu, comme nous l'avons dit, deux mois auparavant, le procès des 22 républicains, et ces girondins dont Marat demanda et obtint la tête en 1793, n'étaient-ils pas 22 aussi.

pour accepter le mandat qui lui était confié. M. de Montalivet décacheta la lettre, la lut, monta jusqu'à l'appartement de la reine, y resta un quart d'heure, descendit et rendit la lettre à l'officier en disant que Sa Majesté ne la pouvait recevoir.

En effet, en supposant la reine initiée aux secrets de son mari, la chose était difficile.

Le roi s'apprêtait à faire arrêter sa nièce, par l'intermédiaire d'un juif renégat.

Deutz, il y a des noms qui deviennent des injures mortelles, Deutz, était le nom de ce juif.

Deutz avait accompagné à Londres et en Italie madame de Bourmont; il avait vu Madame une première fois en allant à Rome; il l'avait revue une seconde fois en revenant de Rome. Madame pouvait donc avoir quelque confiance en lui.

Deutz se présenta à M. Thiers, en exagérant cette confiance; mais il s'engageait à livrer madame la duchesse de Berry; les traîtres sont plus rares encore en France qu'on ne le croit; il s'en présentait un, il ne fallait pas en faire fi.

On discuta la somme; elle fut fixée à cent mille francs, et Deutz partit pour Nantes, accompagné du commissaire Joly, le même qui, lors de l'assassinat du duc de Berry, avait arrêté Louvel.

Étrange chose que ce qui s'appelle le *devoir* chez les hommes en place!

Au reste, la Restauration avait donné ce fatal exemple de la trahison mise à prix.

Didier n'avait-il pas été trahi par Balmain pour une prime de vingt mille francs?

Deutz arriva à Nantes, se fit reconnaître aux légitimistes, se prétendit chargé de dépêches importantes et déclara ne vouloir remettre ces dépêches qu'à la personne à laquelle elles étaient destinées, c'est-à-dire à Madame elle-même.

Madame fut prévenue de ce qui se passait et ne conçut pas le moindre soupçon.

Le 30 octobre elle donna l'ordre à M. Duguigny de se rendre à l'hôtel de France, d'y demander M. Gonzague, de l'aborder par ces

mots : *Monsieur, vous arrivez d'Espagne*, et de lui présenter la moitié d'une carte découpée.

Si M. Gonzague présentait l'autre moitié de cette carte et si les découpures des deux morceaux s'emboîtaient, M. Duguigny devait amener le messager.

M. Duguigny se rendit à l'hôtel de France, y trouva M. Gonzague, qui n'était autre que Deutz. Deutz remplit la condition indiquée, et certain qu'il avait bien réellement trouvé l'homme à qui Madame avait affaire, M. Duguigny s'offrit à lui servir de guide.

En route, Deutz s'arrêta; il semblait inquiet, et voulut savoir d'une manière précise où on le conduisait.

— Je vous conduis, dit M. Duguigny, dans une maison où Madame se rend pour vous donner audience, et qu'elle quittera aussitôt après.

Deutz n'en demanda pas davantage, et se laissa introduire dans une chambre où se trouvaient les deux demoiselles Duguigny, mademoiselle Stilyle de Kersabiec, et M. Guibourg.

— Madame est-elle arrivée? demanda M. Duguigny, pour faire croire à Deutz que Madame ne logeait pas dans la maison.

— Je le crois, répondit mademoiselle de Kersabiec car nous venons d'entendre du bruit dans la chambre voisine.

En ce moment. M. de Menars entra.

Deutz tressaillit; quoiqu'il eût vu M. de Menars en Italie, il ne le reconnaissait point.

— Qu'est-ce donc! où suis-je? s'écria-t-il.

M. de Menars se fit reconnaître, et Deutz se rassura.

Derrière M. de Menars entra Madame; mais alors Deutz déclara vouloir parler à la duchesse seule.

Madame eut l'imprudence de le faire monter dans la mansarde que nous avons décrite, et qui, nous l'avons dit, était la cachette de la princesse.

Madame et Deutz restèrent en conférence jusqu'à huit heures du soir.

Une seconde entrevue fut fixée au 6 novembre et au même endroit.

CHAPITRE VIII.

Le 6 au matin, Deutz alla trouver M. de Bourmont, lui annonça que le soir il devait voir la duchesse, et insista fortement pour qu'il fût présent à l'entrevue.

Deutz voulait faire prendre le maréchal en même temps que Madame; mais M. de Bourmont avait pris la résolution de quitter Nantes; et sans avoir, par bonheur pour lui, rien dit de ses projets à Deutz, il sortait de la ville vers cinq heures du soir, quoiqu'il fût en proie à une fièvre ardente, et que, pour se soutenir, il eût besoin du bras d'un ami.

Pendant ce temps, l'autorité prenait toutes ses mesures, car c'était le soir même que devait être arrêtée la duchesse de Berry.

A l'heure convenue, Deutz fut introduit près de la princesse. Cette fois, il était parfaitement calme, et Madame ne remarqua aucun trouble en lui. Au milieu de l'entrevue, un jeune homme entra et remit à la duchesse une lettre dans laquelle on annonçait à celle-ci qu'elle était trahie.

La duchesse passa la lettre à Deutz.

Le misérable était tellement maître de lui, qu'aucun changement ne se fit dans sa physionomie, et qu'il se retira en protestant de son dévouement et de sa fidélité.

Mais la maison était cernée, et la porte de la rue, refermée derrière Deutz, se rouvrit immédiatement pour donner passage à des soldats précédés des commissaires de police, qui se lancèrent dans la maison le pistolet au poing.

Cependant, la maison ne fut point si rapidement envahie que Madame, mademoiselle Stélyle de Kersabiec, M. de Mesnars et M. Guibourg n'eussent le temps de se réfugier dans leur cachette.

Quand les gendarmes entrèrent dans la chambre, tous quatre avaient disparu.

La maison, en apparence, n'était donc plus occupée que par les

deux demoiselles Duguigny, madame de Charette et mademoiselle Céleste de Kersabiec.

Aussitôt, M. Maurice Duval ordonna les plus minutieuses recherches.

C'était surtout la chambre désignée par Deutz comme le salon de réception de la duchesse qui fut l'objet des plus constantes investigations.

On ne trouva rien; mais cependant, comme on était sûr que la duchesse n'avait point quitté la maison, on décida que la maison serait occupée militairement tant que la duchesse ne serait point découverte.

Deux gendarmes furent installés dans la mansarde; le général Dermoncourt, commandant militaire de la ville de Nantes, son secrétaire Rusconi et le préfet, M. Maurice Duval, s'établirent au premier.

La duchesse de Berry et ses compagnons, séparés par une simple cloison de ceux qui les cherchaient, avaient assisté, invisibles, au conseil tenu et avaient entendu avec un véritable désespoir la détermination prise.

Bientôt une chaleur insupportable envahit la cachette. Les deux gendarmes restés de garde dans la chambre avaient essayé, pour combattre le froid qui les gagnait, d'allumer du feu avec des paquets de *Quotidienne* qu'ils avaient trouvés sur une petite table, près de la fenêtre.

Quelque temps encore les prisonniers tinrent bon; ils respiraient à l'aide d'une petite ouverture à laquelle l'un après l'autre ils venaient coller leur bouche; enfin il ne leur fut pas possible de résister plus longtemps, le feu s'était communiqué de la plaque rougie au bas de la robe de Madame.

Mademoiselle Stélyle de Kersabiec cria la première :

— Nous allons sortir, enlevez le feu.

L'étonnement des gendarmes fut grand; ils ignoraient d'où venait cette voix. Cependant ils obéirent, tirèrent le feu dans la chambre et la plaque de la cheminée s'ouvrit repoussée par un coup de pied de M. Guibourg.

Cinq minutes de plus, les prisonniers étaient asphyxiés.

On courut prévenir le général Dermoncourt, tandis que les pri-

sonniers sortaient en rampant sur l'âtre brûlant. Quand le général Dermoncourt entra, tous quatre étaient déjà hors de la cachette.

Madame était vêtue d'une étoffe de laine verte appelée napolitaine; le bas de la robe, comme nous l'avons dit, était entièrement brûlé.

Sur cette robe elle portait un tablier de soie noire. Dans les poches de ce tablier et dans celles de la robe, étaient treize mille cinq cents francs en or qu'elle se hâta de donner aux gendarmes.

Elle était chaussée de pantoufles de lisière.

Depuis seize heures, elle était dans cette cachette.

En apercevant le général, elle s'avança vers lui.

— Général, s'écria-t-elle, je me remets à votre loyauté.

— Madame, répondit le général, vous êtes sous la sauvegarde de l'honneur français.

Le surlendemain, la duchesse s'embarquait sur un petit brick de guerre commandé par le capitaine Mollien.

Elle avait avec elle M. de Mesnars et mademoiselle de Kersabiec.

Elle portait tout ce qu'elle possédait dans un mouchoir de poche.

O reine Marie-Amélie, quelles larmes amères vous dûtes verser lorsque vous apprîtes qu'insultée par un préfet qui était demeuré devant elle le chapeau sur la tête, votre nièce, la bru de Charles X, à la sollicitation de laquelle votre mari avait été nommé altesse royale, avait été conduite ainsi en prison dans cette citadelle de Blaye, où se préparait pour elle le déshonneur d'un accouchement public.

Et cependant, il dut y avoir encore pour la duchesse de doux moments dans cette citadelle de Blaye, où elle reçut tant de marques de dévouement.

De Genève, M. de Chateaubriand lui écrivit :

« Madame,

« Vous me trouverez bien téméraire de venir vous importuner dans un pareil moment pour vous supplier de m'accorder une grâce, dernière ambition de ma vie : je désirerais ardemment être choisi par vous au nombre de vos défenseurs. Je n'ai aucun titre à la faveur que je sollicite auprès de vos grandeurs nouvelles, mais j'ose la demander en mémoire d'un prince dont vous daignâtes me nommer l'historien. Je l'espère encore comme le prix du sang de ma famille. Mon frère eut la gloire de mourir avec son illustre aïeul, M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, le même jour, à la même heure, pour la même cause et sur le même échafaud. »

Ces témoignages de dévouement étaient d'autant plus précieux pour elle qu'on venait de lui enlever ses deux bons amis, M. de Mesnars et mademoiselle Stélyle de Kersabiec, et qu'on les avait remplacés par M. de Brissac et madame de Hautefort, tous deux zélés royalistes, tous deux serviteurs dévoués de la princesse, mais moins avant néanmoins dans son intimité que ceux dont on l'avait séparée.

Cette prise de la duchesse de Berry produisit une immense sensation à Paris, et mit dans le plus grand embarras le gouvernement qui venait de l'opérer.

En effet, qu'allait faire le roi? Déférerait-il la princesse aux tribunaux? Appellerait-il sur sa tête, coupable du même crime, le même châtiment qu'il avait fait tomber sur les têtes républicaines?

Ou bien, cédant à des considérations de famille, à des liens de parenté, se contenterait-il de faire jeter impunie sur les côtes d'Italie la femme qui venait de soulever la Vendée?

Dans le cas où il livrait la princesse à un procès public, il se brouillait avec tous les souverains de l'Europe.

Dans le cas où il la renvoyait saine et sauve, il s'exposait aux justes accusations, non-seulement du parti républicain, mais encore du côté gauche de la Chambre.

Une séance ardente eut lieu à la Chambre et n'amena rien qu'un redoublement de haines entre les partis, de menaces entre les adversaires.

Tout à coup une dépêche télégraphique arrive aux Tuileries; c'était le 17 janvier dans la journée.

« Dans la nuit du 16 au 17, disait cette dépêche, madame la duchesse de Berry a été atteinte de vomissements.

« On croit que Son Altesse Royale est enceinte. »

C'était un triste moyen, un moyen presque honteux de sortir d'embarras; mais enfin c'était un moyen d'en sortir.

La nouvelle fut accueillie avec joie.

Le 22 janvier au matin, les journaux ministériels annoncèrent que MM. Orfila et Auvity venaient de partir pour Blaye, où ils étaient appelés par un cas de médecine légale.

L'émotion fut grande à la lecture du terrible entrefilet. Quel était ce cas de médecine légale qu'allaient constater les deux illustres interprètes de la science?

Le 24 janvier, MM. Orfila et Auvity arrivaient à Blaye, étaient reçus par la princesse, et constataient, dans un rapport fait de concert avec MM. Gintrac et Berthe :

« Que la princesse, née de parents phthisiques, présentait les symptômes d'une affection pulmonaire, qu'elle était sujette aux inflammations de poitrine et d'entrailles, que presque toujours après ses promenades sur le rempart, elle était saisie d'une petite toux sèche dont le caractère était alarmant, que sa santé réclamait des précautions sérieuses, qu'elle devait s'imposer enfin l'obligation de ne sortir que vers l'heure de midi, surtout dans une citadelle où le froid était vif et où les brouillards causés par le voisinage du fleuve étaient épais et malsains. »

Ce n'était point là le rapport que le gouvernement attendait; aussi fut-il enfoui dans les cartons du ministère de l'intérieur, où M. d'Argout venait de remplacer M. Thiers.

Cependant, la fameuse phrase des journaux ministériels : *pour résoudre un cas de médecine légale*, faisait son effet. Le *Corsaire*, en sa qualité d'escarmoucheur, crut le premier avoir découvert le mystère caché sous cette phrase, et laissa entrevoir que ce cas de médecine légale pourrait bien être une grossesse.

Le lendemain, M. Eugène Briffaut se battait avec un royaliste, et recevait une balle dans le bras.

Le surlendemain, le *Corsaire* reproduisait une accusation plus affirmative et recevait une nouvelle provocation.

C'était un mauvais moyen de faire taire le parti républicain, que cette politique d'intimidation, lui qui se distinguait surtout par ce courage insensé qui le poussait au-devant.

Aussi, le même jour, le *National* et la *Tribune* jetaient-ils dédaigneusement le gant aux légitimistes.

Toujours le premier sur la brèche dans ces sortes d'affaires, Armand Carrel écrivait dans le *National* :

« Il paraît que voilà le moment venu de prouver la fameuse alliance carlo-républicaine : qu'à cela ne tienne, que MM. les cavaliers-servants disent combien ils sont, qu'on se voie une fois et qu'il n'en soit plus question; nous n'irons pas chercher les gens du juste-milieu pour nous aider. »

En même temps, Godefroy Cavaignac, Marrast et Garderin, au nom du parti républicain, adressaient ce cartel au journal le *Revenant* :

« Nous vous envoyons une première liste de douze personnes; nous vous demandons non pas douze duels simultanés, mais douze duels successifs, dans des temps et lieux dont nous conviendrons facilement : point d'excuses, point de prétextes qui ne vous sauveraient pas d'une lâcheté, ni surtout des conséquences qu'elle entraîne ; entre votre parti et le nôtre désormais la guerre est engagée par un combat : plus de trève que l'un des deux n'ait fléchi devant l'autre. »

Le 2 février, la première rencontre eut lieu entre MM. Roux Laborie et Armand Carrel; toujours chevaleresque jusqu'à l'exagération, Armand Carrel n'avait voulu céder la priorité à personne.

Le combat dura plus de trois minutes; M. Roux Laborie reçut deux légères blessures au bras, M. Armand Carrel une blessure grave au côté droit.

L'épée avait traversé le foie.

Il est difficile de se faire une idée de la sensation que produisit cette première rencontre ; M. de Chateaubriand et M. Dupin se rencontrèrent à la porte du blessé, venant tous deux s'informer de son état.

On décida que les rencontres continueraient, et l'on s'aboucha pour le lieu et les armes.

CHAPITRE IX.

Mais le gouvernement qui peut-être avait ressenti un mouvement de joie en voyant ses ennemis prêts à se détruire les uns par les autres, fut véritablement épouvanté de l'effet produit par ce premier sang répandu ; toutes les mesures furent prises par lui pour se rendre maître de la situation; quelques arrestations eurent lieu, et républicains et royalistes tellement surveillés, que deux rencontres arrêtées échouèrent par la présence de gendarmes sur le lieu désigné.

Enfin, le 26 février, on lut dans le *Moniteur* cette déclaration, déposée par madame la duchesse de Berry, dans les mains du général Bugeaud, gouverneur de la citadelle de Blaye.

« Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie. « MARIE-CAROLINE. »

Cette déclaration, qui n'était pas encore l'annonce officielle de la grossesse, mais qui était un acheminement visible à cette annonce, consterna le parti légitimiste, qui ne trouva pas d'autre moyen que de nier résolument que cette déclaration fût de la duchesse de Berry.

Ceux qui faisaient la plus large concession au gouvernement de Louis-Philippe consentaient à reconnaître que cette déclaration venait d'elle effectivement, mais ils prétendaient qu'elle ne l'avait signée que contrainte et forcée.

Le gouvernement décida donc que, pour imposer silence aux plus incrédules, la duchesse de Berry, reconnue décidément enceinte, accoucherait publiquement, et que procès-verbal serait dressé de cet accouchement.

En conséquence, M. Deneux, accoucheur de la duchesse, fut expédié à Blaye, où il arriva le 24 mars 1833.

La difficulté était d'obtenir de la prisonnière son assentiment à cet accouchement public.

Deux choses la retenaient.

La honte d'abord, le coup mortel que cette honte portait à son parti.

Puis, chose cruelle à dire, la crainte que cette honte rendue publique, le prix de cette honte, c'est-à-dire la liberté, lui échappât.

Sur ce point le général Bugeaud essaya de la rassurer; il engagea sa parole à laquelle on savait qu'il n'avait jamais manqué, et déclara que, si le roi ne tenait pas sa promesse, lui tiendrait la sienne, ouvrirait les portes de la citadelle, s'emparerait de la corvette la *Capricieuse*, et, de sa propre autorité, conduirait Madame en Sicile.

Malgré cette promesse, la duchesse, refusant tous les arrangements qui lui étaient proposés, écrivit au général la lettre suivante :

« Je ne puis que vous savoir gré, général, des motifs qui vous ont dicté les propositions que vous m'avez soumises : à la première lecture, je m'étais décidée à répondre négativement; en y réfléchissant je n'ai point changé d'idée : je ne ferai décidément aucune demande au gouvernement; s'il croit devoir mettre des conditions à ma liberté, si nécessaire à ma santé tout à fait détruite, *qu'il me les fasse connaître par écrit;* si elles sont compatibles avec ma dignité, je jugerai si je puis les accepter en toute occurrence. Je ne puis, général, oublier que vous avez en toute occasion su allier le respect et les égards dus à l'infortune, aux devoirs qui vous étaient imposés; j'aime à vous en témoigner ma reconnaissance.

« MARIE-CAROLINE. »

On comprend pourquoi la prisonnière exigeait que le gouvernement lui fît connaître par écrit les conditions qu'il lui imposait.

On résolut alors de se passer du consentement de la prisonnière.

Le 24 avril au matin, le général Bugeaud entra chez elle : il tenait à la main une espèce de procès-verbal dont il lui donna connaissance; il était décidé que l'accouchement serait public.

Ceux qui devaient y assister, étaient :

D'abord le sous-préfet de Blaye;

Ensuite le maire, puis un de ses adjoints, puis le procureur du roi, le président du tribunal, le juge de paix, le commandant de la garde nationale, et deux chirurgiens, MM. Dubois et Menière.

Tous ces témoins devaient entrer dans la chambre de la prisonnière aux premiers cris qu'elle pousserait; on constaterait l'identité de la princesse, on consignerait ses réponses, on constaterait son silence; dans le cas où elle crierait pendant le travail, on tiendrait note des cris; il n'y avait pas jusqu'aux vagissements de l'enfant auxquels on accordait leur importance, et qui devaient être mentionnés au procès-verbal; en outre, les témoins visiteraient la chambre, les cabinets, les armoires, les secrétaires, les tiroirs des commodes, et jusqu'au lit de la princesse, pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'enfant nouveau-né dans l'appartement.

A cette longue énumération dont chaque mot faisait monter une rougeur au front de la princesse, la princesse resta presque impassible, mais lorsque le général ajouta que deux gardiens seraient placés dans le salon attenant à la chambre à coucher de la princesse, et que cette chambre demeurerait ouverte, Madame éclata.

— Oh! c'en est trop, Monsieur, s'écria-t-elle, retirez-vous!



Le maréchal Bugeaud

Et du salon où elle se trouvait, se précipitant dans sa chambre, elle referma la porte de cette chambre avec violence.

Dix minutes après, la princesse se mettait au lit, la face violette, les lèvres contractées, et tout le corps secoué par la fièvre.

Pendant près d'un jour, l'enfant cessa de remuer, on le crut mort.

On s'est beaucoup récrié sur les souffrances de Marie-Antoinette au Temple; Marie-Antoinette au Temple ne disputait que sa vie, Marie-Caroline à Blaye disputait son honneur.

Laquelle a dû souffrir davantage, de Marie-Antoinette ou de Marie-Caroline?

Après trois jours de maladie, la prisonnière, vaincue, commença de parlementer.

Une convention fut arrêtée sur ces bases :

La duchesse de Berry consentait :

1° A faire prévenir le général Bugeaud, aux premières douleurs qu'elle éprouverait;

2° A répondre affirmativement à cette question qui lui serait adressée : êtes-vous la duchesse de Berry?

3° Enfin, si les personnes qui devaient être présentes à l'accouchement en qualité de témoins n'arrivaient qu'après cet accouchement, à les recevoir quand M. Deneux le jugerait convenable.

En retour de ces concessions, le général promettait, au nom du gouvernement :

1° Que M. Dubois, que la duchesse de Berry avait en horreur, n'entrerait, sous aucun prétexte, dans sa chambre;

2° Qu'on la mettrait en liberté aussitôt que M. Deneux la jugerait en état de supporter le voyage;

3° Que cette promesse serait délibérée en conseil, arrêtée et signée par cinq ministres au moins;

4° Que l'original ou une copie, signée des ministres, serait remise au général qui la conserverait.

5° Qu'enfin, la prisonnière elle-même aurait une copie de cette promesse certifiée conforme.

Cette dernière clause à laquelle la duchesse tenait *absolument*, faillit amener la rupture des négociations qui se faisaient par le télé-

graphe; enfin elles furent acceptées de part et d'autre, et l'on put enfin dormir tranquille aux Tuileries.

La duchesse de Berry, régente de France, venait d'abdiquer à Blaye. d'une façon bien autrement absolue que n'avait fait Charles X à Rambouillet.

Ce traité, en ce qui regardait Madame, devait avoir son exécution dans la nuit du 9 mai.

Le 9 mai, à trois heures du matin, Madame ressentit les premières douleurs et poussa les premiers cris.

Personne ne croyait l'événement si proche, tout le monde fut donc pris au dépourvu.

MM. Deneux et Menière dormaient dans le salon, transformé pour eux en chambre à coucher, afin, si leur ministère devenait instant, qu'on n'eût qu'une porte à ouvrir pour le réclamer.

Tout à coup cette porte s'ouvrit et madame Hausler, qui couchait près de la princesse, s'élança en s'écriant : —Venez, venez, monsieur Deneux, Madame accouche.

M. Deneux se précipite à son tour dans la chambre de Madame, tandis que M. Menière court éveiller le général.

Le général ordonne aussitôt que le signal soit fait pour appeler les témoins.

Ce signal consistait en trois coups de canon.

Maintenant laissons parler le procès-verbal ; rien n'est plus éloquemment terrible parfois que la froide rigidité d'une pièce officielle.

C'est un récit qui du moins a le sombre avantage d'être irrécusable.

PROCÈS-VERBAL DE L'ACCOUCHEMENT DE LA DUCHESSE DE BERRY.

« L'an mil huit cent trente-trois, le dix mai, à trois heures et demie du matin,

« Nous soussignés : Thomas-Robert Bugeaud, membre de la chambre des députés, maréchal de camp, commandant supérieur de Blaye ;

« Antoine Dubois, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris ;

« Charles-François Marchand-Dubreuil, sous-préfet de l'arrondissement de Blaye ;

« Daniel-Théotime Pastoureau, président du tribunal de première instance de Blaye ;

« Pierre Nadaud, procureur du roi près le même tribunal ;

« Guillaume Bellon, président du tribunal de commerce, adjoint au maire de Blaye ;

« Charles Bordes, commandant la garde nationale de Blaye;

« Élie Désérambes, curé de Blaye;

« Pierre-Camille Delong, commandant de la place de Blaye;

« Claude-Olivier Dufresne, commissaire civil du gouvernement à la citadelle,

« Témoins appelés à la requête du maréchal Bugeaud, à l'effet d'assister à l'accouchement de Son Altesse Royale Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry.

« M. Merlet, maire de Blaye, et M. Régnier, juge de paix, témoins également désignés, se trouvant momentanément à la campagne, n'ont pu être prévenus à temps.

« Nous nous sommes transportés dans la citadelle de Blaye et dans la maison habitée par Son Altesse Royale, nous avons été introduits dans un salon qui précède une chambre dans laquelle la princesse se trouvait couchée.

« M. le docteur Dubois, M. le général Bugeaud et M. Delond, commandant, étaient dans le salon dès les premières douleurs. Ils ont déclaré aux autres témoins que madame la duchesse de Berry venait d'accoucher à trois heures vingt minutes, après de très-courtes douleurs; qu'ils l'avaient vue accouchant en recevant les soins de MM. les docteurs Deneux et Menière, M. Dubois étant resté dans l'appartement jusqu'après la sortie de l'enfant.

« M. le général Bugeaud est entré et a demandé à la duchesse si elle voulait recevoir les témoins.

« Elle a répondu : oui, aussitôt qu'on aura nettoyé et habillé l'enfant.

« Quelques instants après madame d'Hautefort s'est présentée dans le salon en invitant, de la part de la duchesse, les témoins à entrer, et nous sommes immédiatement entrés.

« Nous avons trouvé la duchesse de Berry couchée dans son lit, ayant un enfant nouveau-né à sa gauche. Au pied de son lit étaient assises madame d'Hautefort et madame Hausler.

« MM. Deneux et Menière étaient debout à la tête du lit.

« M. le président Pastoureau s'est approché de la princesse et lui a adressé à haute voix les questions suivantes :

— « Est-ce à madame la duchesse de Berry que j'ai l'honneur de parler?

— « Oui.

— « Vous êtes bien madame la duchesse de Berry?

— « Oui, Monsieur.

— « L'enfant nouveau-né qui est près de vous est-il le vôtre?

— « Oui, Monsieur, cet enfant est de moi.

— « De quel sexe est-il?

— « Il est du sexe féminin. J'ai d'ailleurs chargé M. Deneux d'en faire la déclaration.

« Et à l'instant, Louis-Charles Deneux, docteur en médecine, ex-professeur de clinique d'accouchement de la faculté de Paris, membre titulaire de l'académie royale de médecine, a fait la déclaration suivante :

« Je viens d'accoucher madame la duchesse de Berry, ici présente, épouse en légitime mariage du comte Hector Lucchesi Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme.

« M. le comte de Brissac, madame la comtesse d'Hautefort, interpellés par nous s'ils signeraient la relation de ce dont ils ont été témoins, ont répondu qu'ils étaient venus ici pour donner leurs soins à la duchesse de Berry, comme amis, mais non pour signer un acte quelconque.

« De tout quoi, nous avons signé le présent procès-verbal en triple expédition, dont l'une a été déposée, en notre présence, aux archives de la citadelle, les deux autres ont été remises à M. le général Bugeaud, gouverneur, que nous avons chargé de les adres

ser au gouvernement, et avons signé, après lecture faite, les jour, mois et an que dessus.

« *Signé* Deneux, A. Dubois, P. Meniere, D. M. R. Bugeaud, Descrambes, *curé de Blaye*, Marchand-Dubreuil, Bellon, Pastoureau, Nadaud, Bordes, Delong et O. Dufresne. »

Quelle différence entre cet accouchement du 10 mai 1833, dans la citadelle de Blaye, avec celui du 29 septembre 1820 au château des Tuileries.

L'accouchement de la duchesse de Berry fut annoncé au gouvernement par le télégraphe. Il ne pouvait apprendre trop tôt une si heureuse nouvelle.

Au reste, il tint fidèlement sa parole : aucun des partis opposés au parti carliste, si cruel et si acharné qu'il fût, n'eut le courage de demander pour elle une autre punition que celle que lui infligeait son oncle.

Le 8 juin, Marie-Caroline quitta sa prison ; un bateau à vapeur mouillait devant la citadelle et devait la conduire à la corvette l'*Agathe*, qui l'attendait dans la rade de Richard. Quelques personnes attendaient la princesse à bord du bateau à vapeur : c'étaient le marquis et la marquise de Dampierre, le prince et la princesse de Baufremont, le marquis de Barbanoir, le vicomte de Menan, le comte Louis de Calvimont et l'abbé Sabattier, nommé tout nouvellement aumônier de la princesse.

A neuf heures un quart, la duchesse franchit le seuil de sa prison ; près d'elle marchait la nourrice, portant la princesse Anne-Marie-Rosalie, qui, née dans une prison, n'en devait sortir que pour être couchée dans une tombe. Derrière la duchesse et la nourrice venaient M. de Mesnars, madame d'Hautefort, M. Deneux, M. de Saint-Arnaud, aide-de-camp du général, mademoiselle Le Beschu et madame Hausler.

A dix heures moins un quart, la princesse était à bord du bateau à vapeur qui, à dix heures, levait l'ancre et faisait voile vers la mer.

Vers une heure, le transbordement se fit sans accident, et Madame n'eut plus près d'elle, sur l'*Agathe*, que les personnes qui devaient l'accompagner jusqu'à Palerme.

C'étaient M. de Mesnars, le prince et la princesse de Beaufremont, M. Deneux, M. Menière, le général Bugeaud et son aide-de-camp.

Puis, attachées au service de la princesse, mademoiselle Le Beschu et madame Hausler.

Le 9 juin, l'*Agathe* faisait voile pour Palerme, où elle jeta l'ancre après une heureuse traversée.

Ainsi finit cette tentative de soulèvement, fatale au parti vaincu, mais plus fatale encore peut-être au parti vainqueur.

CHAPITRE X.

Après les tentatives de révolte vinrent les tentatives d'assassinat.

On peut juger, par les assassinats politiques, à quel degré en est arrivée la civilisation d'un peuple.

Dans les sociétés primitives, chez les nations qui se constituent, l'assassinat existe dans la famille : c'est le fils qui veut succéder au père, le frère au frère, l'épouse à l'époux ; ainsi sont morts Paul Ier, Pierre III et Pierre Ier.

Dans les sociétés arrivées au second degré de la civilisation, l'assassinat descend d'un étage et passe de la famille dans l'aristocratie : c'est, non plus la succession du fils au père, du frère au frère, de la femme au mari que vient consacrer le poison, le poignard ou le pistolet, c'est la substitution au pouvoir d'une race à une autre race ; ainsi sont morts Charles XII et Gustave IV.

Dans les sociétés arrivées au troisième degré, l'assassinat descend jusqu'au peuple : c'est la destruction pure et simple de la royauté, c'est la négation de la monarchie ; ainsi sont morts, chez nous, Henri III, Henri IV, tués par Jacques Clément et Ravaillac ; ainsi faillit mourir Louis XV, assassiné par Damien.

Les différentes tentatives d'assassinat essayées sur Louis-Philippe eurent pour but la destruction non-seulement du roi, mais de la

royauté; c'était un seul et unique principe frappant par les mains de divers assassins : Fieschi, Alibaud, Mercier, Lecomte, sont les continuateurs de Louvel.

Le premier assassinat tenté sur Louis-Philippe fut celui qui a pris rang dans l'histoire sous le nom de l'assassinat du Pont-Royal, ou de l'assassinat du coup de pistolet.

Il n'eut rien de bien sérieux, et personne n'y prêta une grande attention. Une jeune fille, nommée mademoiselle Burg, y joua un rôle que beaucoup de personnes crurent du domaine du roman plus encore que de l'histoire. MM. Bergeron et Benoît furent mis en cause et acquittés.

L'attentat fut-il réel, ou le pouvoir, comme il en fut accusé, joua-t-il, dans cette circonstance, le rôle que le capucin Chabot voulait faire jouer à Grangeneuve? Seulement Chabot disait à Grangeneuve : « Tue-moi! » et le pouvoir aurait dit à l'auteur inconnu de l'attentat du 19 novembre : « Manque-moi! »

Puis vint la campagne de Belgique et le siége d'Anvers, campagne étrange dans laquelle la France fit la guerre contre elle-même, siége où le prince royal fit d'une façon si glorieuse ses premières armes.

Cependant l'irritation allait croissante : un jour, la *Tribune* accusa le gouvernement de vouloir entourer Paris de fortifications; seulement, tout au contraire des fortifications ordinaires, celles-là seraient destinées, comme celles de Gand, non pas à défendre mais à comprimer la ville.

Depuis longtemps le gouvernement avait adopté le système fatal des procès intentés à la presse. On ne ruine pas les journaux avec des amendes; on exaspère les hommes avec la prison.

Toute la Chambre se leva contre la *Tribune;* deux cent cinq voix contre quatre-vingt-douze décidèrent que la *Tribune* serait citée devant la Chambre; et le gérant du journal, M. Lionne, à qui l'on donnait, comme à Charles I[er], un parlement pour juge, fut condamné à trois ans de prison et à dix mille francs d'amende.

C'était désormais un duel entre la presse et la Chambre. La *Tribune*, blessée, riposta, et, cette fois, tira à fond

Il y avait à la Chambre cent vingt-deux députés fonctionnaires

publics; ces cent vingt-deux députés touchaient entre eux deux millions de traitement pour des charges qu'ils ne remplissaient pas; par exemple, l'un d'eux, M. Destourmel, député du Nord, était ministre à la Colombie.

Il existait sur les fers un impôt de trois millions trois cent quatre-vingt mille francs; la *Tribune* affirma que cet impôt eût été aboli si vingt-six députés ministériels n'avaient point intérêt à ce que cet impôt fût maintenu.

La *Tribune* prétendit encore que, depuis longtemps, la liste civile devait au trésor une somme de trois millions cinq cent trois mille six cent sept francs, et elle mit le ministre en demeure de faire rentrer cette somme dans les coffres de l'État

Enfin, elle établit ce fait étrange que, non-seulement, au mépris des lois françaises, Louis-Philippe, en montant sur le trône, avait fait donation de ses biens à ses enfants, chose qu'il n'avait pas le droit de faire, mais encore que l'enregistrement de cette donation, enregistrement payable d'avance, ne se trouvait pas encore intégralement payé au bout de trois ans.

Puis tout à coup se répandit le bruit que sur l'hôtel Laffitte, les passants pouvaient lire un placard sur lequel étaient ces mots: *Hôtel à vendre.*

Ainsi, le coup porté par Louis-Philippe à son ancien ami, à l'homme qui l'avait fait roi, avait bien été mortel : la vente de la forêt de Breteuil, connue par l'enregistrement, avait coupé dans sa base le crédit de M. Laffitte; M. Laffitte était ruiné.

Une souscription nationale fut ouverte pour racheter cet hôtel où s'était, non pas faite, mais dénouée la révolution de 1830.

On remarqua que la cour ne souscrivit point.

C'était cependant une belle occasion de placer un million; et, disons plus, c'eût été un million placé à bons intérêts.

Sur ces entrefaites, une loi fut rendue qui faisait bien ressortir la situation bâtarde de cette monarchie, née d'une révolution, qui reniait sa mère.

La loi du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire *du jour funeste et à jamais déplorable* du 21 janvier 1793, fut abrogée.

Si l'anniversaire du 21 janvier était *un jour funeste et à jamais déplorable*, pourquoi abrogeait-on la loi qui faisait de ce jour-là un jour de deuil?

Tout cela jetait les esprits dans un doute amer; ceux-là même qui défendaient tout haut la marche du gouvernement s'inquiétaient tout bas de l'escarpement de cette pente sur laquelle on glissait; le roi jugea qu'il fallait frapper un grand coup pour reconquérir sa popularité, et, le 29 juillet 1833, oubliant la lettre qu'il avait écrite à Louis XVIII en 1814, et dans laquelle on lisait ces mots : « Mes « vœux, du moins, hâtent la chute de Bonaparte que je hais autant « que je le méprise, » le roi ordonna que la statue de l'homme haï et méprisé par lui reparût au faîte de la colonne de la place Vendôme.

Plus tard, il fit mieux : sentant cette popularité tomber plus bas encore, il envoya son propre fils chercher à Sainte-Hélène les os de cet homme qu'on ne haïssait ni ne méprisait plus, depuis qu'on avait compris ce que l'on pouvait faire suer de popularité à son cadavre.

Revenons à cette inquiétude qui agitait la société, et qu'on eût dit entretenue à dessein par les réactions du gouvernement et les violences de la police.

C'était M. Gisquet qui tenait à cette époque le ministère de la rue de Jérusalem; il trouva ingénieux d'étendre aux brochures l'obligation du timbre.

Or, c'était une grande affaire que l'application du timbre à ces brochures dont on vendait jusqu'à cinquante mille dans une journée.

Comme aucune loi ne soumettait ces brochures au timbre, le journal le *Bon Sens* qui, à lui seul, répandait plus des trois quarts de celles qui se vendaient, le journal le *Bon Sens* continua d'imprimer ses brochures et les crieurs de les vendre.

On arrêta les crieurs.

Les journaux conduisirent les agents de l'autorité devant les tribunaux, et ils furent condamnés.

La police n'en continua pas moins ses arrestations.

Alors M. Rodde, qui, avec Cauchois-Lemaire, rédigeait le *Bon Sens*, résolut de porter un défi direct à la police : M. Rodde écrivit à tous les journaux, le 5 octobre 1833, que, le dimanche suivant, il

distribuerait lui-même les brochures patriotiques du *Bon Sens;* la distribution devait avoir lieu place de la Bourse.

Si la police tentait de l'arrêter, il se défendrait jusqu'à la mort.

Il va sans dire qu'une partie de la population parisienne se trouva au rendez-vous.

M. Rodde devait paraître à deux heures; dès midi la place de la Bourse était encombrée, et de nombreux spectateurs se tenaient aux fenêtres, comme aux loges superposées d'un immense cirque.

A deux heures, on entendit une grande rumeur dans la foule; c'était M. Rodde qui venait d'entrer en lice.

Il portait le costume des crieurs publics, c'est-à-dire une blouse amarante et un chapeau verni sur lequel était cette inscription :

Publications patriotiques.

De la boîte suspendue à son côté, et dans laquelle étaient ses brochures, sortaient les crosses de deux pistolets.

Un grand cri s'éleva : *Vive Rodde! vive le défenseur de la liberté! respect à la loi!*

La police recula devant cette vigoureuse démonstration, comme elle avait déjà reculé devant le manifeste de Carrel, et M. Rodde rentra chez lui sans avoir été inquiété.

Il résultait de ces différents échecs du gouvernement une vive irritation, et une promesse que se faisaient entre eux les chefs du pouvoir de prendre leur revanche à la première occasion qui se présenterait.

Cette première occasion ne se fit pas attendre; une seconde révolte éclata à Lyon, mais fut comprimée par M. de Gasparin et le général Aymar.

La *Tribune* alors imprima cette nouvelle :

« La République et un gouvernement provisoire sont proclamés à Lyon; l'insurrection s'étend partout : Saint-Étienne envoie dix mille ouvriers armés; à Dijon, on s'est emparé des dépêches, à Béfort un régiment a proclamé la République. »

Le lendemain 13 avril, ce placard était affiché à la porte Saint-Martin :

« Elle est enfin rompue cette trop longue chaîne de tyrannies humiliantes, de perfidies infâmes, de trahisons criminelles; nos frères de Lyon ont appris combien est éphémère la force brutale des tyrans contre le patriotisme républicain. Ce que les mutuellistes ont commencé avec tant de succès, les vainqueurs de Juillet hésiteraient-ils à l'achever? laisseraient-ils échapper une si belle occasion de reconquérir cette liberté chérie, pour laquelle le sang français a si longtemps coulé? Citoyens, tant de généreux sacrifices ne deviendront pas infructueux par une lâcheté indigne. *Aux armes! Aux armes!* »

A cette époque d'exaspération mutuelle, où l'on respirait, pour ainsi dire, la haine avec une atmosphère chargée de passions, il n'en fallait pas davantage pour amener une collision. En effet, une heure après ces placards apposés, une troupe d'hommes armés se portaient au boulevard Saint-Martin, cassaient les réverbères, dépavaient les rues et construisaient des barricades.

A la même heure, un mouvement pareil se manifestait rues Grenier-Saint-Lazare, Beaubourg, Transnonain et Michel-le-Comte.

Ce mouvement venait de loin : né en Savoie, il était parti de Genève, avait gagné l'Italie, et, comprimé par Charles-Albert, il venait par Lyon à Paris.

C'étaient le Vésuve et l'Etna, avec leurs mystérieux canaux, leurs feux souterrains et leurs cratères s'ouvrant tout à coup.

L'insurrection fut comprimée à Lyon et à Paris; mais de quelle manière et par quels moyens!

Lisez quelques-uns des certificats donnés à Lyon, puis nous vous mettrons sous les yeux quelques-unes des dépositions faites à Paris.

Ces certificats recueillis par un simple particulier qui, sans s'en douter, faisait de l'histoire (1), sont copiés par nous dans l'*Histoire de Dix Ans*, sans rien changer ni au style, ni à l'orthographe :

« Ce jourd'hui premier mai dix-huit cent trante quatre, nous soussignés Bonnaventure Gallant, propriétaire marchand de bois, grande route de Paris; et Barthélemy Duperay, propriétaires, fabriquant négociant, rue Projetée, n° 8; et Honoré Picotin, marchand de vin, ancienne route de Paris, aussi propriétaire, et Jean Chagny, propriétaire, cabaretier, rue Projetée, n° 9; attestons : que pour rendre hommage à la vérité, que Marie Grisot, épouse de Louis Saugnier, mousselinier, demeu-

(1) M. Charnier.

raul à Vaise, rue Projetée, n° 14. La susdite s'étant enfuit, de son domicile pour ce réfugier chez le sieur Coquet, serrurier, demeurant route du Bourbonnais, ou elle crue être mieux en sureté, étant pluséloigné du faubourg; elle fut fusillée sans qu'elle eue donné lieu en aucune manière à un pareille traitement, elle laisse son époux, homme d'une probité intact, perre de quattre enfant, dont trois en bas âge. En fois de quoi, nous lui avons signé le présent, pour valoir ce que de droit.

« A Vaise, le 1er mai 1834.

« PICOTIN, DUPERAY, CHARNIER, GALLAND.

« Vu à la mairie de Vaise, le 1er mai 1834, pour légalisation des signatures ci-dessus, au nombre de quatre.

« Le maire, ERHARD, adjoint. »

« Nous soussignés, tous habitants de la commune de Vaise, attestons, pour rendre hommage à la vérité, que le nommé Claude Sève, vieillard de soixante-dix ans, demeurant chez sa fille, nommée Marie Sève, blanchisseuse, route du Bourbonnais et rue Projetée, maison Sourdillon, au deuxième, a été, le 12 avril 1834, fusillé et percé de coups de baïonnettes dans son lit, et geté ensuite par la fenêtre, par les soldats du 28e régiment de ligne. Ajoutons de plus qu'ils ont cassé, et brissé, et geté par la fenêtre tout le linge et ménage de sa fille, qui se trouvait absente dans ce moment. En fois de quoi nous avons signés le présent pour servir au besoin.

« Vaise, le 28 avril 1834.

« CIMETIER, SIMONAUD, BENOIT, NOEL, CHARNIER, PLAGNE, ANTOINE VERNE.

« Le maire, ERHARD, adjoint. »

« Nous soussignés, attestons que le sieur François Lauvergnat Cadet, ouvrier en soie, demeurant à Vaise, rue Projetée, a été arraché du domicile du sieur Véron, couverturier, son voisin (où il était paisible et inoffensif), par des soldats du 15e régiment léger, pour être fusillé, sans qu'il lui ait été possible de faire entendre la moindre explication, qui n'aurait laissé aucun doute pour sa justification. En foi de quoi nous avons signé le présent pour servir à sa veuve.

« Vaise, faubourg de Lyon, 29 avril 1834.

« J. PELUGAUD, DAMET, GALLAND, BERTHAUD.

« Vu à la mairie de Vaise, le 30 avril 1834, pour légalisation des signatures ci-dessus, au nombre de quatre.

« Le maire, ERHARD, adjoint. »

« Nous soussignés, attestons que le sieur Étienne Jullien, de la profession d'ouvrier en soie, demeurant à Vaise, rue Projetée, maison Magny, n° 7, a été arrachés de son domicile, où il était paisible et inoffensif, par des soldats du 28e et d'autres régiments pour être fusillé, ce que nous avons vu exécuter au même instant, sans qu'il lui soit possible de faire entendre la moindre explication qui aurait été sincère et on ne peut plus justificative. En foi de quoi nous avons signé la présente, le 26 avril 1834.

« TRIDON ESCOFFIER. »

« Nous soussignés, abitant la commune de Vaise, attestons que le sieur Benoit Hérault, de la profession d'ouvrier maçon, demeurant à Vaise, rue Projetée, maison Magny, n° 7, a été arraché de son domicile ou il était paisible et inofensif, par des soldats du 28e de ligne et autres régiments, pour être fusillé, sans qu'il lui fut possible

de faire entendre la moindre explication qui aurait été sincère et justificative. Plus, les soldats ont brisé toute sa vaisselle, son armoire. Il laisse sa femme enceinte et deux petits enfants, dont le plus âgé na que cinq années; cette pauvre famille, par suite de cet événement, se trouve réduit à la plus grande misère si l'on ne venait à son secour. En foi de quoi nous avons signé pour rendre hommage à la vérité.

« Vaise, le 28 avril 1834.

« Antoine Verne, Charnier.

« Vu à la mairie de Vaise, le 29 avril 1834, pour légalisation des signatures cidessus, au nombre de deux.

« Le maire de Vaise, Erhard, adjoint. »

« Nous soussignés, tous habitans de la commune de Vaise, attestons, pour rendre hommage à la vérité, que le nommé Joseph Nandry, profession de voiturier, demeurant à Vaise, route du Bourbonnais, maison de Guillaume Laroche, aubergiste, a été, le 12 avril 1834, arraché de son domicile, ou il était paisible et d'une manière inoffensive, par des soldats du 28ᵉ régiment de ligne qui l'ont arrachés des bras de sa femme, et qu'ils l'ont fusillé à la porte d'alée de son domicile, qu'il n'a pu rien faire entendre pour sa justification et qu'il laisse un enfant de deux ans et une veuve sans ressource, que l'on lui a cassé et dévalisé son linge et son ménage. En foi de quoi nous avons signé le présent pour servir au besoin.

« Vaise, le 28 avril 1834.

« Femme Laroche, Benoit, Noel-Martin, Simonaud, Barcel.

« Vu à la mairie de Vaise, le 28 avril 1834, pour légalisation des signatures cy-dessus, au n mbre de cinq.

Le maire, Erhard, adjoint. »

« Nous soussignés, attestons que le nommé Pierre Vairon Lacroix, agé de 27 ans, demeurant à Vaise, maison Magni, rue Projetée, nº 7, a été arraché de son domicile ou il était paisible et inoffensif, par des soldats de différents régiments, pour être fusillé, sans qu'il lui fut possible de faire entendre la moindre explication qui aurait été sincère et on ne peut plus justificative. En foi de quoi nous avons signé le présent.

« Vaise, le 27 avril 1834.

« Antoine Verne, Planche, J. Pelugaud, Duperay.

« *Pour légalisation,* Rossignol fils, adjoint. »

Le meurtre de ce dernier devient plus terrible encore par les détails dont il est entouré.

Quand les soldats se présentèrent chez le malheureux Véron, il les fit mettre à table; ceux-ci burent et mangèrent, puis après ce repas, le conduisirent à leur officier, qui le fit fusiller, comme on l'a vu, sans même lui donner le temps de déplier sa feuille de congé.

Le père du malheureux Lauvergnat adressa au roi une pétition qui, bien entendu, resta sans réponse.

La voici :

« Sire, le règne de la justice est celui des grands rois. Élu de la nation, roi des barricades, je vous demande justice au nom de mon malheureux fils, je la demande au nom de cent personnes, victimes comme lui de la plus criminelle atrocité.

« Le samedi 12 avril, de midi à une heure, mon fils prit quelque argent; il se disposait à rejoindre sa mère et mon fils aîné qui étaient partis pour le village d'Écally. Il est arrêté par des voisins et amis qui lui demandent où il va. Il entre un instant chez MM. Véron et Nérard, rue Projetée, n° 7, où se trouvait un autre ami, le sieur Prost; ces messieurs étaient avec leurs épouses; pendant ce temps, les troupes entrent à Vaise; elles sont bientôt maîtresses de toutes les issues de la commune, alors les soldats du 28e de ligne et du 13e léger, et des sapeurs du génie enfoncent les portes et pénètrent dans les maisons.

« Mon fils, Véron et Prost, sont percés de plusieurs coups de baïonnettes; ils reçoivent des coups de feu; ils expirent dans les corridors; et, au bas de l'escalier, le sieur Nérard, seul, est sauvé comme par miracle : au même instant, une foule d'autres personnes inoffensives périssent dans le voisinage. Le sieur Loquet, maître serrurier, demeurant route Tarare, n° 7, est frappé de mort chez lui avec la dame Saunier; c'était un vieillard de soixante-deux ans.

« Vaise, faubourg de Lyon, le 12 mai 1834.

« LAUVERGNAT, fabricant de couvertures. »

Une autre pétition fut adressée par les propriétaires lyonnais au roi de la grande propriété, et à celle-là il fut fait justice; il est vrai qu'on y lisait cette phrase qui peint toute une époque :

« Le gouvernement ne voudra pas que le triomphe de l'ordre coûte des larmes et des regrets. Il sait que le temps, qui efface insensiblement la douleur que causent *les pertes personnelles*, est impuissant à faire oublier *les pertes de fortune*, *les dévastations matérielles*. »

Le roi fut de cet avis.

CHAPITRE XI.

A Paris, le massacre ne fut pas moins terrible. Après avoir renversé les barricades de la porte Saint-Martin, et dispersé leurs défenseurs, les forces militaires se concentrèrent sur les rues Beaubourg, Transnonain, Grenier-Saint-Lazare et Michel-le-Comte.

Les barricades qui obstruaient ces rues furent enlevées après une vigoureuse résistance, puis les massacres commencèrent.

Ces massacres donnèrent lieu à une enquête judiciaire; nous n'oserions raconter, nous citons :

« Madame d'Aubigny est introduite; après les formalités d'usage.

— « Racontez ce que vous avez vu, dit le président.

« *Madame d'Aubigny.* — A cinq heures, la troupe est arrivée par la rue de Montmorency; elle a fait un feu nourri et s'est emparée de la barricade.

« Peu de temps après, un autre peloton de voltigeurs est survenu par la rue Transnonain, sapeurs en avant; ils cherchaient à briser la porte de notre maison, dont la solidité est extrême.

— « C'est la ligne! s'est-on écrié dans la maison; ah! voilà nos libérateurs, nous sommes sauvés!

« Nous nous élançâmes alors, M. Guitard, mon mari et moi, pour ouvrir la porte; en un instant nous descendîmes l'escalier. Plus leste que ces deux messieurs, je me jette dans la loge de la portière et je tire le cordon : la porte s'ouvre; les soldats se précipitent dans l'allée, font demi-tour à droite, frappent mon mari et M. Guitard. Au moment où ceux-ci arrivaient à la dernière marche de l'escalier, ils tombent sous une grêle de balles; l'explosion est telle que les vitres de la loge, dont je n'avais pas eu le temps de sortir, volent en éclats. J'eus alors un instant de vertige, il ne me quitta que pour me laisser voir le corps inanimé de mon mari, étendu près de celui de M. Guitard, dont la tête était presque séparée du cou par les nombreux coups de fusil qui l'avaient atteint. Rapides comme la foudre, des soldats, un officier en tête, franchirent le second étage; une première porte pleine, à deux battants, a cédé à leurs efforts, une porte vitrée résiste encore; un vieillard se présente, qui l'ouvre, c'est M. Breffort père.

— « Nous sommes, dit-il à l'officier, des hommes tranquilles et sans armes, ne nous assassinez pas!

« Il n'avait pas achevé, qu'il tombe percé de trois coups de baïonnette. Il crie, il appelle à l'aide. — Gredin, lui dit l'officier, si tu ne te tais pas, je te fais achever!

« Aux cris de M. Breffort, Annette Bresson s'élance d'une pièce voisine pour le secourir, mais un soldat fait volte-face, lui plonge sa

baïonnette au-dessous de la mâchoire, et, dans cette position, lui lâche un coup de fusil dont l'explosion lance les fragments de sa tête jusqu'aux parois de la muraille. Un jeune homme la suivait, M. Henry Larivière; il est tiré de si près que, tandis que la balle pénètre au fond de ses poumons, le feu prend à ses habits, mais comme il n'est que blessé mortellement, le soldat s'acharne sur lui, et d'un coup de baïonnette divise transversalement la peau de son front et met le crâne à découvert; en même temps, il est frappé à vingt places différentes. Déjà la pièce n'est plus qu'une mare de sang. M. Breffort qui, malgré ses blessures, avait eu la force de se réfugier dans une alcôve, était poursuivi par des soldats; madame Bonneville le couvrait de son corps, et, les pieds dans le sang, les mains vers le ciel, leur criait :

— « Toute ma famille est étendue à vos pieds: il n'y a plus personne à tuer, il n'y a que moi! Et cinq coups de baïonnette perçaient ses bras et déchiraient ses mains.

« Au quatrième, les soldats qui venaient de tuer M. Lépine et M. de Ropiquet, disaient à leurs femmes :

— « Mes pauvres petites femmes! vous êtes bien à plaindre, ainsi que vos maris! mais nous sommes commandés, nous sommes forcés d'obéir aux ordres; nous sommes aussi malheureux que vous. »

Ces ordres terribles, inexorables, qui donc les avait donnés?

Mais peut-être croit-on que madame d'Aubigny y a mis de l'exagération, *de la poésie*, comme disaient les juges, de *l'enthousiasme*, comme disaient les courtisans. Écoutons un autre témoin :

« *Annette Vachée*. — A dix heures et demie du soir, Louis Breffort revint près de moi se coucher. Notre nuit fut agitée. A cinq heures du matin, M. de Larivière, qui avait passé la nuit au deuxième, chez M. de Breffort père, monta nous souhaiter le bonjour. Il nous dit qu'il avait très-mal dormi et entendu crier toute la nuit. Une voix appela Louis d'en bas, c'était son père. M. Larivière descendit et dit qu il allait venir. Louis était en train de s'habiller; j'étais à peine vêtue moi-même, lorsque, entendant un grand bruit dans l'escalier, la curiosité m'attira jusqu'au quatrième.

— « Où vas-tu? me crient les soldats.

« Effrayée, je n'ai point la force de répondre.

— « Ouvre ton châle, crie un d'eux.

« J'ouvre mon châle; on tire sur moi et l'on me manque; alors je me sauve.

— « Arrête! me crie-t-on encore, et l'on tire un second coup de fusil sur moi; je pousse un cri perçant, et arrive avec peine jusqu'à la porte de Louis.

— « Es-tu blessée? me demande-t-il en fermant la porte sur moi.

— « Je ne crois pas; ils m'ont tirée de si près, qu'ils ne m'auraient pas manquée; je pense qu'il n'y a pas de balles dans leurs fusils, qu'il n'y a que de la poudre.

— « Comment! pas de balles, mais ton châle est percé en plusieurs endroits.

— « Ah! mon Dieu! ils vont nous tuer! Louis! Louis! cachons-nous; tiens, tiens, essayons de monter sur le toit; nous nous aiderons l'un l'autre.

— « Sois donc tranquille, dit Louis, on ne tue pas le monde comme cela; je vais leur parler, moi.

« Déjà les soldats frappaient à la porte.

« Louis la leur ouvre.

— « Messieurs, s'écrie-t-il, que voulez-vous? ne nous tuez pas; je suis avec ma femme; nous venons de nous lever; faites perquisition, et vous verrez que je ne suis point un malfaiteur.

« Un soldat l'ajuste et tire : Louis tombe de son haut la face contre terre.

« Il pousse un long cri : Ah!

« Le soldat lui donne deux ou trois coups de crosse sur la tête; du pied il le retourne sur le dos pour s'assurer qu'il est bien mort. Je me jette sur le corps de mon amant.

— « Louis! Louis! m'écriai-je; ah! si tu m'entends!...

« Un soldat me renverse sur le carreau; quand je me relevai, les soldats avaient disparu; je prêtai l'oreille, j'entendis de nouveaux pas vers la chambre; j'eus peur, je me fourrai sous les matelas.

— « Est-ce qu'il n'y a plus personne à tuer ici? disait une voix; cherche donc sous les matelas.

— « Non, répondit une autre, je viens d'y regarder ; il n'y en a qu'un, tu le sais, et celui-là il est bien mort. »

Mais peut-être Annette Vachée, exaspérée de la perte de son amant, a-t-elle un peu exagéré son témoignage.

Voyons ce que va dire madame Heu :

« *Madame Heu.* — Dès la veille, nous avions été jusqu'à seize personnes, hommes et femmes, dans le cabinet occupé par madame Bouton ; nous nous y étions réfugiés dès que les assiégés avaient menacé d'envahir la maison, car c'étaient eux seuls que nous redoutions ; nous ne pouvions guère redouter la troupe ; à quel propos ? Nous étions les uns sur les autres. M. Bouton nous avait tant de fois parlé de ses campagnes, des dangers qu'il avait courus, que nous nous croyions plus en sûreté vers lui ; c'était bien naturel. Nous étions encore treize quand les troupes cherchent à briser la porte ; en ce moment nous n'avions plus de sang dans les veines : madame Godefroy était la plus près de la porte ; elle tenait un enfant de quinze mois sur ses bras ; après elle venait M. Heu, mon mari, portant également notre enfant dans les siens. Madame Godefroy ne voulait pas ouvrir.

— « Ouvrez ! ouvrez ! dit mon mari, que ces messieurs voient.

« Il présente un enfant en avant.

« On ouvre. — Vous le voyez, dit-il, nous sommes ici tous pères et mères pacifiques ; j'ai un frère qui est soldat aussi sous les drapeaux à Alger.

« Il n'avait pas achevé, que madame Godefroy est tirée dans le corridor ; M. Heu, frappé à mort, tombe avec son fils sur le côté droit ; l'enfant a le bras fracassé d'une balle ; une inspiration de mère me le fit arracher des bras de mon mari, et, en me jetant en arrière, je tombai évanouie dans un grillage placé derrière moi. En ce moment mon mari, déjà à terre est frappé dans le dos de vingt-deux coups de fusil et de baïonnette ; on peut encore voir ses vêtements : ils sont tellement déchirés qu'ils ne présentent plus que des lambeaux raidis par le sang, M. Thierry est tué ; Loisillon, fils de la portière, succombe sous les coups ; plusieurs personnes tombent blessées ; Loisillon pousse un cri d'agonie.

— « Ah ! gredin ! disent les soldats, tu n'es pas encore fini?

« Ils se baissent et l'achèvent.

« C'est alors qu'ils aperçoivent M. Boulon, accroupi sous une table ; comme ils n'avaient point de fusils chargés, ils le lardent à coups de baïonnette. Le train était tel, que je crois encore l'entendre ; enfin, il est entré d'autres soldats qui ont tiré sur lui !... »

Ne dirait-on pas qu'on vient de tire une de ces pages déchirées au livre de la terreur, et tachées du sang de septembre?

Ces événements laissèrent une profonde impression ; impression de terreur dans l'âme de la bourgeoisie, qui frémit de son propre triomphe ; impression de haine dans l'âme du peuple, qui promit de prendre sa revanche.

Au reste, le pouvoir était dans un moment de veine.

CHAPITRE XII

Le 20 mai 1834, cinq semaines après les massacres de Lyon et de Paris, La Fayette rendait le dernier soupir.

On dit que la dernière heure de cet élu de 1789 et de 1830 fut sombre ; on dit qu'au souvenir de ces deux révolutions, dont la première avait glissé de ses mains pour tomber dans le sang, et la seconde pour tomber dans la boue, il eut un doute sur lui-même, et ne se crut pas vraiment digne de ce nom de républicain qui lui avait été donné.

Quant au parti, sa douleur fut grande, quoiqu'il sût bien qu'il ne perdait pas un chef ; mais il perdait un nom.

Quant à la France, elle perdait un de ses plus braves enfants, un de ses plus loyaux citoyens.

Cependant, ce double triomphe de la royauté, à Lyon et à Paris, portait encore quelque chose de plus terrible peut-être que les événements accomplis, il portait le procès d'avril.

Sur une simple ordonnance du roi, la chambre des pairs, saisie du procès d'avril, se constitua en cour de justice.

C'était violer la Charte d'une façon bien autrement flagrante que ne l'avait jamais fait Charles X.

La Charte avait dit :

« Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

Et comme on sait que rien n'est jamais trop clair pour les gouvernements, qui ont intérêt à ne pas comprendre, les législateurs avaient ajouté :

« Il ne pourra, en conséquence, être créé des commissions et tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être. »

C'était formel, n'est-ce pas? mais rien n'est formel avec les esprits subtils.

On découvrit dans l'article 28 un paragraphe ainsi conçu.

« La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État, QUI SERONT définis par la loi. »

Cette loi n'existait pas; l'ordonnance du roi violait donc ouvertement la Charte.

Mais il y a des moments où les gouvernements peuvent tout oser, non pas parce qu'on les aime ou qu'on les estime, mais parce qu'ils sont côtoyés par quelque chose d'inconnu qui épouvante.

Seulement l'heure arrive où ce quelque chose d'inconnu éclate sous le nom terrible de révolution ; alors les gouvernements cherchent un appui ; ils demandent cet appui aux lois ; les lois, brisées par eux, ne sont plus que poussière, et ils tombent à leur tour, dernier débris sur les débris qu'ils ont faits.

Le 6 février 1835, les membres de la cour signèrent la mise en accusation.

Cent trente-deux signatures déclaraient connexes tous les faits qui s'étaient passés à Lyon, à Paris, à Besançon, à Marseille, à Saint-Étienne, à Arbois, à Châlons, à Épinal, à Lunéville et dans l'Isère.

Le président de la cour devait fixer ultérieurement le jour de l'ouverture des débats.

Les accusés arrêtés préventivement étaient détenus à Sainte-Pélagie.

Pour donner à la défense un caractère d'ensemble, ils élurent un comité qui se composait de :

MM. Guinard, Godefroy Cavaignac, Armand Marrast, Lebon, Vignerte, Landolphe, Chilmann, Granger et Pubonnier.

Puis, cette précaution prise, ils écrivirent à leurs co-accusés de s'affermir sur la même mesure.

Ceux-ci acceptèrent l'avis, et, suivant l'exemple, ils nommèrent MM. Baune, Lagrange, Martin Maillefer, Tiphaine et Caussidière.

Ainsi, ce qui, au premier abord, n'avait présenté l'aspect que d'un procès judiciaire, grandit à la hauteur d'une lutte politique.

Ce n'était plus quelques accusés seulement qui étaient traduits devant la chambre des pairs, c'était un parti tout entier.

Aussi, le gouvernement s'épouvanta : l'action et la réaction, la vieillesse et la virilité allaient se trouver en face l'une de l'autre, le présent allait appeler l'avenir à son aide contre le passé.

Le 30 mars 1835, M. Pasquier, président de la cour des pairs, décida que des avocats d'office seraient imposés aux accusés.

Les accusés protestèrent contre cette décision.

Trois mandataires furent nommés *pour aller demander compte* à M. Pasquier de cette décision.

C'étaient : MM. Armand Marrast, Lebon et Landolphe.

Chose étrange! ils se présentèrent au Luxembourg et furent reçus.

Ils se présentèrent menaçants; ils tirèrent aux yeux étonnés du président, ce voile qui cache aux hommes d'État les révolutions qu'ils préparent, océan qu'ils soulèvent et dans lequel ils s'engloutissent.

Ils n'obtinrent rien.

Les avocats d'office furent maintenus.

Les avocats refusèrent.

Le 30 mars 1835, une ordonnance insérée dans le *Moniteur* investit la cour des pairs des pouvoirs discrétionnaires départis aux seules cours d'assises et à leurs présidents.

Les avocats se récrièrent. De l'avis commun, l'ordonnance était illégale.

Ils firent plus.

Le 6 avril 1835, le conseil de l'ordre s'assembla, et une délibération conçue en ces termes fut rédigée :

« Sans se préoccuper de l'illégalité de l'ordonnance; sans examiner si le mandat qui leur est donné est obligatoire, les avocats doivent persister à déclarer qu'un appel à leur humanité, à l'accomplissement des devoirs de leur profession ne leur sera jamais adressé en vain; que toujours, si les accusés y consentent ou rétractent leur refus, ils seront prêts à payer leur tribut au malheur; mais si les accusés persistent dans leur résistance, il est impossible d'engager avec eux une lutte sans convenance et sans dignité.

« Dans ces circonstances, le conseil, procédant par forme de simple avis, estime que le parti le plus convenable à prendre par les avocats est de s'assurer des dispositions des accusés, et, en cas de refus, d'écrire à M. le président de la cour des pairs qu'ils se seraient empressés d'accepter la mission qui leur a été déférée, mais que la résolution des accusés leur fait un devoir de s'abstenir. »

Cette délibération portait les signatures de :

Philippe Dupin, bâtonnier; Archambault, doyen; Parquin, Mauguin, Thévenin, Couture, Colmet d'Aage. Gaubert, Hennequin, Berryer fils, Gaudry, Lavaux, Delangle, Marie, Chaix-d'Est-Ange, Duvergier, Grouvre, Paillet, Odilon Barrot, Le Roy et Frédérich, membres du conseil.

En même temps paraissait à Rouen, émanée du barreau de cette ville, une protestation signée Senart et Dussaux.

Senart comme bâtonnier, Dussaux comme secrétaire.

C'était ce même M. Senart qui fut, depuis, député et ministre.

L'exemple était donné; presque tous les barreaux de France protestèrent.

C'était quelque chose comme une de ces anciennes révoltes parlementaires qui agitaient la France de Marseille à Cherbourg, de Strasbourg à Brest.

Ces débats grandissaient énormément les accusés, beaucoup trop même pour la plupart.

C'est une chose étrange que ces situations extrêmes qui éclatent tout à coup dans un pays, et dans lequel tous les esprits courageux sont du parti de l'opprimé contre l'oppresseur, où tous les cœurs généreux réclament le titre d'accusés et récusent celui de juge.

Lorsque, le 5 mai, jour de l'ouverture des débats, on fit l'appel des juges, sur deux cent cinquante pairs, quatre-vingt-six ne répondirent pas.

C'était plus du tiers.

La cour avait d'ailleurs déclaré qu'elle ne contraindrait personne à plaider d'office.

Les accusés étaient au nombre de cent vingt et un.

La France tout entière avait fourni son contingent au noble groupe:

Paris, quarante et un ;

Les départements quatre-vingts.

La permission d'assister aux débats avait été refusée aux parents.

M. Baune se leva :

« Je demande la parole, dit-il, pour me plaindre des ordres sévères qui ont été donnés : nos femmes, nos mères et nos sœurs sont privées des places qui devaient leur appartenir. Je vous prie de considérer que, dans les temps les plus orageux de la Révolution, les familles des accusés ont toujours été admises dans l'enceinte des cours criminelles ; le privilége du rang et de la naissance doit céder à celui du malheur et de la nature. Je demande, pour moi, que ma femme soit immédiatement introduite ; elle a fait cent vingt lieues pour partager mes périls et ma captivité. J'adresse ma réclamation à l'impartialité de nos juges ou à la générosité de nos ennemis. »

Il était impossible, non pas de demander une faveur, mais de réclamer un droit avec plus de ménagement et de dignité.

M. Pasquier se leva et répondit :

« La demande que vous faites est étrangère à votre défense ; *c'est un hors d'œuvre.* »

Voilà les hommes qui, pendant dix-huit années, ont été les maîtres tout-puissants en France.

Puis vint la discussion sur les avocats.

Les défenseurs choisis par les accusés étaient :

MM. Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, le général Tarayre, Lamennais, Trélat, Raspail, Carnot, Carrel, Bouchotte, Pierre Leroux, Reynaud, Degeorges et de Cormenin.

Après deux heures de délibération, M. Pasquier prononça un arrêt qui repoussait les défenseurs proposés, sous le prétexte qu'ils n'étaient pas inscrits au tableau des avocats.

Le lendemain parut cette protestation :

« Considérant que le droit de défense a été outrageusement violé, et approuvant hautement la résolution des accusés qui ont flétri par leur silence tout principe de juridiction prévôtale, les défenseurs soussignés éprouvent le besoin d'exprimer publiquement leur douleur de n'avoir pu être utiles à leurs amis, et protestent de toute l'énergie de leur conscience contre l'abominable iniquité qui va être consommée à la face de la nation. »

Suivaient les signatures.

Et parmi ces signatures, celles de Voyer-d'Argenson ; de Cormenin, de Lamennais, d'Audry de Puyraveau, du général Tarayre.

Il faudrait avoir vu ces scènes de lutte, qui allèrent jusqu'au pugilat, ces scènes de menaces, qui allèrent jusqu'à l'anathème ; il aurait fallu entendre le réquisitoire du procureur général et la protestation des accusés.

Le jour même de cette réquisition faite par M. Martin (du Nord), deux pairs se levèrent et quittèrent l'audience ; c'étaient MM. de Talhouet et de Noailles.

Le lendemain, M. de Noailles écrivait à M. Pasquier :

« Monsieur le président,

« Je vous prie de vouloir bien faire agréer à la cour mes excuses de ce que je ne puis continuer à siéger dans le procès dont elle est actuellement saisie. Mes motifs sont dans l'arrêt qu'elle vient de rendre. Sans doute il faut que la force reste à la justice ; mais n'est-ce pas la force seule qui triomphe quand, par l'absence des formes, il n'y a vraiment plus de justice régulière ? Ce n'est pas faiblesse, à mon avis, de s'arrêter quand on ne marche plus avec la loi. »

Rien n'arrêta M. Pasquier.

Le 9, on commença la lecture de l'acte d'accusation, mais cette lecture n'alla pas au tiers ; les accusés protestaient.

La garde municipale les fit sortir tous.

Le soir du 11 juillet, trois nouveaux pairs se retirèrent.

C'étaient M. le comte Molé et MM. les marquis d'Aix et de Crillon.

Le lendemain, on apprit que tous les prisonniers parisiens, à l'exception de dix ou douze, s'étaient évadés.

Ils avaient creusé, d'un caveau ouvert sur leur corridor, un souterrain qui était allé aboutir dans un jardin de la rue Copeau.

Ce souterrain était prêt depuis longtemps, mais nul n'avait voulu fuir tant que quelque espérance avait été laissée aux prisonniers qu'ils pourraient se défendre.

L'arrêt de disjonction amena la résolution de profiter du travail fait.

L'évasion eut lieu le 12, à neuf heures du soir.

Sur quarante-trois détenus, vingt-huit prirent la fuite.

Le 13, l'arrêt concernant les accusés de Lyon fut rendu.

Le surlendemain 15, on décidait que, vu la résistance des autres prévenus, on jugerait sur pièces.

Le 7 décembre, l'arrêt fut rendu contre les accusés de Lunéville;

Le 28 décembre, contre ceux de Saint-Étienne, de Grenoble, de Marseille, d'Arbois et de Besançon;

Enfin le 23 janvier 1836, contre ceux de Paris.

Sur ces accusés, treize étaient présents, vingt-sept étaient contumaces.

Au reste, un terrible événement était venu faire diversion au procès.

CHAPITRE XIII.

L'anniversaire des journées de Juillet s'approchait, triste et sombre. C'était le cinquième; et en cinq ans on avait fait tant de chemin à reculons, qu'un phénomène étrange se produisait : c'est qu'une partie de ceux qui avaient été décorés du ruban bleu et rouge, à l'occasion de ces journées, étaient en accusation devant la chambre des pairs, pour être restés fidèles à l'esprit de liberté qui leur avait fait prendre les armes cinq ans auparavant.

De son côté, l'homme au profit duquel ces journées s'étaient faites s'apprêtait à les célébrer, cette année, avec plus de solennité encore que de coutume, comme si, par des démonstrations appa-

rentes, par des revues, par des feux d'artifice, il pouvait donner le change à l'opinion et faire oublier que se passait au même moment à la chambre des pairs un de ces actes de violence et d'oppression comme l'histoire n'en avait point à reprocher aux monarchies précédentes.

Puis, à cette tristesse générale qui pèse toujours sur une ville témoin de pareilles réactions, se joignaient quelques-uns de ces bruits vagues qui précèdent les grandes catastrophes.

Le correspondant de Hambourg du 25 juillet avait annoncé que les journées des 27, 28 et 29 seraient ensanglantées par un grand complot.

On écrivait de Berlin :

« Le bruit court généralement ici qu'il y aura une catastrophe pendant l'anniversaire des trois jours. »

Enfin deux voyageurs avaient écrit sur un registre, en Suisse, à la suite des noms du roi Louis-Philippe et de ses enfants :

« Qu'ils reposent en paix. »

Enfin, fait plus précis, indication plus sûre, le préfet de police, M. Gisquet, avait reçu de M. Dyonnot, commissaire du quartier de la Chaussée-d'Antin, les renseignements suivants :

« Monsieur le préfet,

« Un honnête fabricant, électeur, père de famille, et qui désire n'être pas nommé, est venu ce soir me trouver à l'Opéra, où j'étais pour la surveillance de la répétition de l'*Ile des Pirates*, et m'a dit que des conjurés avaient préparé une nouvelle machine infernale pour attenter demain aux jours du roi, pendant la revue sur les boulevards; que cette machine était placée à la hauteur de l'Ambigu. On croit qu'il s'agit d'un souterrain pratiqué dans quelque cave avancée sur les boulevards, et où des tonneaux de poudre ont été introduits. Ces renseignements nous paraissent importants, et nous nous empressons de les transmettre à M. le préfet, en ajoutant que demain à sept heures les conjurés doivent se réunir dans un lieu qui n'est connu que d'eux. »

Le préfet de police, comme nous l'avons dit, était M. Gisquet. C'était un homme assez léger de caractère. Fort attaqué sur beaucoup de points, fort accessible à l'attaque, il n'attacha point à cet avis toute l'attention qu'il méritait; cependant il fit fouiller quelques

maisons aux environs du théâtre de l'Ambigu. Mais sur les réclamations des propriétaires, sur les plaintes des journaux, ces perquisitions furent interrompues.

On croyait donc simplement à quelque manifestation, dans le genre de celle qui avait eu lieu à la dernière revue, et dans laquelle on avait crié sur le passage du roi : *A bas les forts!*

Seulement cette fois, disait-on, on ne devait demander que l'amnistie.

Ce fut dans cette croyance que le roi sortit des Tuileries, le 28 juillet, à dix heures du matin, accompagné de ses trois fils, le duc d'Orléans, le duc de Nemours et le prince de Joinville, des maréchaux Mortier et Lobau, de son état-major, du préfet de la Seine, de M. de Broglie, du maréchal Maison et de M. Thiers.

Le roi, comme toujours, était précédé d'un certain nombre d'agents de police, chargés d'explorer d'avance son passage en approchant du boulevard du Temple, lieu désigné comme devant être le théâtre de la catastrophe inconnue qui menaçait la famille royale. Ces patrouilles étaient répandues de plus en plus nombreuses. Mais rien n'avait été découvert, et tout faisait présumer, disaient les rapports successifs, que l'on avait été inquiété alors par de faux renseignements.

Et cependant une inquiétude visible planait sur la foule, plus silencieuse que d'habitude, et dans les rangs de la garde nationale, moins serrés que de coutume.

A midi et quelques minutes, le cortége royal, marchant au pas, arrivait en face du Jardin-Turc.

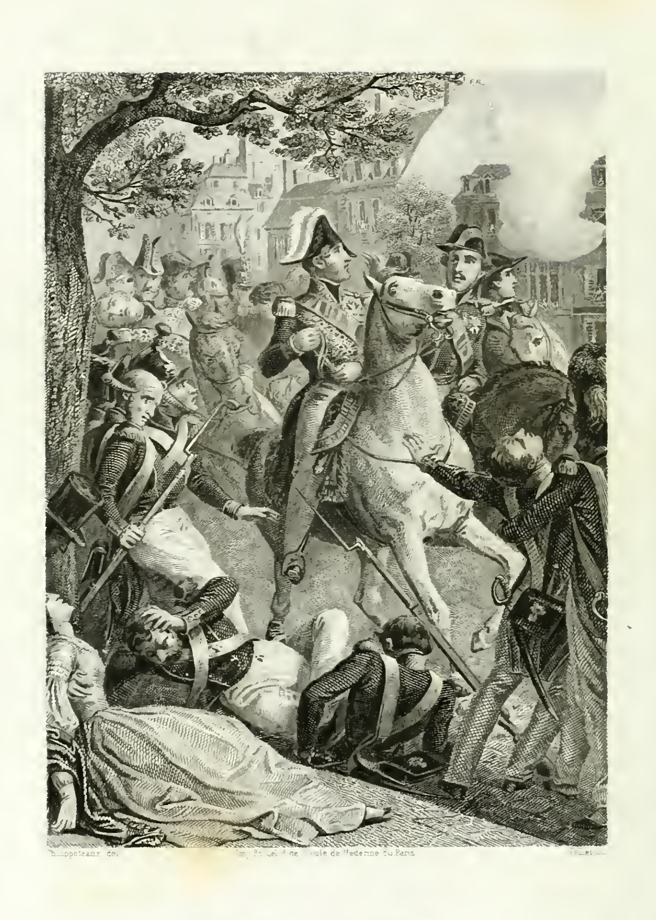
Là un garde national quitte son rang, s'avance vers le roi et lui présente une pétition.

Le roi se baisse sur son cheval pour la prendre.

Pendant ce mouvement il aperçoit une légère fumée, à la fenêtre du second étage d'une maison portant le numéro 50

— Ah ! dit-il, ceci est pour nous, Joinville.

Il n'avait pas achevé que quelque chose de pareil à un feu de peloton se fait entendre, et qu'autour de lui la terre se couvre de sang, de blessés et de morts.



Philippoteaux del. — Imp. ... de ... Medeane ... Paris — ...

[illegible] FIESCHI

Le roi porte successivement la vue sur chacun de ses trois enfants. Il a reçu un choc violent au bras gauche, le prince royal, une contusion à la cuisse; le cheval du prince de Joinville se cabre blessé à la croupe; le duc de Nemours n'a rien.

Mais autour de la famille royale si miraculeusement conservée, le carnage est grand.

Le maréchal Mortier et le général Lachasse de Vérigny ont été tués raides. M. Villate, officier d'artillerie, glisse en arrière sur son cheval et tombe, les bras étendus, frappé d'une balle au front; le colonel de gendarmerie Raffé, M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion, les gardes nationaux Prudhomme, Benetter, Ruard et Léger, une ouvrière en frange nommée Laugerey, un vieillard septuagénaire, M. Labrouste, et une jeune fille nommée Sophie Remy sont blessés mortellement.

Sept ou huit personnes, atteintes plus ou moins gravement, sont transportées dans les maisons voisines ou dans le jardin du café pour y être pansées.

Deux aides-de-camp reçoivent l'ordre de partir immédiatement, pour aller rassurer la reine et les princesses, qui sont à l'hôtel du ministre de la justice, sur la place Vendôme, et s'éloignent au galop.

Tout à coup des cris retentissent : *l'assassin est pris, l'assassin est pris!*

Et la foule se précipite vers les maisons numéros 48, 50 et 52 du boulevard.

C'est en effet au second étage du numéro 50, à la fenêtre du coin, que le roi a vu cette fumée, qui a été suivie de cette effroyable et mortelle détonation.

Ceci c'est une affaire entre les agents de police, les juges et le bourreau, affaire dans laquelle le roi ne pourrait pas même intervenir pour faire grâce. Il continua donc sa route au milieu des vivats enthousiastes, réaction naturelle de l'effroyable catastrophe qui vient de s'accomplir.

D'ailleurs, la main de Dieu s'est-elle jamais étendue plus visiblement sur une famille prédestinée.

Oui, prédestinée à donner un grand exemple!

Laissez passer sept ans, et le 13 de ce même mois de juillet, fatal aux monarchies, le fils aîné se brisera la tête sur le pavé d'une route appelée la route de la Révolte.

Laissez passer quatorze ans, et le père fugitif, quittant les Tuileries à pied, ira trébucher sur la place de la Révolution, à l'endroit même où s'est décidée, en 1793, le grand duel entre une nation et un roi.

Revenons à l'assassin.

Un pot de fleurs tombé aux pieds d'un agent de police lui fit lever les yeux.

Un homme, suspendu à une corde le long de laquelle il se laissait glisser tout sanglant, sautait de l'appui d'une fenêtre sur un toit.

— Voilà l'assassin qui se sauve, cria l'agent de police.

En même temps un garde national couchait le fugitif en joue en criant :

— Arrête ou je te tue.

Mais l'homme continuait de fuir, essuyant, tantôt d'une main tantôt de l'autre, le sang qui coulait abondamment de deux blessures, reçues l'une au front, l'autre à la joue.

L'assassin disparut par une lucarne ouverte sur ce toit, descendit rapidement un escalier, renversant une femme qui se trouvait sur son passage, et s'élança dans une cour.

Cette cour était sans issue, déjà pleine de gardes nationaux et de sergents de ville.

Il y fut arrêté.

Ce fut alors, et dix minutes à peine après l'assassinat, que ces mots retentirent : l'assassin est pris.

D'abord on se trompa sur son nom.

Les agents de police s'étaient empressés de pénétrer dans la chambre d'où était partie la détonation fatale, et au milieu de la fumée dont elle était encore obscurcie, ils avaient aperçu la machine infernale qui venait de lancer la mort sur le boulevard. Elle se composait de vingt-cinq canons de fusil montés sur des traverses, et présentant l'apparence d'une grande flûte de Pan dont les tuyaux seraient de la même grandeur. Les culasses des canons s'appuyaient comme leur

extrémité sur une traverse. Seulement cette traverse était élevée de huit pouces afin que cette inclinaison fît porter les projectiles diagonalement de haut en bas. Toutes les lumières étaient à la même hauteur et se pouvaient enflammer par une seule traînée de poudre. Cependant, deux des canons étaient restés chargés, et l'on put voir par ceux-là que la charge était quadruple. Quatre avaient éclaté, et c'étaient leurs éclats qui avaient atteint l'assassin au visage.

Ces six canons de fusil étaient probablement ceux qui se trouvaient dans la direction du roi et des princes.

Il y avait une alcôve dans cette chambre, et dans cette alcôve un matelas plié en deux avec une étiquette à l'un de ses coins; cette étiquette laissait lire le nom de Girard.

C'était, au reste, sous ce même nom que le locataire de la chambre était inscrit.

Ce locataire s'était donné comme mécanicien, il n'avait jamais laissé entrer le concierge dans sa chambre, et depuis qu'il avait loué cette chambre, c'est-à-dire depuis le dernier terme, il n'avait reçu qu'un homme qu'il appelait son oncle, et trois femmes qu'il disait être ses maîtresses.

Le 28, il avait paru fort agité, il avait monté et descendu plusieurs fois son escalier, et, contre son habitude, était entré au café où il avait pris un verre d'eau-de-vie.

Conduit au corps de garde après son arrestation, il avait refusé de répondre à un garde national.

— Qui êtes-vous? lui avait demandé celui-ci.

— Cela ne vous regarde pas, fit dédaigneusement l'assassin; je répondrai quand je serai devant mes juges.

Tout Paris, qui s'occupait de ce sinistre événement, put donc croire que l'assassin s'appelait Girard.

Cependant le roi avait achevé sa revue, et était rentré aux Tuileries, où, la reine et les princesses rassurées, son premier soin avait été d'écrire cette lettre aux évêques :

« Monsieur l'évêque, les prières pour les victimes de juillet avaient à peine cessé, qu'un nouveau sujet de deuil était donné à la France. La Providence a détourné les coups qui nous étaient destinés, à moi et à mes fils. Mais si nous devons remercier

Dieu d'avoir conservé nos jours en déconcertant les projets des assassins, que de regrets, que de larmes, ne devons-nous pas à cet illustre maréchal, à ses nobles compagnons d'armes, et à ces généreux citoyens que la mort a moissonnés tout autour de nous. J'ai donc à réclamer en leur faveur les suffrages que l'Église accorde à tous les chrétiens morts dans son sein. Ainsi vous aurez à célébrer, à cette intention, un service funèbre dans toutes les églises de votre diocèse et un *Te Deum* en actions de grâces pour la protection éclatante dont Dieu nous a couverts.

« Votre affectionné, LOUIS-PHILIPPE. »

Les funérailles eurent lieu le 5 août.

Quatorze corbillards, dont le premier était celui de la jeune fille et le dernier celui du vieux maréchal, suivirent solennellement, au roulement sombre des tambours, toute la ligne du boulevard qui s'étend de la rue Saint-Antoine, où les cadavres avaient été exposés dans l'église Saint-Paul-Saint-Antoine, convertie en chapelle ardente, aux Invalides; c'était là le terme de la course funèbre. Là, le roi et ses fils attendaient ceux que la mort avait frappés à sa place; il jeta, ainsi que les princes, l'eau bénite sur leurs corps, et l'on revint songer, aux Tuileries, au profit que l'on pourrait *politiquement* tirer de cette catastrophe.

Nous disons *politiquement*, d'autres ajouteraient et *pécuniairement*.

Le maréchal Maison répéta, à cette époque, un mot qu'il aurait *entendu*, mais auquel nous n'osons pas croire.

— Maintenant, aurait dit le roi en rentrant aux Tuileries, nous voilà sûrs de nos apanages.

Quelle oraison funèbre pour quatorze cadavres!

Ce qui est incontestable, c'est que *l'opportunité* politique fut largement exploitée : on ignorait encore le nom de l'homme qui avait frappé le coup; on ignorait à quel parti il appartenait; mais déjà on accusait les républicains. C'était à la fois une tradition de la royauté.

Après l'assassinat du duc de Berry, le poignard de Louvel avait été appelé une idée libérale.

Il y avait plus, M. Thiers avait fait arrêter Armand Carrel.

Armand Carrel arrêté par M. Thiers, comme complice d'un assassinat !

Certes, quand ces deux hommes, sept ans auparavant s'étaient liés

d'une étroite amitié, il y en avait un qui ne connaissait pas l'autre.

On avait trouvé dans la chambre de l'assassin un portrait du duc de Bordeaux; mais on repoussa bien vite aux Tuileries, et certes avec raison, l'idée que l'assassin pût être légitimiste; mais était-ce bien juste de l'accuser ainsi tout d'abord d'être républicain?

— Nous savons d'où le coup est parti, disaient les courtisans, et les légitimistes n'y sont pour rien.

. Et au point de vue de la politique, à ce point de vue qui n'admet ni le juste ni l'injuste, mais seulement la raison d'État, celui qui leur soufflait ces paroles avait raison. Rien n'était à craindre des royalistes; tout, au contraire, était à craindre des républicains.

Quand les rois ont de pareilles intuitions, et certes, de Louis XVI à Louis-Philippe, elles ne leur ont pas manqué, pourquoi donc, au lieu de diriger vers cet avenir le char ou la charrette qu'ils mènent, essaient-ils de l'enrayer en se jetant sous les roues?

Le 5 août 1835, on n'avait pas perdu de temps, vous le voyez, car c'était le même jour où l'on enterrait les morts; le 5 août 1835, M. Persil présentait à la Chambre trois projets de lois.

Ces lois furent celles que l'on désigna depuis à la haine publique sous le nom de lois de septembre.

La première donnait au ministre de la justice tout pouvoir, dans les cas de procès de rébellion, de former autant de cours d'assises que le besoin l'exigerait; à chaque procureur général, le droit d'abréger, en cas de besoin, les formalités de la mise en jugement; enfin, pour que la chambre des pairs ne fût pas la seule privilégiée au nom de l'arbitraire, le droit qu'on venait de lui accorder de faire emmener de force les prévenus qui troubleraient l'audience était étendu aux présidents de cours d'assises.

La seconde loi accordait au jury le vote secret, décidait que la majorité des voix nécessaires pour la condamnation serait réduite de huit à sept, et enfin aggravait la peine de la déportation.

La troisième, et celle-là était la principale, car, si terribles que fussent les deux autres, elles n'étaient que le corollaire de la loi sur la presse, la troisième déclarait punissable de la détention et d'une amende de dix mille à cinquante mille francs, l'offense à la per-

sonne du roi et toute attaque contre le principe du gouvernement commise par voie de publication.

Oh! celle-là était bien la principale, nous le répétons, et, pour en être certain comme nous, il ne s'agit que de la lire.

Et quand on pense que toute cette formidable artillerie ministérielle, braquée contre ce qu'il devrait y avoir de plus sacré au monde pour les souverains, contre la pensée humaine, avait pour prétexte le crime solitaire d'un misérable dont on ne savait pas même le vrai nom!

La Chambre, toujours la même, se hâta de donner les mains au roi; elle nomma trois rapporteurs: M. Hébert, pour la loi sur les cours d'assises; M. Parent, sur la loi du jury; M. Sauzet, sur la loi de la presse.

Il est incroyable combien les avocats, qui croient pouvoir tout dire, sont ardents à empêcher les autres d'écrire.

M. Sauzet y mit une véritable passion; la commission qu'il présidait demanda, par son organe, que le cautionnement des journaux fût élevé de quarante-huit mille à deux cent mille francs, qu'on en exigeât le versement en numéraire, et que le gérant fût repoussé par le gouvernement s'il ne donnait point la preuve qu'il possédât en propre le tiers de ce cautionnement.

Il est vrai que la Chambre abaissa le chiffre de deux cent mille francs à cent mille.

Mais, sauf cette petite diminution, le gouvernement dut être satisfait.

CHAPITRE XIV.

Le 30 janvier 1836, sept jours après l'arrêt rendu contre les condamnés de Paris, et comme si les deux affaires avaient quelque rapport ensemble l'assassin du 28 juillet parut devant la chambre des pairs.

Pendant l'intervalle qui s'était écoulé, on en était arrivé à savoir son véritable nom.

Il s'appelait Joseph Fieschi; il était né dans le canton de Vico en Corse, le 3 septembre 1790. Las d'être berger, comme l'avait été son père, il s'était, à dix-huit ans, engagé volontairement dans un bataillon qui allait en Toscane; de là, il avait passé à Naples où il avait été incorporé dans la légion corse; il avait fait la campagne de Russie, et était sergent dans un régiment sous les ordres du général Franceschetti; licencié en 1814, il était revenu en Corse, et était rentré dans un régiment provincial qui fut dissous après les Cent-Jours. Sur ces entrefaites, Murat préparait son expédition de Calabre; Franceschetti suivit l'ancien roi de Naples, et Fieschi suivit le général Franceschetti. L'expédition de Calabre avortée, Fieschi revint en Corse, et ne sachant plus que faire, il vola, fut condamné pour ce vol, en 1816, à dix ans de réclusion et au carcan. 1830 arriva; Fieschi, sorti depuis quatre ans de prison, se fit passer pour condamné politique, sollicita et obtint en cette qualité une pension, vint à Paris, fut admis dans la police de M. Baude, et chargé de surveiller les sociétés politiques; nommé contre-maître des travaux qui se faisaient à l'aqueduc d'Arcueil, il détourna l'argent des ouvriers, fit des faux pour le remplacer, changea de nom pour se soustraire aux recherches de la police, et sous le nom de Girard, que l'on crut d'abord le sien, vint louer l'appartement de la maison du boulevard du Temple, n° 50, où le crime du 28 juillet avait été commis.

Dieu merci! un pareil misérable n'appartenait à aucun parti.

Il y a encore un fait tout à l'honneur de la nature humaine, c'est que cet homme était hideux : il était difficile de trouver nulle part plus d'audace, d'astuce, de cupidité, de ruse basse et servile que sur ce visage déchiré de cicatrices; joignez à cela l'accent glapissant du patois corse, une agitation éternelle, et vous aurez une idée de l'aspect que présentait Fieschi lorsqu'on l'amena devant ses juges.

Deux hommes s'asseyaient près de lui, accusés de complicité dans la perpétration du crime.

Deux autres, courbés sous des charges moins graves, ne semblaient devoir être accusés que de non révélation.

Les deux complices de Fieschi, Morey et Pépin, présentaient deux types bien différents.

Morey était un vieillard de soixante-huit ans, aux cheveux blancs, au front pâle, au visage impassible.

Au milieu de ce visage qui semblait déjà appartenir à un cadavre, les yeux seuls, fixes, sombres, pleins de flammes, étaient restés animés.

Sous cet extérieur simple et affaibli, on sentait vivre une volonté implacable; révolutionnaire en 1793, il l'était encore en 1835; rien n'avait changé en lui que l'extérieur, l'âme était restée la même, et ne faillit pas un instant à ce corps décrépit.

Il avait été compromis par la maîtresse de Fieschi, Nina Lassave, qui, revenant de la Salpêtrière et voyant la demeure de son amant envahie, s'était réfugiée chez Morey; mais aux questions qui lui avaient été faites, le vieux conspirateur avait répondu avec tant de calme, qu'il avait été rendu à la liberté.

Une malle que Fieschi avait fait porter chez lui deux heures avant l'accomplissement du crime, vint rendre de nouveaux soupçons à la police. Arrêté une seconde fois, il ne sortit plus de prison que pour comparaître devant la chambre des pairs, et marcher à l'échafaud.

Pépin était, tout au contraire, faible et pusillanime à l'excès : c'était l'expression du petit commerce parisien. Pour la première fois, Pépin élevait l'épicier au rôle de conspirateur, et il le déshonorait par sa lâcheté.

Compromis dans les affaires de juin, il avait été acquitté; soupçonné de nouveau à propos de l'attentat du 28 juillet, il était parvenu à sortir de Paris; on le croyait à l'étranger, et l'on allait s'occuper de demander son extradition, quand la police fut avisée qu'un homme se cachait dans la forêt de Crécy. M. Gisquet donna des ordres, et Pépin fut arrêté à Magny, dans une armoire, où il s'était réfugié en chemise, au moment où les agents avaient frappé à sa porte.

Tous deux faisaient partie de la société des Droits de l'Homme, Pépin comme chef de section, Morey comme simple membre.

Les deux autres, Boireau et Bescher, étaient de simples ouvriers; Boireau savait qu'il existait un complot, mais, de l'aveu de Fieschi,

ne savait pas autre chose; quant à Bescher, il fut reconnu que son seul crime était d'avoir, sur la prière de Morey, prêté son livret à Fieschi.

Maintenant, comment avait-on amené Fieschi, non-seulement à tout avouer, mais encore à jouer ce rôle de meurtrier matamore qui lui valut pour un instant la curiosité des niais, et pour toujours le mépris et la répulsion des honnêtes gens?

M. Dufresne, inspecteur des prisons, avait cru reconnaître Fieschi pour l'avoir vu à la manufacture des Gobelins, que dirigeait M. le colonel Ladvocat.

M. Ladvocat fut introduit dans la prison de Fieschi et le reconnut à son tour.

Dès lors, Fieschi ne cacha plus ni son véritable nom, ni sa véritable condition: il venait d'adopter un nouveau système de défense.

Il espérait, en faisant des aveux et en intéressant M. Ladvocat à sa cause, faire commuer sa peine, et échapper ainsi à la mort.

Ainsi, tout était vil et calculé chez cet homme, jusqu'à ce faux sentiment de reconnaissance qu'il exprimait à son ancien patron devenu son protecteur.

Il faut dire aussi que Fieschi fut encouragé dans cette croyance d'impunité par les plus hauts personnages; on espérait toujours que le cercle de ses révélations ne s'arrêterait pas à un simple bourrelier et à un obscur marchand; il eût été si doux d'envelopper des ennemis qu'on était forcé d'estimer dans le réseau infâme d'un assassinat!

Malheureusement, Fieschi ne pouvait dire que ce qui était: il chargea Morey, qui l'écouta toujours impassible, et sans que bougeât une seule ligne de sa stoïque physionomie; il chargea Pépin qui l'écouta, pâle de terreur et avec de convulsives dénégations: mais là s'arrêta, comme nous l'avons dit, le cercle de ses dénégations.

Pendant tout le temps que dura ce hideux procès, un hideux spectacle fut donné à la France et au monde; les plus hauts personnages du gouvernement se mirent en rapport avec Fieschi: ceux-ci lui apportant de l'argent, ceux-là lui écrivant; un instant, les autographes de Fieschi furent presque aussi recherchés que devaient l'être plus tard les autographes de Lacenaire; peu s'en fallut qu'on ne les

cotât à la Bourse, et qu'on ne jouât dessus à la hausse et à la baisse.

M. Pasquier surtout en put faire une précieuse collection.

Après un procès qui dura quinze jours, à la fin duquel Pépin parut reprendre un peu de fermeté, et dans le courant duquel l'impassibilité de Morey ne se démentit pas un instant, la cour des pairs condamna Fieschi, Pépin et Morey à la peine de mort, et Boireau à vingt ans de détention; quant à Bescher, il fut purement et simplement acquitté.

Les trois complices reçurent l'annonce de leur jugement, selon leur façon d'éprouver et de sentir : Fieschi avec un ricanement nerveux, Morey avec son impassibilité habituelle, Pépin avec une résignation qui ne manquait pas de grandeur.

Pépin, déjà revêtu de la camisole de force et au milieu de ses gardiens, ne parut, en parlant à ses défenseurs, que songer à sa femme et à ses enfants.

Morey, à qui l'on offrait du poison, réfléchit un instant, puis : — Non, dit-il, j'aime mieux que mon sang leur coule sur la tête.

Quant à Fieschi, impudent jusqu'au bout, il écrivit à l'archevêque de Paris pour lui demander la permission d'entendre une messe.

Il ajoutait :

« N'oubliez pas, Monseigneur, que la première messe a été servie par le larron pénitent. »

Le 19 février, au point du jour, l'abbé Grivel entra dans le cabanon de Fieschi, et le prévint que l'heure était arrivée pour lui de se préparer à la mort.

— C'est impossible! s'écria Fieschi en regardant le confesseur avec des yeux effarés.

La veille, il avait affirmé à son avocat que non-seulement promesse de la vie lui avait été faite, mais encore qu'on s'était engagé à l'envoyer en Amérique avec une pacotille.

Alors, l'avocat avait secoué la tête et lui avait dit :

— Ne vous bercez pas de cet espoir, Fieschi, le désappointement serait trop cruel, et peut-être ne trouveriez-vous plus votre courage au moment où vous en aurez besoin.

— En tout cas, répondit Fieschi, et si l'on me manque de parole,

Nina Lassave ira se jeter aux genoux de madame la maréchale Mortier, elle intercédera près du roi, et l'on me fera grâce.

— Tout est possible sans doute, dit Mᵉ Patorny, mais, cependant, ne comptez pas là-dessus.

— Écoutez, dit alors Fieschi en montrant le poing, si l'on m'exécute, vous m'avez prêté des livres, n'est-ce pas?

— Oui.

— Eh bien, ces livres vous les ferez demander, et dans l'un d'eux, vous trouverez écrits et détaillés les engagements que l'on avait pris envers moi.

Après la mort de Fieschi, Mᵉ Patorny chercha inutilement dans les livres, il ne trouva rien.

Dans la nuit du 18 au 19, l'échafaud avait été dressé à la barrière Saint-Jacques, et au point du jour, le 19, comme nous l'avons dit, l'abbé Grivel était entré dans le cabanon de Pépin pour l'inviter à se préparer à la mort.

Fieschi reprit peu à peu toute sa jactance, il avait encore espoir; au nombre des attentions qu'on avait eues pour lui était l'envoi d'excellents cigares; Morey fumait, Fieschi prit un de ces cigares et le lui envoya en signe de réconciliation.

Morey refusa : Pépin le prit et le fuma.

On ouvrit la salle où, quand il y a plusieurs condamnés, se fait *la toilette* commune. Pépin subit avec résignation la terrible épreuve, Morey resta impassible comme toujours, Fieschi ne cessa de répéter en regardant vers la porte : — M. Ladvocat, mais M. Ladvocat, est-ce qu'il ne vient pas?

Puis grinçant des dents :

— Oh! mon père, dit-il à l'abbé Grivel, s'il ne vient pas, je suis damné.

Enfin, on annonça aux condamnés que l'heure était venue et qu'il fallait descendre; trois charrettes attendaient au bas de l'escalier; chacun monta dans la sienne.

— Au fait, dit Fieschi en s'asseyant, je ne devrais pas être étonné de ce qui m'arrive.

— Pourquoi cela?

— Parce que, lors de mon expédition en Calabre, une sorcière m'a prédit que je mourrais guillotiné et l'âme contente ; elle ne m'a point trompé.

A huit heures sonnant, le funèbre cortége arriva à la barrière Saint-Jacques ; trois rangs de soldats enveloppaient l'échafaud ; le mur vivant s'ouvrit, et par la brèche passèrent les trois condamnés.

Puis la brèche se referma sur eux.

Les voitures s'arrêtèrent. Fieschi, toujours agité, toujours impatient, sauta en bas ; Pépin descendit avec le calme qui ne l'avait pas quitté depuis qu'il semblait avoir fait son deuil de la vie. On fut obligé de soulever Morey et de le poser à terre.

Alors lui, avec le premier sourire qui eût effleuré ses lèvres :

— Ce n'est pas le cœur qui manque, dit-il, ce sont les jambes.

Tous trois, les mains liées derrière le dos, allèrent s'adosser à l'échafaud.

Là, les prêtres, au milieu des exhortations dernières, approchèrent le crucifix de leurs lèvres.

Pépin, qui avait fumé tout le long de la route, jeta son cigare pour baiser le Christ.

En ce moment, un commissaire de police s'approcha de Pépin.

— Si vous voulez faire des révélations, lui dit-il, il sera sursis au jugement.

— Je n'ai rien à révéler, dit Pépin, et comme je me crois bien préparé à la mort, autant vaut pour moi mourir tout de suite.

Le commissaire se retira.

Les exécuteurs s'approchèrent de Pépin.

— Venez, lui dirent-ils.

— Ah ! c'est par moi qu'on commence, dit Pépin, et saluant Morey de la tête, il fit un pas en avant.

On lui jeta un manteau jaune sur les épaules, et d'un pas ferme il monta les degrés de l'échafaud.

Arrivé sur la plate-forme, il s'arrêta.

On vit qu'il voulait parler, et le plus profond silence se fit parmi les spectateurs.

— Je meurs innocent, je meurs victime, cria Pépin, adieu !...

Puis, après un dernier regard au ciel, il se remit lui-même aux mains des exécuteurs.

Morey vint ensuite : arrivé près de la bascule, l'exécuteur porta la main sur lui avec une certaine violence et déchira le haut de son gilet de flanelle.

Alors, se retournant vers cet homme :

— Pourquoi, lui dit-il doucement, gâter ce gilet ? si vous le dédaignez, vous, un pauvre peut s'en servir.

Comme il achevait ces paroles, on lui enleva son bonnet de soie noire, et ses cheveux blancs flottèrent au vent.

Cette tête calme et blanche produisit un grand effet sur la foule ; une rumeur sourde s'éleva, qui ne s'éteignit que lorsque la tête du vieillard tomba sous le couteau.

C'était à Fieschi à monter sur l'échafaud

— Ne me quittez que le plus près possible de l'éternité, avait-il dit à l'abbé Grivel ; et celui-ci, fidèle à sa mission, monta avec lui sur la plate-forme.

Le prêtre lui fit baiser une dernière fois le crucifix.

— Je voudrais bien, pour vous remercier, qu'il me soit permis, dans cinq minutes, de revenir vous donner des nouvelles de l'autre monde, lui dit Fieschi.

Ce furent ses dernières paroles. Il se coucha lui-même sur la bascule, comme s'il eût eu hâte d'en finir avec la vie.

Il était évident que c'était le moins courageux des trois.

Voici la part que chacun d'eux avait dans le crime :

Pépin avait donné l'argent pour louer la chambre ;

Morey avait fabriqué la machine infernale et chargé les fusils ;

Fieschi y avait mis le feu.

Deux jours après la place de la Bourse s'encombrait de curieux amenés à la porte d'un café : le maître de l'établissement avait traité avec Nina Lassave, la maîtresse de Fieschi, pour tenir le comptoir.

Un des caractères du règne de Louis-Philippe, c'est la spéculation éhontée dont le fait que nous citons ici n'est peut-être pas un des plus tristes exemples.

CHAPITRE XV.

Pendant que se passaient les événements que nous venons de raconter, M. Thiers avait rompu avec M. Guizot et était arrivé à la présidence du conseil.

Cependant le premier ministère, tel que l'avait établi M. Thiers, avait été brisé par une escapade de Humann qui, tout à coup, à l'envers de la résolution prise en plein conseil, était venu proposer la réduction de la dette.

Deux jours après la mort de Fieschi et de ses complices, c'est-à-dire le 22 février 1836, le ministère s'était reconstitué dans les conditions suivantes :

M. Thiers, ministre des affaires étrangères et président du conseil;

M. Sauzet, garde des sceaux, ministre de la justice;

M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur;

M. Passy, ministre du commerce et des travaux publics;

M. Pelet, ministre de l'instruction publique;

M. d'Argout, ministre des finances;

M. l'amiral Duperré, ministre de la marine;

M. le maréchal Maison, ministre de la guerre.

Entrant aux affaires étrangères, la première nouvelle qu'y apprit M. Thiers fut la violation des traités de Vienne à l'endroit de Cracovie.

Cracovie, ville libre, indépendante, strictement neutre, dans laquelle, sous aucun prétexte, nulle force militaire ne pouvait être introduite, venait d'être envahie d'abord par les Autrichiens, puis par les Russes, ensuite par les Prussiens.

L'occupation avait eu lieu le 17; M. Thiers entrait au ministère des affaires étrangères le 22.

M. Thiers laissa occuper Cracovie.

Sur ces entrefaites, lord Palmerston invitait M. Thiers à intervenir du moins en Espagne, puisqu'il n'intervenait pas en Pologne. L'intervention en Espagne, M. Thiers n'avait jamais rien tant désiré que cela. M. Thiers allait donc s'empresser d'intervenir.

L'étonnement de lord Palmerston dut donc aller jusqu'à la stupéfaction, lorsque M. Thiers répondit à son ouverture par un refus.

M. Thiers appartenait corps et âme désormais à la politique continentale.

D'où venait ce revirement?

Nous allons le dire :

On voulait suivre l'exemple de Napoléon dans ce qui avait perdu Napoléon.

On voulait marier le duc d'Orléans à une archiduchesse.

On parla à MM. de Werther et d'Apponi d'un voyage des princes en Allemagne ; on ne leur en dit pas davantage, mais les ambassadeurs comprennent à demi-mot. On répondit que le duc d'Orléans serait parfaitement reçu, et il partit avec le duc de Nemours, emportant une caisse pleine de tabatières et de portraits ; les tabatières avec des chiffres et les portraits avec des entourages en diamants.

Avant son départ, j'eus l'honneur de passer une heure avec lui, et il me montra toutes ces merveilles diplomatiques que venait de lui apporter Baps, son bijoutier.

Les deux princes commencèrent par la Prusse où ils furent admirablement reçus. C'était tout simple.

Aux courtisans, ils apportaient des diamants et des croix.

Aux peuples, ils montraient dans leurs personnes la vivante image de la Révolution.

De Berlin on passa à Vienne.

On se rappelle le duc d'Orléans, beau, spirituel, affable, plein d'entraînement quand il voulait plaire, familier avec toutes les littératures, et parlant comme le français quatre ou cinq langues vivantes.

Toutes les femmes de Berlin en avaient raffolé, toutes les femmes de Vienne en raffolèrent.

Le choix du duc d'Orléans se fixa sur la fille de l'archiduc Charles, sur la princesse Thérèse.

L'archiduc Charles a tant été battu par nous, qu'il est presque populaire en France.

Un jour, dans un coin du salon impérial, les enfants de l'archiduc

Charles entouraient le jeune duc de Reichstadt et se pâmaient en éclats de rire.

— Que faites-vous donc là-bas, petits? cria, d'un bout à l'autre du salon, l'archiduc Charles aux jeunes rieurs.

— Oh! papa, répondit l'aîné des fils de l'archiduc, c'est Reichstadt qui nous raconte comment son père vous battait toujours; c'est très-amusant.

C'était très-amusant sans doute, seulement cela indiquait que le duc de Reichstadt en savait, en histoire, beaucoup plus long qu'on ne croyait.

Pauvre petit duc, peut-être a-t-il payé bien cher les éclats de rire de ses cousins.

Donc, le duc d'Orléans avait jeté les yeux sur la princesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles. De son côté, il avait plu à la princesse; il avait même plu à l'archiduc.

Malheureusement, la personne à laquelle il fallait plaire avant toute autre était l'archiduchesse Sophie, le moyen de plaire à l'archiduchesse Sophie n'était pas de plaire à la princesse Thérèse.

Le mariage échoua.

M. de Metternich fut chargé de trouver à ce refus une bonne raison.

— Il est impossible, dit-il, d'exposer une princesse autrichienne à monter dans une voiture à travers laquelle passent à chaque instant des coups de pistolet.

Les jeunes princes partirent pour l'Italie où ils comptaient faire un séjour de quelques mois, lorsque cette nouvelle leur parvint que le roi venait d'échapper avec son bonheur habituel à une nouvelle tentative d'assassinat.

Le coup avait été tiré de si près que la bourre était restée dans les cheveux du roi.

Le doute sur l'identité de l'assassin ne fut pas long.

Un garde national lui avait vu ajuster le roi, et avait relevé le canon du fusil.

Ce garde national, c'était l'armurier Devisme; cette canne-fusil dont le meurtrier venait de se servir, elle sortait de son magasin.

D'ailleurs, l'assassin n'avait pas même cherché à fuir.

Devisme lui sauta au collet et le reconnaissant

— Oh! le malheureux, s'écria-t-il, je sais qui il est, il se nomme Louis Alibaud; c'est chez moi qu'il a pris l'arme dont il vient de se servir.

Celui dont Devisme venait de dénoncer le nom était un jeune homme de vingt-six ans, qui, par un contraste bizarre, presque incroyable, s'offrait sous un aspect plein de grâce et de douceur. Son visage était beau, élégamment encadré par des cheveux flottants et une barbe noire; ses yeux bleus offraient tout ensemble un singulier mélange de force et de mélancolie; et loin de paraître ému en ce moment terrible, ni les coups, ni les menaces, ni les injures ne purent chasser de ses lèvres le sourire grave et dédaigneux qui les entr'ouvrait.

On le fouilla : il n'avait sur lui qu'un peigne, deux pipes, un paquet de tabac à fumer et vingt-trois sous.

En voyant cette pauvre somme, un colonel crut sans doute que le besoin était pour quelque chose dans le crime.

— Monstre, lui dit-il, il fallait donc me dire que tu avais besoin d'argent, je t'en eusse donné.

— De l'argent! répondit Alibaud, je ne mendie pas; je le gagne, et celui qui m'empêche d'en gagner, je le tue.

N'est-ce pas une chose fatale que de voir des hommes comme Morey et Alibaud se faire assassins!

Alibaud était né le 4 mars 1810, à Reims; il était fils de Barthélemy Alibaud, voiturier, et de Thérèse-Madeleine Barrière. A la révolution de Juillet, il était dans le 15e régiment d'infanterie, en garnison à Paris.

Il quitta le service en 1832, et voyagea, poussé hors de lui-même par cette terrible pensée de tuer le roi. Pendant trois ans que durèrent ses voyages, au lieu de sortir de son esprit, ce projet s'y enracina chaque jour davantage. Le 17 novembre 1835, il rentra dans Paris.

Tout était résolu.

Seulement il était si pauvre, que l'argent lui manquait pour acheter l'arme à l'aide de laquelle il devait exécuter le crime. Ce

fut alors qu'il se présenta comme commis voyageur chez Devisme, qui lui confia deux douzaines de cannes-fusil; quinze jours après, il les lui renvoya toutes, à l'exception d'une seule qu'il avait gardée, et dont il se reconnaissait débiteur.

Ceci se passait vers la fin de février.

Le 27 du même mois, il entrait comme garçon chez un marchand de vin, aux gages de quatre cents francs par an avec la table et le logement. Le 23 mai suivant il en sortit et alla se loger dans un garni de la rue des Marais-Saint-Germain, où il demeurait encore le 25 juin, jour où l'attentat fut commis.

Pendant son voyage, Alibaud avait eu à signaler son courage, courage incontestable, d'une singulière façon. A la suite d'une querelle qu'il avait eue à Perpignan, il avait reçu un soufflet; ses amis qui connaissaient sa bravoure ne doutaient point qu'il ne se battît, quand lui, secouant la tête :

— Me battre, dit-il, oh ! non, j'ai bien autre chose à faire.

Trois jours après, en effet, il partait pour Paris où le crime qu'il tenta donnait l'explication de cette mission sinistre qu'il poursuivait en quittant Perpignan.

On comprit tout de suite qu'il fallait en finir vite avec un pareil homme, et que moins on le montrerait à la foule mieux vaudrait.

Le 25 juin, jour même de l'attentat, la chambre des pairs fut constituée en cour de justice.

On l'invita à nommer les chefs et les membres de la conspiration.

— Le chef c'est ma tête, dit-il, les membres ce sont mes bras.

Alibaud avait choisi ou reçu d'office pour avocat Charles Ledru.

Il n'y avait pas d'autre moyen de défendre un homme qui avouait son crime, qui s'en glorifiait même, que de faire un appel à la clémence du roi. Charles Ledru cita la clémence d'Auguste à l'endroit de Cinna.

A ces mots de son défenseur, Alibaud se leva vivement.

— Messieurs, dit-il, je remercie mon avocat de sa bonne intention, mais je n'ai jamais eu ni le désir ni la volonté de défendre ma tête; mon intention est, on l'a bien vu, puisque je n'ai pas même essayé de fuir, mon intention était de vous l'apporter loyalement,

croyant que vous l'auriez prise de même; un conspirateur réussit ou meurt! J'avais à l'égard de Louis-Philippe Ier le droit qu'avait Brutus contre César.

Interrompu par les rumeurs de la Chambre.

— Le régicide, continua-t-il en haussant la voix, le régicide est le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains.

Ce n'était point une pareille défense que voulait M. Pasquier ni la Chambre haute. Silence fut imposé à Alibaud.

Il n'y avait pas de doute à avoir sur la nature de l'arrêt qui serait rendu. Alibaud fut condamné à la peine des parricides.

Alibaud refusa de se pourvoir en grâce.

Mais Charles, cet homme qui a de l'imagination plein le cœur, et qui pour cela sans doute a été si fort calomnié Charles Ledru écrivit au roi :

« Sire,

« Alibaud, décidé à mourir, malgré le besoin de consoler son vieux père, je viens, pour remplir cette mission sainte, vous supplier de jeter un regard de clémence sur le condamné, dont l'inébranlable résolution rendra plus éclatante encore la grâce que Votre Majesté laissera tomber du haut de son trône. Il était impossible, sire, de vaincre l'obstination d'un homme trop dédaigneux de la vie pour vouloir la prolonger d'un seul jour. Il m'a semblé que, s'il est du devoir de tout citoyen de pardonner à son ennemi, il est digne du premier citoyen de l'Etat de pardonner à son assassin. »

La demande fut rejetée.

C'était le dimanche matin que Charles Ledru reçut cette nouvelle. Il courut chez M. Sauzet pour déposer un pourvoi en cassation.

M. Sauzet répondit qu'on ne se pourvoyait pas en cassation contre un arrêt de la chambre des pairs.

Alibaud passa la journée du dimanche, tantôt méditant, tantôt chantant des airs de son pays; rapprochement étrange, ce que l'homme qui va mourir se rappelle le mieux et avec le plus de plaisir, ce sont les premiers souvenirs de sa jeunesse.

Le lundi, au point du jour, l'abbé Grivel entra dans la prison du condamné.

Il dormait avec la plus profonde tranquillité. La lumière de la lampe qui brûlait encore près de lui se reflétait sur sa belle figure, à la fois sereine et ferme.

On eût dit qu'il était déjà mort, et mort en souriant.

Quelle différence entre cet homme et Fieschi dont il occupait le cachot.

L'abbé Grivel l'éveilla.

Alors le confesseur et le patient échangèrent les paroles suprêmes.

Mais ce fut inutilement que l'homme de Dieu voulut amener Alibaud au repentir.

Comme il n'avait rien pris encore, et ne manifestait le désir de rien prendre avant son exécution, l'abbé Grivel offrit à Alibaud un verre de vin de son pays.

Alibaud accepta; mais à peine ses lèvres eurent-elles touché le verre qu'il l'écarta de lui.

Cette idée venait de lui passer par l'esprit, qu'on venait de mêler à ce vin quelque poudre énervante qui, au moment de mourir, lui ôterait ou la force physique, ou le courage moral.

Le digne prêtre devina sa pensée, prit le verre, le vida à moitié et le rendit à Alibaud, qui l'acheva.

A quatre heures du matin l'exécuteur arriva. On fit descendre Alibaud dans la petite pièce de l'avant-greffe. Son visage était toujours le même, pâle et fier. Le seul frisson qui courut dans ses veines, fut lorsque les ciseaux qui taillaient ses cheveux lui touchèrent le col.

Mais il ne dura qu'un instant et fut remplacé par un sourire.

Alors on jeta sur ses épaules un peignoir blanc d'abord, et ensuite sur sa tête un voile noir.

Puis on se mit en marche vers la place Saint-Jacques.

A peine était-il cinq heures du matin. Si tout n'était déjà plus obscurité dans les rues, tout y était encore solitude; seulement, en approchant de l'échafaud, sur ce point spécial, la ville semblait vivre et frissonner.

Un régiment entier entourait l'échafaud.

Alibaud descendit. Aussitôt l'exécuteur lui enleva le voile noir qui le cachait.

On lui lut l'arrêt, qu'il écouta tranquillement.

Puis il monta, sans être aidé, les degrés de l'échafaud.

Arrivé sur la plate-forme, il s'avança jusqu'au bord en criant :

— Français, je meurs pour la liberté.

Quelques secondes après la tête était séparée du corps.

Au moment de rendre à la terre la dépouille d'Alibaud, le fossoyeur du sombre cimetière prit la tête par ses longs cheveux noirs et la montra au peuple en disant aux rares spectateurs qui avaient suivi la charrette mortuaire jusque-là :

— Vous le voyez, cette tête est bien celle d'Alibaud.

CHAPITRE XVI.

Ce fut une fatale année dans nos fastes historiques, que cette année 1836, remplie entièrement par l'exécution de Fieschi, par l'attentat d'Alibaud, par le duel de Carrel et par la mort de Charles X.

On connaît les détails de la mort de Carrel. Blessé mortellement dans un combat loyal avec M. Émile de Girardin, il expira dans la matinée du 24 juillet en prononçant ces trois mots :

— France, — ami, — République.

Sa vie tout entière avait été dans ces trois mots.

Il avait, en toute occasion, offert sa vie *à la France*, à ses amis, à la République.

Le malheur de Carrel fut de mourir en dehors de la politique.

Mais pour le chef de parti, disons-le tristement, car c'est triste à dire, il était temps que Carrel mourût. En vivant, il n'eût pas perdu sa réputation de loyauté, ce qui était impossible, mais peut-être eût-il perdu sa réputation d'habileté.

Tout le monde n'a pas cette chance de mourir à temps; voyez La Fayette et Louis-Philippe, tous deux ont manqué leur mort.

La Fayette devait mourir au 5 juin 1832.

Louis-Philippe devait mourir au 28 juillet 1835.

Nous oublions, au reste, parmi les événements importants de

l'année, les persécutions du ministère contre la Suisse et l'intervention en Espagne, refusée d'abord à lord Palmerston, puis autorisée sous main par le roi, à l'aide de légions étrangères, et enfin refusée à la suite d'une vive altercation entre M. Thiers et M. de Montalivet, et contre l'avis du duc d'Orléans.

Nous avions tort de l'oublier, car ce fut ce qui causa la chute de M. Thiers.

Ainsi, son ministère de sept mois avait eu deux phases bien distinctes.

Pendant la première, espérant une alliance matrimoniale avec la maison de Prusse ou d'Autriche, M. Thiers s'était éloigné de l'alliance politique de l'Angleterre, et s'était rapproché de l'alliance continentale.

Pendant la seconde, ayant désespéré de l'alliance matrimoniale avec la Prusse ou l'Autriche, il en était revenu à l'alliance politique avec lord Palmerston.

Sa démission donnée et reçue, M. Thiers partit pour l'Italie, laissant la place à M. Molé.

Voici comment, dès lors, le ministère se constitua :

Présidence du conseil et affaires étrangères, M. Molé;
Justice et cultes, M. Persil;
Intérieur, M. Gasparin;
Marine, M. Rosamel;
Finances, M. Duchâtel;
Instruction publique, M. Guizot;
Ministre de la guerre, M. Bernard;
Ministre du commerce et des travaux publics, M. Martin.

C'est sous ce ministère qu'eut lieu la tentative de Strasbourg.

Le 2 novembre 1836, on lut dans le *Moniteur* que, pendant la journée de la veille, une tentative de rébellion avait été tentée sur la garnison de la ville par le prince Louis-Napoléon Bonaparte; mais que cette tentative avait échoué.

Voici comment les choses s'étaient passées:

Depuis longtemps, je l'ai dit déjà, et l'on peut s'assurer de la vérité de ce que j'avance en lisant, dans mes *Impressions de voyage en Suisse*, ce que j'écrivais en 1834, c'est-à-dire deux ans avant l'événement

les projets du prince; depuis longtemps, dis-je, le prince nourrissait des intelligences en France. On assure qu'une fois, du vivant de La Fayette, il était venu, en tournant par l'Angleterre, s'aboucher avec lui; mais l'entrevue avait été sans résultat. Plus tard il avait passé le Rhin, était venu à Strasbourg, et, réunissant un conseil d'amis, il avait tâté le terrain sur lequel il allait s'aventurer. Les amis, même les plus aventureux, même les plus intéressés au succès de l'entreprise, lui avaient présenté le succès comme incertain, et il était revenu à Arenemberg, ajournant alors ses projets mais n'y renonçant pas.

Il écrivit au général Voirol, commandant le département du Bas-Rhin; il lui demandait un rendez-vous.

Le général Voirol ne répondit pas; mais, tout en s'abstenant de répondre, tint la lettre secrète.

Cependant il parla au préfet du Bas-Rhin, M. Choppin d'Arnouville, des projets qu'il supposait au jeune prince.

— J'ai quelqu'un près de lui, répondit le préfet, et il ne fait pas un pas que je n'en sois informé.

Ce n'était pas tout, et le prince ne s'était pas contenté d'écrire au général Voirol, il s'était ouvert de ses projets à un capitaine nommé Rauedre, lequel avait fait part de la communication à son commandant, M. de Franqueville.

M. de Franqueville en avait référé au général Voirol.

Dès lors la chose avait paru prendre quelque gravité aux yeux de ce dernier, et il avait, à l'appui d'un rapport, envoyé au ministre la lettre du prince Louis.

C'était l'époque où l'on nourrissait les conspirations au lieu de les prévenir, et où l'on préférait étouffer l'enfant au moment de sa naissance à le faire avorter.

Le ministre laissa l'affaire suivre son cours.

Le 25 octobre 1836, le prince quittait le château d'Arenemberg sous prétexte d'une partie de chasse, et se rendait dans le duché de Bade, où devaient se trouver quelques personnages importants, sur le concours desquels il croyait pouvoir compter.

Ceux qu'il attendait manquèrent au rendez-vous.

Trois jours il attendit vainement, puis, ces trois jours écoulés, partit pour Strasbourg.

Les deux hommes sur lesquels Louis-Napoléon s'appuyait plus particulièrement étaient le colonel Vaudrey et le commandant Parquin.

Le colonel Vaudrey, dans la sincérité de son dévouement, crut devoir faire envisager au prince l'incertitude du succès de cette dangereuse entreprise. Mais le prince avait trop de foi dans sa fortune et trop d'énergie dans le caractère pour revenir sur ses pas. L'énergie et l'intrépidité ne lui ont jamais fait défaut; quant à la fortune, elle lui a bien prouvé depuis qu'il avait eu raison de compter sur elle. Le colonel Vaudrey n'hésita pas un moment; il offrit au prince son épée et son sang pour le triomphe de la cause impériale.

On sait avec quelle fidélité énergique il l'a servie.

J'ai personnellement beaucoup connu le commandant Parquin; c'était un de ces hommes de l'Empire, tout dévoué aux traditions impériales, ferme et loyal comme son sabre; mais, comme son sabre, bon à faire un instrument, voilà tout.

Il a publié depuis, en prison, deux volumes de Mémoires qu'il m'a envoyés, et dans lesquels cet esprit des camps, le seul qu'il eût, est développé à un haut degré.

Le 27 octobre 1836, à huit heures du soir, le prince assembla son conseil, et il fut décidé que le mouvement aurait lieu le 30.

On comptait se servir du prestige du nom napoléonien; c'était donc sur les soldats qu'il fallait opérer.

Les soldats qui composaient la garnison de Strasbourg étaient: trois régiments d'infanterie, trois régiments d'artillerie et un bataillon d'ouvriers du génie.

On s'était assuré des artilleurs. Le colonel du 4e d'artillerie était du complot.

On comptait sur les pontonniers; on avait des intelligences parmi eux.

L'infanterie était la moins sûre.

En outre, le colonel Vaudrey avait les clés de l'arsenal.

En conséquence, on proposa :

De soulever d'abord l'artillerie, de se porter sur la place d'Armes et de braquer les pièces sur la caserne d'infanterie.

L'infanterie se ralliait à l'insurrection ou était écrasée

La proposition fut repoussée.

Voici le plan qui prévalut.

On s'adresserait d'abord au 4e d'artillerie, caserné au quartier d'Austerlitz, on le soulèverait, c'était chose facile, c'était même chose sûre.

De là on pousserait à la caserne Finkmatt, afin de faire une tentative sur le 46e de ligne.

En se rendant à la caserne Finkmatt, on s'emparerait de l'Hôtel-de-Ville, de la Préfecture et de la division militaire.

La tentative échoua; elle échoua à la caserne d'infanterie avant que le mouvement n'eût pris dans la ville l'importance qu'il devait avoir et qu'il aurait eue, si la ville se fût réveillée au bruit de l'artillerie roulant par ses rues et se mettant en batterie sur ses places, au lieu de se réveiller au simple cri de *vive l'Empereur!*

Un simple lieutenant fit échouer cette tentative, grain de sable dont parle l'Écriture, et qui arrête et fait verser le char du conquérant.

Un lieutenant, nommé Pleignier, s'élança vers le prince et portant la main sur lui;

— Vous n'êtes pas Louis-Napoléon, lui dit-il, vous êtes le neveu du colonel Vaudrey, vous usurpez un nom que vous n'avez pas le droit de porter; je vous arrête!

Un autre bruit se répandait en même temps, c'est que le mouvement était légitimiste.

Contre cette nouvelle résistance, il n'y avait rien à faire.

Dabord, le nom du prince Louis n'avait pas enlevé le régiment.

Ensuite, l'homme qui se présentait au nom du prince Louis n'était pas le prince Louis.

Enfin, cet homme qui n'était pas le prince Louis, était un agent royaliste.

Le prince n'avait en vérité qu'un moyen de prouver la fausseté de pareilles accusations, c'était de se rendre, et il se rendit.

Autant, on se le rappelle, manqua d'arriver à Bonaparte au 18 brumaire: sans Lucien il était perdu.

Louis Bonaparte n'avait pas de Lucien, il fut arrêté et conduit à la forteresse.

En même temps, le même jour, un sergent nommé Bruyant, faisait révolter son régiment à Vendôme ; c'était justement le régiment des hussards de Chartres, qui avait appartenu au duc d'Orléans.

Il fut condamné à être fusillé.

Ce fut moi qui lui sauvai la vie, par l'intermédiaire du duc d'Orléans.

Quant au prince Louis, la seule condamnation qu'il subit, fut un exil en Amérique.

Le 21 novembre, le prince Louis quitta la France.

Il y avait dix-sept jours que Charles X était mort ; le jour même de la Saint-Charles, il était tombé malade à Goritz, en Styrie ; le 6, à une heure un quart du matin, il rendait à Dieu l'âme du dernier Bourbon qui avait régné en France.

Et nous le disons ici, dans notre conviction profonde, l'âme du dernier Bourbon qui y régnera.

Le corps de Charles X repose au couvent des franciscains du Graffenberg (montagne des comtes), dans un sépulcre de la plus grande simplicité.

La pierre qui couvre ce prince déshérité à la fois du trône et du tombeau de ses pères, porte cette simple inscription :

CI-GÎT
TRES-HAUT, TRES-PUISSANT ET TRES-EXCELLENT PRINCE
CHARLES, DIXIEME DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
MORT A GORITZ, LE 6 NOVEMBRE 1836,
AGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS.

Cette mort produisit peu d'effet en France ; Charles X y était passé de l'impopularité à l'oubli ; une seule voix se fit entendre se lamentant sur son tombeau, comme David sur le cadavre de Saül.

Les vers sont beaux, l'action était courageuse. Les vers et l'action sont signés Victor Hugo.

Voici quelques-uns de ces vers :

Vous vous taisez, mais moi, moi dont parfois le chant

Se refuse à l'aurore et jamais au couchant,
Moi que, jadis à Reims, Charles admit comme un hôte,
Moi qui plaignis ses maux, moi qui blâmai sa faute,
Je ne me tairai pas, je descendrai courbé
Jusqu'au caveau profond où dort ce roi tombé;
Je suspendrai ma lyre à cette voûte noire,
Et, sans cesse à côté de sa triste mémoire,
Mon esprit, dans ces temps d'esprit contagieux,
Fera veiller dans l'ombre un vers religieux.

Et que m'importe à moi, qui, déployant mon aile,
Touche parfois d'en bas à la lyre éternelle,
A moi, qui n'ai d'amour que pour l'onde et les champs.
Et pour tout ce qui souffre, excepté les méchants,
A moi qui prends souci, quand la nef s'aventure,
De tous les matelots risqués dans la mâture,
Et dont la pitié grave hésite quelquefois
De la sueur du peuple à la sueur des rois;
Que m'importe, après tout, que depuis six années
Ce roi fût retranché des têtes couronnées,
Froide ruine au bord de nos flots écumants,
Vain fantôme penché sur les événements!
Qu'il ne changeât de rien ni le poids ni le nombre,
Que rasé dès longtemps son front plongeât dans l'ombre;
Et que, déjà vieillard, sans trône et sans pavois,
Il eût subi l'exil, première mort des rois!
Je le dirai sans peur que la haine renaisse,
Son avénement pur eut pour sœur ma jeunesse,
Saint-Remy nous reçut sous son mur triomphant,
Tous deux le même jour, lui vieux, moi presque enfant.
Et moi je ne veux pas, harpe qu'il a connue,
Qu'on mette mon roi mort dans une bière nue,
Tandis qu'au loin la foule emplit l'air de ses cris
L'auguste Piété, servante des proscrits,
Qui les ensevelit dans sa plus blanche toile,
N'aura pas dans la nuit que son regard étoile
Demandé vainement à ma pensée en deuil
Ce lambeau de velours pour couvrir ce cercueil.

CHAPITRE XVII.

Ainsi, on le voit, tout secondait la marche prospère de la famille royale vers ce faîte de puissance absolue, but constant de tous les désirs de son chef.

Et il faut le dire, comme roi, il était puissamment secondé par la protection providentielle.

Comme père, il était grandement béni par la bonté divine.

Comme roi, l'invulnérabilité la plus complète : il avait échappé au pistolet anonyme qui, le premier, avait tiré sur lui, à la machine infernale de Fieschi, au fusil d'Alibaud.

Comme roi, il avait vu tomber successivement ses amis et ses ennemis le plus à craindre : La Fayette et Casimir Périer, Carrel et Charles X.

Comme roi, il avait sinon anéanti, du moins dispersé le parti républicain ; il s'était à peu près réconcilié avec l'Europe continentale, sans se brouiller avec l'Angleterre.

Comme roi enfin, il était devenu le chef, le type, l'emblème, le héros, le fétiche de cette bourgeoisie ambitieuse qui, après avoir détrôné l'aristocratie, pesait sur le peuple, et aspirait à substituer la noblesse d'argent à la noblesse militaire de Napoléon, à la noblesse courtisanesque de Louis XV et à la noblesse féodale de Louis XIII et de Henri IV.

Comme père, quel merveilleux épanouissement d'une noble et vigoureuse famille : cinq princes, tous beaux, tous braves, portant les plus illustres et les plus anciens noms de la chrétienté, riche faisceau dominé par un frère aîné à qui ses plus implacables ennemis ne savaient reprocher que sa beauté presque féminine, et ses amis, que son courage presque insensé.

Trois princesses, chez lesquelles la beauté, cette couronne des femmes, n'était qu'une qualité secondaire ; trois princesses dont l'aînée, la princesse Louise, était citée par sa religieuse bonté ; dont la seconde, la princesse Marie, était illustre parmi les artistes ; dont la troisième, la princesse Clémentine, était presque célèbre par son esprit.

Qu'eût osé demander de plus au ciel le père et le roi, le père, avec ce beau groupe de huit jeunes têtes souriantes ; le roi, avec ce trône, le plus beau des trônes du monde, avec une fortune personnelle colossale : douze millions de liste civile, les plus beaux châteaux de France, les Tuileries, Versailles, Saint-Cloud, Fontainebleau, Compiègne, Rambouillet ?



Philippoteaux del. — Rue Ecole de Médecine, Paris

FAMILLE D'ORLÉANS

Ce qu'il osa demander, ce fut de l'argent : de l'argent, encore, toujours de l'argent.

De temps en temps, il demandait bien aussi un peu plus de despotisme.

Mais le despotisme, cela ne coûtait rien à la bourgeoisie; il y avait plus, elle n'était pas fâchée de voir son représentant frapper sur le peuple qu'elle sentait remuer sous ses pieds, sur l'intelligence qu'elle sentait gronder au-dessus de sa tête.

Nous avons encore oublié de consigner dans l'année 1836, que Louis-Philippe avait encore failli d'être assassiné : un misérable, nommé Meunier, avait tiré sur lui, mais comme c'était un assassin vulgaire, celui-là; comme il pleura, comme il implora sa grâce, grâce lui fut faite.

La bourgeoisie applaudit à la grâce de Meunier, comme elle avait applaudi au supplice d'Alibaud.

Jusque-là, son roi avait reçu du ciel le don de l'infaillibilité.

Il y avait même plus, les nouvelles étaient bonnes : la fille aînée de Louis-Philippe épousait le roi des Belges. Il est vrai que c'était un roi de plus nouvelle création encore que Louis-Philippe; il est vrai qu'il régnait sur un mince royaume, mais enfin c'était un roi.

Le duc d'Orléans épousait, de son côté, la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin.

Il est vrai qu'il épousait cette jeune princesse malgré son frère, qui ne trouvait pas un Bourbon, un d'Orléans, un descendant de saint Louis d'assez bonne maison pour lui, et qu'il avait fallu l'influence de la Prusse pour contre-balancer, dans cette affaire, l'influence de la Russie.

La bourgeoisie s'alliait donc, dans la personne de ses princes, aux Cobourg et aux Schwérin, ce qui était fort honorable pour elle.

Cette pauvre bourgeoisie, elle se crut anoblie du coup.

Mais elle n'avait pas pensé à une chose, c'est qu'il en coûte cher pour se marier.

Aussi le roi demanda-t-il de l'argent.

Il demanda un million de dot, une fois donné, pour sa fille aînée, la princesse Louise, qui venait de se marier.

Il demanda un million de dotation de plus par an, pour son fils aîné, qui allait se marier.

Enfin il demanda, à titre d'apanage annuel, cinq cent mille francs pour le duc de Nemours, qui pouvait se marier.

Ah! pour cette fois, la bourgeoisie s'inquiéta.

Tant qu'on n'avait touché qu'à son honneur, c'est-à-dire à celui de la France, elle n'avait rien dit.

Mais on touchait à sa bourse, elle murmurait.

Et à quelle époque demandait-on ce surcroît de dot, de dotations, d'apanages? lorsqu'une triste plainte, lorsqu'une longue lamentation s'élève de tous les points de la France!

Écoutez les villes, les départements, les provinces, partout c'est un même cri de misère, de détresse, de faim.

C'est Rouen qui commence cette série de douleurs.

A Rouen, les filatures languissent, les ouvriers teinturiers n'ont plus d'ouvrage; on a diminué le salaire des tisseurs de manière à ce qu'ils ne peuvent plus vivre de leur salaire: les uns ont porté leurs livrets à la mairie, ceux-là s'adressent à la charité publique; les autres se sont faits balayeurs, ils gagnent douze sous par jour.

Dans le département de l'Aude, il y a disette, le pain manque.

Dans l'Arriége, les pauvres voyagent par troupes, comme les pastoureaux du moyen âge, la besace sur le dos et tendant la main.

Dans l'arrondissement de Limoux, les habitants de deux cantons ont émigré, et, demandant du pain, menaçant d'en prendre si on ne leur en donnait pas, se sont répandus sur le Bas-Languedoc et sur le Roussillon.

En Normandie, c'est le vent du nord-est qui pousse obstinément la mer au delà des limites fixées; ce sont les eaux de la Vire, grossies par la fonte des neiges et par des pluies incessantes, qui inondent les marais et noient les bestiaux.

C'est enfin Lyon, la seconde capitale du royaume, Lyon, éventrée par deux émeutes, qui se plaint de ne pouvoir mourir aussi vite de la faim que l'on meurt d'un boulet de canon, d'une balle de fusil ou d'un coup de baïonnette; Lyon, qui vient d'assister à ce spectacle terrible d'une mère qui, pendant six jours, six longs jours, a nourri

son enfant sans manger elle-même, et qui, le septième, sentant la mort venir et son lait s'épuiser, a rassemblé le peu de forces qui lui restaient, et, son enfant dans ses bras, est allée tomber sur la place Bellecour, et y est morte, morte de faim! en recommandant son enfant à la pitié des passants.

Et l'on nous accusait d'exagération quand nous laissions mourir de faim le père de Dantès dans son cinquième étage de la maison des allées de Meillan.

Il est vrai qu'on nous accusait d'exagération aussi quand nous conduisions le comte de Morcerf devant la chambre des pairs, et quand nous sauvions, par le poison, madame de Villefort de l'échafaud.

Il est vrai qu'un an après, le procès Teste et l'empoisonnement Praslin transformaient le poëte en devin et montraient que la réalité va toujours au delà de l'imagination.

Et c'était en ce moment, avons-nous dit, qu'on demandait un million une fois donné pour la reine des Belges, un accroissement de revenu d'un million pour le prince royal, enfin un apanage annuel de cinq cent mille francs pour le duc de Nemours.

Aussi, comme tout le monde se rallia autour de M. de Cormenin-Timon, lorsqu'il fit paraître son nouveau pamphlet sur l'apanage du duc de Nemours.

Le pamphlet eut vingt-quatre éditions, deux de plus que n'en avait eu, sous la Restauration, la *Villeliade* de MM. Barthélemy et Méry.

Le pamphlet sous forme de lettre. Hélas! c'est presque toujours comme cela que se reproduisent les pamphlets. Voyez Paul-Louis Courrier démolissant la royauté de 1815, comme M. Cormenin démolit la royauté de 1830 : des lettres, toujours des lettres.

Or, celle-là était adressée au duc de Nemours qui n'en pouvait mais. Pauvre jeune prince, plein d'honneur, de délicatesse et de désintéressement, qui s'était opposé de tout son pouvoir à ce que l'on fît cette demande en son nom, et sur les épaules duquel on donnait le fouet à son père.

Avouez, Monseigneur, que c'est une bien généreuse nation que la nation française et que votre famille lui doit une reconnaissance sans borne, pour les aises, profits et grands biens dont elle a été de tout

temps emplie et remplie, comblée et recomblée, chargée et rechargée; tout d'abord, Monseigneur, les édits de 1661, 1672 et 1692 prirent à l'État et donnèrent à votre aïeul un apanage composé de tant de fiefs, de terres, de manoirs, de villes, de palais, de châteaux, de fermes, de gouvernements, de principautés, de duchés, de marquisats, de comtés, de baronnies, d'alleux, de champarts, de redevances féodales, de prés, de canaux, de bois et de forêts, que je me fatiguerais dans cent pages à vous les énumérer. Votre maison, Monseigneur, passait, en 1789, pour la maison princière non régnante la plus riche de l'Europe, puisqu'on évaluait son capital à cent douze millions, somme énorme qui représente deux cents millions de nos jours, somme trop grande de toute manière entre les mains et à la disposition d'un seul homme, quelque prince qu'il soit, et, selon les temps, menaçante tantôt pour la liberté, tantôt pour le pouvoir lui-même; car l'histoire ne sera que juste, Monseigneur, lorsqu'elle dira que l'emploi révolutionnaire que votre aïeul fit de sa prodigieuse fortune contribua, plus que toute autre chose, au renversement du trône de Louis XVI, son parent et son maître. Cette fatalité de bonheur pécuniaire, qui s'attache obstinément à ses pas, poursuivit votre famille jusque dans l'exil, car, tandis que les autres émigrés mouraient de faim à l'étranger, la duchesse d'Orléans, votre grand'mère, recevait une grosse pension de la République française, et, vers le même temps, le trésor payait à la décharge de votre père émigré, plus de quarante millions de dettes. Quarante millions, quelle brillante anticipation de liste civile! Ce n'est pas tout; Louis XVIII, à peine débarqué d'Angleterre, vous remit, sur vos vives prières, par une ordonnance de bon plaisir, ce qui restait entre les mains de la nation des biens non vendus de l'apanage d'Orléans, apanage irrévocablement aboli, non par la loi de 1793 sur l'émigration, mais par l'article 2 de la loi du 21 décembre 1790 sur les apanages. Pour excuser cette insigne violation des lois, on a prétendu que Louis XVIII était alors omnipotent; mais, avec ce beau raisonnement-là, on aurait pu dépouiller, pour vous enrichir, le premier citoyen venu comme on dépouillait l'État. La loi sur l'indemnité des émigrés, qui semble avoir été faite pour

votre heureuse famille, vint augmenter encore ses bons points, commodités, aises et profits, en lui fournissant l'occasion de répudier la succession paternelle, qui était criblée de dettes, pour accepter la succession maternelle, qui rayonnait d'or et d'argent; ce qui lui valut, au moyen de cette ingénieuse division des patrimoines, subtilement admise par des conseillers d'État amovibles, un boni de douze millions d'écus bien pesants, bien comptés et bien encoffrés. Enfin, indépendamment du joyau de la couronne de France, le plus éclatant joyau de l'univers! les Chambres voulant gonfler d'or votre famille comme elles la gonflaient de pouvoir, ajoutèrent aux immenses richesses de votre père les meubles et immeubles de la dotation royale de Charles X. J'ai fait trop de fois votre compte, Monseigneur, pour que j'aie encore ici besoin de vous rappeler que, vous et les vôtres, jouissez du Louvre, des Tuileries et de l'Élysée-Bourbon, ainsi que de leurs dépendances : des châteaux de Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain, Compiègne, Fontainebleau et Pau, ainsi que des maisons, bâtiments, fabriques, terres, prés, corps de fermes, bois et forêts qui les composent ; des bois de Boulogne et de Vincennes, et de la forêt de Sénart ; des diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées, musées, bibliothèques et autres monuments des arts antiques, des meubles meublants contenus dans l'hôtel du Garde-Meuble et les divers palais et établissements royaux.

Or, comme ces cinq cent mille francs d'apanage demandés pour M. de Nemours étaient représentés par le domaine de Rambouillet, les forêts de Senonches, de Château-Neuf et de Montereau, M. de Cormenin se livrait à des calculs terribles, en ce qu'ils démontraient que les estimations faites étaient fausses, et que le domaine seul de Rambouillet valait quarante millions.

Or, avec les quarante millions de Rambouillet, il avait d'avance établi tout le bien que le duc de Nemours pouvait faire.

Avec les quarante millions de Rambouillet, il pouvait donner des bibliothèques populaires aux trente-huit mille communes de France.

Il pouvait instituer douze mille écoles de couture pour les pauvres femmes de la campagne.

Il pouvait faire les frais de l'établissement de dix mille salles d'asile pour les petits enfants.

Il pouvait ouvrir dans trois cent cinquante villes des refuges libres pour les vieillards des deux sexes.

Il pouvait empêcher de mourir de faim, pendant deux mois de la saison d'hiver, trente mille ouvriers sans ouvrage.

Il pouvait fournir pendant cinq ans une pension de cent francs à cinq mille soldats blessés, estropiés ou infirmes.

C'étaient là de terribles attaques, quand la place du Châtelet était chaque jour couverte de meubles vendus par autorité de justice;

Quand la place de l'Hôtel-de-Ville était chaque jour encombrée d'ouvriers sans ouvrage.

Quand la Caisse d'épargne remboursait dans une seule semaine, la première d'avril, la somme de un million sept cent soixante-six mille francs.

Ainsi, au bas de la société, tout un peuple criant famine et demandant du pain.

Au haut de la société, un roi regorgeant de richesses et demandant de l'or; puis, entre le peuple et la royauté, penché sur cet abîme de misère auquel le riche ne songe que lorsqu'il est prêt à engloutir la société, M. de Cormenin, ce sombre Démocrite, riant de tout avec un rire amer et des larmes dans les yeux.

Cette fois, la Chambre eut peur : elle refusa.

Le ministère, déjà atteint par le rejet de la loi de disjonction, fut frappé à mort par le refus de l'apanage.

Un matin les ministres furent forcés d'envoyer leur démission, et le roi chargea M. Guizot de former un nouveau cabinet.

M. Guizot, cet homme que l'on a cru capable, jusqu'au jour où la monarchie s'engloutit avec lui dans l'abîme qu'il avait creusé; cet homme qui parvint à faire croire pendant dix-huit ans, que l'orgueil était du génie; cet homme qui, enfin, a donné la mesure de sa capacité, dans cet incroyable livre intitulé : *de la Démocratie en France*, livre qui semble fait à la fois par un aveugle et un sourd.

M. Guizot se trouva tellement embarrassé de la mission, qu'il

alla trouver M. Thiers, pour l'inviter à l'aider dans la tâche dont venait de le charger le roi.

M. Thiers, à la tête d'un parti qu'il venait de pétrir à la gauche, avec toutes les mauvaises humeurs aigries, toutes les ambitions désappointées, toutes les rancunes entravées, et que l'on nommait le centre gauche, M. Thiers refusa.

M. Guizot fut contraint d'entrer en concurrence avec M. Molé, ne pouvant entrer en partage avec M. Thiers.

Il envoya sa liste au roi.

De son côté, M. Molé envoyait la sienne.

La liste de M. Guizot se composait :

De M. Guizot, de M. de Montebello, de M. de Rémusat, et de M. Dumon.

La liste de M. Molé se composait :

De M. Molé, affaires étrangères et présidence;

De M. Barthe, justice et cultes;

De M. de Montalivet, à l'intérieur;

De M. de Salvandy, à l'instruction publique;

De M. Lacave-Laplagne, aux finances.

Dans l'un ou l'autre cas, M. Martin restait aux travaux publics,

Et M. Rosamel à la marine.

Le roi opta pour la liste de M. Molé, et l'on eut un ministère de replâtrage.

Ce fut ce ministère qui eut les honneurs du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène.

Hélas! pauvre femme, qui lui eût dit, lorsqu'à chaque relai, une fois quelle eut dépassé la frontière, elle trouva des fleurs à pleines mains, des fruits à pleines corbeilles, qui lui eût dit qu'elle marchait vers un si prompt veuvage et vers un deuil si long.

CHAPITRE XVIII.

Ce fut le 24 mai que la princesse passa la frontière, ce fut le 29 qu'elle entra à Fontainebleau.

Le lendemain 30 mai, le mariage fut célébré dans la galerie de Henri II.

Puis, vinrent les fêtes d'ouverture du Musée de Versailles, de ce musée promis à toutes les gloires de la France, et où tout est sacrifié à la gloire militaire.

Enfin, la série des réjouissances populaires fut close, comme pour Marie-Antoinette, par un grand malheur; le 14 juin on simulait à l'École militaire la prise de la citadelle d'Anvers, et Paris tout entier s'était porté au Champ-de-Mars; tout alla bien tant que dura le spectacle; mais le spectacle fini, chacun selon l'habitude eut hâte de sortir, et la foule, comme un immense courant, se dirigea vers les deux issues qui ramènent vers Paris; on sait ce que c'est que la foule, torrent qui une fois lancé ne s'arrête plus; elle alla se briser contre les grilles de fer, et bientôt on entendit des plaintes lamentables mêlées à des cris de rage; toute cette chair vivante broyait et était broyée.

Le même soir, un deuil immense se répandit sur Paris, crêpe noir que la fatalité nouait au bouquet de noce de cette pauvre princesse royale qu'un ministre insolent — à ses pieds tant que vécut son mari — devait, son mari mort, traiter d'étrangère et comparer par cette désignation à la reine d'infâme mémoire qui rendit la couronne de son fils aux Anglais.

Le lendemain 15 juin, il y avait bal à l'Hôtel-de-Ville; les courtisans insistaient pour que le prince y allât, comme si aucun accident n'était arrivé; qu'importaient aux courtisans ceux qui avaient péri, c'étaient presque tous des gens du peuple! mais le noble jeune homme se révolta devant tant d'impudence.

— Eh ! Messieurs, dit-il, attendons au moins pour danser, que les cadavres soient reconnus et enterrés.

Le bal fut ajourné et n'eut lieu, je crois, que le 19 ou le 20.

Quelques jours après le mariage de son frère, le duc de Nemours partit pour l'Afrique, il avait une grande revanche à prendre.

La revanche fut éclatante ; Constantine, emportée d'assaut, tomba dans nos mains le 13 octobre 1837.

Cette prise nous coûtait le général Danrémont, le général Perregaux, et le colonel Combe, le même qui avait enlevé Ancône dans ce hardi coup de main que nous avons dit.

Achmet vit du haut d'une montagne voisine tomber sa ville bien-aimée, et avec elle s'écrouler sa puissance ; une larme tomba de sa paupière quand il tourna bride, et enfonça ses éperons dans le ventre de son cheval ; seulement on ne pouvait pas lui dire ce qu'on disait à Boabdil fuyant Grenade : — Pleure comme une femme cette ville que tu n'as pas su défendre comme un homme. Le bey Achmet s'était rudement défendu, et dans ses deux siéges, Constantine nous coûtait plus de trois mille hommes.

M. le duc de Nemours était près du général Danrémont, lorsqu'un boulet de canon le frappant au flanc, le coucha mort aux pieds du prince.

Les soldats admirèrent beaucoup le sang-froid de leur jeune chef à cette occasion, et l'on cita comme un modèle de discipline militaire, les paroles qui sortirent alors de sa bouche.

— Messieurs, dit-il sans songer à quitter cette place mortelle où sifflaient comme un ouragan les balles et les boulets de la place ; le cas était prévu, c'est le général Vallée qui est gouverneur général de l'Algérie.

Je ne sais pas ce qu'eût dit le duc d'Orléans à la place de son frère, mais, je suis sûr que, tout en proclamant le généralat du vivant, il eût trouvé un mot de regret pour le mort.

C'est à cette rigidité de formes, qui est peut-être une vertu, que M. le duc de Nemours dut l'impopularité qui éclata de toutes parts lorsqu'à la mort de son frère le roi le fit nommer régent.

A côté de cette victoire militaire, se dressait le commencement

d'une nouvelle lutte politique; le parti républicain que l'on croyait mort avait été mal écrasé par le procès d'avril : l'événement qui l'avait privé d'un chef actif dans la personne de Carrel lui avait fait faire en avant ce pas immense qu'on appelle la réflexion; or, le parti républicain avait réfléchi qu'on ne prend pas de force un pays comme la France, et qu'il faut faire entrer dans la forteresse des idées par cette brèche qu'on appelle la conviction; dès lors, le parti républicain eut la seule force qui lui manquât, la prudence qui donne l'opportunité à l'attaque, et l'unité au mouvement; en effet, du moment où il abandonna la violence, il fallait compter avec lui par le raisonnement, et du moment où la discussion se faisait publique, légale, presque constitutionnelle, comme il parlait au nom de tous les sentiments honorables, il avait chance, ses orateurs fussent-ils moins habiles que ceux du parti opposé, d'arriver à son but en soulevant cette force immense dont on semblait ne plus se préoccuper depuis quarante ans, la démocratie.

Le parti républicain commença par se choisir un chef. Cette fois, afin qu'aucun reproche de légèreté ne pût lui être fait, il prit ce chef dans la plus haute position que le génie d'un homme puisse se faire. Il y avait un grand calcul en cela; ce n'était pas la démocratie qui allait, par de rudes efforts, élever son chef à la hauteur des fortunes les plus élevées; c'était ce chef qui, déjà placé sur un faîte, allait lui tendre la main et, sans effort, sans secousse, sans contestation, l'élever jusqu'à lui.

Ce chef c'était M. Jacques Arago, c'est-à-dire un homme dont le nom était connu, admiré, révéré du monde entier.

Avec M. Arago, on conquérait M. Laffitte et l'on conservait M. Dupont (de l'Eure).

MM. Arago, Laffitte et Dupont (de l'Eure), on en conviendra, formaient une terrible trinité politique, agissant même individuellement, mais si elle groupait autour d'elle un comité électoral, se composant en outre des noms de MM. Mauguin, Mathieu Larabit, Ernest Girardin, le maréchal Clausel, Garnier-Pagès, Cormenin, Salverte, Thiers, Chatelain, Cauchois-Lemaire, Berk, Louis Blanc, Frédéric Lacroix, Durand, Thomas Dubosc, Goudchaux, Viardot,

Dornès, Népomucène Lemercier, Rostan, Félix Desportes, Marie, Ledru-Rollin, Dupont, Sarrans, Guilbert et David d'Angers, c'était alors tout un gouvernement en dehors du gouvernement, une force démocratique opposée à la force bourgeoise, et l'appelant cette fois sur un champ de bataille bien autrement mortel que l'autre, puisque cette fois c'était, non pas cette guerre matérielle qui consiste à tuer ou à être tué avec des projectiles matériels, qu'elle lui déclarait, mais au contraire cette guerre fulgurante qui naît du choc des idées, du développement des théories, et qui au lieu d'être visible aux yeux, perceptible, aux oreilles de quelques-uns seulement, circonscrite dans un espace plus ou moins grand, éclate majestueuse pour toute la terre et n'a d'autres limites que celles que Dieu lui-même a faites au monde.

Ce fut alors que M. Odilon Barrot, ministre obstiné de la République en 1849, déclara qu'il devait, lui chef de l'opposition constitutionnelle, se séparer d'un comité où le parti républicain venait de déployer son drapeau.

C'était un coup terrible porté au roi, que la formation de ce comité, qui rendait tout comité libéral ou constitutionnel impossible auprès de lui, en ce qu'il réunissait les noms les plus respectables de l'opposition.

Ce fut à cette époque que mourut le prince de Talleyrand qui, depuis quarante-six ans, jouait un si grand rôle dans les affaires de l'Europe, rôle que l'on pourrait en quelque sorte comparer à celui du Méphistophélès de Goëthe.

L'espace nous manque pour faire ici une exacte appréciation de cet homme. Puissance diabolique, vulgaire démon de second ordre, auquel tous les gens d'esprit d'une époque prêtèrent l'esprit d'immoralité et de cynisme qu'ils n'osaient avoir eux-mêmes.

Comme Voltaire, M. de Talleyrand, à son lit de mort, renia son passé. Sans doute ces deux illustres matérialistes, à qui tous les exemples étaient bons, s'appuieront-ils de celui de saint Pierre, qui renia trois fois Jésus.

Soit, Messieurs, mais saint Pierre en reniant son Dieu ne se reniait pas lui-même.

M. de Talleyrand mourut le 17 mai 1838, en faisant un mot, ce qui avait été l'occupation de toute sa vie.

M. l'abbé Dupanloup lui ayant répété ces paroles de M. de Quélen :

— Pour M. de Talleyrand, je donnerais ma vie,

— Il aurait un meilleur usage à en faire, répondit le moribond, et il expira.

Ce dernier mot était bien de lui.

Cette année 1838 est le faîte de la puissance du roi Louis-Philippe. C'est dans cette année que la prospérité de sa maison est portée à son comble, par la naissance du comte de Paris, et qu'avec les premiers jours de l'année suivante les infortunes prennent leur commencement par la mort de la princesse Marie.

Le comte de Paris naît le 24 août 1838;

La princesse Marie meurt le 2 janvier 1839.

Certes le terrain que le roi foula aux pieds entre ces deux dates dut lui paraître solide à bâtir une nouvelle monarchie aussi solide et aussi durable que l'avait été celle des Valois et des Bourbons.

Deux lettres arrivèrent ensemble aux Tuileries, l'une cachetée de rouge, venant du Mexique, l'autre cachetée de noir, venant de Pise.

C'était le 10 janvier 1839, on se mettait à table pour déjeuner.

L'une annonçait la prise de Saint-Jean d'Ulloa par le prince de Joinville;

L'autre annonçait la mort de la princesse Marie.

Un hasard singulier a fait tomber dans nos mains les lettres des différents membres de la famille d'Orléans, qui furent écrites à l'occasion de la perte qu'elle venait de faire.

La lettre du roi a pour but de consoler son gendre, le duc de Wurtemberg. C'est tout le contraire de Rachel, qui ne voulait pas être consolée parce que ses enfants n'étaient plus.

Dieu fait des cœurs particuliers pour les princes et pour les rois.

On sait quel talent adorable avait la princesse Marie, élève de Scheffer, ou plutôt de son propre génie. La seule statue d'elle qui ait été achevée est à Versailles.

C'est Jeanne d'Arc.

Douce et pieuse réhabilitation de la jeune héroïne par une jeune fille, de la bergère par la princesse.

Dans le cours de l'année 1838, avait eu lieu le procès de Hubert, l'un des plus terribles et des plus scandaleux du règne de Louis-Philippe.

Un portefeuille, tombé le 8 décembre 1837 de la poche d'un passager venant d'Angleterre, et trouvé sur le quai de Boulogne par un douanier nommé Pauchet, fut la base de l'accusation.

Ce portefeuille contenait :

Un carré de papier couvert de caractères allemands ;

Un carnet chargé d'une suite de nombres n'étant l'expression d'aucun calcul, et ne produisant aucun résultat :

Et une lettre portant ces mots :

« Tout le matériel est concentré dans Paris ; le plan qu'on exige je l'apporte. »

Le propriétaire du portefeuille, arrêté deux heures après dans un hôtel de Boulogne, était porteur d'un passe-port au nom de Stiegter; mais ce passe-port ne servit pas longtemps à couvrir son identité. On reconnut dans le faux Stiegter, Louis Hubert, un des plus ardents républicains de toutes ces journées fatales et sanglantes où les républicains avaient inscrit leur nom.

En outre, dans la coiffe du chapeau d'Hubert, les gendarmes trouvèrent le plan colorié d'une machine que l'on crut être une nouvelle machine infernale.

Le procès fut activement instruit, et le ministère public, secondé par les dénonciations d'un misérable homme, Valentin, flétri pour faux, conduisit, vers le mois de mai 1838, devant la cour d'assises de la Seine, mademoiselle Laure Grouvelle, MM. Louis Hubert, Jacob Steuble, Louis Arnoult, Martin Leproux, Vincent Giraud, de Vauquelin, Léon Didier, Valentin et Annat.

Pourquoi donc dans ce livre, où l'espace nous est sobrement mesuré, ne pouvons-nous largement nous étendre sur certains dévouements, faire la part à certains caractères. Nous dirions ce que c'était comme vertu, comme dévouement, comme charité, comme

foi, comme courage, que cette pauvre Laure Grouvelle que nous avons personnellement connue et que la solitude de son cachot rendit folle.

O liberté! si chèrement achetée, si souvent reprise, que de choses tu as à faire pour tes enfants si tu veux leur rendre la moitié seulement de ce qu'ils ont fait pour toi !..

Hubert fut condamné à la déportation.

Laure Grouvelle, Steuble et Annat à cinq ans de prison.

Vincent Giraud à trois.

Aujourd'hui Steuble s'est coupé la gorge et est mort.

Et après trois ans de prison, Vincent Giraud en est sorti avec les cheveux blancs comme ceux d'un vieillard.

Pendant ce temps on couronnait reine d'Angleterre, la princesse Victoria, et le maréchal Soult, le vainqueur de Toulouse, assistait au couronnement comme représentant de la France.

Nous avons dit comment s'était formé le comité électoral républicain.

Son influence avait eu pour but de faire une Chambre, non pas républicaine, mais une Chambre au moins où, grâce à la coalition, l'esprit constitutionnel prévalût.

Cette Chambre, contre la nomination de laquelle les plus infâmes moyens de corruption furent employés, entraîna naturellement la chute du ministère Molé, lequel se retira laissant l'exemple d'un ministère qui avait été plus loin, en cynisme de conservation, qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé.

C'était avec un profond regret que le roi voyait tomber ce ministère.

Trois chefs avaient commandé les colonnes de la coalition victorieuse : M. Odilon Barrot, M. Thiers, M. Guizot; il était tout simple que le futur ministère les réunît, M. Thiers et M. Guizot! et portât M. Odilon Barrot à la présidence de la Chambre.

Et cependant, grâce à l'influence exercée souterrainement par le roi, la combinaison ne put réussir. Il y eut plus, six autres combinaisons proposées échouèrent successivement, et la France resta, du 8 mars au 12 mai, sans ministère.

Une crise violente devait seule en arriver à résoudre cette question, que l'on regardait comme insoluble.

Tous les républicains n'avaient pas adopté la lutte parlementaire et ne s'étaient pas ralliés à la combinaison qui venait de porter à la tête du comité électoral M. Arago, M. Dupont (de l'Eure) et M. Laffitte.

Une société s'était formée des débris de la société des Droits de l'Homme, de 1836 à 1837 ; elle avait reparu sous le nom de la Société des Familles, puis enfin elle s'était transformée sous le nom de la Société des Saisons.

Les chefs de cette société étaient Barbès, Martin Bernard, Blanqui, Guignot, Nètre et Meillard.

On résolut de profiter de cet état de trouble dans lequel l'absence d'un ministère mettait Paris, et de tenter un mouvement insurrectionnel le 12 mai.

Jamais plan n'avait été plus exactement arrêté d'avance. Blanqui avait fait ce plan le Manuel militaire à la main.

On commencerait par s'emparer de la préfecture de police, et par s'y barricader comme dans une forteresse.

Les ponts à occuper étaient désignés d'avance ; la place des barricades à élever était tracée dès la veille ; le nombre des hommes à envoyer sur les différents points était arrêté, et chacun reçut à domicile un billet qui le convoquait, qui lui expliquait le but de la convocation, et qui lui indiquait ce qu'il avait à faire.

Des proclamations furent rédigées d'avance, signées Barbès et Martin Bernard.

On croyait pouvoir compter sur mille hommes à peu près.

Outre ces mille hommes, on se croyait, comme au 5 juin, sûr de la sympathie d'un grand nombre de citoyens qui, sans être de la société, se rallieraient au complot.

Le 12 mai, à trois heures et demie de l'après-midi, le mouvement éclata : les conjurés débouchèrent par la rue Bourg-l'Abbé, et le cri : *Aux armes!* retentit et se prolongea, d'un côté jusqu'au Palais-Royal, de l'autre jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

Les forces des sectionnaires étaient divisées en deux colonnes ;

l'une commandée par Martin Bernard et Guignot, l'autre par Barbès, Meillard et Nètre.

La colonne de Barbès, et c'est surtout sur celle-là que se porta l'attention, traversa le pont Notre-Dame, franchit le quai aux Fleurs et s'avança vers le poste du Palais-de-Justice.

L'officier, surpris, appela aussitôt ses hommes aux armes.

— Rendez-vous, lui cria Barbès.

— Plutôt mourir! répond l'officier; puis se retournant:

— Feu, soldats, feu! crie-t-il.

Mais les soldats n'étaient pas prêts, tandis que les autres l'étaient.

Deux coups de fusil partirent de leurs rangs, l'un d'eux tua le lieutenant.

Ce meurtre fut mis sur le compte de Barbès; ce fut un tort.

Barbès n'avait pas tiré le coup de feu qui avait tué le lieutenant, mais il en était accusé; il fallait nommer celui qui avait tiré ce coup de feu; celui qui l'avait donné était mort tué presque en même temps qu'il tuait. Barbès eût eu l'air de charger un cadavre de son crime.

Il le garda pour lui.

On sait comment échoua cette insurrection, et comment un ministère en sortit.

Ce ministère était composé: du maréchal Soult, ayant la présidence du conseil et les affaires étrangères;

De M. Teste, à la justice;

De M. Schneider, à la guerre;

De M. Duperré, à la marine;

De M. Duchâtel, à l'intérieur;

De M. Cunin-Gridaine, au commerce;

De M. Dufaure, aux travaux publics;

De M. Villemain, à l'instruction publique;

De M. Passy, aux finances.

De ces deux derniers, présentés au roi dans une précédente combinaison, il avait dit:

— C'est l'ennemi de ma maison.

— C'est mon ennemi personnel.

Aussi, la crise était devenue telle que, pour la faire cesser, le roi

se décidait à accepter, dans une combinaison ministérielle, un homme qu'il regardait comme *l'ennemi de sa maison*, et un autre homme qu'il regardait comme *son ennemi personnel.*

Il est vrai que le roi comptait tellement sur la séduction de ses manières, qu'il était convaincu qu'en s'approchant de lui, non-seulement un homme ne pouvait pas rester son ennemi, mais encore qu'un ennemi, si acharné qu'il fût, ne pouvait manquer de devenir sa créature.

Ainsi avait-il fait de beaucoup; ainsi espérait-il faire de tous; ainsi fit-il en effet de MM. Villemain et Passy.

La cour des pairs fut de nouveau convoquée.

Barbès, avec ce courage et cette générosité qui lui sont propres, assuma sur lui toute la responsabilité de l'entreprise.

Accusé d'avoir assassiné le lieutenant Drouineau, Barbès fit signe qu'il voulait parler.

« Je ne me lève pas, dit-il, pour répondre à votre accusation : je ne suis disposé à répondre à aucune de vos questions. Si d'autres que moi n'étaient point intéressés dans l'affaire, je ne prendrais même pas la parole. J'en appellerais à vos consciences, et vous reconnaîtriez que vous n'êtes pas des juges venant juger des accusés, mais des hommes politiques venant disposer du sort d'ennemis politiques. La journée du 12 mai vous ayant donné un grand nombre de prisonniers, j'ai un devoir à remplir.

« Je déclare donc que tous ces citoyens, le 12 mai à trois heures, ignoraient notre projet d'attaquer votre gouvernement. Ils avaient été convoqués par le comité sans être avertis du motif de la convocation; ils croyaient n'assister qu'à une revue; c'est lorsqu'ils sont arrivés sur le terrain, où nous avons eu le soin de faire arriver des munitions et où nous savions trouver des armes, que j'ai donné le signal, que je leur ai mis les armes à la main et que je leur ai donné l'ordre de marcher. Ces citoyens ont donc été entraînés, forcés par une violence morale de suivre cet ordre. Selon moi, ils sont innocents.

« Je pense que cette déclaration doit avoir quelque valeur auprès de vous, car, pour mon compte, je ne prétends pas en bénéficier. Je déclare que j'étais un des chefs de l'association; je déclare que c'est moi qui ai donné le signal du combat, que c'est moi qui ai préparé tous les moyens d'exécution; je déclare que j'y ai pris part, que je me suis battu contre vos troupes; mais si j'assume sur moi la responsabilité pleine et entière de tous les faits généraux, je dois aussi décliner la responsabilité de certains actes que je n'ai ni conseillés, ni ordonnés, ni approuvés; je veux parler d'actes de cruauté que la morale réprouve; parmi ces actes, je cite la mort donnée au lieutenant Drouineau, que l'acte d'accusation signale avoir été commis par moi, avec préméditation et guet-apens.

« Ce n'est pas pour vous que je dis cela, car vous n'êtes pas disposés à me croire, vous êtes mes ennemis, je le dis pour que mon pays l'entende. C'est là un acte dont je ne suis ni coupable, ni capable. Si j'avais tué ce militaire, je l'aurais fait dans un combat à armes égales, autant que cela se peut dans le combat de la rue, avec un

partage égal de champ et de soleil. Je n'ai point assassiné, et l'accusation que l'on porte contre moi est une calomnie dont on veut flétrir un soldat de la cause du peuple. Je n'ai pas tué le lieutenant Drouineau; voilà tout ce que j'avais à dire. »

Cette déclaration faite, Barbès se rassit et refusa de répondre aux autres questions; cependant, pressé par le président, il dit sans se lever :

« Quand l'Indien est vaincu, quand le sort de la guerre l'a fait tomber aux mains de son ennemi, il ne songe point à se défendre, il n'a pas recours à des paroles vaines; il se résigne et donne sa tête à scalper.

— « Oui, dit M. Pasquier, et l'accusé a raison de se comparer à un sauvage, et au plus impitoyable des sauvages.

— « Le sauvage impitoyable, dit Barbès, n'est pas celui qui donne sa tête à scalper, c'est celui qui scalpe. »

Avec un pareil genre de défense il n'y avait aucun doute que Barbès fût condamné.

Il le fut.

Le 12 juillet 1839, la cour des pairs rendit son arrêt.

Bonnet, Lesdazzie, Dugas et Grégoire furent acquittés.

Mais Barbès fut condamné à la peine de mort;

Martin Bernard, à la déportation;

Mialon, aux travaux forcés à perpétuité;

Delsade et Austen, à quinze années de détention;

Nourgues et Philibert, à six années de détention;

Roudil, Guilbert et Lemière, à cinq années de détention;

Martin et Longuet, à cinq années de prison;

Marescal, à trois années de prison;

Walsh et Pierné, à deux années de prison.

Six mois après vint la seconde catégorie.

Cette condamnation à mort de Barbès produisit une profonde sensation dans Paris. Trois mille étudiants, sans armes, en silence et tête nue, vinrent demander au garde des sceaux l'abolition de la peine de mort en matière politique, et la commutation de la peine de Barbès.

Une seconde colonne, composée de jeunes gens et d'ouvriers, se rendit au Palais-Bourbon; mais celle-là fut moins heureuse: arrivée au pont Louis XV une charge de cavalerie la dispersa.

Grâce fut faite par le roi à Barbès; le duc d'Orléans, la princesse Clémentine, Hugo et moi la sollicitèrent.

Voici la supplique d'Hugo; on conviendra que rarement grâce fut demandée en vers plus touchants et plus beaux.

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe,
Par votre jeune enfant, doux et frêle roseau,
Sire, encore une fois, grâce au nom de la tombe,
Grâce au nom du berceau!

Une grande question vint sur ces entrefaites attirer les regards de la France du côté de l'Orient.

Il s'agissait de la Syrie, que Mahmoud voulait reprendre, et que Méhémet-Ali voulait garder.

Méhémet-Ali, le soldat lacédémonien, devenu vice-roi, avait proclamé son indépendance, et envahi, comme on sait, la Syrie jusqu'au Taurus.

Ainsi l'empire turc s'en allait lambeaux par lambeaux.

Méhémet-Ali, comme nous venons de le dire, non-seulement, s'était proclamé indépendant, mais il avait, par l'entremise d'Ibrahim, son fils bien-aimé, ou peut-être simplement le fils de sa maîtresse, car la naissance d'Ibrahim est mystérieuse comme celle d'un prince des contes arabes; mais par l'entremise de son fils, il avait battu les généraux du sultan à Homs, à Beylan et à Koniah.

Le pacha de Tunis, menaçait d'en faire autant, et parlait de ne plus envoyer son tribut à la Porte; puis, comme pour se préparer à tout événement, il organisait son armée à la française.

La Servie de son côté s'était insurgée, et victoire lui était restée.

La Moldavie et la Valachie relevaient maintenant du czar.

La bataille de Navarin avait enlevé la Grèce à Mahmoud.

Depuis 1830, nous occupions Alger.

L'empire turc n'était donc plus qu'une espèce de façade sans profondeur, à travers les brèches duquel, des Dardanelles on voyait les Russes, et d'Odessa on voyait les Égyptiens.

Mahmoud se débattait, étouffant entre les Russes qui le protégeaient, et Ibrahim-Pacha qui l'attaquait.

Puis, comme ces empereurs de l'ancienne Rome, que leur toute-puissance rendait fous, le sultan était atteint de vertiges, et poursuivi par des présages et des prédictions.

Et il y avait de quoi devenir fou, placé qu'il était entre ce déplorable passé et un avenir plus déplorable encore, n'ayant plus même sous son chevet les clés de sa ville impériale, livrées à la Russie par le traité d'Unkiar-Skelessi.

Voilà pour les vertiges.

Maintenant nous avons parlé de présages.

Ils étaient terribles :

Un jour, comme il passait sur le nouveau pont qu'il venait de faire construire à Galata, un derviche appelé le Cherik aux longs cheveux, et qui était en grande renommée à cause de sa sainteté, s'était élancé au-devant de lui, et saisissant son cheval par la bride, lui avait crié :

— Arrête, sultan Giaour.

Quelque temps après, c'est-à-dire au mois de janvier 1839, le feu avait pris au lieu même où se tenaient les délibérations du Divan, ce lieu qu'on appelle La Porte, était presque regardé comme sacré, et l'effroi qu'avait inspiré cet accident se doublait de ce fait, bien certainement de mauvais augure : le portrait de Mahmoud avait été la proie des flammes.

Enfin, les événements se chargèrent de justifier les craintes du sultan, en amenant Ibrahim au pied du Taurus.

Maintenant, abandonnerons-nous notre vieil allié Méhémet-Ali, l'homme qui a récolté la moisson de civilisation que nous avons semée aux bords du Nil, pendant la campagne d'Égypte, pour Mahmoud le nouvel allié de la Russie ; renoncerons-nous à notre influence sur l'Égypte, pour laisser l'Angleterre prendre notre place à Alexandrie, au Caire et à Suez.

Non certes, selon toutes les lois, non-seulement de la dignité, mais de l'intérêt, car, possesseurs d'Alger, protecteurs de Tunis, alliés de Méhémet-Ali, patrons de la Syrie, créanciers d'Othon, oncle du roi de Naples, banquiers de l'Espagne en argent et en hommes, notre intérêt bien positif, bien réel, est qu'aucune puissance ne contre-

balance la nôtre dans la Méditerranée ; et que la mer Intérieure soit, selon l'expression de Napoléon, un lac français.

C'était l'avis du duc d'Orléans, ce fut la seconde lutte politique sérieuse qu'il eut à soutenir contre son père.

Cependant, la politique européenne flottait encore indécise, et des deux ennemis placés en face l'un de l'autre, les souverains avaient déclaré que le premier agresseur serait tenu par eux pour le coupable.

Méhémet-Ali et Mahmoud avaient accepté cette décisiou, et attendaient que l'empereur de Russie, le roi de France, la reine d'Angleterre, et le roi de Prusse, eussent décidé de leur sort.

Ce fut alors que lord Ponsomby, en promettant au sultan l'appui de l'Angleterre, le détermina à rompre la trêve.

Le 21 avril 1839, l'avant-garde turque passait l'Euphrate à trente lieues d'Alep à peu près.

Aussitôt, des courriers envoyés par Ibrahim portèrent aux troupes égyptiennes l'ordre de se mettre en marche et de se concentrer sur Alep.

L'amiral Roussin, qui avait répondu au gouvernement français, que la trêve ne serait pas rompue par Mahmoud, apprit tout à coup que l'avant-garde du général turc avait poussé jusqu'à Nézib, et que quatorze villages avaient été occupés dans le district d'Anitat. Il demanda à l'instant même une explication au ministre et au capitan pacha, et comme ils essayaient de nier, il leur montra la dépêche officielle qu'il venait de recevoir, et en écrivit directement à la France.

Méhémet-Ali, de son côté, avait été prévenu de cette infraction aux conventions arrêtées, et comme il ne desirait rien autre chose que cette rupture :

— Gloire à Dieu! s'était-il écrié; à Dieu qui permet à son vieux serviteur de terminer ses travaux par le sort des armes!

Puis, il envoya immédiatement à Ibrahim l'ordre de chasser les corps avancés turcs des postes qu'ils occupaient, de marcher droit sur l'armée, et de lui livrer bataille: au cas où Ibrahim remporterait la victoire, il ne ferait que camper au milieu des morts, et continuerait sa marche sur Malatia, Carpout, Orfa et Diarbekir.

Cette bataille que Méhémet-Ali donnait à son fils l'ordre de livrer, ce fut la bataille de Nézib; trois pachas morts, cent quatre pièces d'artillerie, vingt mille fusils, et neuf mille prisonniers en furent les résultats.

La veille, le colonel Selves, notre brave compatriote, avait dit à ces soldats d'Ibrahim, qu'il avait formés :

— A demain sous la tente d'Hafitz!

Et Hafitz, le vainqueur des Albanais, le vainqueur des Kurus, le fidèle croyant, devant qui devait pâlir l'étoile du rebelle Méhémet-Ali; et Hafitz, l'avait quitté si vite cette tente, qu'il y avait oublié son nirham en diamants.

Six jours après, comme Mahmoud expirait au kiosque Tchamlidja, comme Ibrahim-Pacha pliait sa tante pour traverser le Taurus, un aide-de-camp du maréchal Soult, président du conseil, se présentait au vainqueur avec une lettre de Méhémet-Ali.

Cette lettre défendait à son fils d'attaquer s'il n'avait point attaqué, et d'aller plus loin s'il avait vaincu.

En échange de cette condescendance aux désirs du conclave européen, la France promettait au pacha d'Égypte sa puissante médiation.

Le jour de la bataille, la chambre des députés avait entendu un rapport de M. Jouffroy, tendant à ce qu'il fût alloué au ministère une somme de dix millions qui serait consacrée à l'augmentation de nos forces dans le Levant.

Les dix millions furent accordés.

Ce que voyant le roi, il en revint à sa dotation du duc de Nemours.

Cette fois, ce n'était plus le domaine de Rambouillet, ce n'était plus les forêts de Senonches, de Château-Neuf et de Montereau, ce n'était plus enfin quarante millions du coup que le roi demandait, c'était un pauvre demi-million de rente annuelle, et cinq cents autres mille francs une fois donnés, pour couvrir les frais du mariage de son fils avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg.

Et cependant, malgré la modicité de la prétention, la Chambre se fâcha de nouveau, M. de Cormenin reprit sa plume, et deux cent vingt-six boules noires apprirent au roi qu'il fallait renoncer à faire doter le duc de Nemours par la nation.

Le ministère fut tué du coup.

On eut un instant d'espoir; un autre ministère qui serait moins selon la pensée du roi, relèverait peut-être notre nom en Orient, profiterait peut-être de la mort de Mahmoud, de la défection de sa flotte, de la victoire d'Ibrahim : un autre ministère accepterait peut-être la proposition faite par lord Palmerston, de réunir la flotte anglaise à la flotte française, de forcer le détroit des Dardanelles, et d'aller au-devant des Russes jusque dans la Corne-d'Or. On salua donc d'un cri de joie, et le rejet de la dotation, et l'annonce officielle que, le 26 février, M. Thiers avait été mandé au château.

En effet, M. Thiers était devenu l'homme nécessaire.

Il fallut donc en passer par où il voulut, et lui laisser faire un ministère à sa guise.

Ce ministère mécontenta tout le monde, en commençant par le roi.

Le centre gauche qui venait de repousser la dotation, et qui avait laissé échapper cette impertinente apostrophe : « c'est une question de haute mendicité; » le centre gauche victorieux, n'y était représenté que par M. Pelet (de la Lozère) et M. Vivien, donc le centre gauche était mécontent.

Les doctrinaires représentés seulement par M. de Rémusat et M. Jaubert, étaient mécontents aussi.

Enfin, les démocrates purs, qui avaient à reprocher à M. Thiers les lois de septembre, le privilége électoral, le monopole et l'exclusion; les démocrates qui voyaient dans les trois années d'opposition de M. Thiers l'expression de la rancune bien plus qu'un retour véritable à des sentiments populaires; les démocrates, disons-nous, étaient, et à plus juste titre encore, plus mécontents que le centre gauche et les doctrinaires.

On remarquait, en outre, ceux qui étaient sympathiques au pacha d'Égypte, et en France le nombre de ceux-là était grand; on remarquait, en outre, qu'on avait justement appelé au ministère de la marine l'amiral Roussin, notre ambassadeur à Constantinople, c'est-à-dire l'homme qui avait donné le plus de preuves d'hostilité contre Méhémet-Ali.

Quant à M. Guizot, il était toujours ambassadeur à Londres.

Il y avait cela de remarquable dans la position de M. Guizot, qu'il l'avait conquise comme on conquiert d'habitude sa place à l'Académie, par des chutes.

Aussi, au lieu de venir dire comme le cardinal de Richelieu aux ambassadeurs du monde : Messieurs, la politique est changée; M. Thiers se contenta-t-il de leur dire : Messieurs, la politique est toujours la même.

Aussi, après avoir, dès le lendemain de son entrée au pouvoir, glissé au point que chacun pût croire qu'il allait tomber, M. Thiers, qui ne s'était relevé que pour se traîner à travers les questions secondaires de la loi sur la conversion des rentes, adoptée par la chambre des députés, repoussée par la chambre des pairs: sur la question des sucres, sur la loi à propos des salines de l'Est, sur la loi de la navigation intérieure, M. Thiers sentit-il tout à coup, au moment où sa popularité chancelait, qu'il lui fallait chercher un appui en dehors, non-seulement de la situation, en dehors des événements, mais en dehors de l'époque.

Aussi, tout à coup, dans la séance du 12 mai, au milieu de la discussion sur les sucres, M. de Rémusat, montant à la tribune, sans que rien eût fait pressentir la communication qu'il allait faire, M. de Rémusat, montant à la tribune, prononça-t-il les paroles suivantes :

« Messieurs, le roi a ordonné à S. A. R. monseigneur le prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à l'île Sainte-Hélène, pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon.

« Nous venons vous demander les moyens de les recevoir dignement sur la terre de France.

« Le gouvernement, jaloux d'accomplir un devoir national, s'est adressé à l'Angleterre et lui a redemandé le précieux dépôt que la fortune avait remis entre ses mains. A peine exprimée, la pensée de la France a été accueillie. Voici la réponse de notre magnanime alliée :

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique espère que la promptitude de sa réponse sera considérée en France comme une preuve de son désir d'effacer jusqu'à la dernière trace de ces animosités nationales qui, pendant la vie de l'Empereur, armèrent l'une contre l'autre la France et l'Angleterre.

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique aime à croire que si de pareils sentiments existent encore quelque part, ils seront ensevelis dans la tombe où les restes de Napoléon vont être déposés. »

Puis, après s'être arrêté pour voir l'effet que produirait sur la

France stupéfaite la généreuse réponse de l'Angleterre, M. de Rémusat reprit :

« L'Angleterre a raison, Messieurs, cette noble restitution resserre encore les liens qui nous unissent; elle achève de faire disparaître les traces douloureuses du passé. Le temps est venu où les deux nations ne doivent plus se souvenir que de leur gloire.

« La frégate chargée des restes mortels de Napoléon se présentera au retour à l'embouchure de la Seine; un autre bâtiment les rapportera jusqu'à Paris; ils seront déposés aux Invalides; une cérémonie solennelle, une grande pompe religieuse et militaire inaugurera le tombeau qui doit les garder à jamais.

« Il importe, en effet, Messieurs, à la majesté d'un tel souvenir, que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une place publique, au milieu d'une foule bruyante et distraite; il faut qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

« Il fut empereur et roi, il *fut souverain légitime* de notre pays; à ce titre il pourrait être enterré à Saint-Denis; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois, il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui seront appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa tombe.

« L'art élèvera sous le dôme, au milieu du temple consacré par la religion au Dieu des armées, un tombeau digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé. Ce monument doit avoir une beauté simple, des formes grandes et cet aspect de solidité inébranlable qui semble braver l'action du temps. Il faudrait à Napoléon un monument durable comme sa mémoire.

« Le crédit que nous venons demander aux Chambres a pour objet la translation aux Invalides, la cérémonie funèbre, la construction du tombeau.

« Nous ne doutons pas, Messieurs, que la Chambre ne s'associe avec une émotion patriotique à la pensée royale que nous venons d'exprimer devant elle. Désormais la France, et la France seule, possédera tout ce qui reste de Napoléon. Son tombeau comme sa renommée n'appartiendront à personne qu'à son pays. La monarchie de 1830, en effet, est l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit : il lui appartenait sans doute, à cette monarchie, qui la première a rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la Révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire; car il y a une chose, une seule, qui ne redoute pas la comparaison avec la gloire :

« C'est la liberté. »

On n'a aucune idée de l'effet que produisit cette communication. Un frisson électrique courut par toute l'Assemblée qui, à plusieurs reprises, éclata en applaudissements.

Au lieu d'un million que demandait le ministère, la Chambre en vota deux.

Il fallait que Louis-Philippe se sentît bien dépouillé de ce doux manteau de la popularité, si chaud aux épaules des rois, pour s'en refaire un avec la redingote grise de celui qu'il appelait *monstre*, *qu'il haïssait autant qu'il méprisait.*

Aussi les esprits sérieux ne virent-ils d'abord, dans ce retour des restes mortels de Napoléon, qu'une imprudente spéculation, rendue plus imprudente encore par le choix de l'homme qui avait fait la demande à lord Palmerston :

M. Guizot;

C'est-à-dire l'homme de Gand, l'homme qui avait été forcé de traverser le champ de bataille de Waterloo pour rentrer en France; l'homme qui, pour se faire bien recevoir de lord Wellington, avait dû aller essuyer sur ses tapis les dernières traces du sang français restées aux tiges de ses bottes.

Aussi chercha-t-on la cause réelle de cette communication, car on ne pouvait croire qu'elle fût due, comme l'avait dit le rapport, à une inspiration française.

Et voici ce qui se raconta à cette époque.

Un des parents de l'Empereur avait obtenu d'O'Connell, ce grand agitateur irlandais, intéressé à agiter la France, qu'O'Connell présenterait à la chambre des communes une motion tendant à nous rendre les restes mortels de Napoléon. En effet, qu'avait besoin maintenant l'Angleterre de ces restes mortels, de ce saule dont les feuilles s'éparpillaient dans le monde entier, de cette espèce de tombeau de Mahomet suspendu entre l'eau et le ciel, et vers lequel tendait le pèlerinage incessant du monde entier.

N'était-ce pas une insulte faite aux vainqueurs de cet homme, dont quelques-uns, encore vivants, étaient complétement oubliés, que cet hommage presque divin rendu au vaincu.

Aussi, lorsque O'Connel s'ouvrit à lord Palmerston de son intention,

— Diable! fit celui-ci, prenez garde. Au lieu de faire plaisir au gouvernement français, vous allez peut-être l'embarrasser fort.

— La question n'est point là, répondit O'Connel; la question est pour moi de faire ce que je crois devoir faire. Or, mon devoir est de proposer aux communes de rendre à la France les ossements de son empereur; le devoir de l'Angleterre est d'accueillir ma motion. Je la proposerai donc, sans m'inquiéter qui elle flatte ou qui elle blesse.

— Soit! fit lord Palmerston, seulement je vous demande quinze jours.

— Je vous les donne, répondit O'Connell.

Le même jour, assure-t-on toujours, lord Palmerston aurait écrit à M. Thiers pour lui donner avis qu'il allait, sur les interpellations de M. O'Connell, être forcé d'avouer que jamais l'Angleterre n'avait refusé de rendre à la France les restes mortels de Napoléon, et qu'elle les eût rendus depuis longtemps si la France les eût réclamés.

M. Thiers aurait communiqué la dépêche au roi, et ces deux grands artistes auraient préparé en collaboration la comédie qui venait d'être représentée devant la Chambre, et qui avait obtenu un si grand succès.

Mais, comme de toutes les spéculations fausses, s'il ressortait de celle-ci, non pas même un bien, mais une atténuation au mal dans le présent, il ressortait en même temps de graves inconvénients pour l'avenir. Ce discours si pompeusement préparé, si chaleureusement applaudi par les claqueurs de la Chambre, avait, en pénétrant de la surface au fond de la société, blessé à peu près tous les partis.

Il avait blessé le *parti légitimiste* en faisant de Napoléon *un souverain légitime* de la France, ayant droit d'être enterré à Saint-Denis comme un Bourbon ou un Valois.

Il avait blessé le parti orléaniste pur en établissant pour la famille de Napoléon des espérances dans l'avenir à la succession de ce souverain légitime, et en créant un droit égal, aux fils de Louis, de Lucien et de Jérôme, aux droits du comte de Chambord.

Il avait blessé les républicains qui, mal éclairés sur la mission remplie par Napoléon, et de laquelle était ressorti ce grand principe de l'égalité qui élève substitué à l'égalité qui abaisse, ne voyaient, dans Napoléon, que l'homme du 13 vendémiaire et du 18 brumaire.

Il avait enfin blessé les bonapartistes eux-mêmes, qui trouvaient que les honneurs rendus à leur empereur étaient peut-être à la hauteur de la spéculation, mais n'étaient pas à la hauteur de la réhabilitation. Pour eux, les restes du vainqueur d'Arcole, des Pyramides, de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland et de la Moskowa devaient être, non pas marchandés à lord Palmerston, mais repris de vive force aux Anglais. Ce n'était point une simple frégate, montée par le plus jeune capitaine de l'armée navale, qui devait

les transporter en France; mais un vaisseau du plus haut bord, conduisant toute une escadre montée par nos plus illustres et nos plus vieux amiraux. Ce n'était point par eau qu'il fallait faire remonter le cercueil du Havre à Paris; c'était à travers la France tout entière, dans sa plus grande étendue, qu'il fallait faire passer le convoi triomphal. Enfin, c'était sous la colonne, comme il l'avait demandé dans son testament, qu'il fallait l'ensevelir, afin que le monument fût digne du seul homme digne du monument, et non sous le dôme des Invalides, confondu avec les victimes de l'attentat Fieschi, comme un simple maréchal d'empire, comme Catinat ou comme Villars.

Ce n'était point cela qu'avait promis la Poésie à la Gloire, lorsqu'elle lui avait dit :

Dors, nous t'irons chercher, un jour viendra peut-être,
Car nous t'avons pour dieu sans t'avoir eu pour maître,
Car notre œil s'est mouillé de ton destin fatal,
Et sous les trois couleurs, comme sous l'oriflamme,
Nous ne nous pendrons pas à cette corde infâme
Qui t'arrache à ton piédestal.
Oh! va, nous te ferons de belles funérailles;

Nous aurons bien aussi, peut-être, nos batailles;
Nous en ombragerons ton cercueil respecté,
Nous y convirons tout, Europe, Afrique, Asie,
Et nous y conduirons la jeune Poésie
Chantant la jeune Liberté.

Tu seras bien chez nous, couché sous ta colonne,
Dans ce puissant Paris qui fermente et bouillonne,
Sous ce ciel tant de fois d'orages obscurci,
Sous ces pavés vivants, qui grondent et s'amassent,
Où roulent les canons, où les légions passent!...
Le peuple est une mer aussi!

S'il ne garde aux tyrans qu'abîme et que tonnerre,
Il a pour le tombeau profond et centenaire
(La seule majesté dont il soit courtisan),
Un long gémissement infini, doux et sombre,
Qui ne laissera pas regretter à ton ombre
Le murmure de l'Océan.

Il va sans dire que ces vers sont de Victor Hugo, et qu'ils ont été faits lorsque la chambre des députés repoussa, en 1830, la proposi-

tion de redemander le corps de Napoléon à l'Angleterre et de l'ensevelir sous la colonne.

Au reste, ce qu'il était facile de prévoir après une pareille communication faite à la Chambre en de pareils termes, arriva.

Le prince Louis-Napoléon, transporté en Amérique par les ordres de Louis-Philippe, était revenu en Angleterre, et d'Angleterre il avait entendu la proposition de M. de Rémusat et les applaudissements de la Chambre.

Alors, il s'était demandé comment on pourrait faire au neveu un crime de rentrer en France, lorsqu'on y ramenait triomphalement le corps glorieux de l'oncle.

CHAPITRE XIX.

Nous avons déjà dit que, vers 1832 ou 33, le prince Louis avait eu une entrevue avec le général La Fayette. Cette entrevue n'avait eu aucun résultat que de constater la différence d'opinion qui existait entre le prince Louis et les radicaux.

Ces négociations interrompues, le prince Louis, sept ans écoulés, la tentative de Strasbourg échouée, ces négociations, le prince Louis résolut de les reprendre avec les démocrates de 1839.

Le parti avait longtemps repoussé ses ouvertures; mais il voulut voir enfin s'il n'y avait pas quelque chose à en tirer.

On dépêcha au prince Louis M. Degeorges, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*.

M. Degeorges partit pour Londres, vit le prince dans une maison tierce, et le trouva disposé à recommencer une tentative.

La conférence dura plusieurs heures.

Au lieu de trouver dans le prince Louis les idées de progrès que le temps et les événements avaient dû, selon lui, faire germer dans une jeune tête, M. Degeorges ne trouva que les traditions napoléoniennes, et il refusa, au nom du parti républicain, tout pacte avec lui.

Bien plus, la conférence aboutit à une rupture complète.

— Nous vous recevrons à coups de fusil, dit M. Degeorges au prince en le quittant, et au moment où celui-ci lui tendait la main.

Au reste, aucune des espérances du prince, aucune de ses démarches à Londres, aucune de ses entrevues avec les représentants des différents partis et même des différentes puissances n'était ignorée du gouvernement français.

Vers la fin de l'année 1839, je parlais du prince Louis au duc d'Orléans.

— Ah! c'est vrai, me dit-il, vous le connaissez personnellement.

— Pas lui, Monseigneur, mais sa mère.

— Eh bien, dans ce cas, faites-leur donc dire que nous savons non-seulement tout ce qu'ils font, mais encore tout ce qu'ils disent; non-seulement tout ce qu'ils disent, mais *tout ce qu'ils pensent*.

Je n'avais pas l'honneur d'être en relation assez directe avec cette branche de la famille Napoléon pour me permettre de lui donner aucun conseil. Seulement, ayant eu occasion d'aller à Londres quelques jours après, je rencontrai, sur le bateau à vapeur, un de mes amis, M. d'Aneberg, que je savais attaché à la fortune du prince : il savait que, lors de la prise du prince à Strasbourg, la duchesse de Saint-Leu, croyant m'avoir quelque obligation, m'avait envoyé une pierre gravée, trouvée par Napoléon en Égypte et rapportée par lui, avec une petite lettre d'envoi conçue en ces termes :

« *A celui qui avait donné un si bon conseil qui n'a pas été suivi.* »

D'Aneberg m'invita donc à profiter de mon séjour à Londres pour aller voir le prince.

Je secouai la tête.

— Pourquoi refusez-vous? me demanda-t-il, le prince vous recevra admirablement.

— Je n'en doute pas.

— Eh bien alors.

— Je n'irai pas voir le prince.

— Mais vous avez une raison?

— J'en ai deux.

— Lesquelles?

— Les voilà : — La première? la première c'est que je n'ai aucune raison d'être bonapartiste, et que je ne le suis pas.

— Mais le prince ne reçoit pas que des bonapartistes.

— Je le sais bien.

— Alors cette première raison ne saurait vous arrêter.

— Aussi vous ai-je dit que j'en avais deux.

— La seconde, alors?

— La seconde, la voici : c'est qu'avant qu'il soit trois mois, le prince aura essayé de quelque nouvelle tentative, qui réussira aussi mal que la première; c'est que, comme la police a les yeux sur lui et sur ceux qui le vont voir, à l'époque où il fera cette tentative, ceux qui l'iront voir seront inquiétés, et que je ne me soucie pas de subir un martyre, si léger qu'il soit, pour une religion qui n'est pas la mienne.

D'Aneberg insista, mais inutilement.

Il vit; il se rappelle cet incident, et peut dire si je change un seul mot à la conversation que nous eûmes à cet égard.

Le prince Louis me donna raison; le 7 août 1840, on put lire dans les journaux que la veille, à six heures du matin, le prince Louis Bonaparte avait débarqué à Boulogne-sur-Mer, avec une soixantaine de compagnons, avait fait inutilement un appel à la population, et trois heures après était entre les mains des autorités françaises.

Cinquante-deux personnes étaient arrêtées avec lui.

Cette fois, plus de tentative de disjonction, le gouvernement annonça que le prince et ses complices seraient jugés par une instruction commune.

La chambre des pairs fut convoquée.

Le prince Louis, transporté au château de Ham, y resta jusqu'au 12 août, le 12 août il fut ramené à Paris, et logé au Palais-de-Justice, conciergerie des femmes, dans la même chambre qu'avaient occupée Fieschi et Alibaud.

L'ex-roi de Hollande habitait depuis longtemps Florence, dans un palais situé Longo-Larno; il avait constamment refusé de voir son

fils; mais en cette circonstance, il n'hésita point cependant à lui donner une preuve d'intérêt paternel.

Les journaux publièrent une lettre de lui, dans laquelle se trouvait le paragraphe suivant :

« Je déclare surtout avec une sainte horreur, que l'injure que l'on a faite à mon fils, en l'enfermant dans la chambre d'un infâme assassin, est une cruauté monstrueuse, anti-française, un outrage aussi vil qu'insidieux. »

Les journaux du gouvernement répondirent à ce paragraphe par la note suivante :

« Des journaux contiennent dans leur numéro de ce jour une lettre du comte de Saint-Leu, l'ex-roi de Hollande, père de Louis Bonaparte, qui déclare regarder comme une injure d'avoir donné à son fils pour prison la chambre qui a été occupée par Fieschi.

« La pièce où est détenu à la maison de justice Louis Bonaparte, a en effet servi à Fieschi ; mais on doit faire remarquer que c'est à tort que l'on cherche dans ce rapprochement un reproche à adresser à l'autorité ; la chambre dont il s'agit a subi depuis quelques mois une transformation complète, ayant été donnée comme logement particulier à l'inspectrice du quartier des femmes, qui a été obligée de le quitter à l'arrivée de Louis Bonaparte. »

Le prince Louis prit pour défenseurs Berryer et Me Marie.

Et le 6 octobre il fut condamné à un emprisonnement perpétuel.

— Combien de temps dure la perpétuité en France ? demanda le prince Louis à la lecture de cet arrêt.

Le prisonnier fut reconduit au château de Ham où il devait subir sa peine.

Les ministres de Charles X, mis en liberté depuis trois ans, lui laissaient la place libre.

Le 8 octobre, c'est-à-dire deux jours après la condamnation du prince Louis à une prison perpétuelle, la *Belle-Poule*, qui venait triomphalement chercher les restes de l'Empereur, abordait à James-Town.

Sept jours après, c'est-à-dire le 15, tombait le vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée de Napoléon au lieu de son exil.

Ce jour fut choisi pour la cérémonie de la translation.

MM. Bertrand, Las Cases, Gourgaud et Montholon assistaient à l'exhumation.

Le fils du général Bertrand, Arthur, né à Sainte-Hélène, et que sa mère présenta à l'Empereur *comme le premier français* entré à Longwood sans la permission du gouverneur, a écrit une simple mais excellente relation de ce voyage.

On y trouvera tous les détails de cette cérémonie, à laquelle les mesquins intérêts dont elle était entourée ne purent enlever, ni sa grandeur, ni sa solennité.

Le dimanche 18 octobre, à huit heures du matin, la *Belle-Poule* remettait à la voile, chargée de son illustre fardeau.

Au milieu de l'Atlantique, le prince de Joinville fut avisé par un vaisseau marchand qu'il rencontra, que la guerre était, à l'heure présente, probablement déclarée entre la France et l'Angleterre.

A l'instant même, le jeune prince réunit l'équipage et fit jurer à tous, officiers et matelots, dans le cas où l'on rencontrerait soit un bâtiment de haut bord anglais, soit une escadre anglaise, de se faire couler plutôt que de laisser retomber aux mains de l'ennemi le glorieux cadavre que l'on rapportait.

Je dirai tout à l'heure au prix de quels sacrifices cette guerre n'avait pas eu lieu.

Le 8 décembre, le cercueil fut transbordé de la frégate la *Belle-Poule* sur le bateau à vapeur la *Normandie.*

Le 14 il arriva à Courbevoie.

Le 15, il fit son entrée à Paris.

Le roi l'attendait sous le dôme des Invalides.

Le cercueil s'arrêta à l'entrée de la nef.

Le roi s'avança vers lui.

— « Sire, dit le prince de Joinville en s'inclinant et en touchant la terre de la pointe de son épée ; je vous présente le corps de l'empereur Napoléon. »

— « Je le reçois au nom de la France, répondit le roi. »

Ce fut l'archevêque de Paris qui célébra la messe.

La cérémonie fut des plus imposantes. Depuis ce jour-là le dôme des Invalides devint le but d'un saint pèlerinage. En voyant le nombre prodigieux des visiteurs, la grande ombre de Napoléon dut tressaillir; sa popularité lui restait tout entière. Nous avons

été forcé de passer par-dessus certains événements qui peuvent paraître d'une grande importance à ceux qui pensent qu'il est important à l'honneur des Français que l'honneur de la France ne soit pas abaissé.

Disons d'abord que cet honneur avait été glorieusement soutenu par lè fils aîné du roi, par le duc d'Orléans. On se rappelle de l'expédition du col de Mouzaia, c'est de cette expédition que nous allons dire quelques mots.

Le traité de la Tafna avait cédé à l'émir les deux places de Milianah et de Medeah. De cette façon, l'émir se trouvait campé au milieu des possessions françaises qui s'étendaient de Bone à Cherchell, et formaient un cercle en s'arrondissant dans l'intérieur des terres comme un arc dont la mer faisait la corde.

Abd-el-Kader avait fait de Medeah le centre de ses opérations militaires, et la guerre s'était rallumée avec plus d'acharnement que jamais. Le maréchal Vallée avait résolu de déloger l'émir de cette formidable position.

Formidable est bien le mot, car, pendant six mois, l'émir avait fait fortifier le col de Mouzaia. Tous les saillants de la position avaient été couronnés à l'aide de redoutes reliées entre elles par des branches de retranchement. Des ouvrages, où l'on reconnaissait la main de quelque renégat français, se développaient sur la crête jusqu'au col. Chaque arête contournée par la route était une fortification presque imprenable, et dominait l'étroit chemin que devait suivre la colonne d'attaque. Tout ce que l'émir avait de troupes régulières étaient réunies sur ce point; les bataillons de Medeah, de Milianah, de Mascara et de Sebaou étaient là, réunis aux Kabyles de toutes les tribus des provinces d'Alger et de Tittery.

De son côté, le général Vallée avait fait de grands préparatifs. Un corps expéditionnaire de dix mille hommes avait été réuni, et dans ses rangs, simples officiers généraux, n'ayant sur leurs collègues que le droit de les devancer au feu, étaient les ducs d'Orléans et d'Aumale.

Le 25 avril, le corps expéditionnaire prit position sur la Chiffa de Coleah. Le 27 il traversait la Chiffa, et sur les bords de l'Oued-Yer,



il débutait par un engagement sérieux avec la cavalerie du kalifah de Milianah.

On connaît les détails de cette merveilleuse expédition, qui rappelle les batailles de Masséna au milieu des nuages. Dans l'Atlas comme dans les Alpes, le pied du soldat français alla chercher des escarpements où l'on eût cru que le chamois seul pouvait bondir. On combattait entre le ciel et l'abîme; le blessé était mort, le mort était broyé.

Le maréchal avait fait tous les honneurs au duc d'Orléans, il l'avait chargé d'enlever la position.

Elle fut enlevée par le 23ᵉ et le 48ᵉ.

Pendant ce temps on avait l'air de se préparer à une guerre européenne. L'attitude des souverains était tellement agressive que la honte nous commandait des apparences de préparatifs. Mais l'Europe ne connaissait que trop bien notre manque de ressources. Nos arsenaux étaient vides, notre cavalerie démontée, quatre cents millions, prélevés tous les ans sur notre budget par la marine et par la guerre, n'avaient pas suffi à nous donner des armes et des vaisseaux. On n'osait convoquer les Chambres, si peu qu'elles fussent à craindre, car en leur supposant ce qui n'était pas supposable au reste, une pensée belliqueuse, on eût, à la première question qu'elles eussent adressé au ministère, été obligé de répondre qu'on était prêt.

Au reste, à défaut d'une activité réelle, on avait les semblants de l'activité; des travaux étaient exécutés par le génie sur toutes nos côtes de la Manche; Vincennes expédiait sur divers points de la France cent mille fusils, une espèce de presse était établie dans nos ports et l'on faisait pour la marine des levées dans lesquelles étaient compris les hommes de quarante à cinquante ans. Cinq grandes frégates étaient armées à Brest, on en construisait quatre autres; il était hautement question au ministère d'une levée de cent cinquante mille hommes, de l'organisation d'une réserve de trois cent mille, et l'on parlait de réorganiser la garde nationale dans toutes les villes du royaume.

Mais si ces préparatifs trompaient en France quelques heureux esprits disposés à tout croire, on n'était pas tout à fait aussi crédule

à l'étranger. L'Angleterre et l'Allemagne raillaient les prétendus armements, et l'on annonçait d'avance qu'à un moment donné, le roi Louis-Philippe, après avoir mené inutilement tout ce bruit, abandonnerait son allié Méhémet-Ali.

Il est vrai qu'on faisait deux parts, l'une pour le ministre, l'autre pour le roi. C'était M. Thiers qui faisait le bruit, c'était M. Thiers qui se mettait en avant, c'était M. Thiers qui armait, fortifiait, menaçait; mais ce serait le roi qui prendrait la résolution finale et cette résolution serait toute pacifique.

Le *Mercure de Souabe*, la *Gazette universelle de Leipzig* et la feuille politique et hebdomadaire de Berlin surtout, faisaient sur toute cette misérable politique les plus charmantes plaisanteries.

On avait envoyé M. de Saint-Aulaire en mission secrète près de M. de Metternich.

Le comte de Saint-Aulaire est ami intime du roi Louis-Philippe, disait le Mercure de Souabe, *et il est probable qu'il est initié à ses plus secrètes intentions,* disait la Gazette universelle de Leipzig : *On ne pense pas que M. de Saint-Aulaire ait reçu une mission menaçante, et lors même que M. Thiers se laisserait entraîner trop loin, il est probable que l'ambassadeur a des instructions modérées qu'il tient d'une autorité supérieure.*

Tout ce qui se fait et se dit à Paris n'aboutira à rien, disait enfin la feuille politique et hebdomadaire de Berlin. Les cent cinquante mille hommes seront appelés sous les armes; on construira quelques navires, on fera enfin des dépenses qui viendront augmenter le budget; puis, deux ou trois régiments manœuvreront sur les frontières du Nord et de l'Est, comme lorsqu'il s'est agi de la question belge, et le gouvernement, croyant avoir satisfait à l'orgueil national, laissera faire et remettra bravement son épée au fourreau.

Et c'étaient les hommes d'Iéna qui en étaient venus, non-seulement à penser, mais à écrire ces choses-là de nous.

Peut-être demandera-t-on pourquoi Louis-Philippe laissait M. Thiers jouer cette comédie, pour le venir si cruellement démentir, à un moment donné, en face de l'Europe.

Louis-Philippe voulait ses forts détachés qu'il regardait comme la sauvegarde de sa couronne.

D'ailleurs, M. Thiers ne devait pas tomber devant la volonté royale. M. Guizot, le roi Léopold, le duc de Wellington et la reine Victoria avaient arrangé toute cette petite affaire à Londres. M. de Metternich faisait adopter la médiation de la France auprès de Méhémet-Ali. En même temps on renverserait lord Palmerston; on ferait arriver sir Robert Peel et les torys. M. Thiers tomberait devant un vote de la Chambre, travaillée par M. Molé et M. Pasquier. M. Guizot le remplacerait. Rien n'était plus constitutionnel; il n'y aurait pas un mot à dire à Louis-Philippe, et alors toutes concessions seraient faites par le nouveau ministère à l'endroit de Méhémet-Ali.

Mais ce n'était point l'affaire de l'empereur de Russie, que la France se liât de nouveau si étroitement avec l'Angleterre. Cette alliance détruisait ses projets sur Constantinople. Avec l'aide de la Prusse il repoussa la médiation française, et M. Thiers, sans se douter qu'il avait dormi un mois au bord d'un précipice, demeura au pouvoir.

Sur ces entrefaites, la reine Victoria, présidant la prorogation de la séance parlementaire, fit un discours dans lequel le nom de la France n'était pas même prononcé.

Ainsi la France ne comptait plus dans les conseils britanniques.

Pendant ce temps, les quatre puissances décidaient du sort de l'Égypte, sans appeler le moins du monde la France, qui autrefois avait conquis cette Égypte, qui y avait laissé les germes de civilisation, développés depuis par Méhémet-Ali; sans appeler, disons-nous, la France à cette délibération.

Le 14 août, le commodore Napier, commandant l'escadre anglaise, adressait au conseil anglais, à Beyrouth, la note suivante :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie ont résolu que la Syrie serait restituée à la Porte. Vous préviendrez les autorités égyptiennes de cette résolution en leur demandant l'évacuation immédiate de la ville et la restitution des soldats turcs. Vous communiquerez cette lettre aux marchands britanniques pour leur gouverne. »

Cette note était envoyée, deux jours avant la notification du traité, à Méhémet-Ali.

Ainsi, comme on voit, aucune mesure n'était observée. Qu'importait aux puissances! la France était la seule alliée de Méhémet-Ali, et la France avait l'habitude, depuis 1830, de se laisser souffleter sur la joue de ses alliés.

Le 19 août, les consuls des quatre puissances mirent sous les yeux du vice-roi d'Égypte une note ou plutôt une notification qui pouvait équivaloir à un ordre.

Cette note était intitulée :

Réflexions sur la position actuelle du vice-roi d'Égypte.

Nous copions cette note :

« Méhémet-Ali ne saurait ignorer la haute portée et la force d'une convention solennelle. Le système politique de l'Europe ne repose que sur la foi et sur l'exécution religieuse des traités. C'est ainsi que, malgré les difficultés bien graves qui entouraient les questions de la Grèce, de la Belgique et de l'Espagne, les conventions y relatives ont reçu leur complète exécution, bien que les intérêts de toutes les puissances européennes à l'égard de ces questions n'aient pas toujours été identiques.

« Croire encore à la possibilité d'un changement ou d'une modification des conditions de la convention du 15 juillet, ce serait se bercer d'un vain espoir. Ces stipulations sont inaltérables et irrévocables; les termes péremptoires qui ont été fixés pour leur acceptation sont une preuve patente de l'impossibilité de tous changements ultérieurs. »

Les puissances, après quelques considérations ayant pour but de déterminer Méhémet-Ali à la soumission, ajoutaient :

« La conséquence immédiate d'un tel refus serait l'emploi de mesures coercitives; le vice-roi est trop éclairé et connaît trop bien les moyens et les ressources dont les quatre grandes puissances peuvent disposer, pour se flatter un seul instant de pouvoir, par ses faibles moyens, résister même à l'une ou à l'autre d'entre elles; ce serait se bercer d'un espoir bien funeste que de compter, dans les circonstances actuelles, *sur un appui de l'étranger. Qui pourrait arrêter les décisions des quatre grandes puissances? Qui oserait les braver?* Loin de lui être favorable, une telle intervention en sa faveur ne ferait que hâter sa perte, *alors devenue certaine.*

« Les quatre grandes puissances développeraient des forces plus que suffisantes pour combattre tout ce qui pourrait s'opposer à l'exécution de la convention; on portera là où le cas l'exigera une force suffisante pour rendre toute résistance impossible et l'anéantir d'un seul coup.

« Alexandrie, 19 août 1840.

« LAURIN, HODGE, WAGNER, comte MEDEM. »

Cette note, cette notification ou cette menace, comme on voudra, était bien plus à l'adresse de Louis-Philippe qu'à celle de Méhémet-Ali.

Au reste, qu'elle s'adressât à l'Égypte ou à la France, la menace ne tarda point d'avoir son effet.

Les Anglais s'emparèrent de douze navires égyptiens à l'ancre dans le port de Beyrouth.

C'était le commodore Napier qui était chargé de cette exécution, et qui n'eut pas de peine, vu la non dénonciation des hostilités, à la mettre à bonne fin.

On connaît le commodore Napier; c'était bien l'homme qu'il fallait pour une pareille expédition. Capitaine de vaisseau, le commodore Napier habita le Havre pendant quelque temps, dans le but de surveiller le service des bateaux à vapeur en fer qu'il avait établi sur la Seine. C'était une mauvaise spéculation, qui entraîna la dissolution de la société qu'il avait fondée. Sur ces entrefaites, la Grèce se souleva; le capitaine Napier courut en Grèce, mit son expérience, son courage et son aventureuse imagination à la disposition des Hellènes. Plus heureux que Byron, il assista à la pacification de la Grèce; et comme il s'était fait remarquer dans cette prodigieuse guerre, il fut rappelé en Angleterre, où on lui offrit, dans la marine royale, le rang qui lui avait été conservé. Au bout de quelques expéditions toujours heureuses, il passa, de l'agrément de l'Angleterre, toujours avec le grade de commandant de vaisseau, au service de don Pedro, prit le commandement de sa flotte et battit avec elle l'escadre de don Miguel, au cap Saint-Vincent.

De là le titre de comte de Saint-Vincent qui lui fut accordé par don Pedro.

Après cette brillante campagne, le capitaine Napier était rentré au service de la marine anglaise avec le titre de commodore.

A Beyrouth, il était commandant d'une division de l'escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Stopfort.

En même temps que le commodore Napier s'emparait des bâtiments égyptiens, il lançait ces deux proclamations :

« Habitants du Liban, vous qui êtes plus directement sous mes yeux, levez-vous et brisez enfin le joug sous lequel vous gémissez. Des troupes, des armes, des munitions vont arriver au premier jour de Constantinople, et désormais les vaisseaux égyptiens n'insulteront plus vos côtes. »

Nous disons *deux proclamations*, parce
à deux portions bien distinctes de sujets soumis
hémet-Ali.

Aux habitants du Liban, d'abord.

Et ensuite aux soldats de son armée.

Voici le passage qui s'adressait aux soldats :

« Soldats du Sultan, vous qui avez été arrachés à vos villages par la trahison, pour être traînés sur les sables brûlants de l'Égypte, et qui, depuis, avez été transportés en Syrie, je vous adjure également, au nom du Grand-Seigneur, de rentrer sous sa domination.

« J'ai placé deux vaisseaux de ligne près du lazaret dans lequel vous êtes campés, pour recevoir ceux d'entre vous qui se mettront sous ma protection. Un oubli entier de tout le passé, le paiement de votre paie arriérée sont assurés par le Sultan, ainsi que tout ce qui est dû aux soldats qui rejoindront les drapeaux. »

Juste au moment où le commodore s'emparait des vaisseaux égyptiens, appelant les montagnards du Liban à la révolte et les soldats de Méhémet-Ali, M. de Pontois, notre ambassadeur à Constantinople, organe de M. Thiers; M. de Pontois protestait, au nom de la France, contre toute mesure coercitive.

Le 26 août, Méhémet-Ali reçut les consuls des quatre puissances; ils étaient accompagnés de Rifaat-Bey. Depuis trois jours, Méhémet-Ali savait l'affaire de Beyrouth.

Méhémet-Ali était décidé à tout risquer, plutôt que de faire une concession, sa vie et sa vice-royauté.

Il écouta le discours des consuls et se contenta de répondre :

— Dieu donne la terre et la reprend; je me confie à la Providence.

— S'il en est ainsi, répondit l'envoyé du sultan, je n'ai plus rien à faire ici, et je me retire.

— Retirez-vous s'il vous plaît, répondit Méhémet-Ali; mais j'espère qu'alors ces messieurs vous suivront.

Et il indiquait les quatre consuls.

— Nous n'avons pas d'instructions pour abandonner nos postes; répondirent-ils.

— Soit, répondit le vice-roi; mais, après ce qui s'est passé, vous comprendrez facilement que je n'aie plus confiance en vous ; d'ailleurs, il n'est pas dans les usages des nations, je crois, qu'une puis-

sance garde chez elle les agents des puissances avec lesquelles elle a la guerre.

Et comme les consuls savaient d'avance que la France laisserait dépouiller le pacha sans dire un mot, ils l'invitèrent à ne pas trop compter sur l'appui du roi Louis-Philippe.

Méhémet-Ali fit un mouvement des épaules, puis :

— Je sais, dit-il, que la France ne tirera pas un coup de canon pour moi; mais je compte sur ses sympathies et ses bonnes intentions. Je dois à ceux qui servent ma cause d'accepter l'appui bienveillant qu'elle m'offre, et je l'ai fait.

Le lendemain, les consuls se présentèrent de nouveau; mais ils trouvèrent Méhémet-Ali plus courroucé que jamais, et il déclara que, si les hostilités continuaient, il enverrait à son fils l'ordre de marcher sur Constantinople.

Trois jours auparavant, d'ailleurs, et à la première nouvelle de la prise de la flotte égyptienne, M. Waleski, notre envoyé extraordinaire près Méhémet-Ali, était parti pour Constantinople, croyant que nous étions toujours comptés pour quelque chose dans l'équilibre européen, et il allait offrir au divan la médiation de la France.

N'était-ce pas quelque chose d'extraordinaire de voir un fils de Napoléon envoyé de Louis-Philippe près de Méhémet-Ali.

Il est vrai que, par Marie-Louise, Napoléon, neveu de Louis XVI, était petit-cousin de Louis-Philippe.

Mais on avait présumé cette arrivée de notre honorable ambassadeur, et, au moment même où M. Waleski débarquait à Galata, Abdul-Medjid, successeur du sultan Mahmoud, lançait un manifeste dans lequel il déclarait que la cession de l'Égypte à titre héréditaire et du seul pachalik d'Acre en viager, étaient des décisions immuables, et que, malgré l'intervention de quelque puissance que ce fût, Méhémet-Ali ne devait pas attendre autre chose de lui.

Sur aucun cœur la blessure ne pouvait être plus grave que sur celui de M. Waleski, car nul cœur n'était plus français que le sien.

Ce fut alors qu'eut lieu dans le cabinet des Tuileries cette grave discussion entre M. le duc d'Orléans et le roi.

— C'est la guerre avec l'Europe, s'écria le roi répondant à son fils qui ne voulait pas qu'on abandonnât Méhémet-Ali.

— La guerre avec l'Europe, soit! répondit le duc d'Orléans. Quant à moi, j'aime mieux être tué sur les bords du Rhin ou du Danube, que dans un ruisseau de la rue Saint-Denis.

Hélas! pauvre jeune prince, deux ans plus tard, il devait tomber pour ne plus se relever, non pas dans un ruisseau de la rue Saint-Denis, mais sur ce chemin de *la Révolte*, que Louis XV avait fait faire pour n'être point obligé de traverser Paris.

Le 11 septembre, le commodore Napier, rejoint, dans les eaux de Beyrouth, par l'amiral Stopfort, jetait à terre dix mille hommes de débarquement.

Ces dix mille hommes se composaient :

D'une compagnie de débarquement de chacun des douze vaisseaux anglais ou autrichiens, c'est-à-dire cinq ou six cents hommes.

De quinze cents hommes d'infanterie anglaise;

De trois mille Turcs;

Et de quatre à cinq mille Albanais.

Le débarquement s'opéra à Djounis, baie située à une demi-lieue de Beyrouth.

On ne s'opposa aucunement au débarquement.

Les Anglais, les Autrichiens et les Turcs attaquèrent alors simultanément Caïffa, petite ville bâtie au pied du mont Carmel, et qui fut réduite en poussière; et le fort Djebaïl qui, défendu par des Albanais, ne fut enlevé qu'après une vigoureuse résistance.

Alors commença, par six bâtiments anglais embossés devant Beyrouth, le bombardement de la ville, qui, au bout de trois jours, n'était plus qu'un monceau de ruines.

Ce bombardement retentit au cœur de la France, chacun se demandait où était notre escadre, et ce qu'elle faisait; à quoi avaient servi ces millions demandés et accordés, pour mettre notre marine en état de lutter avec la marine anglaise.

Notre escadre, le ministère lui avait ordonné de se retirer, de fuir, de se cacher loin du bruit; elle était dans la baie de Salamine, de glorieuse mémoire, et elle avait bien fait, car, ainsi que le disait un

amiral, si notre escadre eût été témoin de l'injure faite à la France, ses canons seraient partis d'eux-mêmes.

Donc la guerre était déclarée malgré la France, et par conséquent contre la France.

M. Thiers fut épouvanté du discrédit où était tombée la France; et le 2 octobre, le cabinet tout entier donna sa démission.

Mais Louis-Philippe se garda bien d'accepter cette démission. M. Thiers, complétement dépopularisé, pour avoir réussi dans l'affaire des fortifications de Paris, et pour avoir échoué dans les affaires d'Orient, reprenait une position par cette retraite qui avait sa signification; la retraite de M. Thiers rejetait M. Thiers dans le parti révolutionnaire; on connaissait les rancunes du député d'Aix; tout au contraire d'Achille se retirant sous sa tente, M. Thiers boudant, devenait un escarmoucheur acharné; le roi, circonvenu par la reine et les princesses, fit donc une démarche près de celui qu'il détestait si cordialement au fond du cœur, pour qu'il revînt sur sa décision et conservât son ministère.

Il y a plus, le duc d'Orléans, qui, malgré ses déceptions de tous les jours à l'endroit de M. Thiers, voyait encore en lui un sentiment de nationalité bien autrement vivant que chez M. Guizot, M. le duc d'Orléans se réunit au roi pour obtenir de M. Thiers qu'il revînt sur cette décision d'abandonner les affaires, qui jetait le trouble dans les Tuileries.

Mais M. Thiers tint bon et refusa.

Cette fois, il avait été si parfaitement joué qu'il paraissait décidé à résister à toutes les cajoleries.

Louis-Philippe employa les grands moyens, il eut recours à la reine Marie-Amélie.

La reine Marie-Amélie, rigide statue de l'honneur, de la religion et de l'aristocratie, la reine Marie-Amélie, qui n'avait jamais fait un pas vers M. Thiers, consentit à abaisser sa fierté devant le ministre *révolutionnaire*, c'est ainsi qu'on appelait M. Thiers au château, et, chose qui paraîtra étrange, c'est que c'était sérieusement qu'on l'appelait ainsi.

M. Thiers fut désarmé par cette royale intervention; il reprit son

portefeuille, se contentant de signifier aux quatre puissances un ultimatum renfermant un *casus belli.*

Ce *casus belli* fit beaucoup rire les puissances étrangères.

Mais en accommodant ses affaires avec l'étranger, Louis-Philippe les brouillait avec l'intérieur.

Cet esprit révolutionnaire, que l'on croyait comprimé en France, surgissait bien autrement développé et menaçant que dans l'esprit de M. Thiers. Le peuple ne laissait passer aucune occasion de faire comprendre à la cour combien cette humiliation en face de l'étranger était lourde à la nation.

Dans toutes les représentations extraordinaires, on demandait la *Marseillaise;* ce chant toujours éteint, toujours renaissant, qui, chaque fois qu'il filtre à travers les crevasses de la société, indique que la machine aristocratique ou royale est trop chargée et qu'il est temps d'ouvrir les soupapes de sûreté si l'on ne veut pas qu'elle éclate.

Enfin, la garde nationale elle-même, la garde nationale, cette fidèle alliée de Louis-Philippe, commençait à le trahir, comme lui-même trahissait Méhémet-Ali, et malgré l'ordre du jour du maréchal Gérard, qui, sous prétexte d'atteinte à la légalité, avait défendu toute manifestation, la garde nationale envoya aux journaux de l'opposition la déclaration suivante :

« Considérant :

« Que l'expression des vœux des citoyens est parfaitement légale;

« Que ce droit qui a sa source dans la souveraineté populaire, dogme fondamental de toutes les institutions, a de plus été consacré en termes formels par l'article 66 de la Charte;

« Que cet article n'a pu être détruit par telle ou telle disposition d'une loi réglementaire sur la garde nationale;

« Que si des doutes avaient pu s'élever à ce sujet, ils seraient éclaircis par la conduite même des chefs de légions, qui, en différentes circonstances se sont servis de l'opinion qu'ils disaient émanée d'elle pour exercer de l'influence sur la direction du pouvoir;

« Que les principes et les faits établissent avec évidence le droit qu'ont les citoyens de protester publiquement contre la conduite du gouvernement, et qu'il importe plus que jamais de maintenir ce droit;

« Toutefois, que dans les circonstances où nous nous trouvons, il n'importe pas moins d'éviter avec le plus grand soin de donner *à un pouvoir lâche au dehors* l'occasion de se montrer *brutal au dedans;*

« En conséquence, les officiers, gardes nationaux et citoyens croient qu'il est de leur devoir de faire entendre au gouvernement comme à l'étranger, le cri d'indigna-

tion de toute la population parisienne contre la politique déshonorante que l'on suit envers la coalition ; mais, désirant en même temps ne pas donner le moindre prétexte à des collisions violentes, ont arrêté :

« 1° Qu'une députation d'officiers et de délégués de la garde nationale serait chargée de protester, devant le président du conseil des ministres, contre l'ordre du jour du maréchal Gérard et contre la honteuse inaction du gouvernement en face de l'étranger ;

« 2° Que cette protestation serait adressée sous forme de pétition à la Chambre, après avoir reçu la signature de tous les citoyens qui devaient prendre part à la manifestation. »

Le *Morning-Chronicle*, journal du ministère anglais, se chargea de répondre à cette manifestation.

« Vers le 1er novembre, dit-il, c'est-à-dire avant que la Chambre française ait pu commencer ses débats, la France n'aura plus rien à empêcher dans le Levant, car la Syrie n'appartiendra plus au pacha, et ce sera de lui que dépendra la question de savoir si nous le laisserons tranquille oui ou non en Égypte.

« Le traité du 13 juillet a déjà reçu son exécution. »

Ainsi le peuple protestait, ainsi la garde nationale protestait ; restait la protestation des poëtes.

Victor Hugo s'en chargea.

Ces vers parurent :

O Muse, contiens-toi, Muse aux hymnes d'airain ;
Muse de la loi juste et du droit souverain ;
Toi, dont la bouche abonde en mots trempés de flamme,
Étincelles de feu qui sortent de ton âme,
Oh ! ne dis rien encore et laisse-les aller ;
Attends que l'heure vienne où tu puisses parler ;
Endure le spectacle en vierge résignée ;
Qu'à peine un mouvement de ta lèvre indignée
Révèle ton courroux au fond du cœur grondant,
Dans ce siècle où chacun noyant ou fécondant,
Se répand au hasard comme l'eau d'un orage,
Où l'on ne voit partout qu'impuissance et que rage,
Qu'inutiles fardeaux qu'on s'obstine à rouler,

Que sans nous écraser sous ce qu'ils font crouler,
Le plus fort est celui qui tient sa force en bride ;
L'Océan quelquefois montre à peine une ride,
Jusqu'au jour d'éclater, plus proche qu'on ne croit ;
Ne te dépense pas : qui se contient s'accroît.
Aie au milieu de tous l'attitude élevée,
D'une lente déesse a punir réservée ;
Qui, recueillant sa force ainsi qu'un saint trésor,
Pourrait depuis longtemps et ne veut pas encor.

Va cependant, contemple et le ciel et le monde,
Et que tous ceux qui font quelque travail immonde,
Que ces trafiquants vils, épris d'un sac d'argent,
Que ces menteurs publics au langage changeant,
Pleins de méchanceté dans leur âme hypocrite,
Et dorés au dehors de quelque faux mérite;
Tous ceux, grands ou petits, que marque un sceau fatal,
Que l'envieux bâtard accroupi dans le mal;
Que le tribun valet, plus lâche qu'une femme,
Qui dans les carrefours vend sa parole infâme,
Toujours prêt pour de l'or à souffleter la loi,
Forgeant l'émeute au peuple ou la censure au roi;
Que l'ami faux par qui la haine s'ensemence,
Et ceux qui nuit et jour occupant leur démence,
D'une orgie effrontée au tumulte hideux,
Te regardent passer tranquille au milieu d'eux;
Saluant gravement les fronts que tu révères,
Muette, et pourtant l'œil plein de choses sévères.
Fouille ces cœurs profonds de ton regard ardent,
Et que, lorsque le peuple ira se demandant :
— Sur qui donc va tomber sur la foule éperdue,
Cette foudre en éclairs dans ses yeux suspendue?
Chacun d'eux contemplant son œuvre avec effroi,
Se dise en frissonnant : c'est peut-être sur moi!
En attendant, demeure impassible et sereine,
Qu'aucun pan de ta robe en leur fange ne traîne;
Et que tous ces pervers tremblent dès à présent
De voir auprès de toi, formidable et posant
Sa griffe de lion sur la tête étoilée,
Ta colère superbe à tes pieds muselée.

C'est un signe fatal pour les rois quand les poëtes mêlent leurs voix à la clameur universelle; les Latins n'avaient qu'un seul mot pour *poëte* et pour *devin*.

Vates!

CHAPITRE XX.

Ce dernier affront bu, le ministère Thiers tombé en temps utile pour le roi, tout fut tranquille en apparence, sinon au fond, assoupi sinon oublié; et Louis-Philippe, dans son discours du jour de l'an, ne craignit point de dire, en réponse au discours de M. Sauzet :

« Nous avons l'espoir que cette longue carrière de paix que nous avons parcourue si honorablement ne sera point interrompue ; mais, qu'au contraire, elle sera continuée, sans que la patrie ait rien à regretter, ni dans son honneur, ni dans sa dignité. »

Alors on tombe des hautes régions politiques où s'était élevée l'année 1840 ; l'année 1841 se traîne dans des questions législatives d'un ordre secondaire; on vote un crédit pour les réfugiés étrangers; on discute la loi sur les fortifications de Paris; on interpelle les deux Chambres sur le traité du 29 octobre 1840, avec Buenos-Ayres; on produit une pétition des habitants des rives de la Plata; on fait des lois sur la propriété en général, et sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ; on fait l'aumône aux gens de lettres de trente ans de propriété littéraire; on s'occupe, et là la question devient plus grave sans être approfondie à son point, du travail des enfants dans les manufactures : on remonte la cavalerie : on fait un traité avec la Hollande; on vote les crédits supplémentaires et le budget.

Cependant, au milieu de tout cela, la lutte continue entre l'esprit d'opposition et le gouvernement. Lamartine tourne à l'opposition, Quinet et Lamennais continuent et soutiennent la lutte entreprise. Les procès contre la presse deviennent plus acharnés que jamais. Un jour la *Gazette de France* publie les lettres du duc d'Orléans en l'émigration, lettres que nous avons citées en leur lieu et place, lettres dans lesquelles le prince proscrit demande à l'Espagne du service contre la France, exprime à Louis XVIII son opinion sur Napoléon, opinion bien différente de celle manifestée à la tribune le jour où l'on a annoncé la translation des cendres.

Le 24 février, la *France*, à son tour, publie un article, intitulé la *Politique de Louis-Philippe expliquée par lui-même*. Cette fois ce ne sont plus des lettres du prince proscrit demandant du service contre la France ou exprimant son opinion sur l'Empereur prêt à tomber, ce sont des lettres du roi Louis-Philippe qui indiquent un entier dévouement à l'Angleterre, des lettres où on lit le passage suivant :

« En thèse générale, ma résolution la plus sincère et la plus ferme est de maintenir inviolables tous les traités qui ont été conclus depuis quinze ans entre les puis-

sances de l'Europe et la France. Quant à ce qui concerne l'occupation d'Alger, j'a des motifs plus particuliers et plus puissants encore pour remplir fidèlement les engagements que ma famille a pris envers la Grande-Bretagne.

« Ces motifs sont le vif désir que j'éprouve d'être agréable à Sa Majesté Britannique et ma conviction profonde qu'une alliance intime entre les deux pays est nécessaire, non-seulement à leurs intérêts réciproques, mais encore à l'intérêt de la civilisation de l'Europe. Vous pouvez donc, monsieur l'ambassadeur, affirmer à votre gouvernement que le mien se conformera ponctuellement à tous les engagements pris par Sa Majesté Charles X, relativement à l'affaire d'Alger.

« Mais je vous prie d'appeler l'attention du cabinet britannique sur l'état actuel des esprits en France, de lui faire observer que l'évacuation d'Alger serait le signal des plus violentes récriminations contre mon gouvernement, qu'elle pourrait amener les plus fâcheux résultats, et qu'il importe à la paix de l'Europe de ne point dépopulariser un pouvoir naissant et qui travaille à se constituer. Il faut donc que, rassurée sur nos intentions et convaincue de notre ferme volonté de remplir envers elle la promesse de la Restauration, Sa Majesté Britannique nous laisse le choix du temps et des moyens. »

A qui ces lettres sont-elles adressées? est-ce à quelque ami, confident des secrètes pensées du prince, qui gardera pour lui la pensée que l'on n'aura confiée qu'à lui?

Non, c'est à lord Stuart Rothsay, ambassadeur d'Angleterre.

Aussi le 25 janvier lit-on ces lignes dans le *Moniteur* :

« Plusieurs journaux publient des fragments de lettres, faussement et criminellement attribuées au roi. Des poursuites viennent d'être ordonnées pour crime de faux et d'offense à la personne du roi. »

En effet, le 4 février, M. Lubis et son gérant responsable, M. de Montour sont arrêtés tous deux, mandés à comparaître pour être écroués à Sainte-Pélagie, sous prévention de faux et d'offense à la personne du roi.

Mais lorsque, le 24 avril suivant, M. de Montour comparaît devant la cour d'assises, l'accusation de faux est abandonnée; ce qui indique que les lettres sont bien de Louis-Philippe, et il n'est plus poursuivi que comme prévenu d'offense à la personne du roi.

Encore, après une heure de délibération, sur la plaidoirie de Berryer, M. Montour est-il acquitté.

Le soir, en appréciant le procès et en annonçant l'acquittement, la *Gazette de France* dit : « Les conséquences d'un pareil verdict n'ont pas besoin d'être développées, le public les comprend et en sentira toute la gravité. »

Et pour ces quatre lignes, à son tour la *Gazette* est saisie.

Le même soir, en annonçant de son côté l'acquittement de M. de Montour, le journal du gouvernement ajoute :

« Il ne faut pas cependant que le parti légitimiste, si peu à craindre qu'il soit, prenne tant de confiance. Il ne faut pas qu'il rêve un avenir d'impunité. Le gouvernement a dans les mains des lois qui suffiront pour rappeler au devoir et à plus de calme quelques brouillons. »

La *Gazette*, en effet, fut moins heureuse que la *France*. Condamnée par défaut, le 30 avril, à cinq mille francs d'amende, la cour d'assises du 21 mai suivant confirma cet arrêt.

Ainsi, au lieu de se calmer, les haines s'augmentent. On croit étouffer l'opposition sous les condamnations à la prison et aux amendes, c'est à qui livrera sa personne et son argent pour dire au gouvernement son mot d'anathème. Pour sa brochure, intitulée la *Vérité sur le parti démocratique*, Thoré est condamné à un an d'emprisonnement et à mille francs d'amende.

C'est la même condamnation que Lamennais est en train de subir à Sainte-Pélagie.

C'est cette condamnation que va subir à son tour Esquiros pour son *Évangile du peuple*.

Ce n'est pas le tout; le *National* publie, à propos du traité de la Plata, l'article suivant :

« Nous espérions que la chambre des pairs, en prenant l'initiative des interpellations à propos du traité de la Plata, aurait à cœur d'engager une discussion sérieuse, dans laquelle l'honneur de la France serait dignement défendu; franchement cette espérance nous souriait : voir de vieux généraux retrouver l'énergie du sentiment national, entendre les administrateurs, d'anciens magistrats, des hommes éprouvés dans la conduite des affaires, revendiquer pour notre pays le rang et l'influence qui lui appartiennent; c'est un spectacle que nous aurions applaudi, car, dans cette situation abjecte où se traînent aujourd'hui les pouvoirs publics, notre mépris se fatigue, notre indignation s'épuise, et les lâchetés de l'opinion encouragent les dépravations du gouvernement.

« Nous sommes arrivés à la chambre des pairs avec un peu d'espoir, nous en sommes sortis comme on sort d'un hôpital d'incurables; non, la vie ne pénétrera jamais dans cet ossuaire; il n'y a pas d'énergie possible quand il n'y a pas d'indépendance. Ce semblant de Chambre que le bon plaisir du monarque a créé se meurt dans une atmosphère où ne pénètrent ni la lumière ni la chaleur. Il règne dans cette salle je ne sais quelle odeur de décrépitude qui vous refroidit et vous attriste : on dirait une comédie constitutionnelle jouée par des morts, une espèce de fantôme mécanique qu'on a hâte de voir finir de peur que les ressorts ne cassent. »

Le *National* est cité devant la Chambre, et quoique son gérant ne puisse comparaître, malade qu'il est, que par fondé de pouvoir, il est condamné à un mois de prison et à dix mille francs d'amende.

Puis vint un procès plus sérieux : le 29 octobre 1840, le roi avait de nouveau failli être victime d'un assassinat; l'assassin, Ennemond-Marius Darmès, est condamné le 29 mai à la peine des parricides, et exécuté le 31 mai.

Trois jours après cette exécution, le roi fit parvenir à la mère de Darmès languissant dans la plus profonde misère un secours de douze cents francs.

Cette exécution a lieu entre le baptême du comte de Paris et la mort de Garnier-Pagès.

Cette mort appelle Ledru-Rollin à la Chambre.

La profession de foi de Ledru-Rollin lui valut, à l'entrée de sa carrière politique, une condamnation à trois mille francs d'amende et à deux mois de prison.

Cependant, le 13 septembre, un attentat étrange comme tous les crimes sans raison, avait été commis, au moment où le duc d'Aumale arrivant d'Afrique faisait son entrée à la tête du 17ᵉ léger, et ayant près de lui les ducs d'Orléans et de Nemours; la détonation d'un coup de pistolet se fit entendre et un cheval tomba mort.

Le coup de pistolet avait été tiré par un nommé Quénisset, dit Poupart, condamné par arrêt du 23 décembre suivant à la peine de mort, avec Brassier et Colombier, que la cour déclare ses complices.

Ce fut à propos de ce procès, que le rédacteur en chef du *Journal*

du Peuple, M. Dupoty, fut condamné à la détention pour cause de *complicité morale*.

C'était la première fois qu'une pareille condamnation se produisait dans les annales de la justice.

Les journaux protestèrent.

Au milieu des protestations, l'année 1841 s'achève sans qu'on sache ce qu'il adviendra de la condamnation à mort de Quénisset et de ses deux complices.

Au reste, l'année a été féconde en morts illustres.

Le 2 janvier, la baronne de Feuchères est morte à Londres, à l'âge de cinquante ans.

Le 18 janvier, Barrère, l'ancien conventionnel, celui que ses contemporains avaient surnommé l'Anacréon de la guillotine, est mort à Tarbes, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Le 28 avril, le prince Bacciocchi, le mari de la princesse Élisa Bonaparte, est mort à Bologne, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Le 26 mai, Ernest de Schiller, le plus jeune fils du Shakespeare allemand, est mort à Cologne, âgé de quarante-six ans.

Le 4 juin, le duc de Doudeauville est mort à Paris.

Le 14 septembre, M. Bertin, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, est mort à Paris, âgé de soixante-quatorze ans.

Le 3 octobre, Henri V, prince de Monaco, est mort à Paris.

Enfin, le 12 décembre, M. de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, est mort à Paris, âgé de soixante-dix-huit ans.

CHAPITRE XXI.

L'année 1842 s'ouvrit, contenant la chute de la royauté de Juillet enfermée en germes dans deux événements qu'elle devait voir s'accomplir.

Le rejet des capacités électorales,

Et la mort du duc d'Orléans.

Et cependant, à l'ouverture de cette même année, on disait tout haut :

La tranquillité de l'avenir est assurée; tout est rentré dans l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur; la paix du monde n'est plus troublée par aucune grande question politique : les puissances s'occupent à réduire leurs armements, et chaque pays s'occupe de multiplier les moyens rapides de communication destinés à resserrer dans l'avenir les liens des peuples entre eux.

Aussitôt l'adresse discutée et votée, M. Ganneron présenta son projet de loi sur les incompatibilités.

Cent quatre-vingt-dix boules blanches furent pour la prise en considération, cent quatre-vingt-dix-huit boules noires pour le rejet.

La loi fut donc rejetée; mais, comme on le voit, à la majorité de huit voix seulement.

Puis vint, immédiatement après, la proposition Ducos sur les capacités.

Elle était simple, claire et concise, comme devrait être toute proposition de loi.

La voici :

« Sont électeurs, tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury.

« Sont également électeurs, tous les citoyens qui n'auraient pas été portés sur cette liste à cause de l'incompatibilité résultant de l'article 383 du Code d'instruction criminelle. »

Malgré un magnifique discours de Lamartine, par lequel il passait du camp des conservateurs au camp des progressistes, la proposition fut rejetée par une majorité de quarante et une boules noires.

Toute la question de la réforme électorale fut concentrée dans le rejet.

Elle éclata en 1848.

Le 10 juin, jour même où le budget des recettes avait été adopté par la Chambre, à la majorité de cent vingt voix contre neuf, l'ordonnance de clôture fut rendue, et l'Assemblée de 1839 acheva sa période de trois ans d'existence.

Qu'avait-elle fait en réalité pendant ces trois ans?

Elle avait gardé le silence sur la question d'Orient; elle avait

donné son adhésion à la politique suivie et elle s'était, une seule fois, sur la question du droit de visite, déclarée l'interprète des répugnances du pays. Enfin, faute énorme, et qui, ainsi que nous l'avons dit, minait tout l'édifice monarchique si péniblement élevé par le roi, elle avait repoussé la loi des incompatibilités de M. Ganneron et la loi des capacités de M. Ducos.

Le seul résultat sérieux et matériel de cette session fut la loi sur les chemins de fer. Cette loi, en dehors de tous les partis, discutée sans succès dans les sessions précédentes, longuement et utilement discutée par la chambre des députés et votée rapidement et presque de confiance par la chambre des pairs.

Ainsi, ignorante de ce qu'elle faisait, aveugle dans ses décisions, la session de 1839 à 1842 préparait la catastrophe de 1848 par le rejet de deux lois, et établissait, par une troisième, cette communication facile des individus qui rend universelle et rapide comme le télégraphe électrique la communication des idées.

Que le réseau de chemins de fer qui doit, à un moment donné, sillonner l'Europe soit établi ; que l'on aille d'une capitale à l'autre en trois jours; que trente ans de communications matérielles et morales mettent en contact les hommes et croisent les idées, il n'y a plus de guerre européenne possible.

Le mois de mai amena deux catastrophes terribles : l'incendie de Hambourg et l'accident du chemin de fer du Havre.

Pour l'incendie de Hambourg, nous copions une lettre qui contient tous les détails de ce terrible événement, prédit, chose singulière, dès le temps de la guerre de l'indépendance, par Max de Schenkendorf.

— « Que les flammes te dévorent, ô Hambourg! riche et belle comme le Phénix tu ressusciteras de tes cendres pour ta plus grande gloire! »

En attendant que Hambourg ressuscite plus belle et pour sa plus grande gloire, elle est entièrement détruite :

Hambourg, 9 mai.

« Monsieur,

« Ce n'est qu'aujourd'hui seulement que je vais vous donner connaissance du fatal

incendie qui a réduit en cendres une partie de notre ville. Toutes les imprimeries de la presse quotidienne sont devenues la proie des flammes ou sont hors de service. A présent, les rédacteurs des journaux de Hambourg donnent un récit détaillé du fléau qui nous a frappés; mais ils sont obligés, pour les expédier, d'avoir recours aux journaux des villes voisines. Ces journaux, bien informés, sont cependant bien peu répandus, et d'un autre côté les nouvelles communiquées à l'étranger par les Hambourgeois dispersés et sous l'impression de ce grand désastre, ne sont pas toujours exactes. Je vous aurais entretenu plus tôt de ce triste événement, qui intéresse l'Europe entière, si l'incendie, qui n'a cessé que depuis hier, me l'avait permis. L'incendie a éclaté dans la nuit du 4 au 5 mai dans la partie de cette ville située près du port d'Attstadt, rempli de magasins et dont les abords sont peu faciles.

« Les maisons, la plupart construites en bois, et la grande quantité d'esprits et de matières combustibles ont aidé à le propager. Le vent de l'ouest, qui a soufflé constamment, venait encore l'activer, et rien au monde ne pouvait préserver les deux paroisses de la ville d'une destruction complète. Dans ces deux paroisses se trouvent réunis une grande partie des bâtiments publics et de l'industrie la plus florissante, les églises, célèbres par leur antiquité, l'Hôtel-de-Ville et la Bourse. On acquit bientôt la conviction qu'il était impossible de maîtriser le feu, malgré toutes les mesures prises à cet effet; alors on se décida à faire abattre les maisons les plus rapprochées du foyer de l'incendie pour les isoler des autres quartiers.

« Les pompes furent dirigées sur les maisons situées de l'autre côté des canaux, que les flammes atteignaient déjà; en effet, on a réussi par ce moyen à sauver les riches magasins de la paroisse Sainte-Catherine. Mais tous les efforts de la compagnie des menuisiers et des charpentiers suffirent à peine pour isoler la halle aux viandes, construite en bois, et qui touche de près la halle aux houblons, à côté de l'église Saint-Nicolas. Les bâtiments publics, quoique plus éloignés, pouvant, malgré la grande promptitude des travaux de démolition, fournir un aliment considérable à l'incendie, le sénat n'a pas hésité à donner l'ordre de se servir de la poudre. Dans cette circonstance, où l'expérience locale a fait défaut, plusieurs ingénieurs de la ville et étrangers se sont réunis aux bourgeois pour l'exécution de ce système de destruction. Ce moyen réussit et le feu fut enfin séparé de la partie de Neustadt, du côté d'Attona. La chute de la tour Saint-Nicolas, qu'on essaya de sauver par tous les moyens possibles, fit rejaillir les flammes dans un cercle plus étendu. La deuxième nuit, le sénat se trouva réuni, sous la présidence de ses vénérables chefs, à l'Hôtel-de-Ville, qui se trouve, ainsi que l'ancienne Bourse et la Banque, au centre de la ville. Le feu menaçait déjà les rues voisines, étroites et industrieuses, l'ancienne Bourse, l'Hôtel-de-Ville même, devaient être sacrifiés au salut de la plus riche partie de la ville, qu'on peut regarder comme l'entrepôt général du commerce de toutes les parties du monde.

« Ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'on réussit à sauver le dépôt des hypothèques et la partie la plus importante des archives. Enfin, le sénat fut forcé de s'arracher à un danger imminent et se transporta dans un autre édifice situé sur le nouveau Wall et appartenant à la ville. Le canal qui réunit l'Alster avec l'Elbe garantissait jusqu'à un certain point ce nouveau siége du sénat. Quelques minutes après que les sénateurs y furent installés, l'Hôtel-de-Ville s'est écroulé avec un grand fracas, a couvert de ses ruines les bâtiments de la Banque, sur laquelle repose principalement à présent l'avenir du commerce de Hambourg. Cependant l'incendie n'était pas encore à son dernier terme; l'incendie se répandit sur tous les points du nouveau Wall et gagna bientôt toute la ligne des hôtels et des boutiques de la promenade de Jungferstied et les habitations voisines remplies de richesses et d'objets d'art. Et ce n'est qu'en sacrifiant plusieurs maisons qu'on est parvenu à garantir le nouveau Jungferstied, l'esplanade et le théâtre; on espérait encore sauver la tour de Saint-Pierre,

qui était la plus ancienne de la ville; mais là, tous les efforts du plus grand courage et les mesures les plus habiles vinrent échouer; la tour vacilla, et les cloches de cette tour se mirent en branle comme pour annoncer le moment de sa destruction. Le feu s'ouvrit une issue par une nouvelle brèche. Heureusement les fenêtres d'un grand bâtiment neuf et voisin, consacré au collége, à l'école et à la bibliothèque de la ville, ayant été bouchées, la flamme n'y pénétra pas; il a été sauvé, et avec lui une grande partie de la ville habitée par une pauvre population. La direction du vent, qui soufflait de plus en plus fort, a donné des inquiétudes pour le faubourg Saint-Georges, où se trouve l'hôpital contenant deux mille malades, parmi lesquels étaient un grand nombre de victimes de l'incendie. Le corps de garde sur le Wal! était déjà en flammes; cependant, à l'aide de pompes qui ont été amenées des villes environnantes et qui jouaient avec une grande puissance, et grâce à la Providence, le feu était arrivé à son terme.

« Nous devons particulièrement la conservation du reste de notre ville, après l'assistance divine et le dévouement infatigable de nos citoyens, aux secours volontaires et généreux de la ville voisine d'Attona, des villes des frontières du Hanovre et du Holstein, et de la ville de Lubeck. Nous sommes pénétrés de la plus vive reconnaissance pour nos voisins qui ont offert du secours et un abri aux réfugiés de notre ville populeuse; l'inauguration de notre chemin de fer a été annoncée pour le 7 mai. Ce chemin met en rapport Hambourg avec Berlin, Magdebourg, Hanovre, et par conséquent avec toute l'Allemagne. En attendant, il a servi pour faciliter l'émigration à Bergedorff, l'ingénieur en chef de cette entreprise dirigeait la destruction de plusieurs maisons voisines du foyer de l'incendie. Puissent les efforts de nos voisins dans l'accomplissement de ce chemin de fer, rival de celui de l'Elbe, ouvrir bientôt de nouvelles sources de bien-être pour tous les pays de la patrie commune.

« Je laisse aux journaux les détails concernant la destruction des bâtiments publics et des maisons particulières. Je dois seulement vous dire que la nouvelle Bourse reste debout comme un heureux augure au milieu des ruines. Il est à regretter que les ordres donnés par les autorités pour la destruction des maisons dans les endroits que le feu n'avait pas encore gagné, aient donné lieu à de fâcheuses mésintelligences. Ces mesures sages, dictées par le plus noble dévouement, furent considérées par le peuple aveuglé comme des actes de barbarie prémédités. Une commission extraordinaire de surveillance, composée de membres du sénat, vient d'être dissoute. Le prince Frédéric de Schleswig-Holstein vient de mettre aujourd'hui à la disposition du sénat, non-seulement sa personne, mais toutes les ressources des deux principautés dont il est le gouverneur. Il a obvié aux besoins les plus urgents par la formation de commissions de secours; les classes ouvrières ne manqueront pas de travail, et nous nous confions dans un heureux avenir. L'économie succédera aux habitudes de luxe, et l'énergie éveillée par le malheur survivra probablement aux pertes cruelles qu'on s'efforce de réparer par tous les moyens. »

Pendant que Hambourg brûlait, une effroyable nouvelle venait, comme un tonnerre, éclater sur Paris.

Plus de deux cents personnes venaient d'être écrasées, brûlées, broyées sur le chemin de fer de Versailles à Paris.

Le 8 mai, un convoi direct, composé de quinze wagons et diligences, se dirigeant sur Paris, et ayant à sa tête deux remorqueurs, le *Mathieu-Murray* et l'*Éclair*, traversait, à cinq heures et demie du soir,

la station de Bellevue. A peine l'avait-il dépassée depuis deux minutes, que l'essieu du *Mathieu-Murray* se brisant tout à coup, le second remorqueur, qui venait à toute vitesse, s'est précipité sur le premier et a entraîné avec lui trois ou quatre wagons qui, en s'agglomérant les uns sur les autres, se sont élevés à la hauteur du premier étage d'une maison.

L'accident par lui-même était déjà grave, mais une circonstance le rendit effroyable.

Les portières étaient fermées à clé, et il était impossible aux malheureux voyageurs enfermés dans les caisses de les ouvrir.

Un des conducteurs avait disparu et n'a pas été retrouvé ; le second était renversé presque sans connaissance ; il n'y avait donc de secours à attendre ni de l'un ni de l'autre.

Aux cris poussés par les voyageurs et par quelques personnes qui se trouvaient sur la route, les gardiens de la station sont arrivés précédés par leur chef, M. Martel. Celui-ci s'empressa d'ouvrir les portières du premier wagon ; mais il était déjà trop tard ; avec une incroyable rapidité, le feu des deux machines avait déjà gagné la matière combustible des wagons, et il était à peu près impossible de porter secours à ceux qui y étaient enfermés.

Qu'on se figure un auto-da-fé de cent cinquante personnes, avec ses hurlements, ses gestes désespérés, ses épisodes de rage insensée ; des mères essayant de tendre leurs enfants hors des flammes jusqu'à ce que leurs bras brûlés les laissassent tomber dans les flammes ; un fils se rejetant par trois fois avec des rugissements de colère dans le feu pour sauver son père, et trois fois repoussé par une invincible douleur ; puis, bientôt les détails disparaissant, les six wagons, entassés les uns sur les autres, ne formant plus qu'un immense brasier, au milieu duquel des bras, des têtes, des corps s'agitaient, se penchaient, se dressaient, retombaient en tous sens pour échapper à cet inévitable incendie.

Pendant que cent personnes semblaient fondre comme du plomb dans une fournaise, du milieu de l'immense brasier, dévorant comme le cratère d'un volcan, les autres wagons qui n'avaient pas été brûlés, mais qui avaient été broyés, brisés, disloqués par la secousse, ren-

daient leurs blessés et leurs morts comme feront les tombeaux au jour du jugement dernier. Au bout d'un instant, sur des matelas, sur des draps, sur des linges de toute espèce, cent soixante-quinze blessés étaient couchés aux revers du chemin.

Quant au nombre des morts, il était impossible de le calculer; les cinq premiers wagons et ceux qu'ils contenaient n'étaient déjà plus que cendres.

Au nombre de ceux-ci était Dumont-Durville, l'illustre navigateur, fait amiral depuis le 31 décembre 1840, et qui, après avoir fait deux voyages autour du monde, après avoir échappé aux dangers de quatre océans, était venu mourir là misérablement avec sa femme et son fils.

Quand de pareils malheurs éclatent, souvent arrivés tels que comme les comètes, ils ne sont que les précurseurs de malheurs plus grands encore.

Le 13 juillet, à cinq heures du soir, un grand cri retentissait par toute la France :

« Le duc d'Orléans est mort! »

En effet, le duc d'Orléans venait de se tuer.

Comment la chose s'était-elle passée? comment un si terrible malheur venait-il d'arriver? c'était à n'y pas croire, et l'on n'y croyait pas.

Il fallut, pour que l'on y crût, que, le lendemain, les journaux annonçassent officiellement cette mort.

Voici les détails de la catastrophe.

Le 13, à midi, le duc d'Orléans devait partir pour Saint-Omer; ses équipages étaient commandés, ses officiers étaient prêts.

Les régiments qui attendaient le prince à Saint-Omer, inspectés par lui, le prince allait rejoindre la duchesse d'Orléans aux eaux de Plombières.

A neuf heures, le prince se mettait à table; après le déjeuner, il quittait son habit bourgeois pour un uniforme. A onze heures, il montait en voiture pour aller à Neuilly faire ses adieux au roi et à la reine.

La voiture qui conduisait le prince était un cabriolet à quatre roues,

très-bas, en forme de calèche; il était attelé de deux chevaux, et conduit à la Daumont par son cocher ordinaire.

Voiture et cocher étaient ceux qui servaient d'ordinaire au prince dans ses courses aux environs de Paris.

Le prince était seul dans le cabriolet; ses aides-de-camp s'étaient offerts pour l'accompagner, mais il avait refusé.

A la hauteur de la porte Maillot, le cheval monté par le postillon s'effraya et prit le galop; bientôt, le postillon ne fut plus maître de ses chevaux, et force lui fut de les laisser s'emporter par le chemin de la Révolte.

Le prince était très-leste, avait une grande habitude de la voltige; souvent il avait discuté, et un jour même devant moi, avec ses frères, sur ce qu'il y avait de mieux à faire lorsqu'on se trouvait dans une voiture emportée.

Son avis était qu'il fallait sauter.

Il sauta.

Ses pieds touchèrent la terre, mais la rapidité de la course était telle que, malgré le peu de distance qu'il y avait du marchepied au sol, il ne put rester debout, et, faisant un tour sur lui-même, il tomba en arrière, la tête sur le pavé.

La chute fut terrible : le prince resta sans connaissance à la place même où il était tombé.

Cent pas plus loin, le postillon se rendait maître de ses chevaux; puis, une fois maître d'eux, il revint se mettre à la disposition du prince, qu'il était bien loin de croire blessé à mort.

On était accouru à son secours, et on l'avait transporté dans la maison d'un épicier, sur la route, à quelques pas de l'endroit où le prince était tombé.

Le prince était tombé devant la maison n° 13.

On étendit le blessé sur un lit, dans une des salles du rez-de-chaussée.

Un médecin des environs accourut, c'était le docteur Baumy; il pratiqua une saignée qui demeura sans effet.

La famille royale fut prévenue. Mais quand le roi, la reine et Madame Adélaïde arrivèrent près du lit du prince, non-seulement il



ABD-EL-KADER

n'avait pas repris connaissance, mais il ne donnait presque plus aucun signe de vie.

Cependant, la terrible nouvelle avait pris des ailes d'aigle pour aller frapper à toutes les portes.

Pasquier, chirurgien du prince, arrivait de Paris; M. le duc d'Aumale de Courbevoie, et M. le duc de Montpensier de Vincennes.

Pasquier déclara que l'état du prince était des plus graves et qu'il craignait un épanchement au cerveau. C'était d'autant plus probable, que le prince n'avait pas repris un instant connaissance, et que quelques mots prononcés en langue allemande furent les seuls qu'il laissa échapper.

Cependant l'agonie se prolongeait, mais sans donner d'espoir au savant docteur, qui usait, vis-à-vis du prince, de toutes les ressources d'une médication énergique. La vie se retirait, mais à regret et en luttant pied à pied contre la destruction. Un moment la respiration parut plus libre; un moment, le pouls devint sensible; un moment tous les cœurs se rattachèrent à l'espérance. Mais cette espérance pâlit bientôt, et, à quatre heures, le prince royal était en proie à tous les symptômes de l'agonie.

A quatre heures et demie, il expirait.

Hélas! pauvre prince, il n'était pas mort comme il l'avait désiré, sur les bords du Danube et du Rhin, mais comme il l'avait craint, sur le pavé de la rue.

Et, chose singulière, dans une rue qui s'appelait la rue de la Révolte.

Pour mon compte, je reçus le coup en plein cœur, avec bien des larmes, et, prophète par la douleur, j'écrivis ces mots qui, à cette époque, parurent à beaucoup de gens un blasphème, et dont l'avenir a fait une vérité :

« Dieu vient de supprimer le seul obstacle qui existait entre la monarchie et la république. »

Le duc d'Orléans fut huit jours après enseveli à Eu, dans les caveaux de sa famille.

Le 26 juillet, c'est-à-dire quelques jours à peine après cette triste

cérémonie, où le père conduisait le deuil de son fils, le roi le deuil de sa dynastie, la session se rouvrit pour voter la loi de régence.

Le 10 août, la nouvelle Chambre élective, après la vérification des pouvoirs, s'occupait immédiatement de l'adresse.

« Vous avez perdu un fils, sire, dit-elle au roi; la France a perdu un règne. »

Le 9 août, le projet de loi avait été présenté; il écartait de la régence madame la duchesse d'Orléans, ce qui était une grande faute, car elle était protégée par la popularité de son mari, tandis que le duc de Nemours, que l'on proposait comme régent, était impopulaire, même près des hommes les plus dévoués à la dynastie de la branche cadette.

Le projet avait été présenté le 9 août, comme nous venons de le dire; le 16 M. Dupin lut son rapport, et le 18 la discussion commença.

La loi fut consacrée par trois cent dix boules blanches, contre quatre-vingt-quatorze boules noires.

Dans la discussion, M. de Lamartine était passé, des conservateurs progressistes, dans les rangs de l'opposition.

L'année 1842, année fatale qui s'était ouverte sur un procès d'outrage à la morale publique, se ferme sur un procès de corruption.

Au reste, elle entraîne dans la tombe bon nombre de noms fameux. On dirait qu'il faut au prince royal qui descend chez les morts un cortége digne de lui.

Alexandre Duval, Jouffroy, Chérubini, madame Lebrun-Aguado, le maréchal Moncey, le maréchal Clausel, Dumont-Durville, le comte de Las Cazes et Simonde-Sismondi, meurent dans le courant de cette malheureuse année.

Après des événements du genre de celui que nous venons de raconter, c'est le propre d'un pays de se trouver dans la situation d'un homme qui, frappé d'un coup mortel, entre en convalescence.

Cette convalescence de la France, tout le monde la respecta.

On dirait que la Chambre a fait son œuvre en votant la loi de régence, et que, cette loi votée, elle n'a plus à s'inquiéter que de questions secondaires.

Quelques interpellations sur la captivité de don Carlos, une loi relative aux réfugiés, une loi relative à l'organisation du conseil d'État, des discussions sur la police du roulage, sur le notariat, sur l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie, sur la refonte des monnaies, sur la police des théâtres, sur la police de la chasse, sur les forêts communales, sur les tarifs des commissaires-priseurs, sur l'emprunt grec, sur les crédits supplémentaires et sur les budgets, voilà à quoi la session occupe l'année 1843.

Deux membres de la famille royale se marient.

Le 20 avril, la princesse Clémentine épouse le prince Auguste de Saxe-Cobourg, et le 7 mai le prince de Joinville épouse dona Francesca, fille de feu don Pedro et de feu l'archiduchesse d'Autriche.

La reine d'Angleterre, après bien des difficultés, consent à traverser le détroit et à venir faire au château d'Eu une visite à la famille royale de France.

Il est vrai que pendant ce temps-là le duc de Bordeaux, de son côté, voyage en Angleterre.

L'opposition, que l'on aurait pu croire éteinte depuis la mort du duc d'Orléans, se réveille à propos de l'achèvement et de l'armement des fortifications de Paris. On arrive à la menace du refus de l'impôt. La tempête n'est donc pas éteinte, elle n'est qu'assoupie.

Enfin, au milieu des discussions de M. Rattimenton et de M. de Famigny, on prépare une ambassade en Chine.

Voici pour la France.

Le duc d'Aumale a remplacé son frère en Algérie. Le 16 mai, il s'empare de la smalah d'Ab-el-Kader.

C'est une belle action qui vaudra à la France un beau tableau.

Le 11 novembre, un second échec, plus terrible que le premier, frappa l'émir : son lieutenant bien-aimé, le plus dévoué, le plus actif de ses amis, Sidi Embareck est tué.

A la suite de ces deux événements, toutes les tribus renfermées dans la ligne du Tell et la plupart des tribus du petit désert ont fait leur soumission. On parcourt maintenant sans difficulté nos possessions d'Algérie : d'Alger à Doghar, de Constantine à Tlemcen.

Mais, tandis qu'une colonie française se fonde et se consolide au

sud, une épouvantable catastrophe vient tout à coup ruiner l'autre à l'occident.

Nous voulons parler du tremblement de terre de la Guadeloupe.

Ce tremblement de terre avait duré deux minutes.

Pendant ces deux minutes, la ville de Pointe-à-Pitre avait disparu, et, parmi ses habitants on comptait deux mille cinq cents tués et deux mille blessés.

Le récit d'un témoin oculaire peut seul donner une idée d'une pareille catastrophe. Nous empruntons celui de M. l'abbé Peyrol, curé du Mont-Carmel, Basse-Terre :

« Le 8 février, à dix heures trois quarts, pendant que nous étions à déjeuner chez le curé de la Pointe-à-Pitre, que j'étais allé voir pour me délasser des nombreuses fatigues de mon ministère, nous entendîmes un bruit semblable au roulement de nombreux tambours ou de charrettes qui auraient circulé autour de notre maison; c'était l'action souterraine d'un tremblement de terre; l'un de nous le dit, et nous eûmes de la peine à le croire. C'était la première secousse; la seconde ne se fit pas attendre; elle ébranla les maisons avec une telle violence, que les trois quarts de celles de la ville furent renversées. La nôtre, qui était en bois et nouvellement réparée, fut déchirée en plusieurs endroits, mais resta néanmoins debout. Le clocher fut détruit, l'autel en marbre abattu, le tabernacle roula à terre, le saint ciboire, l'ostensoir furent brisés. Et alors quel horrible spectacle! Des êtres encore vivants mis en lambeaux, poussant des cris quand ils pouvaient, ou demandant le coup de grâce; des milliers de voix implorant la miséricorde; la poussière de toutes ces ruines empêchant de se reconnaître ou étouffant nos paroles. Une ville naguère charmante, habitée par vingt mille âmes, pleine d'élégance et de richesse, changée en moins de deux minutes en un monceau de ruines, l'image de la mort, le désespoir se montrant partout.

« En un clin d'œil nous volâmes au milieu de ces scènes de désolation, absolvant les mourants, aidant à extraire les morts, consolant, encourageant ceux qui réclamaient leur père, leur mère, leurs enfants, leurs époux! Non, jamais la langue humaine ne sera capable de peindre de semblables tableaux! Vous croyez que c'est tout, mon ami? Nous étions réservés à de plus grands maux, il fallait que la fureur du Tout-Puissant versât sur nous toute son amertume.

« Un four brûlait, il s'affaisse; mais le bois qu'il contenait enflamme la charpente de la maison et voilà le feu qui s'empare de tout ce qui l'entoure. Je sauvai le tabernacle de la chapelle de l'hôpital, où j'avais pénétré par vingt mètres de ruines qui l'entouraient; un capitaine que je connaissais bien veut m'offrir ses services, je lui dis à mains jointes : — Capitaine, voilà le grand danger qui va consommer notre malheur; courez au feu avec votre compagnie, sacrifiez tout, mais sauvez-nous du feu. Hélas! je ne disais que trop juste. Le feu, poussé par un vent sud-ouest, s'empare de toutes ces charpentes qui s'offrent à son activité et dévore tout ce que le tremblement de terre avait laissé de vêtements et de provisions dans cette malheureuse ville. En deux heures, il avait promené partout ses ravages, fait de nouvelles victimes, empêché de secourir les premiers et changé ces tristes ruines en un monceau de cendres. Alors il fallut se tordre les bras de douleur, je dirai presque de dé-

sespoir; nous avions des pompes, elles avaient été brisées par la chute des édifices qui les contenaient. Et tandis que les flots de l'Océan baignaient nos pieds, nous n'avions pas le moindre vase pour les jeter sur ces flammes dévorantes.

« Je pensai en ce moment à la situation où pouvait être ma paroisse, située à dix-huit lieues de là et dans la direction que semblait avoir prise le fléau de Dieu. Jusque-là je n'avais pensé qu'à secourir les infortunés qui m'entouraient, espérant que mes paroissiens, déjà ruinés par le tremblement et le coup de vent de 1825, avaient été épargnés; mais, voyant le long de la côte tous les édifices et toutes les habitations renversées, je craignis pour eux un semblable malheur. Cette réflexion me consterna; je me jetai dans la première embarcation et je courus la rade suppliant tous les capitaines de bateaux ou navires de m'emmener à la Basse-Terre. Ils ne le pouvaient ou ne l'osaient, recueillant les transfuges qui fuyaient la terre pour demander asile à leur bord; enfin, j'en trouvai un que j'avais aidé à sauver d'un naufrage qu'il avait fait aux côtes de mon ancienne paroisse. Je me mis à genoux, le suppliant au nom du service que je lui avais rendu et au nom de Dieu de me mener à mes paroissiens. Ma prière fit tant d'impression sur son esprit, que sans pouvoir me répondre il me prit à bord, fit lever l'ancre et partit pour la Basse-Terre.

« Je n'oublierai jamais avec quelle douloureuse inquiétude j'observai en descendant la côte si les maisons étaient debout, si ma paroisse subsistait encore; il était dix heures du soir quand j'y arrivai. Le rivage se couvrit de monde; j'avais passé pour mort, on pleurait de joie et on m'embrassait. Quelle émotion! mon pauvre ami. Je courus chez l'ordonnateur, où je trouvai la femme de M. le gouverneur, qui était lui-même déjà parti par terre pour la Pointe-à-Pître avec le directeur de l'administration intérieure et le procureur général. Je fis donner des nouvelles aux familles qui avaient conservé leurs parents; je courus chez celles qui en avaient perdu pour les consoler. Ma nuit se passa presque ainsi, j'étais tout tremblant d'émotion et de douleur, je dirai presque aussi de joie de retrouver mes paroissiens sans malheur; toute la nuit ma maison fut pleine. A la messe, ce furent des sanglots pour les désastres de la Pointe-à-Pître; je dis que nous les pleurerions plus tard, mais qu'il fallait d'abord les secourir. A l'instant, on nous apporta de toutes les maisons d'énormes paquets d'effets confectionnés et quatorze cent soixante-huit francs d'argent. J'eus cinquante draps remplis de hardes, que je fis embarquer sur une goëlette de l'Etat avec des rations que le gouverneur avait ordonnées et une masse de pain que le maire avait fait cuire. Je partis avec toutes ces provisions; je les remis à l'administration de la ville, j'y ajoutai mille francs de ma poche. Je courus sous les tentes et dans les baraques construites pour les malheureux survivants ou blessés, et je consolai et soulageai tous ceux que je pus. Voilà qui est bien long, mon cher ami, et le bateau le *Gomer* va partir; écrivez à mes parents et dites-leur que je suis sain et sauf et plus disposé que jamais à consacrer toute ma vie au bien. Tout le reste m'est indifférent. La plus grande partie des églises sont écrasées; dans toute la colonie les sucreries ont beaucoup souffert. Il y a plus de deux mille morts et un nombre infini de blessés. Que fera pour nous la métropole? »

Cette année terne et sombre, qui n'a que deux éclairs, l'un sinistre, le tremblement de terre de la Guadeloupe; l'autre glorieux, la prise de la smalah d'Ab-el-Kader, se clot, pour la France, par la mort d'un de ses plus illustres enfants.

Le 20 décembre, on conduisait au cimetière du Père-Lachaise le corps de l'auteur des *Messéniennes*, de l'*École des vieillards*, de

Marino Faliéro, et Victor Hugo, comme président de l'Académie française, prononçait ce discours sur son tombeau.

L'orateur funèbre avait, trois mois auparavant, perdu lui-même sa fille, noyée avec son mari en face de Villequier.

« Celui qui a l'honneur de présider en ce moment l'Académie française ne peut, dans quelque situation qu'il se trouve lui-même, être absent en pareil jour, ni muet devant un pareil cercueil.

« Il s'arrache à un deuil personnel pour entrer dans un deuil général, il fait taire un instant, pour s'associer aux regrets de tous, le douloureux égoïsme de son propre malheur. Acceptons, hélas! avec une obéissance grave et résignée, les mystérieuses volontés de la Providence, qui multiplie autour de nous les mères et les veuves désolées, qui impose à la douleur des devoirs envers la douleur, et qui, dans leur toute-puissance impénétrable, peut consoler l'enfant qui a perdu son père par le père qui a perdu son enfant.

« Consoler, oui c'est le mot : que l'enfant qui nous écoute prenne pour suprême consolation, en effet, le souvenir de ce qu'a été son père; que cette belle vie, si pleine d'œuvres excellentes, apparaisse maintenant tout entière à son jeune esprit avec ce je ne sais quoi de grand, d'achevé et de vénérable que la mort donne à la vie. Le jour viendra où nous dirons, dans un autre lieu, tout ce que les lettres perdent ici; l'Académie française honorera, par un public éloge, cette âme élevée et sereine, ce cœur doux et bon, cet esprit consciencieux, ce grand talent! Mais, disons-le dès à présent, dussions-nous être exposé à le redire, peu d'écrivains ont mieux accompli leur mission que Casimir Delavigne; peu d'existences ont été aussi bien occupées, malgré les souffrances du corps, aussi bien remplies, malgré la brièveté des jours. Deux fois poëte, doué tout ensemble de la puissance lyrique et de la puissance dramatique, il avait tout connu, tout obtenu, tout éprouvé, tout traversé : la popularité, les applaudissements, l'acclamation de la foule, les triomphes du théâtre, toujours si éclatants, toujours si contestés. Comme toutes les intelligences supérieures, il avait l'œil constamment fixé sur un but sérieux; il avait senti cette vérité que le talent est un devoir, il comprenait profondément et avec le sentiment de sa responsabilité la haute fonction que la pensée exerce parmi les hommes, que le poëte remplit parmi les esprits. La fibre populaire vibrait en lui; il aimait le peuple dont il était, et il avait tous les instincts de ce magnifique avenir de travail et de concorde qui attend l'humanité. Jeune homme, son enthousiasme avait salué ces règnes éblouissants et illustres qui agrandissent les nations par la guerre; homme fait, son adhésion éclairée s'attachait à ces gouvernements intelligents et sages qui civilisent le monde par la paix.

« Il a bien travaillé, qu'il repose maintenant! Que les petites haines qui poursuivent une grande renommée, que les divisions d'école, que les rumeurs de parti, que les passions et les ingratitudes littéraires fassent silence autour du noble poëte endormi. Injustices, clameurs, luttes, souffrances, tout ce qui trouble et agite la vie des hommes éminents s'évanouit à l'heure sacrée où nous sommes. La mort, c'est l'avénement du vrai; devant la mort il ne reste du poëte que la gloire, de l'homme que l'âme, de ce monde que Dieu. »

CHAPITRE XXII.

La session qui devait s'étendre sur 1844 s'était rouverte le 27 décembre 1843, et, comme d'habitude, on avait, sur le discours du roi, tâté le procès de la monarchie.

Comme toujours, le discours du roi renfermait un tableau rassurant de la situation intérieure. Tout le monde sentait, en effet, qu'à force de remèdes violents, la tranquillité s'était faite; mais cette tranquillité venait-elle de l'excellence de la santé, de l'équilibre des forces de compression de la royauté et des forces de résistance de la nation, ou fallait-il l'attribuer seulement à l'inerte immobilité du lutteur qui sent le genou de son adversaire sur sa poitrine, mais qui se relèvera à la première faute qui lui rendra la liberté de ses mouvements?

Le roi parlait beaucoup de la paix, et se vantait fort de l'avoir conservée à la France au milieu de toutes les complications européennes. Oui, sans doute, il l'avait conservée; mais à quel prix? Au prix des tribunaux exceptionnels, au prix des lois de septembre, au prix de la liberté et des têtes des conspirateurs à l'étranger, au prix de notre dignité constamment humiliée, de nos prérogatives de grande nation, attaquées sans cesse, de notre ancienne influence perdue. Cela ne s'appelait pas se maintenir en paix avec l'Europe, cela s'appelait obtenir la paix de l'Europe, et au prix des plus grands sacrifices.

Le roi essayait de prendre sur l'Espagne une espèce d'ascendant qui semblait lui revenir de droit comme successeur et héritier de Louis XIV.

« Des événements graves, disait-il, sont survenus en Espagne et en Grèce; la reine Isabelle II, appelée si jeune au fardeau du pouvoir, est en ce moment l'objet de toute ma sollicitude et de mon intérêt le plus affectueux. J'espère que l'issue de ces événements sera favorable à deux nations amies de la France, et qu'en Grèce comme en Espagne, la monarchie s'affermira par le mutuel respect des droits du trône et des libertés publiques. »

Mais ce patronage sur l'Espagne, mais cette protection paternelle sur l'intéressante Isabelle, comme on appelait à cette époque la jeune reine d'Espagne, nous appartenaient-ils bien sérieusement? L'Angleterre, cette alliée qui fait payer si cher son alliance; cette amie qui met à un si haut prix son amitié, l'Angleterre ne regardait-elle pas du Portugal chaque signe télégraphique qui se faisait entre le cabinet de Madrid et le cabinet des Tuileries?

Pour quelques-uns, d'ailleurs, cette alliance avec l'Angleterre n'était-elle pas un peu bien systématique? Les lettres du duc d'Orléans, publiées sous le règne de Louis-Philippe, n'avaient-elles pas montré de tout temps, pour la politique de Londres, une admiration et presque un dévouement que peut, sans inconvénient, exprimer un prince indépendant par son exil, et dont l'opinion, comme simple particulier, n'a que le poids d'une opinion isolée? Mais ce dévouement et cette admiration n'étaient-ils pas dangereux chez un roi entre les mains de qui une nation rivale de l'Angleterre a remis ses intérêts et son honneur?

Cette phrase rassurante, pour ceux qui ne demandent qu'à être rassurés et que tout rassure, était inquiétante pour beaucoup.

« *La sincère amitié* qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne, et la *cordiale entente* qui existe entre mon gouvernement et le sien me confirment dans cette confiance. »

En effet, ces relations indiquaient un peu trop un sentiment de sympathie personnelle; c'était l'amitié d'un roi et d'une reine, bien plutôt que l'union de deux grandes puissances.

Une phrase sur l'instruction secondaire fut accueillie avec plus de faveur : c'était une promesse contre la rentrée en France des jésuites, dont quelques vues perçantes, trop perçantes peut-être, voyaient grandir l'ombre à l'horizon.

« Un projet de loi sur l'instruction secondaire, disait le roi, satisfera au vœu de la Charte, pour la liberté d'enseignement, *en maintenant l'autorité et l'action de l'État sur l'éducation publique.* »

Le résultat de ce discours fut une preuve que donna la Chambre au roi de son adhésion à la politique suivie, en continuant M. Sauzet à la présidence.

Au reste, cette entente cordiale avec l'Angleterre ne tarda point à s'obscurcir.

Pour se consoler de ses échecs européens, la France avait, dans le courant de l'année précédente, pris possession des îles Marquises; sur une étendue de quatre mille lieues d'océan, la France n'avait jusque-là aucune station où ses bâtiments pussent faire relâche; aucune échelle pour la pêche de la baleine, qui compose une partie si importante de commerce pour nos villes de l'ouest, du nord et de l'est. Cette prise de possession accomplie, le protectorat des îles de la Société avait été offert à la France; et pour cette occupation nouvelle à une si grande distance, pour les frais d'organisation et de défense de nos établissements, l'amiral Roussin avait réclamé en 1843 la somme de cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille francs que la Chambre, après une vive discussion, avait accordée en la réduisant à cinq millions.

La France s'était donc établie aux îles Marquises avec protectorat et souveraineté extérieure sur les îles de la Société; la reine Pomaré et les chefs nationaux du pays, appelés *Tavanas*, avaient reconnu ce protectorat de la France, représentée par le contre-amiral Dupetit-Thouars; mais là, comme toujours, veillait l'Angleterre, l'Angleterre qui, en nous empêchant de prendre possession d'un coin de la Nouvelle-Zélande où nous voulions fonder d'abord notre établissement, nous avait relégués aux îles Marquises. Elle veillait, non point par ses forces maritimes, non point par ses ambassadeurs, non point par ses consuls, elle veillait par ses missionnaires.

Ceux-ci qui avaient vu avec un dépit tout national les Français prendre possession des iles Marquises et étendre leur protectorat sur les iles de la Société, ceux-ci s'emparèrent de l'esprit de la reine et la poussèrent à des actes de résistance.

Une question de pavillon fut soulevée.

Depuis l'établissement du protectorat de la France, le pavillon du protectorat, c'est-à-dire les deux pavillons unis, le pavillon de la France et le pavillon de la reine, avaient flotté à Taïti.

Tout à coup la reine eut l'idée d'avoir sur son palais un pavillon spécial, son pavillon à elle; un pavillon qui rappelât sa souveraineté.

Elle hissa ce pavillon sans en prévenir ses protecteurs, ce qui, en matière de diplomatie, pouvait être considéré au moins comme une grave inconvenance.

Ce fut l'avis de l'amiral Dupetit-Thouars : il exigea que le nouveau pavillon fût abaissé ; soutenue par les missionnaires anglais, la reine s'y refusa Alors l'amiral Dupetit-Thouars, changeant son rôle de protecteur en celui de conquérant, occupa l'île royale le 5 novembre 1843.

Cette querelle qui venait d'éclater entre l'amiral Dupetit-Thouars et la reine Pomaré datait de plus loin.

En 1836, les mauvais traitements infligés à plusieurs colons français établis à Taïti et en particulier à M. Laval et à M. Carret, missionnaires apostoliques, avaient déjà nécessité l'envoi d'une force navale, pour appuyer la demande faite par le gouvernement français d'une réparation immédiate.

Une indemnité de trois mille dollars et le salut du pavillon furent les conditions imposées par M. Dupetit-Thouars, alors simple capitaine de la frégate la *Vénus.*

A la suite de cette négociation armée, fut conclue alors entre M. Dupetit-Thouars et la reine Pomaré une convention en vertu de laquelle les résidants français à Taïti devaient être traités comme les étrangers les plus favorisés.

Quatre ans après ces événements qui se passaient en 1838, les résidants français portèrent de nouvelles plaintes contre la reine et les chefs principaux : le domicile de plusieurs Français avait été violé, leurs propriétés saisies, leurs meubles ou leur argent pillés, plusieurs avaient été envoyés en prison sans jugement, un même avait été assassiné.

Cette fois le contre-amiral Dupetit-Thouars se fâcha sérieusement; il déclara à la reine et aux chefs que, ne se fiant plus en leur parole, il exigeait comme caution de la conduite à venir du gouvernement taïtien à l'égard de la France, la remise de dix mille piastres fortes. A défaut de la remise de cette somme, le contre-amiral menaçait d'occuper l'île et les établissements qui en dépendaient.

Ce fut alors que le protectorat des îles de la Société, offert à la

France, fut accepté par M. Dupetit-Thouars, le 9 septembre 1842, et par le gouvernement le 28 avril 1843.

Le capitaine de vaisseau Bruat fut alors nommé gouverneur de ces établissements et commissaire du roi près la reine Pomaré.

On a vu à la suite de quelle nouvelle violation du traité le contre-amiral Dupetit-Thouars avait de nouveau envahi les îles de la Société.

C'est qu'en effet le drapeau qu'arborait la reine Pomaré n'était pas son drapeau à elle, le drapeau de la nation, le drapeau des grands chefs : c'était un drapeau qui lui avait été donné par les missionnaires anglais, un drapeau orné d'une couronne, enseigne héraldique qu'elle n'avait jamais pris.

Aussi l'amiral avait-il écrit à la reine :

« Vous voulez un drapeau, celui de vos pères, soit; vous le voulez de telle ou telle couleur, j'y consens; reprenez le drapeau que vous aviez au moment du traité. En voulez-vous un autre? peu importe; faites-m'en connaître la dimension et la couleur. Je le saluerai comme représentant votre souveraineté; mais quant à ce drapeau que vous avez reçu de l'Angleterre, quant à ce drapeau, symbole d'une souveraineté indépendante de notre protectorat, où les corneilles anglaises ont inséré cette couronne que Pomaré n'aurait pas devinée, cette couronne qui est le signe de la prépondérance et de la souveraineté européenne; quand vous tenez à ce drapeau, ce n'est pas celui de vos pères; ce drapeau de votre fantaisie, c'est le drapeau de l'Angleterre, patent ou caché, et ce drapeau, je ne le souffrirai pas. »

C'était parler haut, c'était parler comme il convient à la France, mais ce n'était point parler comme il convenait au roi et au ministère; aussi l'amiral Dupetit-Thouars fut-il désavoué. On s'excusa auprès de l'Angleterre, on accorda des indemnités à ses missionnaires, le simple protectorat fut rétabli, et une nouvelle humiliation fut versée à la France dans cette coupe dont les grandes nations font un calice pour les nations secondaires.

M. Thiers avait eu son Nézib, M. Guizot avait eu son Taïti : l'un n'avait rien à reprocher à l'autre. Le double soufflet que nous avait donné l'Angleterre, notre amie, les avait rapprochés; ils pouvaient désormais former un ministère en communauté, comme ils avaient déjà fait.

Des interpellations de M. Carné saisirent, le 29 février 1844, la

Chambre de cette grave discussion, la seule grave, au reste, que toute la session présenta.

Deux cent trente-trois boules noires contre cent quatre-vingt-sept boules blanches, donnèrent au ministère un bill d'indemnité.

Le reste de la session se passa en discussions sur les fonds secrets, en projets de loi sur l'enseignement secondaire, en lois sur les patentes, en propositions financières sur les réformes postales, sur la conversion des rentes et sur les crédits supplémentaires.

A part les quelques jours de soulèvement passionné produit par l'affaire de Taïti, la Chambre était retombée dans l'indifférence politique la plus profonde.

Heureusement que nous avions l'Algérie, cette espèce d'école de Mars donnée à la France pour montrer que du moment où elle a l'épée à la main, elle est toujours digne d'elle-même.

Mais là encore l'Angleterre devait fatalement intervenir.

Battu partout, Abd-el-Kader, avec quelques restes de ses troupes régulières, s'était retiré sur les frontières du Maroc.

Le Maroc était gouverné par l'empereur Muley-Abder-Rhaman ; c'était un allié naturel de l'émir, un ennemi naturel de la France.

Cependant nous étions en paix avec le Maroc ; mais on sait à quel fil imperceptible tient la paix entre les nations chrétiennes et les États barbaresques.

En effet, voyant son ennemi réfugié dans un État voisin, la France concentra quelques troupes sur une partie de territoire appartenant à l'Algérie, et construisit un fort à Lalla-Maghrnia.

De son côté, le Maroc réunit quelques mille hommes à Ouchda. Parmi ces hommes se trouvait Abd-el-Kader et cinq cents réguliers.

Tout à coup, le 30 mai, sans déclaration de guerre aucune, un corps nombreux de cavaliers marocains passe la Moulouïa, s'avance à deux lieues sur la frontière française, et attaque le corps d'observation du lieutenant général Lamoricière, soutenu par les zouaves du général Bedeau et par la cavalerie du colonel Morris.

Les Marocains furent repoussés et perdirent trois ou quatre cents hommes.

Ce combat fut traité d'échauffourée, et le gouvernement qui crai-

gnait, en se brouillant avec le Maroc, de se brouiller avec l'Angleterre, voulut bien n'y voir qu'un simple accident, quelque chose comme une de ces rencontres sous la rubrique desquelles on faisait, vers la fin du dix-huitième siècle, passer un duel.

En effet, une guerre entre la France et le Maroc pouvait interrompre le commerce actif que fait elle-même l'Angleterre avec le Maroc.

En outre, les approvisionnements de la garnison de Gibraltar, approvisionnements qui viennent tous du Maroc, pouvaient se trouver taris dans leur source.

Le gouvernement britannique, dont la nationalité est faite en partie de sa haine contre la France, ne se contenta point de notre modération ; il fallait que cette modération non-seulement fût connue de toute l'Europe, mais encore apparût sous son véritable jour, fût désignée sous son véritable nom.

Des déclarations faites par sir Robert Peel, il résulta que les instructions données à notre agent, M. Nion, avaient été auparavant communiquées à lord Cowley.

Ce fut une nouvelle preuve pour l'opposition des sacrifices de toute espèce que nous faisions à la fameuse entente cordiale.

On établissait un parallèle entre la façon dont M. Guizot se conduisait en 1844, et celle dont M. de Polignac s'était conduit en 1830.

En effet, sur la demande faite par l'Angleterre qu'il lui fût fait une déclaration sur les projets ultérieurs de la France, en cas de guerre avec l'Algérie, M. de Polignac avait hautement et hautainement répondu que la France suivrait sa politique, et de cette politique ne devait de compte à personne.

Aussi, le chef de la politique anglaise disait à la tribune : « Nous sommes pleinement satisfaits des explications que nous a données la France relativement au Maroc, et nous avons reçu toute communication des instructions données par le roi de France à ses agents, et même *à son fils, le prince de Joinville.* »

Interrogé sur ce point avec une certaine véhémence, M. Guizot répondit que les communications qu'il avait faites à l'Angleterre n'étaient que des communications générales, mais que quant à sa

politique avec le Maroc, voici ce qu'il avait l'intention de faire.

Le gouvernement n'avait contre le Maroc aucune disposition hostile, aucune vue d'agrandissement territorial; tout ce que l'on demandait à l'empereur du Maroc, c'était la paix, c'était la sécurité due à notre territoire et à nos établissements.

En conséquence, on exigeait de lui :

L'éloignement d'Abd-el-Kader de nos frontières;

La punition et le rappel des agents qui avaient violé notre territoire;

Le licenciement des troupes qui inquiétaient nos frontières;

Que si ses devoirs de musulman commandaient à l'empereur de donner l'hospitalité à son frère en Mahomet Abd-el-Kader, qu'il lui fixât une résidence sur les bords de l'Océan.

Telles étaient les réclamations très-modérées, mais en même temps très-positives, que l'on adresserait à l'empereur du Maroc.

Mais au moment où l'on attendait de l'empereur les réparations demandées, une sommation violente était faite par le fils de l'empereur au maréchal Bugeaud, d'avoir à évacuer Lalla-Maghrnia.

En même temps, on demandait à M. Nion ce que nous demandions nous-mêmes, c'est-à-dire la révocation et la punition des chefs de l'armée française.

En attendant on parlait tout haut, dans le camp marocain, d'une guerre sainte soulevée contre nous, et à la suite de laquelle les Marocains se voyaient déjà maîtres de Tlemcen, d'Oran, de Mascara et même d'Alger.

Le ministère était tellement engagé vis-à-vis de la Chambre qu'il n'y avait plus moyen de reculer. L'ultimatum fut envoyé à M. Nion, avec ordre de le signifier à l'empereur, et le prince de Joinville arriva devant Tanger.

Le 5 août, le prince reçut une dépêche qui lui ordonnait de commencer les hostilités, si la réponse à l'ultimatum n'était point satisfaisante.

Les instructions du prince de Joinville étaient de détruire les fortifications, mais de respecter la ville.

Au bout d'une heure et demie de canonnade tout était fini.

Le prince se porta aussitôt sur Mogador.

Mogador, ville maritime, située du côté opposé de l'empire, est la propriété particulière de l'empereur. Outre les revenus particuliers qu'il en tire, c'est le centre de son commerce.

Le prince devait occuper Mogador.

La canonnade de Tanger devait prouver à l'empereur qu'il ne devait compter contre nous sur l'appui d'aucune puissance.

L'occupation de Mogador devait le faire réfléchir au mal matériel que pouvait lui faire la France.

En quelques heures les batteries de Mogador furent réduites au silence comme l'avaient été les batteries de Tanger, et malgré la résistance désespérée de la garnison, elle fut occupée par le prince de Joinville et par nos troupes.

Pendant ce temps, le maréchal Bugeaud passait l'Isly, malgré une foule immense de cavaliers; et avec huit mille cinq cents hommes d'infanterie, quatorze cents chevaux réguliers et seize bouches à feu, il marcha contre vingt-cinq mille Marocains.

On sait le résultat de la fameuse bataille d'Isly, où l'ennemi laissa huit cents morts sur le champ de bataille, eut deux mille hommes blessés, perdit onze pièces de canon et tout son matériel de combat.

Nous eûmes de notre côté vingt-sept tués et quatre-vingt-seize blessés.

La question du Maroc était résolue.

Restait une espèce de procès d'argent entre l'Angleterre et nous.

Une espèce d'agent anglais, missionnaire, consul, on ne sut jamais bien quoi, nommé Pritchard, avait été expulsé de Taïti et demandait une indemnité.

Le gouvernement français consentit à ce que cette indemnité fût réglée d'un commun accord entre les deux commandants des stations anglaise et française dans la mer Pacifique, entre le contre-amiral Hamelin et l'amiral Seymour.

L'affaire s'arrangea ainsi et l'indemnité fut fixée.

Quant au Maroc, on ne lui demandait après la canonnade de Tanger, après l'occupation de Mogador, après la victoire d'Isly, que ce qu'on lui demandait auparavant.

La paix fut donc conclue aux conditions que nous avons dites; quant aux frais de la guerre que l'opposition voulait porter au compte du gouvernement marocain, il n'en fut pas même question, et M. Guizot répondit avec un sublime désintéressement :

— La France est assez riche pour payer sa gloire.

Libre du côté du Maroc, le maréchal Bugeaud put donc tranquillement continuer sa guerre d'Algérie.

Aussi l'année 44 enregistre-t-elle dans ses éphémérides victorieuses :

L'expédition du général Marey dans le petit désert;

L'expédition et la prise de Biskara par le duc d'Aumale;

La soumission du Riban et des monts Aurès;

La soumission des Kabyles;

La soumission des Flittas;

La soumission du scheik de Tuggurt.

Ce fut le 27 janvier de cette année 1844, que mourut Charles Nodier, à l'âge de soixante-quatre ans.

Nodier, auteur de *Jean Sbogar* et de *Thérèse Aubert*, fut le précurseur de la littérature moderne de genre en France, comme Walter-Scott en Angleterre, fut le précurseur de la littérature historique, comme Cooper en Amérique, fut le précurseur de la littérature descriptive et pittoresque.

CHAPITRE XXIII.

Grâce aux concessions que nous venions de faire à l'Angleterre dans l'océan Pacifique et dans le Maroc, la paix si bien appelée la paix à tout prix, avait été maintenue. En la maintenant avec cette obstination, le roi avait bravé deux dangers, d'abord celui de l'impopularité, puis, danger plus grave, celui de compromettre la paix par son obstination même à maintenir cette paix.



LAMORICIERE

Le roi, dans son discours d'ouverture pour la session 1845, annonçait le maintien de ces bonnes relations avec l'Angleterre, signalait l'extension de l'industrie nationale et le développement du commerce intérieur et extérieur, et signifiait le mariage du duc d'Aumale avec la fille du prince de Salerne, oncle du roi de Naples régnant.

Ainsi, tant bien que mal, Louis-Philippe enlaçait les rameaux de sa famille aux maisons souveraines d'Europe.

La discussion de l'adresse fut vive sur deux points:

L'indemnité accordée au missionnaire Pritchard;

L'évacuation de Mogador sans indemnité accordée, et bien avant le temps fixé.

On disait tout haut à la Chambre, que c'était l'Angleterre qui avait exigé et l'indemnité et l'évacuation.

Mais sur toutes ces questions, le ministère Guizot, qui par ses triomphes mêmes devait conduire la monarchie à sa perte, eut la majorité.

Un nom fut créé dans la langue, qui resta à ces donneurs de bills d'indemnité, toujours prêts à approuver d'un vote unique ce que les ministres font de bien et de mal.

On les appela des Pritchardistes.

Le 2 mai, M. Thiers interpella le gouvernement sur les congrégations religieuses.

Ses observations portaient sur ce que, détruite en 1763, la corporation de Jésus avait été rétablie en 1814 par l'Église romaine: rétablie ainsi, cette société s'était de nouveau infiltrée en France. Sous la Restauration, les hommes qui en faisaient partie, étaient d'abord rentrés en France comme individus, puis comme communauté religieuse, bientôt ils avaient essayé de s'emparer de la jeunesse; les plaintes à cette époque avaient été si violentes, que des ordonnances avaient dû, en 1828, leur retirer cette éducation; mais ils n'en étaient pas moins restés en France, et restés à l'état de congrégation religieuse.

Aujourd'hui la congrégation avait fait de grands progrès, elle était si puissante qu'elle était séparée en deux provinces, province de Lyon, province de Paris; elle comptait vingt-sept maisons et un

nombre cinq ou six fois plus considérable de profès que le nombre avoué; cette existence était latente, avouée, juridiquement démontrée. La corporation existait donc au mépris des lois du pays.

Le ministre des cultes vint reconnaître la vérité des assertions de M. Thiers. Il reconnut aussi que le gouvernement était armé contre les jésuites de plusieurs lois avec lesquelles il pouvait opérer leur dissolution; mais justement à cause de ces armes puissantes que possédait le ministère, était-il raisonnable d'être inquiet. D'ailleurs, le moment était-il bien choisi pour provoquer une collision sérieuse, et se trouvait-on, pour recourir à des mesures d'une pareille rigueur, sous la menace d'une loi de religion? Non, le jour où les jésuites outrepasseraient dans l'État, la limite d'exercice de religion qu'on leur accordait en vertu de la liberté des cultes, le jour où ils inspireraient de la défiance au gouvernement, le jour où ils jetteraient une ombre quelconque sur la sécurité publique, le ministre était armé et il userait de son droit.

En conséquence, le ministre demanda l'ordre du jour, et l'ordre du jour fut voté le 3 mai à une immense majorité.

M. Thiers, qui passait déjà pour un brouillon politique, fut accusé d'être un brouillon religieux.

Et cependant quelque chose comme ces bruissements sourds, comme ces tressaillements presque insensibles qui précèdent les tremblements de terre, faisait que les hommes à esprit précoce revenaient toujours à un même point:

« A la proposition relative aux incompatibilités;
« A la proposition relative à l'adjonction des capacités. »

La proposition relative aux incompatibilités fut présentée par M. de Rémusat, qu'on ne pouvait certes accuser d'être un ennemi du gouvernement.

M. Guizot s'opposa à la proposition, qui ne fut pas même prise en considération.

La proposition relative à l'adjonction des capacités fut proposée par M. Crémieux.

Combattue par le ministre de l'intérieur, elle fut écartée par la

Chambre en scrutin public par une majorité de vingt-huit voix.

M. Henri de La Rochejaquelein repoussa la proposition sous le prétexte assez étrange que c'était un nouveau privilége, que ce fût ou non un privilége d'intelligence.

Un autre député alla plus loin.

M. Ledru-Rollin, pour l'acquit de sa conscience, fit une proposition relative à l'abolition du cens d'éligibilité et à une indemnité payable aux députés.

Cette proposition n'arriva pas même à la lecture.

La Chambre s'était réunie quarante-deux fois dans les bureaux et cent quarante-cinq fois en séance publique.

Elle avait nommé soixante-douze commissions qui toutes, à l'exception de deux, avaient fait leurs rapports.

Elle avait eu à examiner avec les projets repris, cent-neuf projets, sans compter les projets de loi d'intérêt local, au nombre de quatorze, tous votés.

Elle avait adopté soixante-six projets : huit avaient été retirés, douze avaient été rejetés, vingt-deux étaient restés à l'état de rapport et pouvaient être repris à la session prochaine.

Un seul n'avait pas même été lu, et, nous l'avons dit, c'était celui de M. Ledru-Rollin.

Pendant ce temps, s'accomplissait en Algérie tout ce qui avait été prévu.

L'empereur du Maroc avait vu dans l'abandon de Mogador une preuve, non pas de notre magnanimité, mais de notre faiblesse. Au lieu d'exiler Abd-el-Kader sur les bords de l'océan Atlantique, comme la chose était convenue par le traité, il l'avait laissé sur la frontière de l'Algérie. Il en résulta que, le 31 janvier, soixante Arabes, sans armes apparentes, s'introduisirent dans le camp, tuèrent le factionnaire et quelques soldats sans défense ; mais ceux-ci même ayant donné l'alarme par leurs cris, les soixante Arabes furent tués depuis le premier jusqu'au dernier.

Cependant cette attaque avait le caractère d'une attaque particulière ; elle était attribuée à une secte fanatique, la secte des Derkaona, et, quoiqu'elle nous eût coûté une vingtaine de morts et de blessés,

on retomba bientôt dans la sécurité d'où elle nous avait tirés.

On avait tort; de nombreux émissaires d'Abd-el-Kader parcouraient la plaine et les campagnes, éveillant partout où ils passaient ce fanatisme arabe, cette haine du chrétien, qui parfois s'endort, mais qui ne meurt jamais.

Un camp enlevé à Tenez, près d'Orléansville, et l'attaque d'un convoi près de Cherchell, furent le signal d'une insurrection générale.

En effet, les partisans de l'émir étaient en campagne, Ben-Salem, Bou-Charet et Bel-Kanem s'étaient répandus dans la province d'Oran et étaient venus fomenter la révolte dans les montagnes de la Kabylie.

Deux colonnes furent immédiatement dirigées vers Sétif et vers Medeah.

Le général d'Arbonville commandait la colonne de Sétif et le général Marey commandait la colonne de Medeah.

Le 17 juin, ils opérèrent leur jonction près de Bordj-Hamza, le 19 ils attaquèrent vigoureusement l'ennemi retranché dans des positions formidables, dont, au bout de trois heures de combat, ils étaient vigoureusement débusqués.

Le 20 deux tribus, celle de Beni-Yala et celle de Kserma, vinrent faire leur soumission.

Trois autres colonnes furent formées pour opérer sur des points différents.

Ces trois colonnes, sous les ordres des colonels Ladmirault, Saint-Arnault et Pélissier, devaient partir d'Orléansville et des environs.

Le colonel Ladmirault devait agir isolément dans l'est de Tenez, les deux autres devaient opérer, de concert, dans le bas d'Attrah, M. de Saint-Arnault partit de Tenez, il devait franchir la chaîne montagneuse qui s'étend sur le littoral de la mer.

De son côté, le colonel Pélissier devait descendre le Chétif jusqu'à Ouarizen, de là remonter chez les Beni-Zerjès et prendre par l'ouest la chaîne des montagnes que M. de Saint-Arnault envahissait par l'est.

Le colonel Pélissier fit une razzia chez les Beni-Zerjès et somma les Ouled-Riah de se soumettre. Une partie de la tribu y consentit et l'autre refusa d'une manière absolue.

On attaqua.

Les Ouled-Riah furent battus et se réfugièrent dans des grottes inexpugnables dans lesquelles, d'avance, ils avaient envoyé leurs enfants, leurs troupeaux, et toutes leurs richesses.

Le colonel Pélissier ordonna l'investissement des grottes, quelques hommes périrent dans cette opération, mais les grottes furent investies.

On essaya alors de parlementer avec les Arabes, mais les Arabes firent feu sur les parlementaires.

L'un d'eux fut tué.

On ouvrit des pourparlers

Les Arabes exigèrent que le camp français se retirât; ils promettaient alors de se soumettre.

Malheureusement, on ne pouvait se fier à leurs promesses, tandis qu'au contraire on s'engageait vis-à-vis d'eux à ne faire aucun prisonnier de guerre et à se borner au désarmement.

Pendant tous ces pourparlers, la colonne française avait reçu l'ordre d'amasser des combustibles à l'entrée des grottes, afin que les Arabes fussent convaincus que s'ils n'acceptaient point nos conditions c'était une guerre d'extermination qu'on allait leur faire.

Ils refusèrent constamment.

Alors, fort de l'ordre du gouverneur général, le colonel Pélissier, qui ne pouvait rester inactif devant les grottes jusqu'au moment où il plairait aux Arabes de se rendre; qui ne pouvait quitter les grottes, ce qui était donner aux Arabes une trop forte idée de leur inexpugnabilité, le colonel Pélissier se décida à jeter dans les grottes les fascines enflammées et les autres matières combustibles amassées à leur entrée.

Cinq cent trente Arabes avec leurs bœufs, leurs chèvres et leurs moutons y périrent étouffés.

Ce fut alors que le chérif Bou-Maza, que nous avons vu depuis à Paris, commença de se faire connaitre en excitant des désordres chez les Ouled de Sitten.

Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva le terrible massacre de Sidi-Brahim.

On connait la résistance désespérée et la mort héroïque de cette

petite colonne commandée par M. de Montagnac et M. Froment Coste.

La France tressaillit d'orgueil à ce massacre comme elle eût tressailli à une victoire.

La session de 1846 s'ouvrit le 27 octobre 1845.

A aucune époque depuis 1830, c'est-à-dire depuis les seize années qui venaient de s'écouler, l'opposition ne posa autant de fois avec autant de persistance les questions de cabinet, et, disons-le, jamais jusque-là l'opposition ne compta un si grand nombre d'échecs.

Six fois, pendant les débats de l'adresse, la chambre des députés avait eu à se prononcer sur la politique du cabinet.

L'amendement de M. Odilon Barrot sur la flétrissure à imprimer à la corruption électorale, avait été rejeté à quarante-deux voix de majorité.

L'amendement de M. Feuillade Chauvin sur la loyale et sincère exécution des lois, dirigé contre l'ordonnance de M. le garde des sceaux sur le conseil d'État, avait été repoussé par une majorité de vingt-cinq voix.

L'amendement de M. Grandin sur les transactions des chemins de fer avait été repoussé par quarante-neuf voix.

L'amendement de M. Berryer, tendant à blâmer la conduite du gouvernement dans ses rapports avec les États-Unis, avait été repoussé à la majorité de soixante-dix-huit voix.

L'amendement de M. de Rémusat sur la neutralité dans les deux mondes avait été repoussé à la majorité de soixante-huit voix.

Enfin, l'amendement de M. Billaut sur le droit de visite avait été repoussé à la majorité de soixante-treize voix.

D'un autre côté, la Chambre, majorité et minorité, s'était intelligemment réunie pour voter l'abolition de la surtaxe dont était grevée la correspondance des habitants de la campagne; elle avait en outre facilité les envois d'argent si onéreux à l'armée et aux classes ouvrières.

Sur un vaste projet présenté par le ministre de la marine, elle avait voté sans opposition aucune, et mue par un commun sentiment de grandeur nationale, un crédit de quatre-vingt-treize millions.

Enfin, le projet de loi relatif au livret des ouvriers avait été adopté

par la chambre des pairs, par un sentiment instinctif sans doute du mouvement invisible, mais sensible, qui se faisait vers le progrès social.

Pendant ce temps, deux nouvelles tentatives d'assassinat avaient menacé les jours du roi.

Le 16 avril 1846, au moment où la voiture du roi longeait, au grand trot, un des murs du parc de Fontainebleau, deux coups de feu se firent entendre à quelques secondes d'intervalle.

Les franges du char à bancs furent coupées par les balles. Une des bourres tomba aux pieds de la reine, mais le roi ne fut pas atteint.

L'assassin fut arrêté. C'était un nommé Lecomte, autrefois garde général du domaine de la couronne.

Lecomte fut condamné à la peine des parricides et exécuté le 8 juin.

Trois mois après, le 29 juillet, au moment où, sur le balcon des Tuileries, le roi saluait la foule, deux coups de pistolet, tirés à une assez grande distance par un homme caché derrière une statue, se firent entendre.

Un homme fut arrêté aussitôt, qui déclara se nommer Joseph Henry.

Il fut condamné aux travaux forcés.

Cette année 1846 était encore une de ces années fatales, qui apparaissent de temps en temps pour en présager de plus fatales encore.

Outre ces deux tentatives d'assassinat elle devait enregistrer :

Le 21 mars, l'accident du chemin de fer de Rouen ; le 27 avril, le massacre des prisonniers français dans la déira d'Ab-el-Kader ; le 5 mai, l'accident du chemin de fer de Nîmes à Alais ; le 20 juin, les troubles de Nancy occasionnés par la cherté du pain ; le 8 juillet, l'accident du chemin de fer de Fampoux, terrible pendant à celui de la rive gauche du chemin de fer de Versailles ;

Le 30 septembre, les désordres du faubourg Saint-Antoine ;

Enfin, les 18 et 19 octobre, l'inondation de la Loire ;

Les autres événements importants de l'année furent :

Le mariage du duc de Montpensier, avec Dona-Louisa, infante d'Espagne ;

La visite du bey de Tunis à Paris;

Le mariage du duc de Bordeaux ;

Et l'évasion du prince Louis-Napoléon, qui quitta la prison de Ham, déguisé en ouvrier, et cachant sa figure avec une planche qu'il portait sur l'épaule.

Ainsi, tout avait pesé sur cette fatale année 1846 : Inondation, pénurie de subsistances, embarras politiques, tentatives d'assassinat, sinistres effroyables. Aussi une vague inquiétude était-elle répandue dans la société, comme c'est la coutume, à l'approche des grandes catastrophes.

Une Chambre nouvelle venait d'être convoquée : elle comptait cent vingt députés nouveaux.

L'opposition croyait pouvoir compter sur la plus grande partie de ces nouveaux élus.

Un des événements importants de la session se présenta dès son ouverture. M. Duvergier de Hauranne fit une nouvelle proposition de réforme électorale.

C'était la troisième fois que cette terrible question, qui devait renverser la monarchie, se représentait à la Chambre.

En 1842, M. Ducos avait pris l'initiative, et l'adjonction des capacités sur les listes électorales fut rejetée à une majorité de quarante-sept voix.

En 1845, M. Crémieux avait repris la proposition de M. Ducos, qui avait été repoussée par une majorité de vingt-trois voix.

Enfin, à son tour, M. Duvergier de Hauranne montait à la tribune, le 6 mars, pour faire une proposition nouvelle. Cette proposition, outre celles de MM. Ducos et Crémieux, contenait trois autres propositions :

1° Elle réduisait le cens électoral à cent francs, en prenant pour base la seule contribution principale;

2° Elle concentrait l'élection dans un seul collége dans toutes les villes de France qui élisent plus d'un député, Paris excepté ;

3° Enfin elle portait le nombre des députés de quatre cent cinquante-neuf à cinq cent trente-huit.

La discussion s'engagea le 23 mars.

MM. de Golbéry, Liadières et d'Aussonville s'opposèrent à la réforme demandée.

La prise en considération fut repoussée par une majorité de quatre-vingt-dix-huit voix :

Opposition, cent cinquante-quatre;

Parti conservateur, deux cent cinquante-deux.

Ainsi, encore une fois, M. Guizot mentait à ce fameux programme de Lisieux qui disait :

« Tous les partis vous ont promis le progrès, le parti conservateur seul vous le donnera. »

Il est vrai que c'était la dernière fois qu'il devait y mentir.

Il est vrai qu'à son tour l'opposition eut un triomphe. M. Hébert, vice-président de la Chambre, ayant été appelé au ministère, M. Léon de Malleville, candidat de l'opposition, l'emporta d'*une* voix sur M. Duprat, candidat du ministère.

Or, comme on avançait de plus en plus vers la catastrophe, les symptômes de démoralisation devenaient de plus en plus fréquents. Le propre du gouvernement de Louis-Philippe avait toujours été de substituer aux sentiments d'honneur public et de susceptibilité nationale, le sentiment des intérêts matériels; de ce sentiment poussé à un certain degré, à l'oubli des lois de l'honneur et de la délicatesse, il n'y a qu'un pas.

Ce pas fut franchi par des hommes d'une si haute position sociale, que la France fut épouvantée en voyant de quel rang descendaient les accusés qui, le 8 juillet, venaient s'asseoir sur la sellette de la chambre des pairs.

Le général Despans-Cubières!

M. Teste, ancien ministre des travaux publics!

M. Parmentier, agent d'affaires!

Le quatrième accusé, M. Pellapra, banquier, était en fuite.

M. Teste fut reconnu coupable d'avoir, en 1842 et 1843, étant ministre des travaux publics, agréé des offres et reçu des dons et présents pour faire un acte de ses fonctions non sujet à salaire, et condamné à la dégradation civique, à quatre-vingt-quatorze mille francs d'amende et à trois années d'emprisonnement.

M. Despans-Cubières, acquitté de l'accusation d'escroquerie, fut reconnu coupable du crime de corruption sur un ministre d'État pour obtenir la concession d'une mine, et fut condamné à la dégradation civique et à dix mille francs d'amende.

M. Parmentier, coupable du même crime, subit la même condamnation.

Presque aussitôt retentit au-dessus de la haute société parisienne, comme un de ces cris étranges et inconnus que poussent dans la nuit quelque invisible esprit des ténèbres, ces mots tout trempés de sang :

« Madame la duchesse de Praslin, née Sébastiani, vient d'être assassinée par son mari, le duc de Choiseul-Praslin, pair de France, de la promotion du 6 avril 1845. »

Cette fois il ne s'agissait plus seulement de dégradation civique, d'amende, d'emprisonnement.

Il s'agissait de guillotine.

Car il n'y avait point là moyen de plaider les circonstances atténuantes : la chambre imprégnée de sang, du parquet au plafond ; les tentures, maculées de sang du lit à la porte ; le corps mutilé, le cou chicoté, les mains coupées, indiquaient une lutte terrible, une résistance désespérée.

L'assassinat avait eu lieu le 18 août ; le même jour, M. de Praslin avait été dénoncé par la médecine légale comme l'assassin, et cependant, grâce à son titre de pair de France, ce ne fut que le 21, à cinq heures du matin, que, sur un ordre du chancelier Pasquier, il put être arrêté.

Le 24 août, le duc de Praslin mourait empoisonné avec une forte dose d'arsenic.

Attendez, vous avez la corruption ; vous venez de voir l'assassinat, vous allez voir le suicide.

Le 2 novembre, le comte Bresson, notre ambassadeur à Naples, fut trouvé mort dans sa chambre.

Il s'était coupé la gorge avec un rasoir.

L'année passée, vous avez vu les sinistres des chemins de fer.

Cette année, tournez les yeux vers l'Océan.

C'est l'*Etna* qui commence la série des naufrages : il se perd au commencement de l'année.

C'est le *Caraïbe* qui fait côte au Sénégal.

C'est le *Groënland* l'*Éridan* et le *Papin*, qui disparaissent en quelques mois.

C'est la frégate la *Gloire* et la corvette la *Victorieuse*, qui font naufrage dans l'archipel qui borde les côtes occidentales de la Corée.

C'est la corvette le *Berceau*, qui s'engloutit corps et biens entre Bourbon et Madagascar.

C'est enfin le *Comte-d'Eu*, qui brûle son équipage avec l'eau bouillante de sa chaudière.

Attendez, nous allons remonter en arrière, et voir autre chose, car les catastrophes de cette fatale année 1847, la dernière de la monarchie, se succèdent si rapides et si pressées, qu'il nous en glisse deux ou trois des mains et des plus terribles.

L'émeute courait les départements.

Et quelle émeute? celle du pillage et de la faim!

A Buzancais, dans l'arrondissement de Châteauroux, plusieurs maisons sont pillées, et un propriétaire, M. Chambert-Huart, est assassiné.

Cinq ou six jours après, en plein jour, à main armée, un autre meurtre est commis à Bellabre sur la personne de M. Robin Vailland.

Trois condamnations à mort, quatre condamnations aux travaux forcés à perpétuité, dix-huit aux travaux forcés à temps, et un seul acquittement furent la suite et l'expiation de ces deux meurtres.

L'Algérie, au reste, était toujours notre constante auréole; le peu de gloire qui restait encore à la France lui venait de là, aussi le roi Louis-Philippe résolut-il d'en faire une vice-royauté à son fils.

Le général Bugeaud donna sa démission, et le duc d'Aumale, en attendant mieux fut porté au poste de gouverneur général de l'Algérie.

A peine y était-il, qu'il adressa au gouvernement français la nouvelle la plus inattendue. Traqué sur le territoire du Maroc, préférant se rendre au fils du roi Louis-Philippe, qu'au fils de l'empereur Abd-er-Rhaman, il était entré dans la tente du duc d'Au-

male après avoir déposé ses sandales à la porte et lui avait dit :

— J'aurais voulu faire plus tôt ce que j'ai fait aujourd'hui, j'ai attendu l'heure marquée par Dieu : le général Lamoricière m'a donné une parole à laquelle je me suis fié, je ne crains pas qu'elle soit violée par le fils d'un grand roi comme celui des Français.

C'était au marabout de Sidi-Brahim, où Abd-el-Kader avait égorgé quatre cent cinquante Français, que la Providence le ramenait humble, vaincu, et faisant sa soumission.

Mais tout humble, tout vaincu, tout soumis qu'était l'émir, il fallait tenir vis-à-vis de lui la promesse engagée.

Il ne fallait pas manquer de parole à cet homme sous le prétexte que cet homme avait manqué de parole avec nous.

Il ne fallait pas l'envoyer prisonnier en France, quand on s'était engagé à l'envoyer libre à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre.

Chose étrange! comme le dey d'Alger avait pu voir, en touchant le sol européen, la chute de ceux qui l'avaient renversé lui-même, l'émir, en arrivant en France, put voir la chute de ses vainqueurs.

Ce fut la dernière faveur que la Providence, lassée, accorda à cet homme qui, s'il eût été tué par Fieschi, par Alibaud ou même par Lecomte, eût passé pour un des plus grands rois qui eussent jamais régné sur la France.

Puis, pour clore l'année par un de ces malheurs suprêmes, comme il en était déjà arrivé deux au roi Louis-Philippe, le 31 décembre mourut Madame Eugénie-Louise-Adélaïde d'Orléans, cette sœur bien-aimée de l'exilé, du prince et du roi.

L'année 1848 s'ouvrit sous cette grave préoccupation de la réforme qui, du reste, depuis le rejet de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, avait été la préoccupation de la France.

Mais rien n'éclaire le roi, ni catastrophe publique ni catastrophe privée; malgré ses soixante-seize ans, malgré la mort de sa sœur, Madame Adélaïde, son conseil intime; malgré la succession de six ou huit ministères représentés par MM. Laffitte, Casimir Périer, Soult, Thiers, Molé, de Broglie et Guizot, il s'est toujours vanté d'être, et a toujours été la pensée immuable. Placé en 1830 entre

deux alternatives, pouvant être l'allié des souverains ou le représentant des peuples, il est tombé dans les fautes commises par ses prédécesseurs, et a opté pour les souverains. Les journées des 5 et 6 juin, du 10 avril 1834, des 12 et 13 mai 1839 ne l'ont point éclairé, c'est vainement que Fieschi, Alibaud, Meunier, Darmès, Lecomte et Henri ont tiré sur lui; il a vu, dans toutes ces tentatives, non pas un avertissement de la Providence, une protection de Dieu, et il en est arrivé, dans son aveuglement, à lutter, non plus contre des partis isolés, mais contre la majorité de la France. Appuyé sur les deux hommes de sa confiance, Guizot et Duchâtel, il lutte contre la réforme, raille les démonstrations des provinces, et déclare qu'il s'opposera, fût-ce par la force, au banquet réformiste qui doit avoir lieu aux Champs-Élysées le 22 février 1848.

Aussi, l'inquiétude commence-t-elle à agiter tous les esprits, en voyant à la fois l'attitude du roi et celle de l'opposition, conduite par Odilon Barrot.

Cette inquiétude gagne le ministère, qui prend à la fois ses mesures offensives et défensives.

La classe moyenne, cette classe que M. Guizot croyait s'être attachée, sinon par sympathie, du moins par intérêt, la classe moyenne s'est réunie dans cinquante villes importantes, et a protesté hautement contre la marche du gouvernement. La grande majorité de la France croit une réforme nécessaire.

Ce qui n'empêche pas Louis-Philippe de prononcer, dans le discours du trône, cette phrase blessante pour la minorité de la chambre des députés:

« Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient, c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, le moyen assuré de surmonter tous les obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. »

C'est donc au milieu de ces préoccupations politiques, qui deviennent de jour en jour plus sérieuses, que nous arrivons au 15 février 1848.

Dès le 13, une communication a été faite au *Constitutionnel*, au *Courrier français*, au *Siècle* et au *National*.

Le 14, elle a paru; la voici :

« Une réunion de plus de cent députés appartenant aux diverses fractions de l'opposition, a eu lieu ce matin pour décider en commun quelle ligne de conduite il convient de suivre, après le vote du dernier paragraphe de l'adresse.

« La réunion s'est d'abord occupée de la situation politique que lui fait ce paragraphe; elle a reconnu que l'adresse, telle qu'elle a été votée, constitue de la part de la majorité une violation flagrante, audacieuse, des droits de la minorité, et que le ministère, en entraînant son parti dans un acte aussi exorbitant, a tout à la fois méconnu un des principes les plus sacrés de la Constitution, violée dans la personne de leurs représentants, un des droits les plus essentiels des citoyens, et par une mesure de salut ministériel jeté dans le pays de funestes ferments de division et de désordre. Dans de telles circonstances, il lui a paru que ses devoirs devenaient plus graves, plus impérieux, et qu'au milieu des événements qui agitent l'Europe et préoccupent la France, il ne lui était pas permis d'abandonner un seul instant la garde et la défense des intérêts nationaux; l'opposition restera à son poste pour surveiller et combattre incessamment la politique contre-révolutionnaire dont les témérités inquiètent aujourd'hui le pays tout entier.

« Quant au droit de réunion des citoyens, droit que le ministère prétend subordonner à son bon plaisir et confisquer à son profit, l'assemblée, unanimement convaincue que ce droit, inhérent à toute constitution libre, et d'ailleurs formellement établi par nos droits, a résolu d'en poursuivre le maintien et la consécration par tous les moyens légaux et constitutionnels. En conséquence, une commission a été nommée pour s'entendre avec le comité des électeurs de Paris et pour régler de concert le concours des députés au banquet qui se prépare, à titre de protestation contre les prétentions de l'arbitraire. Cette décision a été prise sans préjudice des appels que sous d'autres formes les députés de l'opposition se réservent d'adresser au corps électoral et à l'opinion publique.

« La réunion a pensé que le cabinet, en dénaturant le véritable caractère du discours de la couronne et de l'adresse pour en faire un acte attentatoire au droit du député, mettait l'opposition dans la nécessité d'exprimer en toute occasion sa réprobation contre un tel excès de pouvoir. Elle a donc résolu, à l'unanimité, qu'aucun de ses membres, même ceux que le sort désignerait pour faire partie de la grande députation, ne participerait à la présentation de l'adresse. »

A la suite de cette réunion, il a été décidé en principe qu'un banquet aurait lieu et que les membres de l'opposition y assisteraient.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

La commission du banquet, composée des députés de Paris, de trois membres de chaque fraction de la gauche, des délégués du comité central, et de quelques rédacteurs en chef, est convoquée pour le lendemain, pour préparer les moyens de cette manifestation solennelle en faveur du droit de réunion et de la réforme.

Le même jour, M. Émile de Girardin, député de la Creuse, qui

avait cru devoir sortir, l'année dernière, des rangs de la majorité pour entrer dans ceux de la minorité, adresse à la Chambre sa démission, ainsi conçue :

14 février 1848.

« Monsieur le président,

« Entre la majorité intolérante et la minorité inconséquente il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas :

« Le pouvoir sans l'initiative et le progrès,

« L'opposition sans la vigueur et la logique.

« Je donne ma démission.

« J'attendrai les élections générales.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« ÉMILE DE GIRARDIN. »

Le bruit se répand que, dans la 10ᵉ légion, il a été demandé, en dehors des chefs de bataillon et des capitaines, aux sergents-majors de chaque compagnie, seize ordres de service en blanc et tout signés, pour être déposés à la mairie, et délivrés, le cas échéant, à seize hommes de confiance.

On assure que les chefs de corps, instruits de cette mesure illégale, ont fait de vives réclamations à l'état-major, et que les sergents-majors se sont refusés à donner ces blanc-seings.

Selon toute probabilité, le même procédé a été mis en usage dans les autres légions, et le gouvernement est accusé d'improviser ainsi une fausse garde nationale qu'il pourra faire agir à sa volonté à l'heure où il pourra en avoir besoin.

Les nouvelles qui arrivent d'Italie sont toutes à la liberté.

La Sicile a entièrement chassé les troupes napolitaines. Naples, de son côté, a obtenu la promesse d'une constitution, qu'un nouveau ministère est en train d'élaborer. Charles-Albert a déclaré solennellement qu'il était prêt à reconnaître la loi du temps, et à donner pour assises à ses réformes administratives les réformes et garanties de l'ordre politique. Aussi, ses ministres viennent-ils de se séparer en déclarant que le gouvernement du Piémont sera désormais un gouvernement représentatif, et que la Charte qu'il donne à son peuple est modelée sur la Charte française de 1830.

Tout au contraire, le duc de Modène fait saisir et jeter dans les cachots tous les hommes recommandables, dont l'intelligence lui porte ombrage, et, loin de cacher que c'est l'intelligence qu'il punit en eux, il le proclame. Voici son dernier décret contre trois de ses sujets :

« Vu les renseignements communiqués par le gouverneur de Reggio à l'égard du docteur Pietro Menozzi, du chirurgien Cirè Berselli et de Campana, considérant :

« 1° Que le docteur Menozzi a du talent et des connaissances, nous le condamnons à huit mois de prison ;

« 2° Que le chirurgien Berselli a moins de talents et de connaissances, nous le condamnons à quatre mois de prison ;

« 3° Que Campana a encore moins de talents et de connaissances, nous le condamnons à deux mois de prison. »

CHAPITRE XXIV.

Nous allons, à partir de ce moment, et puisque nous sommes arrivés au 15 février 1848, suivre les événements jour par jour.

15 février. — Cent sept députés se sont fait inscrire pour prendre part au banquet.

On assure que M. Sallandrouze a été délégué par le commerce à S. M. Louis-Philippe pour la supplier, au nom de l'industrie parisienne, de ne point attacher une importance désastreuse à la manifestation qui doit avoir lieu le dimanche 20 février.

Le roi l'avait arrêté, dit-on, au milieu de son discours, pour lui demander si les tissus se vendaient bien.

On parle, dans la crainte d'une émeute, de transporter le banquet parisien à Saint-Denis ou à Corbeil, mais ce bruit est presque aussitôt démenti ; seulement le banquet aura lieu dans une propriété particulière. On assure que des bataillons entiers de la garde nationale se sont offerts pour escorter les députés.

16 février. — On apprend que des ordres ont été donnés à Vincennes pour confectionner, nuit et jour, des munitions, et expédier



Gal CAVAIGNAC

des canons, des caissons chargés et des chariots de matériel sur l'École militaire.

On prépare tout, dit-on, au château de Vincennes, comme pour un siége, et l'on fait circuler cette copie d'un ordre qui aurait été écrit par M. le duc de Montpensier :

« Délivrer d'urgence des magasins de l'artillerie de Vincennes et expédier sans délai sur l'Ecole militaire, à Paris, les objets et munitions ci-après :

« Deux batteries d'artillerie de campagne, caissons chargés, vingt caissons d'infanterie chargés, trois cents boîtes à mitraille, quatre cents pétards, un caisson de flambeaux pour le service de nuit.

« Signé A. d'Orléans. »

Une discussion s'élève à la Chambre. M. de Lesseps demande au ministre de la guerre ce que sont devenus les canons destinés aux fortifications de Paris. Ces canons ne sont pas à Bourges. M. Allard soutient qu'ils ne sont pas à Paris, mais à Douai, à Strasbourg et à Toulouse.

M. Trézel refuse de donner des renseignements.

Des troupes sont rapprochées de Paris.

Toutes les garnisons des environs sont en mesure de se mettre en marche. Grâce aux chemins de fer, soixante à quatre-vingt mille hommes pourront être réunis, le 20, autour de la capitale.

Au fur et à mesure que de nouveaux régiments arrivent à Paris, les chefs de corps, habillés en bourgeois, sont conduits par des officiers d'état-major de la place, aussi en bourgeois, sur les différents points que leurs corps doivent occuper en cas d'attaque. Une partie des troupes est consignée dans Paris et la banlieue. Des munitions sont transportées dans les casernes, approvisionnées de vivres et de bois pour cinq ou six jours.

Le procès du frère Léotade se continue à Toulouse, mais on a cessé de s'en occuper.

17 février. — Le banquet réformiste du 12e arrondissement, qui devait avoir lieu le dimanche 20 février, est remis aux premiers jours de la semaine.

De Lyon, de Châlons, de Péronne, on écrit aux députés de l'opposition des lettres par lesquelles on les prie de compter sur le con-

cours des réformistes de ces différentes villes. De pareilles lettres arrivent de Saint-Quentin, de Saint-Germain-en-Laie, d'Orléans, d'Amiens, de Saint-Omer.

Le duc d'Harcourt, le comte d'Althon-Shée, le marquis de Boissy, membres de la chambre des pairs, annoncent qu'ils assisteront à la réunion réformiste.

18 février. — La commission générale du banquet réformiste du 12e arrondissement, a décidé que la manifestation aurait lieu immédiatement mardi prochain, 22 février, à midi.

Le conseil des ministres s'est réuni pour s'occuper des mesures à prendre pour la manifestation du mardi 22.

19 février. — Les députés de l'opposition qui ont signé l'engagement d'assister au banquet, se réuniront afin de délibérer sur la part qu'ils doivent prendre à la manifestation en faveur du droit de réunion, contesté par le ministère.

L'assemblée a reconnu qu'il était plus que jamais nécessaire de protester, par un grand acte légal, contre une mesure contraire au principe de la Constitution, comme au texte de la loi. Il a donc été résolu que, mardi prochain, on se rendra en corps au lieu de la réunion.

La garde montante a fait entendre, dans la cour des Tuileries, des cris de : *Vive la Réforme!* Cet incident a vivement ému le château, et des ordres ont été expédiés à l'état-major de la garde nationale pour prévenir désormais de pareilles manifestations.

Les dispositions prises par la commission du banquet ont été réglées de la façon suivante :

« Le jour du banquet reste toujours fixé au mardi 22, l'heure sera midi; l'endroit définitivement choisi est un terrain appartenant à M. Nitot, situé rue de Chaillot.

« Mardi, vers les onze heures et demie, les députés et pairs de France qui se proposent d'assister au banquet, partiront en corps de la place de la Madeleine et se rallieront, en passant, aux autres souscripteurs, pour lesquels un rendez-vous sera fixé sur la place de la Concorde.

« Aussitôt cette réunion opérée, l'assemblée se mettra immédiatement en marche pour se rendre au lieu du banquet, en traversant

une double haie formée, depuis la place Vendôme jusqu'à la barrière de l'Étoile, par dix mille gardes nationaux en uniforme, mais sans armes, formés en pelotons distincts, sous les ordres de leurs officiers respectifs.

« Arrivés au lieu de la manifestation, les convives se contenteront de figurer un simulacre de banquet, en prenant à la hâte, et simplement pour la forme, part aux mets qui seront sur la table.

« Un seul toast : A la Réforme ! et au Droit *de réunion !* sera porté par M. Odilon Barrot, qui ne l'accompagnera que de quelques courtes réflexions.

« Tout aussitôt après, les convives se retireront en ayant soin, sur leur passage, d'engager les gardes nationaux à se disperser avec calme et sans troubler en aucune façon l'ordre public. »

Demain le *National*, qui reste l'organe de la commission du banquet, doit, dit-on, publier dans ses colonnes une invitation à la population de se tenir dans les plus strictes limites de la légalité et de la modération.

On ajoute que la *Réforme* s'est brusquement séparée de la commission à laquelle cette feuille avait primitivement assuré son concours.

Le nombre des députés ayant pris par écrit l'engagement de se rendre au banquet était, à quatre heures de cette après-midi, de soixante-dix-sept. M. de Lamartine est du nombre.

Le nombre des souscripteurs et des invités sera à peu près de quinze cents.

Au reste, on ne s'occupe que du banquet ; on ne parle que des mesures que prend le gouvernement pour l'empêcher, fût-il obligé de recourir à une démonstration armée; l'inquiétude augmente, Depuis trois ou quatre jours, les recettes des théâtres, ce thermomètre de la tranquillité publique, sont presque nulles.

20 février. — La commission générale, chargée d'organiser le banquet du 12e arrondissement, croit devoir rappeler que la manifestation fixée à mardi prochain a pour objet l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique, sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision.

« Le ministère ayant déclaré et soutenu à la tribune que la pratique de ce droit était soumise au bon plaisir de la police, les députés de l'opposition, des pairs de France, d'anciens députés, des membres du conseil général, des magistrats, des officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale, des membres du comité central des électeurs de l'opposition, des rédacteurs des journaux de Paris, ont accepté l'invitation qui leur était faite de prendre part à la manifestation, afin de protester, en vertu de la loi, contre une prétention illégale et arbitraire.

« Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique peut attirer un concours considérable de citoyens; comme on doit présumer aussi que les gardes nationaux de Paris, fidèles à leur devoir, liberté, ordre public, voudront, en cette circonstance, accomplir ce double devoir; qu'ils voudront défendre la liberté en se joignant à la manifestation pour protéger l'ordre et empêcher toute collision par leur présence; que dans la prévision d'une réunion nombreuse de gardes nationaux et de citoyens, il semble convenable de prendre des dispositions qui éloignent toute cause de trouble et de tumulte,

« La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans le quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permet à la population de s'agglomérer sans qu'il en résulte d'encombrement.

« A cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet s'assembleront mardi prochain à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, 2.

« Les souscripteurs au banquet qui font partie de la garde nationale, sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine et de former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

« Le cortége aura en tête les officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation.

« Immédiatement après les invités et les convives se placera un rang d'officiers de la garde nationale.

« Derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions.

« Entre la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des Écoles, sous la conduite de commissaires désignés par eux.

« Puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue dans l'ordre désigné plus haut.

« Le cortége partira à onze heures et demie et se dirigera par la place de la Concorde et les Champs-Élysées vers le lieu du banquet.

« La commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus calme, d'autant plus importante qu'elle évitera même tout prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni drapeaux ni signe extérieur; elle invite les gardes nationaux qui prendront part à la manifestation à se présenter sans armes. Il s'agit ici d'une protestation légale et pacifique qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens.

« La commission espère que, dans cette occasion, tout homme présent se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre; elle se confie à la présence des gardes nationaux, elle se confie aux sentiments de la population parisienne, qui veut la paix publique avec la liberté, et qui sait que pour assurer le maintien de ses droits elle n'a besoin que d'une démonstration paisible, comme il convient à une nation intelligente, éclairée, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale et qui est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression légale et calme de son opinion. »

Cette pièce a produit un grand effet, si grand qu'elle a éveillé la

susceptibilité de M. le préfet de police, qui, dans la journée, a fait afficher la proclamation suivante :

« Habitants de Paris !

« Une inquiétude qui nuit au travail et aux affaires règne depuis quelques jours dans les esprits; elle provient de manifestations qui se préparent. Le gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du douzième arrondissement.

« Néanmoins, comme il a déclaré devant la chambre des députés que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion projetée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention en permettant l'entrée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion. C'était le seul moyen de faire juger la question devant l'autorité suprême de la cour de cassation.

« Le gouvernement persiste dans cette détermination; mais le manifeste publié ce matin par les journaux de l'opposition, annonce un autre but, d'autres intentions; il élève un gouvernement à côté du véritable gouvernement du pays, de celui qui est institué par la Charte et qui s'appuie sur la majorité des Chambres, il appelle une manifestation publique, dangereuse pour le repos de la cité, il convoque, en violation de la loi de 1831, les gardes nationaux, qu'il dispose à l'avance en haie régulière par numéro de légion, les officiers en tête. Ici, aucun doute n'est possible, de bonne foi; les lois les plus claires, les mieux établies sont violées. Le gouvernement saura les faire respecter, elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public.

« J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom de nos institutions, du repos public et des intérêts les plus chers de la cité.

« Paris, le 21 février 1848. « GABRIEL DELESSERT. »

21 février. — A l'ouverture de la Chambre et pendant presque toute la séance, les bancs de la gauche sont entièrement vides. Une soixantaine de membres de la majorité et quelques membres de la droite occupent seuls leurs places et se livrent à des conversations animées. La discussion d'un projet de loi relatif à la banque de Bordeaux s'établit au milieu d'une distraction évidente; on sent que toutes les discussions sont ailleurs.

A quatre heures et demie, l'opposition tout entière arrive par le couloir de gauche; les membres de la majorité entrent par le couloir de droite et vont s'asseoir à leur place.

Une vive discussion s'établit entre M. Odilon Barrot et le ministre de l'intérieur, sur le manifeste publié la veille.

M. Odilon Barrot soutient que l'opposition n'a fait qu'user d'un

droit qui lui est concédé par la Charte. M. Duchâtel prétend que ce manifeste viole toutes les lois du pays, sur lesquelles reposent la tranquillité et l'ordre public. Selon lui, la loi sur les attroupements est violée, puisque ce manifeste provoque un attroupement ; selon lui la loi sur la garde nationale est violée, puisque ce manifeste convoque la garde nationale qui n'a d'ordre à recevoir que de ses chefs. Ce manifeste, selon lui, n'est rien autre chose qu'un gouvernement improvisé à côté du gouvernement légal et constitutionnel. M. Duchâtel déclare, en conséquence, que, chargé de maintenir l'ordre public, il le maintiendra par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Cette menace termine la discussion. Le président propose de reprendre le projet de loi sur la banque de Bordeaux. De toutes parts on crie : *Non! non! à demain!* La discussion est donc remise au 22 février, à midi.

Le soir, les députés de l'opposition font parvenir aux journaux la note suivante, dont le corollaire est la proposition de la mise en accusation du ministère.

« Une grande et solennelle manifestation devait avoir lieu aujourd'hui, en faveur du droit de réunion contesté par le gouvernement. Toutes les mesures avaient été prises pour assurer l'ordre et pour prévenir toute espèce de trouble. Le gouvernement était instruit depuis plusieurs jours de ces mesures, et savait quelle serait la forme de cette protestation. Il n'ignorait pas que les députés se rendraient en corps au lieu du banquet, accompagnés de citoyens et de gardes nationaux sans armes. Il avait annoncé l'intention de n'apporter aucun obstacle à cette démonstration tant que l'ordre ne serait point troublé, et de se borner à constater par un procès-verbal ce qu'il regarde comme une contravention, et que l'opposition regarde comme l'exercice d'un droit. Tout à coup, en prenant pour prétexte une publication dont le seul but était de prévenir les désordres qui auraient pu naître d'une grande affluence de citoyens, le gouvernement a fait connaître sa résolution d'empêcher par la force tout rassemblement sur la voie publique, et d'interdire, soit à la population, soit aux gardes nationaux, toute participation à la manifestation projetée. Cette tardive résolution du gouvernement ne permettait plus à l'opposition de changer le caractère de la démonstration ; elle se trouvait donc placée dans l'alternative, ou de provoquer une collision entre les citoyens et la force publique, ou de renoncer à la protestation légale et pacifique qu'elle avait résolue. Dans cette situation, les membres de l'opposition, personnellement protégés par leur qualité de députés, ne pouvaient pas exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste pour l'ordre que pour la liberté. L'opposition a donc pensé qu'elle devait s'abstenir et laisser au gouvernement toute la responsabilité de ces mesures. Elle engage tous les bons citoyens à suivre son exemple.

« En ajournant ainsi l'exercice d'un droit, l'opposition prend envers le pays l'en-

gagement de faire prévaloir ce droit par toutes les voies constitutionnelles. Elle ne manquera pas à ce devoir; elle poursuivra avec persévérance et avec plus d'énergie que jamais la lutte qu'elle a entreprise contre une politique corruptrice, violente et anti-nationale.

« En ne se rendant pas au banquet, l'opposition accomplit un grand acte de modération et d'humanité. Elle sait qu'il lui reste à accomplir un grand acte de fermeté et de justice. »

En conséquence de la résolution prise par l'opposition. un acte d'accusation contre le ministère sera immédiatement proposé par un grand nombre de députés parmi lesquels MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, de Malleville, d'Aragon, Abattucci, Beaumont (de la Somme), Georges de La Fayette, Boissel, Garnier-Pagès, Carnot, Chambolle, Drouyn de Lhuis, Ferdinand de Lasteyrie, Havin, de Courtais, Vavin, Garnon, Marquis, Jouvencel, Taillandier, Bureaux de Puzy, Luneau, Saint-Albin, Cambacérès, Moreau (Seine), Berger, Marie, Bethmont, de Thiars, Dupont (de l'Eure), etc.

Ces différentes résolutions circulent dans Paris et causent dans la soirée une agitation visible. De vives discussions s'établissent sur ce qu'ont fait les députés, et sur ce qu'ils auraient dû faire, comme membres de l'opposition et comme souscripteurs du banquet : les uns les louent d'avoir sacrifié la conscience de leur droit à la crainte d'une collision ; les autres, au contraire, voudraient, qu'armés de ce même droit, ils eussent poussé la résistance au pouvoir jusqu'à la dernière extrémité.

Tout le monde prévoit pour le lendemain une journée orageuse.

On assure que cette confiance que paraît avoir le gouvernement viendrait des dispositions hostiles que l'on attribue à l'armée contre la bourgeoisie.

M. le maréchal Bugeaud, consulté par le roi sur ce qu'il y avait à faire, aurait, dit-on, répondu :

— Que Votre Majesté me donne le commandement de Paris, et je me charge de faire avaler aux Parisiens le sabre d'Isly jusqu'à la garde.

On remarque que les boutiques se ferment plus tôt que d'habitude. Pendant que les boutiques se ferment, l'opposition s'est retirée en désordre chez M. Odilon Barrot ; elle délibère comme depuis dix-sept

ans elle a fait toutes les fois qu'elle aurait dû agir. M. Thiers, devant les paroles menaçantes du ministre, propose de s'abstenir. M. Barrot hésite, cède d'abord à quelques instincts de résistance, puis revient à l'opinion de M. Thiers et entraîne avec lui la majorité des membres présents.

Alors une scission se fait dans l'assemblée, un faible groupe s'en détache et se rend chez M. de Lamartine. Là, on proteste énergiquement que le lendemain, malgré les baïonnettes, on ira à la place du banquet maintenir, par un acte de présence, le droit de réunion.

Pendant cette délibération, l'inquiétude publique a augmenté. On répand la circulaire du préfet. On parle de mesures stratégiques prises d'avance sur le terrain que doit parcourir le cortége. Une légère hésitation se manifeste parmi les hôtes de M. de Lamartine.

— La place de la Concorde dût-elle être déserte, dit-il alors, et tous les députés dussent-ils se retirer de leur devoir, j'irai seul au banquet sans autre compagnon que mon ombre.

A minuit, on annonce officiellement que les commissaires du banquet ont fait disparaître tous les préparatifs de la réunion, et que ceux qui se présenteront au rendez-vous ne trouveront qu'une porte fermée.

22 février. — Depuis trois jours, un grand mouvement de troupes se faisait, on le sait, autour de Paris. Vingt-sept mille hommes étaient casernés dans la ville, quarante mille étaient à ses portes, une garnison occupait Vincennes, une autre le mont Valérien. Des renforts pouvaient arriver à la fois par la barrière du Trône et par la barrière de l'Étoile.

L'état officiel de la force armée qui occupait Paris était de trente-sept bataillons d'infanterie, d'un bataillon de chasseurs d'Orléans, de trois compagnies du génie, de quatre mille gardes municipaux et vétérans, de vingt escadrons de cavalerie et de cinq batteries.

Une de ces batteries devait se tenir, dès six heures du matin, mèche allumée, au faubourg Saint-Antoine.

Tous les corps de garde étaient fortifiés, des créneaux ménagés dans les épaisseurs des murs et recouverts de plâtre avaient été mis à jour.

Les ministres pouvaient donc être rassurés ; la royauté pouvait donc dormir tranquille.

La branche aînée, disait-on, était tombée par surprise ; les Bourbons de la branche cadette ont vu venir l'émeute de plus loin, l'émeute les trouvera préparés.

Paris a eu toute la nuit un étrange aspect ; tant qu'on a pu lire les proclamations du préfet de police à la lumière d'une boutique ouverte ou d'un bec de gaz allumé, les groupes sont restés formés autour de ces proclamations. Enfin, la nuit a tout éteint, chacun est rentré chez soi. Paris, en apparence, est tranquille, seulement Paris attend.

Des officiers d'ordonnance parcourent à cheval les quartiers les plus populeux ; ils sont rencontrés par des hommes en blouse qui s'arrêtent pour les regarder passer ; ils n'échangent aucune parole et cependant on sent les menaces qui se croisent.

Partis des Tuileries, c'est aux Tuileries qu'ils rentrent. Ils n'ont vu aucune résistance, si ce n'est celle de la pensée, ils n'ont entendu d'autres bruits que ceux des heures, ils ne peuvent donc dire qu'une seule chose :

« PARIS EST TRANQUILLE. »

Le jour paraît, le ciel est couvert, un vent humide souffle de l'ouest, l'air est tiède, les rues matinales sont calmes.

Vers dix heures une population, cette population des émeutes futures, si facile à reconnaître, descend bras dessus bras dessous des quartiers éloignés ; elle sait les mesures prises par le gouvernement, elle sait sa volonté de les mettre à exécution, et cependant elle se trouve exacte à ce rendez-vous que personne ne lui a donné.

Les curieux, de leur côté, si faciles à distinguer de ceux que nous venons de désigner, roulent par les trois grandes artères de Paris, les boulevards, la rue Saint-Honoré et les quais.

A dix heures, le quartier Saint-Germain, ordinairement si tranquille, se réveille en sursaut au chant de la *Marseillaise* et du chœur des *Girondins*. Ce sont les étudiants qui se sont réunis sur la place du Panthéon, qui descendent la rue des Grès, suivent la rue de la Harpe, la rue de l'École-de-Médecine, la rue Dauphine, le Pont-

Neuf, et qui arrivent enfin sur la place de la Madeleine, au milieu d'une foule compacte, curieuse, mais froide, et qui semble n'avoir encore aucun parti pris.

Là les chants recommencent et attirent à eux de la foule tout ce qui est ouvrier. La veste et la blouse se séparent de l'habit, vont se joindre aux étudiants, prendre place dans leurs rangs, et la colonne, presque doublée, après avoir fait le tour de la place de la Madeleine, se déroule et s'allonge vers la place de la Concorde. A l'entrée du pont de la Révolution, elle va heurter un peloton de gardes municipaux qui abaissent les fusils et croisent la baïonnette devant elle.

La tête de la colonne veut s'arrêter, mais la foule qui la suit la presse et la pousse sur les baïonnettes. Un jeune homme alors ouvre son habit et découvre sa poitrine.

Les baïonnettes se redressent, la colonne passe.

On l'aperçoit pendant quelque temps serrée entre les deux parapets, puis elle s'écarte pour battre dans toute leur largeur les soubassements du Palais-Bourbon, passe par-dessus les grilles, monte sur le péristyle, et déborde jusque dans les jardins environnants.

Les premiers sont déjà dans les couloirs des tribunes, que les autres sont encore au pied de l'Obélisque.

Alors les portes de la caserne du quai d'Orsay s'ouvrent, un escadron du 8ᵉ dragons sort, se forme en peloton, part au trot, arrive le sabre nu sur la foule. Arrivé là, chaque homme d'une main arrête son cheval, et de l'autre remet son sabre au fourreau; puis au pas, graves, silencieux, ils se contentent de fendre les masses avec le poitrail de leurs chevaux.

Le peuple crie : *Vivent les dragons!* les dragons saluent le peuple.

Derrière la cavalerie, un bataillon de troupe de ligne accourt au pas gymnastique et prend position sur la place du Palais-Bourbon; un commissaire est avec lui, prêt à faire les sommations d'usage.

En même temps des piquets d'infanterie, de cavalerie, de chasseurs, de dragons et de municipaux surgissent de tous côtés, et s'échelonnent sur toutes les avenues qui conduisent à la chambre des députés, tandis que deux pièces de campagne se mettent en batterie dans la rue de Bourgogne.

Un général passe au trot, la plume au vent, suivi de son état-major, et crie en passant au commandant de la garde du palais :

— Vous pouvez être tranquille, le pont est gardé, les meilleures troupes de l'Europe ne le forceraient pas.

C'était le général Perrot.

En effet, la Chambre était bien défendue, si bien défendue que c'était à peine si les députés eux-mêmes pouvaient y entrer. On n'aurait jamais cru que c'était pour garder des hommes qui allaient discuter un projet de loi sur la banque de Bordeaux, qu'un pareil déploiement de forces avait été jugé nécessaire.

Du haut du péristyle de la Chambre, on pouvait voir d'abord l'habile disposition stratégique des troupes. Au delà de la tête du pont, la vue rencontrait une foule immense, compacte, n'ayant d'autres mouvements que ce mouvement d'ondulation qu'on remarque à la surface des blés quand le vent passe. Seulement, de place en place, toute cette plaine humaine est dominée par des groupes accrochés aux statues, aux colonnes d'éclairage, aux vasques des fontaines qui ne coulent pas pour le moment et enfin par l'amphithéâtre du portique de la Madeleine, qui à l'autre horizon va faire le pendant de celui de la chambre des députés.

Tout à coup cette foule bouillonne. Elle pouvait à peine remuer, maintenant elle fuit. On voit au milieu d'elle les sabres et les casques des municipaux qui la labourent. Une vieille femme est tuée, un homme blessé ; les masses se replient, la place est évacuée, sauf par une trentaine de personnes qui, trop pressées par les chevaux et le sabre des soldats, ont sauté dans les fossés de la place de la Concorde, et qui en sortent bientôt une à une pour s'échapper par la rue de Rivoli et la rue Royale.

CHAPITRE XXV.

Les événements que nous avons racontés ont pris depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Au milieu de tout cela on n'a pas vu briller un seul fusil de la garde nationale.

La garde nationale n'a pas été convoquée.

Pendant ce temps la Chambre discute; mais M. Odilon Barrot profite d'un moment de silence pour déposer sur le bureau du président un papier dont chacun sait le contenu, papier que le président n'ouvre pas.

Ce papier, c'est la mise en accusation du ministère.

Elle est conçue en ces termes:

« Nous proposons de mettre le ministère en accusation comme coupable:

« 1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France;

« 2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens;

« 3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif;

« 4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques ainsi que de tous les autres attributs et priviléges du pouvoir;

« 5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'État et compromis ainsi les forces et la grandeur nationales;

« 6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la Charte, par les lois et par les précédents;

« 7° D'avoir, enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions et jeté dans le pays une perturbation profonde. »

Suivent cinquante-quatre signatures recueillies à la hâte et qui s'augmenteront nécessairement dans la journée.

De son côté, et presque en même temps, sous sa seule responsabilité, M. de Genoude monte au bureau du président et dépose un autre papier tout ouvert; c'est une seconde mise en accusation, dont voici les termes:

« Attendu que les ministres, en se refusant à la réforme d'une loi électorale qui

prive les citoyens de toute participation aux droits politiques, violent la souveraineté nationale et sont cause, par conséquent, des troubles et des dangers de l'ordre social; attendu qu'ils maintiennent ainsi la France dans un système immoral et ruineux au dedans, funeste et dégradant au dehors, le soussigné, député de la Haute-Garonne, demande à la Chambre la mise en accusation du président du conseil et de ses collègues.

« Genoude, *député de Toulouse.* »

Quelques voix réclament la lecture de ces deux propositions; mais M. Sauzet répond qu'elles ne peuvent être lues qu'après l'autorisation des bureaux, qui les examineront le lendemain jeudi 24 février. Un instant après M. Duchâtel arrive; il est en paletot, tient son chapeau à la main, monte au fauteuil, adresse quelques mots au président, va s'asseoir au banc des ministres, et après une courte conversation avec ses collègues quitte la salle.

Il est quatre heures.

A quatre heures et demie le président lève la séance.

Pendant que MM. Odilon Barrot et de Genoude déposent leurs propositions, pendant que M. Duchâtel apparaît et disparaît, une trentaine d'hommes du peuple, armés de pierres, attaquent le poste des Champs-Élysées, escaladent les toits, enfoncent les fenêtres, désarment les soldats. Puis, s'élançant vers l'église de l'Assomption et le palais du Garde-Meuble, de leurs mains habituées à tordre le fer, ils arrachent les grilles et essaient les premières barricades dans les Champs-Élysées, la rue Saint-Honoré, la rue de Rivoli.

Mais bientôt ils comprennent qu'ils sont encore trop peu nombreux pour organiser la résistance dans les rues larges et ouvertes, ils se retirent vers le centre de la ville, en enfonçant les deux magasins de Lepage et de Devismes, puis ils vont s'engouffrer dans les rues tortueuses des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, où ils retrouveront le cloître Saint-Merry et la rue Transnonain, de tragique mémoire.

Les barricades élevées ont été aussitôt détruites, elles ont eu la durée de ces premières vagues qui annoncent la tempête.

La tempête est dans l'air, on la sent venir.

Le soleil se couche derrière les Invalides, son dôme noir se détache sur deux larges bandes couleur de sang. On ferme le jardin

des Tuileries, le pont Royal est gardé, des forces imposantes se concentrent dans le Carrousel.

Les troupes sorties des casernes n'y sont pas rentrées; elles sont disséminées par compagnies, par pelotons, par piquets; on les aperçoit groupées sur les quais, sur les places, sur les carrefours; un bataillon entier bivouaque aux Halles, à chaque coin de rue on voit reluire le fusil d'une sentinelle.

C'est l'heure où les plus timides se hasardent à sortir pour demander des nouvelles.

A minuit, voici ce qu'on a appris:

Les combattants ont successivement occupé les rues Tiquetone, Bourg-l'Abbé et Transnonain; trente ou quarante à peine étaient armés, le plus riche en munitions n'avait pas plus de six cartouches.

L'engagement le plus meurtrier a eu lieu rue Beaubourg, à la porte d'une maison où cinq prisonniers avaient été enfermés; leurs camarades ont essayé de les délivrer, une lutte corps à corps s'est alors engagée entre le peuple et les municipaux. On ne peut savoir ni le nombre des morts ni celui des blessés, qu'on ne porte d'ailleurs qu'à dix ou douze personnes.

Les prisonniers qu'on se disputait sont restés au pouvoir de la force publique.

Environ deux cents arrestations ont été faites.

De minuit à trois heures du matin, Paris semble éclairé par deux vastes incendies.

Le reflet de l'un est le résultat des feux allumés par la troupe depuis la porte Saint-Martin jusqu'au boulevard Bonne-Nouvelle; le reflet de l'autre est causé par la flamme qui s'élève au-dessus d'un monceau de chaises et de baraques, entassées et brûlantes au milieu de la grande allée des Champs-Élysées.

23 février. — Toute la nuit les troupes ont bivouaqué dans la boue. Au moment où le jour paraît, les feux s'éteignent, la pluie commence à tomber par torrents et fait répéter à quelques personnes le mot de Péthion: *Il pleut, il n'y aura rien.*

On se trompe, pendant la nuit les hommes qu'on a vus disparaître dans ce labyrinthe de rues qui s'étend de la place du Caire à

la place Royale, ont fait leur œuvre; de tous côtés les barricades se sont élevées, et le jour en paraissant éclaire le travail silencieux et menaçant de la nuit.

Deux généraux commandent les deux forces auxquelles le gouvernement a toujours demandé son appui; le général Tiburce Sébastiani est à la tête de la troupe de ligne, le général Jacqueminot dirige la garde nationale.

Le premier s'effraie du poids de la responsabilité qu'il porte; il ne prend que des demi-mesures, il hésite, ignorant de cette guerre des barricades dont aucune école militaire n'a formulé les règles. L'autre, souffrant, relevant d'une maladie grave, sentant dans la garde nationale une sourde opposition, qui ne demande peut-être qu'à éclater, ne prend aucune initiative et se contente d'écouter les rapports qui lui sont faits.

Pendant la nuit des ordres ont été donnés aux troupes qui environnent la ville. Elles arrivent à marches forcées par la barrière de Passy et s'enfoncent sous les guichets du Carrousel qui referme derrière elles ses portes de fer.

A dix heures du matin un régiment de ligne, précédé d'une batterie d'artillerie, défile sur la rive gauche et va prendre position près de l'île Saint-Louis.

La veille au soir, le bruit s'est répandu que la garde nationale a été convoquée; mais à trois heures du matin contre-ordre avait été donné à toutes les mairies, et l'on n'apercevait dans les rues aucun représentant de cette grande puissance qui avait déjà fait pencher trois fois la victoire en faveur du gouvernement.

Vers onze heures les premiers rappels battirent.

On comprit, à ce cri de la royauté à la garde nationale, que les événements prenaient de la gravité; en effet, on se battait avec acharnement rues Beaubourg, Quincampoix, Bourg-l'Abbé, dans les quartiers Saint-Martin-des-Champs, du Mont-de-Piété et du Temple. Une barricade formée de deux diligences renversées et remplies de pavés, avait été élevée à l'angle de la rue Rambuteau. Le 69e de ligne et un bataillon de chasseurs de Vincennes y furent repoussés trois fois et ne s'en emparèrent qu'à la quatrième tentative, en per-

dant douze hommes pour le régiment et quatre pour le bataillon.

Le 34e de ligne perdait un de ses chefs de bataillon, atteint d'un coup de fusil tiré d'une des fenêtres de la place du Châtelet.

Pendant ces collisions, on incendiait les barrières, et la garde nationale des Batignolles, qu'on avait voulu désarmer au nom du peuple, faisait feu et tuait trois hommes que l'on transportait à la Morgue.

Nous avons dit que le rappel avait été battu à onze heures pour la garde nationale. Le mépris qu'on semblait avoir eu d'elle la fit hésiter d'abord, mais bientôt elle comprit que ce rappel était bien plus battu au nom du peuple qu'à celui de la royauté.

Alors elle commence à paraître dans les rues. Seulement son parti est pris d'avance; cette fois elle arrêtera le feu, cette fois elle se fera intermédiaire entre le faubourg Saint-Antoine et les Tuileries, mais elle posera ses conditions d'avance : le ministère tombera, la réforme sera adoptée.

C'est au cri de : *Vive la réforme! A bas le ministère!* que s'avance la 10e légion. Des fourgons d'artillerie passent sur la place Bourbon, elle les arrête. A partir de ce moment, pas plus de munitions aux troupes qu'au peuple : il faut que le sang cesse de couler.

Un bataillon de la 2e légion se dirige vers les Tuileries. On lui a dit que le roi ignorait le vœu populaire, elle va le lui porter de vive voix ; elle est commandée par M. Léon de Laborde, le fils de l'ancien général créé baron à Wagram. Mais les grilles des Tuileries sont fermées, le bataillon revient sur ses pas, rencontre au boulevard un escadron de cuirassiers prêt à charger sur le peuple. Il se place entre lui et le peuple : la charge est arrêtée.

Un détachement de la 3e légion a suivi la rue Montmartre et est descendu jusqu'aux Petits-Pères aux cris de : *Vive la réforme! à bas le ministère!*

Arrivé devant l'église, il trouve les gardes municipaux chargeant le peuple ; il croise la baïonnette, marche aux soldats qui se retirent. Alors les détachements de gardes nationaux se fractionnent et parcourent les rues, les boulevards et les quais. On dirait qu'un mot d'ordre universel a été donné, et que ce mot d'ordre est : *haut les*

armes! Pas un acte d'hostilité n'est échangé entre elle et la ligne. Les soldats ne crient pas : *Vive la réforme! à bas le ministère!* mais ils laissent les gardes nationaux et le peuple le crier à leur bon plaisir.

Bientôt cette intervention de la garde nationale, tout amicale pour le peuple, toute menaçante pour le pouvoir, est connue aux Tuileries. Ces cris de : *Vive la réforme! à bas le ministère!* ont été entendus à la fois du roi et des ministres. M. Guizot, en son nom et en celui de ses collègues, offre sa démission, qui est acceptée.

Il a quitté un quart d'heure la Chambre; ce quart d'heure lui a suffi pour aller aux Tuileries et être de retour.

Il va s'asseoir au banc des ministres.

A peine y est-il, que M. Vavin monte à la tribune et interpelle le ministère.

L'honorable député veut savoir pourquoi la garde nationale a été convoquée si tard; il s'adresse aux ministres et leur demande des explications.

M. Guizot se lève, et de sa place répond :

— Je crois qu'il ne serait pas conforme à l'intérêt public, ni à propos d'entrer en ce moment dans aucun débat sur les interpellations de l'honorable M. Vavin....

Des rumeurs interrompent le ministre. On croit que c'est encore une de ces hautaines retraites qui lui sont habituelles; mais il lève la main, fait comprendre qu'il n'a pas fini de parler. Alors on se tait.

— Le roi, continue-t-il, vient de faire appeler M. le comte Molé....

Des applaudissements partent des tribunes et l'interrompent.

Il attend, avec son calme habituel, que cette cruelle approbation s'éteigne, et reprend avec sa voix ordinaire :

— Le roi a fait appeler M. le comte Molé pour le charger de la formation d'un nouveau cabinet. Quant à nous, jusqu'au moment où nous aurons résigné nos pouvoirs, nous maintiendrons l'ordre comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour.

A peine ces dernières paroles sont-elles prononcées, que l'agitation est au comble; tout le monde se lève, des groupes animés se

forment dans l'hémicycle, le banc des ministres est littéralement assiégé par un flot de députés du centre, qui interpellent violemment M. Guizot ; les mots de *lâcheté* et de trahison se font entendre au milieu de cette majorité abandonnée de son chef.

Puis ces mots : *Allons chez le roi ! allons chez le roi !* entraînent hors de la grille à peu près la moitié des députés.

A l'instant même les tribunes se vident. Chacun a hâte de crier au dehors la nouvelle que personne ne saurait encore sans l'interpellation de M. Vavin. Pendant qu'elle va, comme un souffle de joie, passer sur Paris, voyons ce que fait le roi.

Le roi est debout dans l'embrasure d'une fenêtre avec M. Molé. Il semble être étranger à ce qui se passe. Le terrible enseignement qui a ébranlé toutes les convictions et même tous les intérêts, a passé près de lui sans l'éclairer un seul instant. Il discute la formation d'un nouveau ministère avec M. Molé ; mais comme il est convaincu que sa politique est irréprochable, il veut bien sacrifier les instruments de sa politique, mais non pas sa politique elle-même.

— C'est une promenade d'étudiants, dit-il, et voilà tout.

C'est inutilement que M. Molé veut lui faire comprendre que cette fois c'est bien un duel entre le peuple et la royauté. Il n'obtient aucune concession et se retire sans avoir rien décidé, et reverra le roi dans la soirée.

En effet, un instant on peut croire que cette concession suffira aux exigences populaires. A peine le bruit de la chute de M. Guizot s'est-il répandu, comme si toute cette haine pesait sur lui seul, qu'elle semble s'écouler et se perdre de tous côtés.

Il était bien bas ce ministère dans l'esprit de tous, puisque le ministère Molé est une amélioration.

C'est à quatre heures que ce bruit se répand. A l'instant même, tout change d'aspect, la foule afflue aux boulevards, la confiance est sur tous les visages. On s'interpelle sans se connaître, on se demande si elle est bien vraie cette nouvelle à laquelle on ne peut pas croire, et quand on s'est répondu *oui* mutuellement, on se serre la main comme si on était de vieux amis.

On est aux jours courts et sombres de l'année. A cinq heures et

demie la nuit est venue. Mais à l'instant même des milliers de lumières étincellent aux fenêtres. Paris flamboie non-seulement sur toute la ligne des boulevards, mais encore on voit s'allumer dans leur profondeur toutes les rues transversales qui viennent y aboutir.

Ce n'est pas le tout. Les torches s'allument aux mains des hommes du peuple; des chandelles, placées dans les canons des fusils, au-dessous des illuminations fixes, font une illumination mouvante. La pluie qui est tombée depuis le matin cesse; le vent qui souffle depuis deux jours s'éteint. Un cordon de flammes s'étend de la Madeleine à la Bastille.

Au milieu de toute cette fête, deux chants se font entendre : la *Marseillaise* et le chant des *Girondins*.

Cinquante années sont enserrées, pour ainsi dire, entre ces deux hymnes patriotiques, dont l'un est l'expression de la menace et l'autre celle du dévouement.

C'est surtout devant le café du Grand-Balcon, cette seconde façade de l'Opéra-Comique, que la foule s'amasse; c'est là que les chants retentissent plus bruyants, c'est là que les applaudissements se font entendre plus frénétiques. Le propriétaire a ouvert tous les robinets à gaz, une éruption de lumière s'est faite, jetant un reflet fantastique sur toutes ces figures joyeuses.

Il est neuf heures et demie, la nuit promet de se passer dans une longue promenade. Cependant quelques inquiétudes circulent encore parmi les esprits douteurs.

Ce ministère Molé, comment se composera-t-il? Existe-t-il même? N'est-ce point une fausse nouvelle jetée au peuple pour le désarmer?

Une chose rassure : c'est qu'on voit s'illuminer l'hôtel Guizot comme les autres maisons, et que cette illumination ne peut être dirigée que par la main d'un successeur.

Un détachement du 14e de ligne, formé en carré devant l'hôtel du ministère et enfermant dans son enceinte une centaine de dragons, regarde cet étrange spectacle en forçant la foule à interrompre sa promenade et à descendre par la rue Basse-du-Rempart, si elle veut aller de la Madeleine à la rue du Mont-Blanc, ou de la rue du Mont-Blanc à la Madeleine.

Tout à coup on voit s'avancer, venant de la Bastille, une troupe remarquable entre toutes celles que l'on a vues passer.

Elle est conduite par un homme vêtu seulement d'un pantalon bleu et d'une chemise; de ses bras nus il élève au-dessus de sa tête et de celles de ses compagnons un drapeau rouge; à ses côtés sont deux hommes avec des torches. Derrière lui un quatrième porte, empalé dans un long bâton, un mannequin de paille enduite de poix. Le mannequin brûle, et après le drapeau de sang fait un drapeau de feu. Deux cents hommes du peuple, à peu près, suivent cette double bannière.

A la hauteur de la porte Saint-Denis, l'étrange cortége a rencontré un régiment de cuirassiers qui longe les boulevards en sens inverse : soldats et peuple échangent le double cri : *Vive la réforme! A bas Guizot!*

Puis chacun continue sa route, les cuirassiers vers la Bastille, le cortége flamboyant vers la Madeleine.

Ceux qui le voient venir de loin le regardent avec étonnement et le sentent passer avec crainte. On devine que c'est un de ces nuages gros d'éclairs, qui portent la foudre dans leurs flancs.

Arrivé à la rue de la Paix, une portion du cortége se détache du groupe principal et se perd au milieu de la population.

Ceux qui le suivent des yeux peuvent lui voir prendre la rue Neuve-Saint-Augustin.

Sans doute les deux fractions, séparées un instant, vont se rejoindre à la Madeleine.

Ce qui reste du cortége continue de suivre le boulevard, laissant derrière lui, comme fait un bâtiment à vapeur, un sillage mouvant et une colonne de fumée, toute pailletée d'étincelles.

Mais, à la hauteur du ministère des affaires étrangères, la colonne rencontre une des faces du carré formé par le 14e de ligne et s'arrête.

Sur ses flancs et derrière elle est une foule compacte.

L'officier qui commande le détachement ouvre le carré, passe et marche au-devant du cortége.

De son côté, l'homme au drapeau rouge se détache du bataillon, et marche au-devant de l'officier.

Quelles furent les paroles échangées entre ces deux hommes? nul ne le sait. Tout à coup une détonation isolée se fait entendre; le cheval du commandant se cabre au milieu d'un nuage de fumée; l'officier rentre d'un bond dans le carré, le mot *feu!* se fait entendre, deux lignes de fusils s'abaissent, un large éclair jaillit sur toute la ligne, des cris d'agonie retentissent; le boulevard, encombré, se dégorge en cinq minutes dans la rue de la Paix et dans la rue Basse-du-Rempart, dont les parapets sont brisés.

Ceux qui sont aux fenêtres alors voient un horrible spectacle : cinquante-deux tués ou blessés sont étendus sur le pavé des boulevards; les cadavres gisent immobiles, les blessés se traînent dans leur sang.

Deux femmes sont parmi les cadavres.

D'où vient ce massacre sans avertissement, cet assassinat sans sommation? Comment toute une ligne d'hommes armés a-t-elle tiré à bout portant sur une masse d'hommes, de femmes et d'enfants sans armes?

Le commandant comprend quelle funèbre responsabilité va peser sur lui, quand il se voit seul sur le boulevard désert, en face de ces morts et de ces agonisants. Il s'effraie, et il ordonne à un de ses officiers d'aller donner des explications au peuple.

Des explications! comme si une langue humaine pouvait expliquer une pareille boucherie!

L'officier part, esclave de la discipline. Peu de missions ont offert un pareil danger. Gérard, attaquant un lion jusque dans son repaire, est plus sûr de sa vie que cet envoyé ne l'était de la sienne.

Il passe rapidement au milieu des cadavres, entre chez Tortoni et donne l'explication suivante :

« Le commandant a seulement donné l'ordre de croiser la baïonnette; un des fusils était armé, dans le mouvement il est parti, toute la ligne a cru qu'on avait commandé le feu et a fait feu. »

Au moment où il donne cette incroyable explication, un homme, armé d'un fusil à deux coups, se précipite dans le café, met en joue l'officier et va le tuer à bout portant, lorsque des gardes natio-

naux relèvent son fusil, font à l'officier un rempart de leurs corps, et le ramènent au bataillon.

Là, on retrouve la même colonne, mais décimée. Elle a rapporté avec elle un tombereau pour emporter ses morts. Dix-sept cadavres sont entassés dans la funèbre voiture; puis elle se met en marche, éclairant de ses torches le char mortuaire, qui laisse partout où il passe une trace de sang.

Partout, sur le passage du sombre convoi, on crie : *Aux armes!* Les boutiques se ferment, les fenêtres s'éteignent; on voit s'agiter dans l'ombre des hommes armés, qui sortent on ne sait d'où.

Le tombereau et ceux qui l'escortent se dirigent vers les bureaux du *National*, en criant: *Aux armes! on nous assassine! Aux armes! aux armes!* Ils y font une station d'un instant, puis ils continuent leur route à pas lents, au milieu d'une foule qui s'enivre de vengeance à ce spectacle.

De temps en temps les cris redoublent; c'est qu'un homme monte sur le tombereau, soulève et dresse, de temps en temps, le cadavre d'une femme qui a la poitrine trouée par une balle; puis, lorsque la lumière vacillante de la torche a éclairé pendant une minute la terrible vision, il lâche le cadavre, qui retombe, avec un bruit mat, sur son lit de mort.

Partout où il passe, le cortége sombre sème la vengeance : elle poussera dans la nuit, et sera bonne à moissonner demain.

Enfin, le tombereau quitte les boulevards et s'enfonce dans les rues encore éclairées; puis il atteint ces rues sombres où la haine est plus acharnée, parce que la misère est plus grande.

On l'entend encore comme un tonnerre lointain quand il a disparu.

On sait d'où il vient; sait-on où il va?

CHAPITRE XXVI.

A partir de ce moment, ce n'est plus la chute du ministère que le peuple demande, c'est la chute de la royauté.

Un détachement de la 2e légion rentrait par la rue Lepelletier, s'acheminant vers la cour de la mairie, rue Chauchat; il était suivi par toute une population criant : *Aux armes!* et lui reprochant sa retraite. Chaque homme avait la mort dans le cœur et demandait à marcher, mais le colonel n'était pas là.

Le commandant de la garde nationale de Saint-Germain, qui avait assisté à la scène de l'hôtel des Capucines, et qui avait à la hâte revêtu son uniforme, s'élance alors dans l'intérieur de la cour de la mairie; il y trouve M. Berger avec trois cents hommes à peu près : il demande si l'on veut marcher sur l'hôtel des Capucines. Le maire, revêtu de son écharpe, hésite un instant : la position est grave, à partir de ce moment c'est de la rébellion.

Mais le détachement en entier crie : *En avant!* Il demande des cartouches, les cartouches sont refusées; les baïonnettes suffiront. Un tambour est poussé dehors, et s'éloigne dans la direction de la rue du Faubourg-Montmartre en battant la générale.

Le détachement de la 2e légion sort, s'élance sur le boulevard, s'empare du poste gardé par le 14e, qui se retire du côté du Carrousel. On entend en ce moment vibrer dans l'air la plainte du tocsin.

C'est sur ce double bruit, du tambour et de la cloche, que vibre la dernière heure de cette journée aux fatales péripéties.

24 février. — On entend des Tuileries le double tocsin qui appelle le peuple aux armes et Dieu au secours du peuple.

A une heure du matin, le roi a demandé pour la troisième fois M. Molé. M. Molé n'a pas reparu.

M. Guizot seul était fidèle à ce poste, dont le roi ne peut se décider à le renvoyer, et dont il ne peut se décider à sortir.

Ces deux hommes, qui roulent vers l'abîme commun que chacun

a creusé à l'autre, se font encore illusion, tant les murailles des palais royaux sont épaisses, tant les portes en sont bien gardées contre la vérité.

On est mécontent de la faiblesse du général Tiburce, de la langueur du général Jacqueminot. Il faut donner le commandement des troupes au maréchal Bugeaud: il faut tacher du sang populaire l'écusson d'Isly.

La nomination du maréchal Bugeaud au commandement de la place est signée par le roi, contresignée par M. Guizot.

Le dernier acte de l'homme de Gand sera la flèche du Parthe.

Le roi, voyant que M. Molé ne venait point, avait fait appeler M. Thiers.

Vers une heure un quart un huissier l'annonça.

M. Guizot et lui se rencontrèrent à la porte, M. Guizot sortant, M. Thiers entrant.

Ces deux hommes, qui se saluaient avec la politesse de deux ennemis qui savent vivre, étaient loin de se douter que leur double carrière était finie.

M. Thiers trouva la nomination du maréchal Bugeaud sur la table; il l'accepta, mais à la condition qu'on n'attaquerait pas le lendemain une seule barricade.

Mais il demanda de s'adjoindre M. Barrot.

Le roi y consentit.

M. Thiers prit alors une plume et écrivit cette proclamation :

« Citoyens de Paris,

« L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.

« MM. Odilon Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

« Liberté. — Ordre. — Union. — Réforme. »

Cette proclamation fut envoyée à la police, avec ordre de l'afficher pendant la nuit.

M. Thiers, avec cette confiance admirable qu'il a en lui-même et qui, selon les temps, est une qualité suprême ou un suprême défaut, M. Thiers, qui croyait à sa popularité et à celle de M. Odilon Barrot, ne douta point qu'en voyant, le lendemain matin, sur tous les murs, son nom et celui de son collègue, les Parisiens ne jetassent leurs armes pour battre des mains.

Il se retira chez lui, attendant le jour en toute sécurité.

M. Guizot rentra derrière M. Thiers; il était resté aux Tuileries, le roi l'attendait dans son cabinet.

On assure que ces deux hommes, dont la prévoyance, disait-on, était si grande, restèrent encore une heure ensemble, sans remords du passé, sans prévision de l'avenir.

Le poëte latin l'a dit :

« Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre. »

Et, cependant, on pourrait leur apprendre ce qui se passe dans Paris.

Cette fois, la nuit est venue et s'écoule sans que la ville se soit endormie complétement.

La résistance veille, elle organise le combat pour le lendemain.

Nous avons tous vu cette nuit étrange, où il semblait qu'un tremblement universel agitât les pavés, où une armée de travailleurs silencieux dressait un réseau de barricades, où le peuple, cet admirable stratégiste prenait ses dispositions.

C'étaient les Tuileries qui étaient cernées à leur tour; l'attaque, comme un serpent aux mille têtes et au corps gigantesque, avait enveloppé le château royal. Dès le matin, chacune de ces têtes souffla le feu.

M. Thiers se réveilla au bruit de la fusillade; la proclamation affichée pendant la nuit n'était pas signée, et l'on n'avait omis qu'une chose, c'était de l'envoyer au *Moniteur*.

Ceux qui la lurent sur la muraille crurent à un nouveau piége.

Mais peut-être la présence de MM. Thiers et Odilon Barrot fera-t-elle ce que n'a pu faire leur nom. On presse M. Odilon Barrot de

monter à cheval, de parcourir les rues; il hésite, et finit par déclarer qu'il ne sait pas monter à cheval.

On l'enlève et on le met en selle; on le conduira par la bride comme Mardochée.

Pendant ce temps, M. Guizot sort des Tuileries par le guichet de l'Échelle. En arrivant à la rue de Rivoli, deux coups de fusil, dont les balles viennent siffler dans la cour du château, retentissent; il rentre par le guichet du Carrousel et monte à l'état-major.

C'est là qu'on le perd de vue.

A sept heures du matin, M. Thiers est rentré aux Tuileries; il a réuni MM. Duvergier de Hauranne, Crémieux, Lasteyrie, de Rémusat, de Beaumont et Lamoricière.

C'est un ministère, à peu de chose près.

La nouvelle que M. Bugeaud était nommé commandant de la place a produit un si terrible effet, que la première demande de M. Thiers est sa révocation. Le roi révoque.

L'ordre est donné de cesser le feu partout, mais en gardant les positions.

Vers neuf heures, on entend une grande rumeur dans la cour même du château; les surveillants s'appellent, prennent leurs fusils et se précipitent par le guichet; trois ou quatre coups de fusil viennent de partir de la maison située au coin de la rue de Rivoli et de la rue de l'Échelle.

L'avant-garde du peuple est déjà là.

Madame la duchesse d'Orléans fait fermer celles des fenêtres de son appartement qui donnent sur la rue de Rivoli. Elle se retire chez le roi, en ordonnant d'habiller ses enfants et de les conduire chez la reine.

Un instant après, les surveillants rentrent avec deux prisonniers.

La cour du château est gardée par trois mille hommes de troupes à peu près, et par six pièces de canon en batterie.

A dix heures et demie, on se rassemble pour déjeuner, comme d'habitude, dans la galerie de Diane; on attend un instant le roi, qui arrive en souriant; qu'a-t-il à craindre maintenant que le bouclier de l'opposition le couvre?

Il se met à table et chacun s'assied.

A peine a-t-on commencé de déjeuner, qu'une porte s'ouvre et qu'on voit apparaître, au mépris de toute étiquette, sans être annoncés, MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne.

Ils sont conduits par M. de Laubessein, officier d'ordonnance.

Les deux ministres ne sont point pâles, ils sont livides.

Ils demandent M. le duc de Montpensier.

M. le duc de Montpensier se lève en faisant signe de la main au roi et à la reine de se tranquilliser, mais le signe est insuffisant: tout le monde est debout, et le roi et la reine, en même temps que le jeune prince, s'avancent vers les deux ministres.

— Sire, dit M. de Rémusat, Votre Majesté ne sait donc pas ce qui se passe?

— Que se passe-t-il? demande le roi.

— Mais ici, sur la place de la Concorde, à trois cents pas de Votre Majesté, les dragons rendent leurs sabres et les soldats leurs fusils...

— Impossible! s'écrie le roi.

— Pardon, sire, dit M. de Laubessein, j'ai vu.

C'est la première fois que la vérité arrive à Louis-Philippe.

Personne ne songe à se remettre à table; le roi sort avec les deux ministres, emmenant M. le duc de Montpensier.

La reine court après son mari et le rejoint.

— Sire, dit-elle, montez à cheval et mourez s'il le faut; du balcon des Tuileries, votre femme et vos enfants vous regarderont mourir.

Le roi, en effet, monte à cheval et passe la revue des troupes qui se trouvent dans la cour des Tuileries.

A ces troupes sont joints deux bataillons de la garde nationale.

La ligne et la cavalerie crient : *Vive le roi!*

Beaucoup de cris de : *Vive le roi!* sortent aussi des rangs de la garde nationale, mais ils sont accompagnés de quelques cris de : *Vive la Réforme!*

La reine et les princesses sont à une fenêtre, et suivent le roi des yeux.

Le roi rentre. M. Thiers l'attend; son espérance a été trompée, sa

popularité n'est plus à la hauteur de la révolte ; il demande la présidence pour M. Odilon Barrot.

En ce moment, on apprend que M. Odilon Barrot s'est présenté, de son côté, aux barricades, et, froidement accueilli, s'est retiré.

Ainsi, le vaisseau de la royauté fait eau de toutes parts; en quelques heures, trois ministères sont jetés à la mer, et la tempête continue.

Le roi prend la plume et va signer la nomination de M. Barrot à la présidence.

Le roi, en ce moment, a près de lui MM. Thiers, de Rémusat, M. le duc de Montpensier et M. de Lamoricière.

MM. Thiers et de Rémusat sont debout à la cheminée, le duc de Montpensier cause tout bas avec M. de Lamoricière.

Le roi est au bureau.

On entend une vive fusillade du côté du Palais-Royal.

Tout à coup, la porte du cabinet s'ouvre et M. de Girardin entre.

M. de Girardin, directeur de la *Presse*, a été chargé, avec M. Merruau, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, de publier l'ordonnance qui porte au ministère, MM. Thiers et Barrot.

M. de Girardin est plus pâle, mais aussi calme que d'habitude.

Il s'avance vers le roi.

— Sire, dit-il, que va faire Votre Majesté?

— Signer la nomination de M. Odilon Barrot à la présidence du conseil.

— Il est trop tard.

Le roi le regarde étonné.

C'est la deuxième fois depuis le matin que l'on prononce ce mot devant lui.

— Sire, ce n'est plus un changement de ministère que le peuple veut, c'est une abdication. Abdiquez, sire, ou, dans une heure, il n'y aura plus, en France, ni peuple ni royauté.

Le roi laisse tomber la plume.

— Sire, dit M. de Girardin, en la lui remettant aux mains, une minute de retard et tout est perdu.

Le roi semble chercher autour de lui.

— Voici la proclamation toute prête : je l'ai fait imprimer d'avance, dit M. de Girardin.

Et il met sous les yeux du roi un placard sur lequel on lit cette courte abdication :

Abdication du roi :
Régence de la duchesse d'Orléans;
Dissolution de la Chambre;
Amnistie générale.

Le roi hésite.

Le duc de Montpensier s'approche.

— Au nom de la France, sire, abdiquez, dit-il.

— Eh bien ! soit, dit le roi ; puisque vous le voulez tous, j'abdique.

— Votre parole, sire, dit M. de Girardin.

— Elle est donnée, répond le roi.

M. de Girardin n'en demande pas davantage, il s'élance a travers les degrés, sort des Tuileries tout courant et arrive à la barricade de la rue Saint-Honoré.

— Abdication ! crie-t-il ; abdication ! le roi abdique !

— Est-ce écrit ? Est-ce imprimé ? Est-ce signé ? demande-t-on. Où est l'acte ?

— On va vous le présenter tout à l'heure.

— N'est-ce pas pour nous tromper encore ? N'est-ce pas une nouvelle ruse ? N'est-ce pas un nouveau piége ?

— Non, sur ma tête !

— Bien, passez.

M. de Girardin passe comme un soldat court au feu : il entend la fusillade pétiller sur la place du Palais-Royal et y court ; mais là, non-seulement la difficulté est plus grande, mais le danger plus pressant.

La fusillade couvre sa voix, les balles sifflent autour de lui.

— Abdication ! abdication ! crie-t-il.

Quelques combattants s'arrêtent.

— Est-ce écrit ?

— Le roi signe en ce moment.

— Qu'on nous apporte l'abdication signée et nous verrons.

Le combat recommence.

En effet, pendant ce temps, le roi écrit ces mots, triste et dernier autographe qui restera de la main royale :

« J'abdique en faveur de mon petit-fils le comte de Paris. Je désire qu'il soit plus heureux que moi. »

Et il signe.

Le général Lamoricière prend la feuille de papier et part à son tour.

Le fils de l'amiral Baudin s'élance derrière lui, chargé d'une semblable mission.

L'un ira place du Palais-Royal, l'autre place de la Révolution.

En ce moment on annonce au roi que le maréchal Gérard, qu'il a fait demander, est à ses ordres. Il y a deux ans que le roi n'a vu ce vieil ami; mais, à l'heure du danger, il s'est souvenu de lui, et l'a envoyé chercher.

— Qu'il entre! qu'il entre! s'écrie le roi.

Et il court au-devant de lui.

— Oh! mon brave maréchal, dit le roi tout tremblant d'émotion, il n'y a que vous qui puissiez nous tirer de là.

— Sire, je n'ai plus que ma vie à offrir à Votre Majesté, dit le maréchal, mais elle est bien à lui.

— Allez au-devant de ces *gens-là*, maréchal, et dites-leur que j'abdique.

— Faites-moi donner un cheval, sire.

L'ordre est transmis; mais tout le monde a la tête tellement perdue, qu'on ne peut trouver d'autre cheval que celui que vient de monter le roi. On l'amène au maréchal tout caparaçonné de crépines d'or.

Il monte dessus avec son paletot et son chapeau rond, sort par la grande grille des Tuileries, traverse la place du Carrousel, une branche verte à la main. Seulement, comme il n'y a au 24 février d'arbres verts que les cyprès, c'est avec une branche de cyprès qu'il marche au-devant de l'émeute.

Il arrive à l'extrémité de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Là, une grande foule se presse, on reconnaît le maréchal Gérard, on crie : *Vive le maréchal Gérard !*

— Mes amis, dit-il, je vous apporte une bonne nouvelle, et que vous pouvez croire : le roi a abdiqué en faveur de M. le comte de Paris.

Mais aucune acclamation ne répond à cette nouvelle. On crie : *Vive le maréchal Gérard !* voilà tout.

Et tout en criant *vive le maréchal !* la foule le repousse sur la place du Carrousel où elle commence à reparaître.

Alors les soldats qui sont campés sur la place font retraite dans les Tuileries et ferment les grilles.

Le maréchal ne peut plus même rentrer pour rendre compte au roi de sa mission ; il comprend que tout est fini, descend du cheval royal qu'il abandonne comme trophée à la foule, et sort par le guichet du bord de l'eau.

Lamoricière a été plus malheureux encore ; on a tiré sur lui, une balle lui a traversé la main.

Un homme du peuple, en outre, lui a appuyé son fusil sur le flanc et a lâché la détente.

Le fusil a raté.

Le fils de l'amiral Baudin n'a trouvé qu'un faible écho sur la place de la Révolution, d'ailleurs le combat est à peu près fini de ce côté.

Pendant que les quatre ambassadeurs de la royauté expirante échouent sur quatre points, le roi ôte son uniforme, détache son cordon, pose son épée sur une table et reprend ses habits bourgeois.

La reine le regardait faire, pâle, immobile. On sentait que l'altière fille de Caroline, celle en qui le sang des Bourbons ne s'est point altéré, eût mieux aimé voir son mari dépouillé ainsi pour la tombe que pour la fuite.

Elle se retourne vers M. Thiers :

— Voyez votre ouvrage, Monsieur, dit-elle ; c'est vous qui avez fait cela.

M. Thiers comprit tout ce qu'il devait de respect à cette majesté déchue, il ne répondit pas.

— Les chevaux, dit le roi.

— On les amenait, lorsque le piqueur et les deux premiers chevaux d'attelage ont été tués, lui répond-on.

— Alors pas de voiture?

— Si fait, sire; deux voitures sont au pont Tournant : deux voitures prises chez un loueur, deux voitures sans livrées, sans armoiries! c'est plus simple.

— Alors partons!

Le roi tourne un instant sur lui-même, prend ses clés, ouvre un tiroir, cherche comme un homme dont l'esprit se trouble, se lève et remet ses clés à M. Fain, en disant : —Vous attendrez mes ordres.

M. Crémieux s'approche du roi.

— Il est bien entendu, sire, que la régence est à madame la duchesse d'Orléans?

— La régence est à M. de Nemours, dit le roi; une loi la lui a accordée. Maintenant violez la loi si vous voulez. Allons, partons, partons.

Le roi sort, tenant la reine à son bras. On le suit.

Il prend le souterrain que l'Empereur avait fait faire pour le roi de Rome, quand il allait en promenade, suit la terrasse du bord de l'eau et redescend vers l'hémicycle. Là, il passe près d'un tas de sable sous lequel on vient d'ensevelir à la hâte trois cadavres; dernière flatterie à la royauté, qu'on ne veut pas attrister par la vue du sang, et sort par la porte donnant sur le pont Tournant. Là il se trouve au milieu de la population mêlée aux troupes.

Il semblait brisé, s'appuyait sur la reine, au lieu que ce fût la reine qui s'appuyât sur lui.

La reine portait la tête haute et assurée, son œil était plein d'éclairs.

Beaucoup de cris se firent entendre en réponse à cette interpellation.

— Place, place à une grande infortune! crièrent plusieurs voix.

Les trois quarts disaient : *Vive la Réforme! vive la France!* Quelques-uns: *Vive le roi.*

Le groupe marcha ainsi jusqu'à l'asphalte de l'Obélisque.

Là, il s'arrêta comme hésitant.

Aussitôt la foule se resserra autour de lui.

Il se trouva comprimé par une muraille vivante. Le roi parut s'effrayer.

Il y avait de quoi, ne fût-ce que par rapprochement.

A dix pas de l'endroit où se trouvait le fils de Philippe Égalité, la tête de son père avait roulé sur l'échafaud.

Alors le roi quitta le bras de la reine, leva son chapeau et prononça une phrase que l'on n'entendit pas.

A peu de distance stationnaient les deux voitures auxquelles le roi n'avait point fait attention, sans doute à cause de leur pauvre apparence.

C'était cependant le seul moyen de fuite qui lui restait.

Deux petits enfants attendaient dans la première de ces deux voitures, les figures collées à la glace; les portières s'ouvrirent, le roi prit la gauche, la reine prit la droite.

La duchesse de Nemours monta dans la seconde.

Les cochers fouettèrent les chevaux qui emportèrent les deux coupés par la route de Saint-Cloud.

— Ah! vous voilà, dit quelqu'un à M. Crémieux, que faites-vous ici?

— Je viens de mettre la royauté en voiture, répondit-il.

Pendant que le roi, la reine et madame la duchesse de Nemours fuyaient par les quais, que madame la duchesse de Montpensier errait perdue dans la foule, madame la duchesse d'Orléans, au milieu d'un petit groupe de fidèles, composé du général Gourgaud, de M. de Montguyon, du duc d'Elchingen, du comte Vuillaumez, de M. de Boismillon et de M. Asseline, attendait les nouvelles.

Depuis la scène du déjeuner elle se trouvait séparée du roi et de la reine.

Au moment où le maréchal Gérard fut repoussé sur le Carrousel, la foule y déborda.

Aussitôt le bruit de deux pièces de canon se fit entendre et la fusillade retentit sur toute la ligne.

Le roi pouvait être alors à moitié chemin du jardin des Tuileries.

Le Carrousel qui etait plein de monde fut évacué en un instant.

La duchesse d'Orléans jeta un cri.

— Mais, dit-elle, j'ai entendu le roi donner l'ordre de cesser le feu.

— En effet, cet ordre a été donné, répondit un des officiers; mais on aura oublié de le transmettre aux soldats du palais.

— Général, dit la princesse à M. Gourgaud, vous qui êtes en uniforme d'officier d'artillerie, courez donner l'ordre aux batteries de s'arrêter.

Le général Gourgaud s'élança, apparut un instant dans la cour et donna l'ordre.

Les mèches des artilleurs furent éteintes, les soldats de la ligne mirent l'arme au pied.

En ce moment un huissier entre et dit à madame la duchesse d'Orléans :

— Le roi et la reine sont partis.

— Comment, partis?

— Oui; monseigneur le comte de Paris est le roi, et Votre Altesse régente.

— Et le roi n'a trouvé que vous pour me faire annoncer une pareille nouvelle?

L'huissier s'inclina.

— Monsieur de Boismillon, dit la duchesse, voyez donc, courez donc; peut-être trouverez-vous quelqu'un; il est impossible qu'on me laisse seule avec une pareille responsabilité.

M. de Boismillon obéit, traversa les chambres solitaires et revint en disant :

— Personne, madame la duchesse.

— Eh bien, dit-elle, je vais aller m'asseoir, mes deux enfants dans les bras, sous le portrait de mon mari; ceux qui viendront me chercher pour me faire régente ou pour me tuer, me trouveront là.

Au moment où elle se retirait, M. Dupin entra.

— Ah! Monsieur, dit-elle en s'élançant, que m'annoncerez-vous? que me direz-vous?

— Je vous dirai, Madame, que peut-être êtes-vous appelée à jouer le rôle de Marie-Thérèse.

— Disposez de moi, Monsieur, ma vie appartient à la France et à mes enfants.

— Alors, partons, partons vite; il n'y a pas de temps à perdre.

— Où cela?

— A la Chambre.

— Je vous suis; venez, Messieurs.

Ces mots s'adressaient à ce faible groupe de fidèles que nous avons désignés plus haut.

En ce moment M. le duc de Nemours entra. Il était resté pour accompagner sa belle-sœur, et résigner en sa faveur ses pouvoirs de régent.

Le cortége se mit en marche.

Au moment où il sortait par le pavillon de l'Horloge, le peuple entrait par la grille du Carrousel, et par les guichets qui s'ouvrent sur les quais et sur la rue de Rivoli.

La duchesse d'Orléans tenait le comte de Paris par la main, un aide-de-camp portait le duc de Chartres.

Un valet nommé Hubert les suivait à quelques pas.

Au milieu du pont de la Concorde, le comte de Paris tomba; on n'avait pas eu le temps de nouer les cordons de ses souliers, et un de ses souliers était en pantoufle. L'enfant se relève, il ne s'était fait aucun mal.

Ce n'était point un accident, c'était pis, c'était un présage.

Pendant que madame la duchesse d'Orléans entre à la Chambre, jetons un regard sur ce qui se passe au Château-d'Eau, et sur ce qui va se passer aux Tuileries.

Nous avons vu M. de Girardin venir échouer à la place du Palais-Royal; nous avons vu le général Lamoricière repoussé de la rue Saint-Honoré; nous avons vu le maréchal Gérard ramené au Carrousel.

Le centre de cette triple résistance était sur la place du Palais-Royal. C'était là que la royauté ébranlait encore Paris avec les dernières secousses de son agonie. C'est là que le volcan populaire jetait ses dernières flammes.

Le gouvernement de Louis-Philippe avait fait fortifier le Château-d'Eau avec grand soin, il comprenait que c'était, en termes de forti-

fications, un des ouvrages avancés des Tuileries. Les portes ne pouvaient être enfoncées que par le canon ou par le peuple, ces deux forces qui renversent tout.

Là le combat dura près de cinq heures.

Le peuple s'était emparé du Palais-Royal, et faisait feu des fenêtres.

Le peuple avait élevé des barricades et faisait feu de derrière les barricades.

Que de malédictions furent lancées, que de promesses de vengeance furent faites pendant ces cinq heures

Au milieu de ces balles qui se croisent en sifflant, entourées par cette flamme qui éclate à toutes les fenêtres, une jeune femme va chercher les blessés, les ramène chez elle, les panse. On croirait qu'elle n'appartient pas à ce monde, ou tout au moins qu'elle est invulnérable.

Cet ange du champ de bataille, dont les Scandinaves eussent fait une quatrième Valkivie, était mademoiselle Lopez, artiste de l'Odéon.

Pendant que les murs du Château-d'Eau blanchissaient sous les balles, tandis que le pavé de la place rougissait sous le sang, on forçait les écuries du roi, et l'on brûlait sur la place du Carrousel les voitures de la cour.

Tout à coup le cri :

— Le feu! le feu au Château-d'Eau! retentit. Le peuple, avec cette rapidité d'intention qui n'appartient qu'à lui, comprend qu'il vient de trouver le seul auxiliaire qui peut le faire vainqueur; il s'attelle aux voitures en flammes, il les pousse, il les traine, il débouche avec elles sur la place du Palais-Royal, les accumule autour du bastion; on roule un tonneau d'eau-de-vie au milieu du cratère, on jette les meubles par les fenêtres du château Égalité, un bûcher s'élève, la flamme s'augmente, le vent la couche sur les murailles, elle s'attache à tout ce qu'elle peut mordre, s'acharne aux fenêtres et aux portes, charbonne le bois, rougit le fer, victorieuse, ragissante, mortelle, pénètre par toutes les ouvertures. Les coups de feu s'éteignent peu à peu; l'incendie a tué la fusillade

Toute l'histoire que nous venons de raconter est écrite sur la fa-

çade noircie par la fumée, criblée par les balles. Allez voir cette page de pierre et vous pourrez comprendre ce qu'a été la lutte.

Mais elle est finie, la foule se rue sur les Tuileries; seulement elle arrive trop tard, depuis deux heures les Tuileries sont prises.

Au reste la minute, la seconde où le château a été pris est constatée.

Un doigt presque aussi puissant que celui de Dieu a arrêté le temps; un homme du peuple est monté à l'horloge et a brisé le balancier.

Et la pendule impassible et inexorable a marqué l'heure de la victoire du peuple, et la chute de la royauté.

Une heure et demie.

Pendant que le duc de Nemours, la duchesse d'Orléans, les jeunes princes, les aides-de-camp et les secrétaires sortaient par le pavillon du milieu, le peuple, nous l'avons dit, entrait par la grille, par les quais et par la rue de Rivoli.

Il se rua sur le château.

Depuis le 10 août 1792, c'est la troisième fois qu'il prendra sur la royauté cette dernière forteresse où elle s'abrite.

Deux fois la royauté la lui a reprise.

Le nombre trois est cabalistique et sacré: cette fois elle lui restera.

En attendant, il passe comme un torrent, comme un incendie, comme une lave: cristaux, vases de Chine, meubles de Boule, secrétaires incrustés d'ivoire ou d'agate, il brise tout, tout, hors les tableaux *qu'il ne pourrait pas refaire.*

C'est lui-même qui a dit ce mot; sublime aveu d'impuissance, sublime reconnaissance du génie.

Tout à coup une décharge retentit.

Un buste de Louis-Philippe vole en éclats sous vingt balles; le roi, jugé par contumace, vient d'être exécuté en effigie.

Où ce torrent s'arrêtera-t-il? où cette lave trouvera-t-elle un obstacle? où cet incendie pourra-t-il s'éteindre?

Devant un souvenir;

Devant l'appartement du prince qu'il a aimé, à la porte de la chambre du duc d'Orléans.

Là vient mourir le flot qui partout ailleurs bat les murailles, roule, se répand, rompt, sape, pulvérise.

Ah! nous nous trompons, il y a encore une chose que l'on respecte, c'est l'or, les bijoux, les diamants.

Des hommes en guenilles montent la garde devant des millions, tandis que d'autres hommes en guenilles jettent le trône par les fenêtres.

Voici ce qui se passait à la Chambre pendant cette heure pleine d'événements.

A midi les députés s'étaient réunis.

Dix minutes après l'ouverture de la Chambre, M. Thiers entra.

Il tenait son chapeau à la main, sa figure était renversée.

— Eh bien! lui crie-t-on de toutes parts, vous êtes ministre?

— La marée monte, monte, monte! dit-il en élevant son chapeau au-dessus de toutes les têtes.

En effet, la marée montait, en effet la vague populaire devait, avant la fin de la journée, couvrir tous les fronts, dépasser toutes les têtes.

On demande de tous côtés M. Barrot.

M. Barrot n'était pas dans la salle.

Plusieurs l'avaient vu passer,

Le matin à cheval,

Vers onze heures en voiture,

A midi à pied.

A cette fois, il paraissait écrasé de fatigue et surtout de découragement.

On venait de lui faire boire la lie de sa popularité.

M. Charles Laffitte monte à la tribune et demande que la Chambre se déclare en permanence jusqu'à la fin des événements.

Cette proposition est votée par acclamation.

Un officier s'approche du président et lui parle à l'oreille.

— Messieurs, dit le président, on m'annonce que madame la duchesse d'Orléans va entrer dans la Chambre.

Des huissiers s'empressent aussitôt d'apporter au pied de la tribune un fauteuil et deux chaises.

La porte de la Chambre s'ouvre, c'est celle en face du président; madame la duchesse d'Orléans descend la pente qui conduit de cette porte à la tribune; elle s'assied dans le fauteuil, les deux jeunes princes prennent à ses côtés place sur les chaises.

Une faible escorte, composée du duc de Nemours, en costume d'officier général, d'aides-de-camp et de gardes nationaux l'accompagne.

Un grand silence se fait dans la Chambre, silence d'attente, surtout d'inquiétude.

Aucun député ne demande la parole.

M. Lacrosse se lève.

— « Parlez, monsieur Dupin, dit-il, parlez donc, puisque c'est vous qui amenez M. le comte de Paris à la Chambre.

— « Mais, dit M. Dupin, je n'ai pas demandé la parole.

— « N'importe, n'importe, le temps presse, il faut que nous sachions à quoi nous en tenir! s'écrie-t-on de tous côtés. A la tribune! à la tribune! »

M. Dupin, enlevé pour ainsi dire par une force morale, monte à la tribune.

— « Messieurs, dit-il, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu; leur résultat a été l'abdication de Sa Majesté Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il en laissait la libre transmission sur la tête du comte de Paris, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans.»

Les centres accueillent ces paroles par de vives acclamations; on entend retentir les cris de : *Vive le roi! vive le comte de Paris! vive la Régente!*

M. Dupin descend de la tribune. On appelle de toutes parts M. Barrot; M. Barrot n'est pas dans la salle.

— « Je demande, dit M. Dupin de sa place, en attendant l'acte d'abdication qu'apportera, selon toute probabilité, M. Barrot, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné jusqu'ici et salué dans l'enceinte de cette Chambre le comte de Paris, comme roi de France, et madame la duchesse d'Orléans comme régente, avec la garantie du vœu national.

— « Messieurs, répond le président, il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes..... »

A ces mots de M. Sauzet, qui semblent indiquer un certain escamotage dans le genre de celui de 1830, de vives protestations s'élèvent des extrémités et surtout des tribunes. Les portes s'ouvrent avec violence; ce sont des gardes nationaux qui les enfoncent, repoussant les huissiers et pénétrant dans la Chambre.

Le flot qui semble devoir tout envahir s'arrête cependant devant madame la duchesse d'Orléans et ses deux fils.

Des interpellations sont échangées entre M. le duc de Nemours et les nouveaux arrivants, qui finissent par reculer jusqu'au pied des escaliers de la tribune.

En ce moment M. Emmanuel Arago pousse M. Marie en lui disant :

— « Parle donc! mais parle donc! »

C'est en effet le moment de parler pour ou contre; la minute est suprême, la seconde qui passe va poser la couronne sur la tête du petit-fils de Louis-Philippe, ou l'emporte à tout jamais, non-seulement loin de la dynastie, mais hors de la France.

M. Marie s'élance en effet à la tribune; mais il demande vainement le silence, il ne peut l'obtenir et fait un pas en arrière.

Au milieu du tumulte, M. de Lamartine se lève et étend la main; ce seul geste obtient ce que n'a pu obtenir M. Marie.

— « Je demande, dit M. de Lamartine, je demande à M. le président de suspendre la séance, par ce double motif, et du respect que nous inspire d'un côté la représentation nationale, et de l'autre la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous. »

Des cris différents se font entendre : Non! non! non! Oui!

— « La Chambre va suspendre la séance, dit M. le président, jusqu'à ce que madame la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés. »

Le duc de Nemours et plusieurs députés s'approchent de la princesse.

Il est facile de voir qu'ils insistent pour qu'ils quittent la Chambre, mais elle s'y refuse obstinément : elle comprend que si elle s'éloigne tout est perdu pour elle et pour son fils.

— « Madame la duchesse d'Orléans désire rester, dit M. Lherbette au président.

M. Marie est toujours à la tribune ; madame la duchesse d'Orléans et ses enfants sont toujours dans l'hémicycle ; seulement, au lieu d'être assis ils se tiennent debout.

M. Marie parvient à obtenir un peu de silence.

— « Messieurs, dit-il, dans la situation où se trouve Paris, il y a pour nous devoir et urgence à prendre une mesure qui puisse avoir autorité sur la population.

« Depuis ce matin, le mal a fait d'immenses progrès : quel parti prendrez-vous? Tout à l'heure on proclamait comme régente madame la duchesse d'Orléans; mais une loi donne la régence à M. le duc de Nemours, et vous ne pouvez en ce moment faire une loi.

« Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de nommer un gouvernement provisoire, non pas pour donner des institutions, mais pour aviser avec les deux Chambres à satisfaire au vœu du pays. »

Des acclamations accueillent ces paroles de M. Marie ; elles font tressaillir madame la duchesse d'Orléans, qui comprend que non-seulement on ne soutient plus la régence, mais encore qu'on l'attaque.

M. Crémieux monte à la tribune sans que M. Marie en descende, se place près de lui et dit :

— « Dans l'intérêt du salut public, une grande mesure est nécessaire; il importe que tout le monde soit d'accord pour proclamer un grand principe et procurer au peuple des garanties sérieuses. Ne faisons pas ce que nous avons fait en 1830, puisque ce qui a été fait alors il nous a fallu le recommencer en 1848.

Des applaudissements des tribunes interrompent M. Crémieux.

— « Instituons un gouvernement provisoire, non pour régler l'avenir, mais pour rétablir l'ordre dans le présent.

« J'ai le plus grand respect pour madame la duchesse d'Orléans, et j'ai conduit moi-même tout à l'heure la famille royale à la voiture qui l'a emportée.

« La population de Paris a montré le plus profond respect pour le malheur du roi ; mais nous, qui avons été envoyés ici pour faire des lois, nous ne pouvons pas les violer. Or, une loi déjà votée dispose

de la régence, et je n'admets pas qu'elle puisse être abrogée en ce moment.

« Croyez-moi, puisque nous sommes arrivés à subir une révolution lorsque nous ne voulions qu'un simple changement de politique, confions-nous au pays, sachons profiter des événements, ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution. Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire, et je propose qu'il soit composé de cinq membres. »

— Adopté! adopté! crie-t-on des extrémités et des tribunes.

En ce moment M. Odilon Barrot paraît.

Tous les yeux se tournent vers lui, ceux de madame la duchesse d'Orléans comme les autres, plus que les autres. Cet homme, que le roi a si longtemps regardé comme son ennemi, c'est le dernier espoir de la régence.

M. Odilon Barrot se dirige vers la tribune; il est abattu, il semble comprendre qu'il n'est plus sympathique à ces masses qui ont envahi l'Assemblée. Le peuple de Février n'est plus pour lui ce qu'était le peuple de Juillet; un sentiment instinctif lui révèle que sa popularité est déchue.

Il apporte l'abdication d'un roi dont le peuple a violemment brisé le trône, il apporte à un enfant une couronne arrachée par la force de la tête d'un vieillard.

Il hésite, il craint.

M. de Genoude l'a devancé à la tribune; on réclame la parole pour M. Barrot, qui demande d'un signe qu'on écoute son collègue. Il puisera peut-être quelques inspirations dans le discours de son prédécesseur; il aura au moins le temps de se remettre.

M. de Genoude exige le concours du peuple; on a négligé, on a mis en oubli ce principe en 1830, dit-il; voyez ce qui nous arrive aujourd'hui.

M. Odilon Barrot prend la parole. Un silence religieux se fait comme par enchantement.

— « Jamais, dit-il, nous n'avons eu besoin de plus de sang-froid et de patriotisme.

« Puissions-nous tous être unis dans un même sentiment, celui

de sauver notre pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile.

« Les nations ne meurent pas, je le sais, mais elles s'affaiblissent par les dissensions intestines, et jamais la France n'eut plus besoin de toutes ses forces vives, du concours de tous ses enfants.

« Notre devoir est tracé, il a heureusement cette simplicité qui séduit une nation, il s'adresse à son courage et à son honneur. La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. »

Le centre interrompt M. Barrot par ses applaudissements. A cette marque de sympathie, la duchesse d'Orléans se lève et salue, puis elle adresse quelques mots au jeune prince, qui se lève et salue à son tour.

M. Ledru-Rollin demande la parole.

M. Barrot continue : « Je prononce, au nom du pays, de la vraie liberté. Voilà, quant à moi, quelle est mon opinion. Je ne pourrais pas prendre la liberté d'une autre situation. »

M. de La Rochejaquelein qui, depuis quelque temps, se tient prêt à succéder à M. Barrot à la tribune, prend la place de celui-ci sans trouver la moindre tentative de résistance.

M. Odilon Barrot descend de cette tribune où il est monté si souvent inutilement pour l'attaque, et où il vient de monter inutilement pour la défense.

— « Nul plus que moi, dit-il, ne respecte et ne sent profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations ; je n'en suis pas à ma première épreuve.

« Messieurs, il appartient à ceux qui ont toujours dans le passé bien servi les rois, de parler aujourd'hui du pays, de parler des peuples. »

M. de La Rochejaquelein est interrompu par des marques d'approbation.

« Aujourd'hui, continue-t-il en haussant la voix, vous n'êtes plus rien ici ; rien, entendez-vous, plus rien. »

A ces mots, qui terminent si violemment leur carrière politique, les centres protestent par des cris furieux.

— « Monsieur, dit le président en s'adressant à l'orateur, vous vous écartez de l'ordre ; je vous rappelle à l'ordre. »

— « Permettez-moi de parler, » reprend M. de La Rochaquelein.

En effet, l'orateur va poursuivre, mais son geste et sa parole demeurent suspendus.

CHAPITRE XXVII.

C'est qu'en ce moment une foule d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètrent dans la salle et s'avancent jusqu'à l'hémicycle; les uns portent des drapeaux, les autres sont munis de sabres, de pistolets, de fusils, quelques-uns ont des piques ou des barres de fer.

La duchesse d'Orléans, dont le premier sentiment avait été de rester immobile, dût-elle être engloutie par cette marée armée, est entraînée par ceux qui l'entourent, et va chercher, à l'endroit le plus élevé de la Chambre, un point où l'inondation n'arrivera pas peut-être.

Des cris violents sont poussés par cette foule :

Pas de régence! la déchéance du roi! la déchéance!

Une voix dans la foule crie : *Vive la République!*

On ignore qui a fait entendre ce cri, prononcé pour la première fois dans l'enceinte où se trouvent encore réunis les derniers débris de la monarchie, et qui va, dans un instant, y trouver de si nombreux échos.

A ce cri, le trouble et la confusion sont au comble. Une seconde troupe hostile vient battre les portes, et, ne trouvant pas de place, remonte jusqu'aux tribunes, où elle apparaît bientôt.

Un homme armé d'un fusil se penche sur la rampe et ajuste M. Sauzet.

M. Sauzet disparaît sous son bureau comme si la terre venait de s'ouvrir sous ses pieds.

Consignons cette disparition; elle sera probablement le dernier acte politique de l'honorable président.

Au même instant, d'autres hommes, équipés comme les premiers qui ont envahi la salle, se montrent à la porte du milieu, près de laquelle se trouve madame la duchesse d'Orléans, et qui est sa seule retraite.

Une espèce de lutte s'engage entre les officiers qui environnent M. le duc de Nemours, la duchesse, et les envahisseurs.

La mère du comte de Paris sent deux mains se porter à son cou.

L'homme qui l'a touchée est entraîné violemment loin d'elle; mais, en levant les mains pour se dégager, elle a quitté les jeunes princes, et le torrent qui roule les entraîne loin de leur mère.

Alors le groupe se sépare en deux fractions bien distinctes, qui descendent chacune par un des corridors circulaires aboutissant à la grande salle donnant sur la place Bourbon.

La duchesse d'Orléans ne fait pas partie de ces groupes, elle est restée en arrière pour tâcher de rejoindre ses enfants.

Une de ces fractions se compose d'officiers et de bourgeois, qui enveloppent en l'entrainant un grand jeune homme, blond, pâle, et moitié nu. C'est M. le duc de Nemours qui change son pantalon et son habit militaire contre un pantalon noir et un paletot, qu'on lui passe à la hâte.

L'autre fraction est composée d'une douzaine de gardes nationaux, au milieu desquels on remarque un homme d'une taille colossale qui emporte le comte de Paris, serré contre sa poitrine. Il étreint l'enfant d'une telle façon, qu'on ne peut savoir, au premier coup d'œil, s'il le sauve ou s'il l'étouffe.

L'enfant, effaré, ne prononce que cette interrogation :

— Qu'est-ce que c'est? Monsieur; qu'est-ce que c'est?

Derrière le jeune prince est son valet de chambre, Hubert, qui ne l'a pas quitté, et qui supplie le garde national de lui rendre l'enfant.

— J'ai promis de sauver le prince, je le sauverai, répond le garde.

Arrivé à la porte de sortie, on s'aperçoit que la porte est fermée; on court à la fenêtre, on l'ouvre. Cette fenêtre est élevée de huit à dix pieds.

Le garde national monte sur la fenêtre et s'offre de sauter avec le

prince. Le valet de chambre l'arrête, demande avec instance de sauter le premier ; il lui donnera l'enfant quand il sera à terre.

— Me le rendrez-vous ? interroge le garde.

— Sur ma parole.

Hubert saute, reçoit l'enfant ; l'homme saute à son tour, le groupe en fait autant et s'éloigne en courant à travers le jardin.

Pendant ce temps, M. de Nemours a disparu.

En ce moment, madame la duchesse d'Orléans arrive ; elle est rassurée sur le sort du duc de Chartres. Un huissier l'a ramassé au moment où il tombait et l'a conduit chez lui. On la rassure sur le sort du comte de Paris, que l'on peut encore voir à travers la croisée demeurée ouverte.

Elle consent alors à se retirer dans les salons de la présidence, où M. Sauzet la reçoit.

Cependant, il faut fuir ; on pense un instant à prendre une des voitures qui stationnaient devant la Chambre. Mais ces voitures sont entourées d'une foule de peuple en armes dont on ne connaît pas les intentions ; mieux vaut donc fuir par la place Bourbon et la rue de l'Université.

Pendant ce temps, les députés ont fui. La salle des séances est envahie par le peuple. Cinq ou six membres de l'ancienne représentation nationale sont restés. C'est M. Dupont (de l'Eure), que l'on a placé au fauteuil de la présidence ; ce sont : MM. Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Crémieux et La Rochejaquelein.

M. de Lamartine est placé, par une singulière volonté du hasard, entre un homme du peuple à longue barbe, à chapeau bosselé, à veste sordide, qui semble un modèle d'atelier.

Assis à la droite de l'auteur des *Méditations*, cet homme s'appuie sur une grande épée à deux mains ; il représente le peuple dans sa dernière expression.

A la droite du député de Mâcon est le comte Henri de La Rochejaquelein, qui représente la noblesse historique.

C'est quelque chose comme une transfiguration.

La salle présente alors un étrange spectacle, et qui peut rappeler celui des plus orageuses journées de 1793.

Tous les sabres sont hors du fourreau, tous les fusils menacent, toutes les mains s'agitent, toutes les bouches parlent à la fois.

Parmi toute cette foule, à part les députés qui sont groupés sur la tribune, on compte cinq ou six hommes vêtus d'habits ou de redingotes, huit ou dix gardes nationaux, un seul officier; tout le reste est purement populaire.

On essaie alors de proclamer les noms des membres du Gouvernement provisoire. Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, passent à l'unanimité et sans la moindre opposition. Ledru-Rollin, qui lit lui-même les noms, est proclamé le quatrième.

Aux noms de MM. Marie, Bethmont, Crémieux, une vive discussion s'engage. Les voix de la foule couvrent celle de M. Ledru-Rollin, qui est obligé d'écrire successivement les noms de Garnier-Pagès, de Crémieux, de Bethmont et de Marie.

Les deux premiers sont proclamés à une grande majorité.

Alors une voix crie : *A l'Hôtel-de-Ville !*

En effet, le Gouvernement provisoire est nommé par le peuple, il n'a plus qu'une chose à faire, c'est de se rendre au palais du peuple.

Lamartine descend le premier. Il est seulement accompagné de quatre ou cinq personnes : ce sont MM. Laverdan, Cantagrel, de la *Démocratie pacifique*, M. de La Rochejaquelein, et l'officier de la garde nationale dont nous avons parlé.

Arrivé dans la salle des Pas-Perdus, il y attend près de dix minutes ses autres collègues.

Enfin s'avancent M. Dupont (de l'Eure), soutenu par deux personnes, puis MM. Ledru-Rollin et Crémieux.

M. Garnier-Pagès est déjà parti pour l'Hôtel-de-Ville.

On amène un cabriolet, on y fait monter M. Dupont (de l'Eure), qui marche avec peine. Deux hommes du peuple, armés de fusils, montent avec lui, deux autres se cramponnent au brancard, un cinquième monte derrière avec un drapeau rouge à la main.

Les autres membres du Gouvernement provisoire marchent en tête, à pied et presque sans escorte.

On dit qu'en passant sur le quai, devant la caserne d'Orsay, on

entendit par delà les grilles quelque chose comme un grondement de menaces.

Lamartine fit ouvrir la porte, pénétra jusque dans la cour, se fit apporter une bouteille et un verre, remplit le verre, y trempa ses lèvres et dit en l'élevant au-dessus de sa tête :

— Amis, voilà le banquet que nous vous avions promis.

Puis le cortége continua sa route vers l'Hôtel-de-Ville.

L'Hôtel-de-Ville était pris depuis longtemps déjà ; le peuple armé le gardait. Deux ou trois pièces de canon étaient en batterie sur la place.

L'Hôtel-de-Ville, c'est les Tuileries du peuple.

Le conseil municipal délibère au milieu du peuple, dans une grande salle à plafond de chêne sculpté, où pendent de grands lustres d'or, où sont rangés trois rangs circulaires de bureaux avec des fauteuils de velours bleu.

On a su successivement tout ce qui s'est passé :

La régence de la duchesse d'Orléans ;

La déchéance du roi.

On ignore encore la proclamation de la République et la formation du Gouvernement provisoire.

Seulement on vient d'élire M. Garnier-Pagès maire de Paris, et MM. Recurt et Guinard premier et deuxième adjoints.

M. Garnier-Pagès demande à se retirer loin du tumulte, pour prendre de sang-froid les mesures délibératives que la situation exige.

MM. Recurt et Guinard l'accompagnent.

Toute la salle est laissée au peuple, qui flotte sans savoir encore ce qui se passe.

Seulement il y a au milieu de cette foule un homme qui porte au bout d'une pique un large écriteau sur lequel est écrit :

Vive la République !

Une demi-heure après que M. Garnier-Pagès a quitté la salle, une voix crie :

— Place ! place ! Voici M. Ledru-Rollin qui arrive de la chambre des députés.

En effet, M. Ledru-Rollin entre. On voit facilement qu'il apporte de pressantes nouvelles ; on le fait monter sur une table pour que tous puissent le voir et que tous puissent l'entendre :

— « Peuple, dit-il, voilà ce que tu viens de faire ; écoute, je vais te le raconter : Tu es entré armé dans la Chambre, tu as chassé les députés qui voulaient nommer une régence ; tu t'es emparé de la tribune et tu as dit : Il n'y a pas d'autre maître ici que moi ; alors tu as nommé un Gouvernement provisoire. Voici les noms des membres qui le composent :

« Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Ledru-Rollin et Crémieux. »

Et à chaque nom les applaudissements interrompent l'orateur ; les noms que l'assentiment populaire a sacrés à la Chambre, sont sacrés une seconde fois à l'Hôtel-de-Ville.

Bientôt des cris se font entendre sur la place : ils annoncent l'arrivée des autres membres du Gouvernement provisoire. Ils montent l'escalier, entrent directement dans la chambre qui leur est destinée, et commencent une séance qui durera soixante heures.

Pendant ce temps un homme entre dans la grande salle, se fait jour au milieu de la masse qui l'encombre, monte sur un fauteuil et dit :

— « Je suis le citoyen Lagrange, de Lyon ; les combattants réunis au journal la *Réforme* ont nommé un comité provisoire qui va venir siéger ici ; je prie donc tous ceux qui sont présents de nous laisser cette chambre pour que le comité puisse y délibérer dans le calme. »

La salle évacuée, deux gardes nationaux sont désignés pour en garder la porte.

Quelques minutes après, MM. Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert arrivent, mais la salle leur paraît trop petite.

On indique la salle voisine du conseil ; les trois lustres d'or sont allumés et versent leur clarté sur la fournaise populaire.

Chacun des orateurs harangue tour à tour les assistants ; le dis-

cours du dernier est interrompu par la proclamation des différents membres du Gouvernement provisoire aux différents ministères auxquels ils sont appelés.

Dupont de (l'Eure) est président du conseil; Lamartine est aux affaires étrangères; Ledru-Rollin à l'intérieur; Crémieux à la justice; Arago à la marine; Carnot à l'instruction publique; Marie aux travaux publics.

La liste sera demain au *Moniteur*.

Le peuple sait le nom de ses ministres, mais ce n'est point le tout, il veut les voir; si souvent trompé, il craint qu'on ne le trompe encore.

Une députation va frapper à la porte de la chambre où délibère le Gouvernement provisoire, elle communique le désir de la foule aux représentants de la foule; Lamartine se détache de la table où l'on est déjà établi en séance et s'avance entre un homme du peuple et un garde national.

C'est toujours le même homme, à la sérénité fière, au sourire frémissant; pas une seule fois au milieu des passions qui vont rugir autour de lui, pas une seule fois on ne le verra pâlir de crainte ou rougir de colère; Lamartine, ce n'est point un homme, c'est la statue vivante de l'humanité.

Alors commence une de ces magnifiques improvisations comme le grand poëte en sait faire; alors découle de sa bouche la persuasion aux chaînes d'or; alors se calment tous ces rugissements, toutes ces clameurs, qui font du peuple un autre océan.

— « Amis, dit enfin le poëte, victoire! victoire! vous avez définitivement conquis en trois heures tous les droits du citoyen et de l'homme libre, et si un pouvoir aveugle et impie voulait encore profiter de l'ombre de la nuit pour vous les ravir, vous sauriez bien les défendre; martyrs et combattants de ce grand jour, soyez remerciés au nom de la patrie, au nom du monde. »

Alors un homme du peuple élève la voix :

— « Et vous, dit-il, et vous, quels sont vos desseins, vos pensées? car jusqu'à présent vous ne nous avez parlé que de nous. »

— « Nous, répond Lamartine, nous, nous sommes ceux qui se sont dévoués à vous corps et âme, qui nous sommes attachés sans

réserve au triomphe de votre cause. Nous avons brûlé nos vaisseaux, nous avons mis bas la royauté. »

— « Ainsi, vous êtes bien un gouvernement républicain? »

— « Oui, mais un gouvernement républicain provisoire; réservons la sanction de la France. »

— « La France c'est nous, nous avons à Paris des délégués de toute la France; toutes les provinces sont représentées ici. Nous sommes à la fois le sang, le cœur et la tête du pays. »

— « Ainsi, vous vous sentez assez forts et assez justes pour inaugurer l'ère sainte de la République? »

—« Oui. oui, oui. »

— « Béni soit donc Dieu qui m'a permis de voir ce lever de soleil. Vive la République! »

Et un immense chœur répond: *Vive la République!*

Lamartine est porté en triomphe dans la salle du gouvernement.

Deux heures après, il ne restait plus dans cette grande salle du conseil qu'un homme du peuple assis au fauteuil du président, où il semblait s'être endormi de fatigue, et debout devant lui un homme tenant un drapeau rouge à la main, ayant un bonnet rouge sur la tête et chantant: « *Jamais en France, jamais en France l'Anglais ne régnera.* »

A onze heures les corridors de l'Hôtel-de-Ville sont à peu près évacués. Une grande foule stationne encore sur la place attendant à chaque nouvel acte du Gouvernement provisoire, le seul, le véritable mot d'ordre.

Ce mot d'ordre est: *Liberté, Égalité, Fraternité; maintenez les barricades.*

Ainsi s'est écoulée cette journée qui n'a pas eu son égale dans les fastes du monde et qui a vu passer successivement deux ministères, tomber une royauté et une régence;

Et proclamer une République.

25 février. — Le jour se lève sur Paris, monarchique hier, républicain aujourd'hui.

Pendant la nuit, l'œuvre d'organisation, commencée la veille à l'Hôtel-de-Ville, s'est continuée.

Les journaux annoncent que le Gouvernement provisoire se compose de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie.

Ce gouvernement a pour secrétaires:

MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon.

Voici ses premiers actes, et comment les ministères ont été distribués :

Dupont (de l'Eure), président du conseil ; affaires étrangères, Lamartine ; intérieur, Ledru-Rollin ; guerre, Bedeau ; finances, Michel Goudchaux ; marine, Arago ; agriculture et commerce, Bethmont ; travaux publics, Marie ; instruction publique et cultes, Carnot ; gouverneur général de l'Algérie, général Cavaignac ; maire de la ville de Paris, Garnier-Pagès ; commandant supérieur de la garde nationale de Paris, Courtais.

Vers dix heures, on apprend que la veille le roi a touché à Trianon, vers quatre heures du soir. Là, il s'est aperçu qu'il avait perdu son portefeuille, et est parti à l'instant même pour la ville d'Eu.

On affiche les proclamations suivantes:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

25 février 1848.

« Le gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

« Il s'engage à garantir le travail à tous les citoyens.

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail.

« Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auquel il appartient, le million qui va échoir de la liste civile.

« GARNIER-PAGÈS, maire de Paris.
« LOUIS BLANC, l'un des secrétaires provisoires. »

« Au nom du peuple français,

« Le Gouvernement provisoire arrête :

« La chambre des députés est dissoute.

« Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

« Une Assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le Gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens. »

« Citoyens !

« Le Gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel est le gouver-

nement républicain, et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier par son vote la résolution du Gouvernement provisoire et du peuple de Paris.

« Les boulangers sont requis de mettre à la disposition des chefs de poste de la garde nationale, jusqu'à concurrence d'un cinquième de leur fabrication; et en échange de bons de paiement qui leur seront remboursés à l'Hôtel-de-Ville, le pain destiné à la nourriture des citoyens armés.

« La distribution sera faite par lesdits chefs, qui feront accompagner le pain par les hommes sous leurs ordres. »

Vers deux heures, on apprend la reddition de Vincennes et du Mont-Valérien.

Pendant toute la matinée, on a porté à l'Hôtel-de-Ville les objets précieux trouvés aux Tuileries : diamants, parures, bijoux.

Un balayeur a apporté une cassette tout ouverte, dans laquelle se trouvaient deux cent mille francs en billets de banque, cent soixante-quatorze mille francs en or.

Les nouvelles arrivent de tous côtés. On ne sait seulement comment distinguer les vraies des fausses.

On dit que la République a été proclamée à Bruxelles, et que le roi Léopold est en fuite.

On dit que la famille royale a quitté la France et s'est embarquée au Tréport.

On dit que le roi a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante et est mort sur le coup.

Toutes ces nouvelles courent de bouche en bouche avec une rapidité électrique.

Des souscriptions s'organisent en faveur des blessés.

Vers trois heures, une certaine inquiétude frémit dans le peuple. On lui dit que le Gouvernement provisoire le trahit et veut rétablir la régence; proclamé d'hier, on le calomnie aujourd'hui. Le peuple demande un gage; il veut, au lieu du coq, le bonnet phrygien; au lieu du drapeau tricolore, le drapeau rouge.

Il marche sur l'Hôtel-de-Ville.

Cette agitation est augmentée par le passage de civières portant des blessés. On les promène par les rues afin que le peuple ait sous les yeux le combat de la veille, et ne cède point aux influences rétrogrades que l'on craint.

Le peuple arrive, débouche à la fois par les rues et par les quais, il inonde la place de Grève.

Lamartine et Marie sont seuls à l'Hôtel-de-Ville.

Lamartine entend les rugissements du peuple. Il sait, nouvel Androclès, comment on calme ce lion.

Il descend, se croise les bras, et demande à ces milliers d'hommes courroucés ce qu'ils veulent.

Au milieu des cris, des murmures, des imprécations, des sabres levés sur sa tête, des baïonnettes croisées sur sa poitrine, il comprend que l'on doute de la loyauté du Gouvernement provisoire, et qu'on veut la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore.

Alors, il fait signe qu'il va parler. Peu à peu cette mer s'affaisse, ses vagues cessent de rouler, ses flots de bruire.

« Eh quoi! citoyens, dit-il, si l'on vous avait dit, il y a trois jours, que vous auriez renversé le trône, détruit l'oligarchie, obtenu le suffrage universel, conquis tous les droits du citoyen, fondé enfin une République, ce rêve lointain de ceux mêmes qui sentaient son nom caché dans les derniers replis de leurs consciences comme un crime! Et quelle République! Non plus une République comme celles de la Grèce ou de Rome, renfermant des aristocrates et des plébéiens, des maîtres et des esclaves; non pas une République comme les républiques aristocratiques des temps modernes, renfermant des citoyens et des prolétaires, des grands et des petits devant la loi, un peuple et un patriciat; mais une république égalitaire, où il n'y a plus ni aristocratie, ni oligarchie, ni grands, ni petits, ni patriciens, ni plébéiens, ni maîtres, ni ilotes devant la loi; où il n'y a qu'un seul peuple composé de l'universalité des citoyens, et où le droit et le pouvoir publics ne se composent que du vote et du droit de chaque individu dont la nation se compose, venant se résumer en un seul pouvoir collectif appelé le gouvernement de la République, et retournant en lois, en institutions populaires, en bienfaits à ce peuple dont il est émané.

« Si l'on vous avait dit tout cela il y a trois jours, vous auriez refusé de le croire; vous auriez dit : Trois jours! il faut trois siècles pour accomplir une œuvre pareille au profit de l'humanité! Eh bien!

ce que vous auriez déclaré impossible est accompli. Voilà notre œuvre au milieu de ce tumulte, de ces armes, de ces cadavres de vos martyrs.

« Et vous murmurez contre Dieu et contre nous! »

Plusieurs voix interrompent M. de Lamartine, en criant :

— « Non, non, nous ne murmurons pas! »

— « Oh! vous seriez indignes de ces dons, reprend Lamartine, si vous ne saviez pas les contempler et les reconnaître!

« Que vous demandons-nous pour achever notre œuvre? Sont-ce des années? non; des mois? non; des semaines? non; des jours seulement. Encore deux ou trois jours, et votre victoire sera écrite, acceptée, assurée, organisée de manière qu'aucune tyrannie, excepté la tyrannie de vos propres impatiences, ne puisse l'arracher de vos mains.

« Et vous nous refuseriez ces jours, ces heures calmes, ces minutes! Et vous étoufferiez la République, née de votre sang, dans son berceau! »

— « Non! non! non! répètent les mêmes dix mille voix: *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! Vive Lamartine!* »

— « Citoyens, continue Lamartine, je viens de vous parler en citoyen; eh bien! maintenant, écoutez votre ministre des affaires étrangères :

« Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous m'enlevez la moitié de la force extérieure de la France; car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire.

« En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti. C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis.

« Songez combien de sang il vous faudrait verser pour faire la renommée d'un autre drapeau!

« Le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire

d'un seul mot pourquoi je m'oppose à son adoption de toutes les forces de mon patriotisme. C'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple. »

A cette dernière péroraison, ou plutôt à cette dernière image, la colère du peuple s'éteint pour faire place à l'enthousiasme. Tous s'élancent vers Lamartine; c'est à qui le touchera, pressera ses mains, l'embrassera. Alors, au-dessus de ce groupe dont il est le centre, il étend ses mains et dit :

— « O mes amis, mes bons amis, vous ne saurez jamais quel abîme d'affection j'ai là pour vous. Que n'ai-je les bras assez grands pour presser le peuple entier sur ma poitrine! »

Tout fut dit. Ce peuple qui montait comme une marée, qui grondait comme un tonnerre, s'arrêta et se tut.

A quatre heures, les boulevards présentent un curieux spectacle; on dirait qu'il y a fête aux deux bouts de Paris; toute la population se presse pour monter à la Bastille, ou pour descendre à la Madeleine. La nuit qui tombe, n'interrompt pas cette promenade incessante; seulement, toutes les maisons s'illuminent et présentent, sur toute la longueur des boulevards, une double façade de flammes.

CHAPITRE XXVIII.

Toutes les barricades sont encore en place, on est obligé de les franchir pour circuler; mais ceux qui les ont faites sont là pour donner la main aux femmes, pour passer les enfants dans leurs bras. Jamais il n'y a eu tant de politesse dans le peuple, que depuis que le peuple est souverain. Seulement, à partir de onze heures, on ne peut plus circuler sans mot d'ordre, ou l'on est obligé de se faire reconnaître au corps de garde.

26 février. — Paris présente le même aspect; seulement, dans la matinée, on pratique des passages qui rendent les barricades franchissables. Elles sont toujours gardées par leurs défenseurs.

Celle qui se trouve à l'entrée de la rue Montmartre a conservé ses canons.

La première chose que chacun demande, c'est son journal.

Les différentes feuilles contiennent les décrets suivants :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus;

« Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine;

« Considérant que dans les mémorables journées où nous sommes le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple;

« Déclare :

« Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification de l'Assemblée nationale.

« Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

« *Les membres du Gouvernement provisoire,*

« DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CREMIEUX;

Secrétaires : LOUIS BLANC, ARMAND MARRAST, FLOCON, ALBERT, ouvrier. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le maire de la ville de Paris, averti que des citoyens ont manifesté l'intention de détruire les résidences qui ont appartenu à la royauté déchue, afin de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la tyrannie;

« Leur rappelle que ces édifices appartiennent désormais à la nation;

« Que d'après une résolution prise par le Gouvernement provisoire,

« Ils doivent être vendus pour leur prix être affecté au soulagement des victimes de notre glorieuse révolution,

« Et aux dédommagements que réclament le commerce et le travail;

« Il invite donc tous les bons citoyens à se souvenir que les édifices nationaux sont placés sous la sauvegarde du peuple.

« *Le maire de Paris,* GARNIER-PAGÈS.

« 25 février. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire croit devoir prévenir les citoyens qu'il a pris toutes les mesures conservatrices pour que tous les biens, meubles et immeubles de l'ancienne liste civile et du domaine privé restent sous la main de la nation. »

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Citoyens!

« La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

« Plus de légitimité, plus de bonapartisme, pas de régence.

« Le Gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avénement d'une dynastie nouvelle.

« La République est proclamée.

« Le peuple est uni.

« Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

« La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

« Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain, dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

« Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre, et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le peuple entier l'instrument.

« Le peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont dans plusieurs endroits fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

« Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé, le commerce son activité et sa confiance; que le peuple veille à la fois au maintien de ses droits et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques. »

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

« Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret. »

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française; sur ce drapeau sont écrits ces mots : *République française*, *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le symbole en même temps que les couleurs en contiennent les traditions.

« Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau. »

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

« Le Gouvernement provisoire décrète :

« Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

« La République se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique.

« Le général Bedeau n'ayant pas accepté le ministère de la guerre, le général Subervic a été nommé à sa place. Il est installé.

« Le général Bedeau est nommé commandant de la première division militaire et s'occupe avec activité de tout ce qui concerne ce service important. »

Ainsi, en soixante-douze heures, voici l'œuvre de la République :

La Chambre est dissoute;

La chambre des pairs fermée;

Le gouvernement de la nation par elle-même, proclamé;

La Liberté, l'Égalité et la Fraternité, ramenées en principes et ressuscitées en devises;

La garde municipale licenciée;

La police rendue au maire de Paris;

Le travail garanti à tous les ouvriers;

Le droit d'association reconnu;

La formation de vingt-quatre légions de garde nationale mobile, décrétée;

Les cours et tribunaux installés;

La justice remise sous la protection du peuple français;

L'unité de l'armée et du peuple déclarée;

Les détenus politiques mis en liberté;

La peine de mort en matière politique, abolie;

Le million à échoir de la liste civile réservé aux ouvriers blessés;

Les études rétablies dans tous les lycées;

Toutes les cours d'appel pourvues de leur parquet;

Les enfants des combattants morts le 24 février, adoptés par la patrie;

Les Tuileries destinées à servir désormais d'asile aux invalides du travail;

La circulation rétablie partout dans Paris;

Une grande manifestation accomplie par le Gouvernement provisoire au pied de la colonne de Juillet;

Les gardes nationales, dissoutes par le précédent ordre de choses, réorganisées de droit;

Le service des malles-postes régulièrement rétabli;

Tous les édifices et palais de la couronne, rentrés dans le domaine public;

La royauté, sous quelque forme que ce soit, abolie;

L'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Voici le chiffre exact des sommes dont peut disposer l'État en ce moment :

A la Banque.	135 millions.
Au Trésor.	55 —
	190 millions.

Ce matin l'or se vendait :

Le 1,000	prime.		100 francs.
—	—	puis.	80
—	—	puis.	60
—	—	puis.	50
—	—	puis.	40

La journée s'écoule comme celle de la veille; seulement, l'agitation se calme. On commence à ne plus craindre le retour des forces armées. La nouvelle de la mort du roi, qui s'était répandue, est démentie; on ne sait pas cependant ce qu'il est devenu.

On dit que madame la duchesse d'Orléans, qui n'a pu trouver un

asile aux Invalides, en a trouvé un chez le maréchal Soult, et n'est partie qu'hier au soir pour l'Allemagne avec ses deux enfants.

Madame la duchesse de Montpensier a été retrouvée errante sur la place de la Concorde par le général Thierry, qui est parti avec elle pour l'Angleterre.

Un bateau à vapeur a chauffé pour aller signifier à MM. d'Aumale et de Joinville la déchéance du roi, et le remplacement du premier de ces princes par le général Cavaignac.

On reçoit des nouvelles des villes les plus proches de Paris : partout, la République est proclamée au chant de la *Marseillaise*.

Le soir, le bruit se répand que des bandes armées brûlent les châteaux avoisinant Paris.

Le château de Neuilly et celui de M. de Rothschild, à Suresnes, sont en ce moment en flammes. Les ponts d'Asnières, de Rueil, de Chatou, de Besons, sont brûlés, et les stations des chemins de fer dévastées; ce sont, à ce qu'on assure, les mariniers qui causent ces désordres, en haine des chemins de fer.

Ces désordres provoquent la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Citoyens,

« Des fauteurs de trouble et d'anarchie ont conçu la criminelle pensée d'arrêter l'arrivée des denrées destinées à l'alimentation de la capitale.

« Ils veulent essayer de couper les communications sur les chemins de fer. Réunissez-vous tous pour vous opposer énergiquement à l'exécution d'un projet aussi coupable.

« Les administrateurs du chemin de fer de Rouen ont offert généreusement de transporter gratuitement tous les grains et autres denrées nécessaires à votre subsistance.

« Protégez une propriété si précieuse à tous et qui doit appartenir à la nation.

« *Le ministre de l'intérieur, membre du Gouvernement provisoire,*

« LEDRU-ROLLIN. »

Vers cinq heures du soir, les voitures commencent à circuler sur le boulevard; on a ouvert les barricades par le milieu, mais les rues transversales ne permettent le passage qu'aux gens à pied.

A minuit, Paris est parfaitement tranquille. A part les pavés qui n'ont pas encore repris leurs places, à part les lampions qui éclairent

encore toutes les fenêtres, on dirait qu'il ne s'est absolument rien passé.

Pendant la journée, le frère et le neveu de l'empereur Napoléon, ont écrit au Gouvernement provisoire les deux lettres suivantes :

A MM. LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE.

« La nation vient de déchirer les traités de 1815. Le vieux soldat de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre dès ce moment au sein de la grande famille.

« Le temps des dynasties est passé pour la France.

« La loi de proscription qui me frappait est tombée avec le dernier des Bourbons.

« Je demande que le gouvernement de la République prenne un arrêté qui déclare que ma proscription était une injure à la France, et a disparu avec tout ce qui nous a été imposé par l'étranger.

« Recevez, messieurs les membres du Gouvernement provisoire de la République, l'expression de mon respect et de mon dévouement.

« *Signé* JÉRÔME BONAPARTE.

« Paris, ce 26 février 1848. »

A MM. LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE.

« Au moment même de la victoire du peuple, je me suis rendu à l'Hôtel-de-Ville. Le devoir de tout bon citoyen est de se réunir autour du Gouvernement provisoire de la République, et je tiens à être un des premiers à le faire. Heureux si mon patriotisme peut être utilement employé.

« Recevez, Messieurs, l'expression des sentiments de respect et de dévouement de votre concitoyen. *Signé* NAPOLÉON-BONAPARTE.

« Paris, ce 26 février 1848. »

27 février. — Presque toute la journée a été employée à la proclamation de la République, au pied de la colonne de Juillet.

Voici les détails de cette cérémonie :

Paris a eu aujourd'hui une des plus grandes et des plus belles fêtes dont les annales aient gardé le souvenir.

Deux bataillons par chaque légion de la garde nationale avaient été convoqués hier soir ; quelques heures après tout le monde était à son poste, et jamais les rangs ne furent mieux garnis.

Les combattants encore armés, et qui, depuis plusieurs jours, partagent avec les gardes nationaux tous les services d'ordre et de sécurité publique, ajoutaient encore au nombre de cette milice populaire, et témoignaient ainsi de l'union fraternelle commencée sous les feux du combat et cimentée par la victoire. Ce peuple entier, sûr de sa force comme de sa grandeur, s'était donné rendez-vous

sur cette immortelle place de la Bastille, qui remplit plus d'une noble page dans l'histoire de la révolution et de la liberté.

Les membres du Gouvernement provisoire sont partis de leur salle de délibération à deux heures précises; ils ont descendu le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville au milieu d'un concours nombreux de citoyens, la garde portant les armes et le tambour battant aux champs. Les cris de *vive la République!* poussés par la foule enthousiaste, ont bientôt retenti dans toute la place encombrée d'une multitude infinie.

Le cortége aussitôt s'est ébranlé. En tête marchait un détachement de la garde nationale à cheval, puis les élèves de l'école d'état-major.

Ils étaient suivis par une légion de la garde nationale où se mêlaient beaucoup d'autres citoyens dont les armes et le costume étaient comme le signe vivant de la révolution accomplie. Entre les compagnies de cette légion, les jeunes gens de toutes nos écoles, dont la bravoure et le dévouement relèvent l'intelligence et le patriotisme.

Les membres du Gouvernement provisoire venaient ensuite, en habit noir, avec l'écharpe tricolore et la rosette rouge à la boutonnière. Les ministres de la guerre, des finances, du commerce et de l'instruction publique, les adjoints de Paris, le directeur général des postes, s'étaient joints aux membres du Gouvernement provisoire. Tous ces élus de l'insurrection ont été salués par les acclamations les plus vives. Les élèves de Saint-Cyr les précédaient immédiatement, et un détachement des élèves de l'école Polytechnique, l'épée nue, formaient la haie.

Derrière eux venait une masse immense qui a été grossissant jusqu'à la fin. La cour de cassation, la cour d'appel, le général Bedeau, commandant la division militaire, des officiers de l'armée et de la marine, des fonctionnaires des autres départements, s'étaient rendus sur la place de la Bastille où la foule pressée se serrait autour de la colonne de Juillet, dont le sommet était pavoisé d'étendards aux trois couleurs. Le temps, qui avait été jusque-là pluvieux, s'est éclairci, et le soleil a voulu éclairer de ses rayons cette première fête de la République.

Arrivés au pied de la colonne, les membres du Gouvernement

provisoire se sont rangés sur une file pendant que la musique jouait la *Marseillaise*. Les drapeaux se sont placés en face d'eux.

Après un roulement de tambours, M. Arago a pris la parole ; il a, d'une voix forte, annoncé au peuple assemblé que le Gouvernement provisoire avait cru de son devoir de proclamer solennellement la République devant l'héroïque population de Paris dont l'acclamation spontanée avait déjà consacré cette forme de gouvernement. La sanction de la France entière y manque sans doute encore, mais nous espérons qu'elle ratifiera le vœu du peuple parisien qui a donné un nouvel et magnifique exemple de son courage, de sa puissance, de sa modération. Il tient à prouver à la patrie et au monde qu'il n'a pas seulement l'instinct de ses droits, mais qu'il en possède aussi l'intelligence et la sagesse. Calme et fort, énergique et généreux, le peuple de Paris peut être présenté à la France comme un de ses titres d'orgueil.

Il semble avoir laissé tomber dans le plus dédaigneux oubli une royauté malfaisante pour ne s'occuper que des grands intérêts qui sont ceux de tous les peuples, des principes immortels qui vont devenir pour eux la loi morale de la politique et de l'humanité.

« Citoyens, s'est écrié M. Arago avec enthousiasme, répétez avec moi ce cri populaire : *vive la République!* » Tous les membres du Gouvernement provisoire se sont découverts, les drapeaux se sont inclinés : et au bruit des tambours battant aux champs, au bruit des trompettes et de la musique, s'est joint cet autre bruit immense du peuple qui couvrait tous les autres : *vive la République!*

Le vénérable président du conseil, M. Dupont (de l'Eure), a remercié alors la population de Paris de la conquête qu'elle venait d'accomplir, de l'ordre qu'elle avait su maintenir dans les jours les plus agités, de cette indignation si légitime qu'elle avait su contenir avec un sentiment de moralité si haut.

La République, fondée aujourd'hui sur de telles bases, doit être éternelle, comme les principes, comme la victoire d'où elle est sortie.

Des bravos répétés ont accompagné cette allocution du vénérable, président. L'enthousiasme a augmenté encore quand M. Arago a dit avec émotion : « Citoyens, ce sont quatre-vingts ans d'une vie pure et

patriotique qui vous parlent! *Oui, oui! vive Dupont de l'Eure!* » Et celui-ci ayant répondu : *vive la République!* ce cri s'est prolongé pendant plusieurs minutes.

M. Crémieux, dans de chaleureuses paroles, a invoqué la mémoire des braves citoyens morts à la révolution de Juillet, et dont les noms sont gravés sur le bronze de la colonne. Cette journée doit consoler leurs âmes affligées pendant dix-huit ans. Nul ne pourra enlever au peuple les fruits de sa conquête, le gouvernement républicain dérive du peuple et s'y appuie. Toutes les distinctions de classes sont effacées devant l'égalité, tous les antagonismes se calment et disparaissent devant cette fraternité sainte qui fait des enfants d'une même patrie, des enfants d'une famille et de tous les peuples des alliés.

Ces paroles ont été interrompues par les applaudissements les plus vifs.

Le général Courtais, commandant la garde nationale, a fait alors commencer le défilé; mais la foule était tellement entassée, qu'elle rompait les rangs. Elle défilait aussi devant le Gouvernement provisoire, et à chaque instant les cris de *vive la République!* retentissaient avec éclat. Il a fallu près d'une heure pour le défilé de la première et de la deuxième légion. Les membres du Gouvernement provisoire se sont alors mis en marche, afin de passer devant le front des autres légions échelonnées le long des boulevards.

Depuis la place de la Bastille jusqu'à la hauteur du faubourg Poissonnière, ce n'a été qu'un seul cri dont l'écho se prolongeait au milieu d'une foule innombrable.

Toutes les figures avaient le caractère de la confiance et de la joie, non pas d'une joie emportée et frivole, mais d'une joie sereine et réfléchie. C'était un des plus imposants spectacles qui se puisse admirer. Rien n'égale les pompes que donne la présence du peuple, rien n'est comparable à sa majesté.

Cette journée est désormais inscrite au nombre de celles qui laissent dans l'histoire les traces qu'on aime le mieux à y retrouver.

Ce peuple si indigné il y a trois jours, animé de toute la chaleur de la bataille, il était là aujourd'hui tout entier, mêlant, confondant ses impressions, n'éprouvant plus qu'un sentiment de concorde et

s'abandonnant à toutes les espérances d'un avenir de grandeur et de prospérité avec une confiance qui, cette fois du moins, ne sera pas trompée.

Voici l'état des blessés entrés dans les hôpitaux de Paris, les 22, 23, 24 et 25 février.

Hôtel-Dieu	84	hommes,	2	femmes,	34	militaires.	Total.	120
Pitié	8	—	»	—	1	—	—	9
Charité.	89	—	2	—	28	—	—	119
Saint-Antoine.	27	—	»	—	9	—	—	36
Cochin	»	—	1	—	»	—	—	1
Necker.	3	—	»	—	2	—	—	5
Bon-Secours	3	—	»	—	»	—	—	3
Saint-Louis.	45	—	3	—	1	—	—	49
Clinique	5	—	»	—	1	—	—	6
Maison de santé . . .	9	—	»	—	»	—	—	9
Incurables	2	—	»	—	»	—	—	2
Hôtel-Dieu (annexe) .	5	—	»	—	2	—	—	7
Baujon	62	—	»	—	»	—	—	62
				Totaux.	78			428

Ce qui fait un total de quatre cent vingt-huit blessés, dont trois cent cinquante civils et soixante-dix-huit militaires.

L'acte d'accusation des ex-ministres a été publié aujourd'hui selon toutes probabilités. Ils seront jugés par contumace. M. Guizot s'est sauvé, assure-t-on, déguisé en domestique, M. Duchâtel en s'enveloppant dans un manteau, et M. Hébert en s'adaptant de fausses moustaches.

Le bruit court que M. Guizot est parvenu à passer en Angleterre.

Deux cadavres sont exposés sur la place du Palais-Royal avec cet écrit sur la poitrine: *Voleurs*.

Bou-Maza s'est enfui. L'ordre a été donné par le télégraphe de l'arrêter partout où il pourrait être rencontré.

Les nouvelles de l'étranger commencent à se faire place au milieu des préoccupations nationales. Milan est en pleine terreur. La loi martiale y est proclamée, et les mesures les plus rigoureuses sont prises contre la population. On s'attend de minute en minute à quelque révolte qui pourrait bien devenir aussi une révolution.

Le Gouvernement provisoire peut compter sur le concours du *Jour-*

nal des Débats qui a fait sa profession de foi de *dévouement* à la République.

Les pavés reprennent leurs places. Les barricades s'abaissent. On circule maintenant en voiture dans presque toutes les rues de Paris.

Vers onze heures le bruit se répand que le prince Louis-Napoléon est arrivé à Paris.

28 février.

« Ce matin, les journaux annoncent que M. Guizot a passé en Angleterre sur le bateau à vapeur l'*Express*; huit autres personnes dont on ignore les noms ont aussi embarqué aux environs du Havre.

« On présume que ces passagers ne sont autres que le roi et les personnes qui l'ont accompagné dans sa fuite.

« Le prince Louis-Napoléon a écrit ce matin aux membres du gouvernement la lettre suivante :

« Paris, le 28 février 1848.

« Messieurs,

« Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous les drapeaux de la République qu'on vient de proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du Gouvernement provisoire et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments.

« Napoléon-Louis Bonaparte. »

Aujourd'hui, à deux heures, le ministre des États-Unis à Paris, M. Richard Rush, s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville et a reconnu le Gouvernement provisoire. Il appartenait au représentant de l'union américaine de venir saluer le premier notre jeune République. La démarche faite par le ministre des États-Unis avait dans la circonstance quelque chose de solennel : bien qu'elle fût prévue, elle a vivement touché les membres du Gouvernement provisoire, et après une entrevue dans laquelle ont été échangées les plus nobles paroles, ils ont en corps reconduit ce représentant d'un grand peuple jusqu'au seuil de l'Hôtel-de-Ville, pour témoigner de la cordiale affection qui doit à jamais exister entre l'Amérique et la France républicaine.

M. Cabet et les Icariens ont fait leur adhésion à la République et

ont promis de ne réclamer ni le partage des propriétés ni celui de l'argent.

Quelqu'un qui lisait cette nouvelle dans le journal, demanda à M. Dennery, ce que c'étaient que les Icariens. « Ce sont, répondit-il, les disciples d'un homme qui a voulu voler et qui n'a pas pu. »

Les bruits les plus contradictoires, les versions les plus singulières, circulent relativement aux derniers moments que la famille de Louis-Philippe a passés en France.

Une lettre de Saint-Cloud, qui nous est communiquée, contient les détails suivants sur la fuite de Louis-Philippe :

« Le maire et le premier adjoint étaient absents lorsque l'ex-roi est arrivé à Saint-Cloud, le jeudi vers trois heures, escorté de quelques gardes nationaux à cheval et de dragons, afin de n'être pas inquiété. Celui qui les commandait criait que le roi avait abdiqué, etc., etc. Après être descendu de la petite voiture où il était, il a fait demander M. Talier, en le priant de lui procurer des chevaux de main. Celui-ci ayant répondu qu'il n'en avait pas, il est remonté dans les voitures publiques de l'administration de Sicard, qui l'ont conduit à Versailles. Il était accompagné de la reine, du duc et de la duchesse de Montpensier, de la duchesse de Nemours. Il n'est resté au château que trois quarts d'heure. Il a dit à l'adjoint qu'il avait été indignement trompé.

Le soir, son valet de toilette Provost, est arrivée à Saint-Cloud, apportant, sous son gilet, deux chemises pour le roi, car dans sa précipitation il n'avait rien emporté.

Ce valet lui avait dit le matin même, les larmes aux yeux, qu'il fallait faire des concessions au peuple, que Paris était-très agité, etc. Savez-vous ce qu'il a répondu? « Ce sont encore des propos de café : nous allons les mettre à la raison; dans quelques heures tout sera calmé. »

L'ex-roi est arrivé à Dreux, le jeudi 24, à onze heures et demie du soir, accompagné de la reine, de la duchesse de Nemours, et de ses enfants. Ils y avaient conservé le plus strict incognito, lorsque le nom du roi fut prononcé par mégarde par le seul valet de pied qui les accompagnait.

Il y avait pour toute suite, deux femmes de chambre.

Vers une heure, le duc de Montpensier est arrivé, annonçant la déchéance de toute la famille, sans aucun espoir.

Ils furent tous consternés à cette nouvelle.

L'ex-roi et sa famille ont quitté Dreux, vendredi 25, à neuf heures du matin. Afin de cacher leur départ, le valet de pied, qui occupait le siége, avait quitté sa livrée et s'était revêtu d'une redingote et autres effets achetés deux heures auparavant.

Le sous-préfet attendait la voiture à sa sortie de la ville, et a pris place sur le siége à côté du valet de pied.

Les gendarmes de Saint-André ayant demandé, au relais de la poste de leur localité, quelles étaient les personnes que cette voiture renfermait, le sous-préfet est descendu immédiatement du siége, leur a répondu à l'oreille, et les gendarmes se sont retirés immédiatement.

L'ex-roi avait à peine traversé la forêt d'Anet que les ouvriers d'une papeterie voisine arrivaient avec l'intention de l'arrêter.

Achmet-Pacha, fils de Méhémet-Ali, a été vu se battant avec un grand courage, le 24 février, à l'attaque du Château-d'Eau. Depuis, on le rencontre sur le boulevard, assis à côté de son cocher, et promenant dans sa calèche des hommes en blouse.

On a retrouvé le corps de M. A. Jollivet, député d'Ille-et-Villaine qu'on cherchait depuis quatre jours. C'était un des trois cadavres ensevelis sous un tas de sable, au moment où le roi passait en fuyant près du grand bassin des Tuileries.

Une entrevue a eu lieu, entre lord Normanby et M. de Lamartine, ce qui ferait présumer que nos bonnes relations ne seront pas interrompues avec l'Angleterre.

M. de Lamartine prépare un manifeste à l'Europe, au nom de la République française.

La nouvelle de la révolution de Belgique est démentie.

Un voyageur qui arrive d'Angleterre, annonce que M. Guizot a débarqué à Douvres dimanche matin.

Deux mille ouvriers se sont portés à l'Hôtel-de-Ville pour demander au Gouvernement provisoire la réduction du travail à dix heures

par jour, l'abolition du marchandage, et de promptes mesures pour amener l'association du maître et de l'ouvrier.

Cette démarche a amené la publication d'un décret dont voici la teneur.

« Considérant que la révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui;

« Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;

« Que la question du travail est d'une importance suprême;

« Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain;

« Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe;

« Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail;

« Le Gouvernement provisoire de la République arrête.

« Une commission permanente, qui sera intitulée « *Commission de gouvernement pour les travailleurs,* » va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

« Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

« Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission.

« Le siége de la commission sera au palais du Luxembourg.

« Louis Blanc, Armand Marrast, Garnier-Pagès. »

Les adhésions pleuvent de toutes parts, chacun réclame sa part du gouvernement tombé. Victor Hugo disait après la révolution de Juillet : « Il y a dans ce moment-ci, averse de places; cette averse produit un singulier effet, elle débarbouille les uns et crotte les autres. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

29 février.

« Le Gouvernement provisoire,

« Considérant :

« Que l'égalité est un des grands principes de la République française, qu'elle doit en conséquence recevoir son application immédiate;

« Décrète :

« Tous les anciens titres de noblesse sont abolis; les qualifications qui s'y rattachaient sont interdites; elles ne peuvent être prises publiquement ni figurer dans un acte public quelconque. »

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

Louis-Philippe est arrivé à Londres où il est descendu à Miwarts' Hôtel.

Voici sur son passage et sur les différentes péripéties qui l'ont accidenté des détails dont nous pouvons garantir l'authenticité.

On a vu partir le roi, on l'a vu disparaître au milieu de son escorte sur la route de Versailles.

On l'a vu faire halte à Trianon; on l'a vu s'arrêter à Dreux.

A Dreux, il a fait venir le sous-préfet, M. Maréchal. Le roi n'a pas encore retrouvé son portefeuille, et n'a que treize mille francs en or sur lui.

M. Maréchal met sa caisse à sa disposition.

Il fera une station de quelques heures à Dreux; il croit la régence acceptée et n'a rien à craindre puisque son petit-fils règne.

Tout à coup M. le duc de Montpensier apparaît, il apporte la nouvelle fatale : la régence a été repoussée.

A cette nouvelle on fait atteler une voiture sans armoiries, on part de Dreux, c'est M. Maréchal qui conduit.

De Dreux, M. de Rumigny écrit à M. de Perthuis, qui commande un petit bâtiment garde-côte, de venir prendre le roi à Honfleur.

Le lendemain on arrive à Honfleur, sans accident; ceux qui accompagnent le roi, sont : M. Mathieu Dumas, M. de Rumigny, M. Dupuis de Paulignes et un valet de chambre.

M. de Perthuis, aide-de-camp du roi, frère du marin, possède une petite baraque sur la côte de Grâce; elle marque la place où sera plus tard une maison plus importante. C'est vers cette maison qu'on s'achemine.

Elle est gardée par un valet de chambre, nommé Racine; il connaît Mathieu Dumas, dont la fille a épousé le fils de M. de Perthuis. Mathieu Dumas lui demande les clés de cette petite maison, il les donne.

D'ailleurs, il a reconnu le roi; quoique le roi ait coupé ses favoris, porte des lunettes vertes, soit enveloppé d'un cache-nez et affecte l'accent américain.

Ce qui reste de la famille royale s'installe dans la chambre du bas, les autres couchent pêle-mêle au grenier dans la paille.

Toute la matinée du lendemain se passe à attendre M. de Perthuis et son garde-côte.

Vers deux heures, M. de Perthuis arrive dans une barque: il a manqué vingt fois chavirer; le temps était trop gros pour qu'il osât, avec son bâtiment, approcher de la côte de Grâce.

Il vient se mettre à la disposition du roi.

On tient conseil. Il serait dangereux d'aller au Havre où l'on pourrait être reconnu; on gagnera Trouville pendant la nuit, on tâchera de s'embarquer à Trouville.

Racine prendra le devant et fera prix avec un patron de barque pour le passage en Angleterre d'un vieil Américain qui quitte Paris, par peur, avec sa famille.

Le valet de chambre part.

A la nuit, le roi, la reine et les princesses partent à leur tour, escortés de MM. de Rumigny, Mathieu Dumas, Dupuis de Paulignes, de Perthuis et le valet de chambre qui les suit depuis Paris.

On rencontre Racine sur le chemin; le prix est fait pour cinq mille francs. Pour cinq mille francs un patron de barque, nommé Halley, conduira les passagers en Angleterre, et cela, sans inquiétude de leur nom et de leur état.

On peut descendre chez un médecin, nommé Biard.

Les nouvelles sont bonnes; on continue donc la route et l'on arrive à Trouville.

La maison de M. Biard s'ouvre aux fugitifs; mais son avis est que le roi ne s'embarque pas sans consulter un patron de barque très-expérimenté, nommé Victor Barbet.

En effet, le vent vient du large, et, de la maison de M. Biard, on entend la mer battre violemment la côte.

M. Biard va consulter Barbet sur la possibilité d'un départ; la fable de l'Américain est répétée; Barbet répond que l'embarquement est possible, si possible, qu'il offre de conduire l'Américain à Londres, et répond de lui sur sa tête.

On rapporte cette réponse au roi, qui demande à voir Barbet.

Le brave patron arrive au bout d'un instant. Le roi veut essayer de le tromper en répétant la fable convenue.

— Je ne vous demande pas votre secret, j'offre de risquer ma vie pour vous conduire en Angleterre, répond Barbet, voilà tout.

— Vous êtes un trop brave homme pour que je me cache plus longtemps, dit Louis-Philippe, je suis le roi.

— Je vous avais reconnu, sire, répondit simplement Barbet.

Le roi lui jette les bras autour du cou et l'embrasse.

— Merci, lui dit-il, je ne veux pas exposer un si brave homme que vous êtes; informez-vous seulement si le bâtiment que j'ai frété peut partir.

— C'est selon l'endroit où il se trouve, dit Barbet : s'il est à la plage, oui, il peut partir; s'il est dans la Fouque, il n'en sortira pas.»

La Fouque est une petite rivière, ou plutôt un petit fleuve qui passe à Trouville, et se jette à la mer à cent pas du village.

Dix minutes après, Barbet rentre :

La mer a encore grossi, le vent s'est encore augmenté, la barque de Halley est encore dans la Fouque; tant que le vent durera, toutes les forces humaines ne la mettront pas à la mer.

Ainsi, le roi se trouve entre deux tempêtes, celle qui souffle de Paris, celle qui souffle de l'Océan; l'une qui le poursuit, l'autre qui l'arrête.

Mais Barbet a une barque, cette barque est à la côte, il la met à la disposition du roi et conduira lui-même. La tempête ne lui fait pas peur, à lui, vieux loup de mer; il a vu de plus mauvais temps, il répond de tout.

Seulement, il faut résilier le marché avec Halley. Halley, en voyant son Américain partir avec un autre que lui, pourrait devenir dangereux.

On envoie le valet de chambre Racine; c'est lui qui a fait le prix avec Halley, à cinq mille francs.

Le roi consentira à perdre la moitié de la somme; mais Halley ne veut entendre à rien.

— Ah! dit-il, on marchande : c'est le roi.

Racine revient tout effrayé. Heureusement il est nuit; le roi pourra partir sans être vu.

Mais Halley a déjà pris les devants, il a couru chez le commis-

saire. Le commissaire est prévenu. Une vingtaine de Trouvillois sont ameutés et gardent la côte.

C'est ce qu'accourt dire le frère de Barbet, capitaine du port.

Alors on prend une autre décision.

Le roi retournera à Honfleur. Il monte dans une voiture, prend la route de Touque, accompagné de huit à dix personnes bien armées. De Touque, il gagnera Honfleur.

M. de Perthuis restera dans la maison deux heures encore; de cette façon, il saura ce qui se passe et déroutera les malveillants.

A peine le roi est-il parti que l'on frappe à la porte. M. de Perthuis va ouvrir; c'est le commissaire qui vient faire une perquisition.

La précaution n'a pas été inutile. Mais M. de Perthuis est si calme et si tranquille qu'il est impossible de supposer ce qui se passe. Il attend M. Biard qui est dans le village et qui va rentrer.

Pendant tout ce temps, le roi gagne du pays.

Deux heures après le roi, M. de Perthuis part à son tour; il prend à franc étrier, un chemin de traverse qui longe la côte, et arrive presque en même temps que le roi à Honfleur.

La masure hospitalière est encore là. C'est à elle qu'on va demander un asile.

M. de Perthuis se jette dans une barque et retourne au Havre.

Le roi est abattu et presque découragé; errant et fugitif comme le roi Léar, comme le roi Léar il a senti le souffle de la tempête fouetter pendant toute une nuit son visage.

Vers une heure, M. de Perthuis revient.

Il apportait de bonnes nouvelles. Dans le port du Havre il avait trouvé l'*Express*, paquebot anglais, qui attendait pour embarquer ceux des sujets de la reine Victoria qui jugeraient à propos de quitter la France.

L'*Express* donnera asile et passage au roi et à sa famille.

M. de Perthuis a frété pour cent vingt francs le petit bateau à vapeur qui fait la traversée du Havre à Honfleur; il est là tout chauffé, il attend.

Le roi prend congé de sa brave escorte qui ne le quitte qu'à la

planche du bateau, et qui le suit des yeux jusqu'à ce qu'elle l'ait vu disparaître dans le port du Havre.

Là est en effet l'*Express*, il attend.

Le bateau de M. de Perthuis se range bord à bord avec lui, et à la vue de toute la population accourue sur la jetée, le roi et sa famille passent d'un bord à l'autre.

Puis, à grand'peine, car le port est encombré de barques, l'*Express* se fraie un passage, sort de la rade, met le cap sur l'Angleterre et disparaît à l'horizon.

La royauté vient de dire son dernier adieu à la France.

Ainsi s'accomplit cette prédiction que je faisais en 1831 :

« Voilà le gouffre où va s'engloutir le gouvernement actuel ; le phare que nous allumons sur la route, n'éclairera que son naufrage ; car voulût-il virer de bord, il ne le pourrait plus maintenant, le courant qui l'entraine est trop rapide, et le vent qui le pousse est trop large ; seulement, à l'heure de la perdition, nos souvenirs d'hommes l'emportant sur notre stoïcisme de citoyens, une voix se fera entendre qui criera : meure la royauté ! mais Dieu sauve le roi !

« Cette voix sera la mienne. »

Deux ans et demi après on lisait dans les journaux :

« On a reçu ce matin 26 août, à Londres, la nouvelle de la mort de Louis-Philippe, qui a eu lieu en sa résidence temporaire de Claremont, où il se trouvait depuis quelques jours avec sa famille. Le prince exilé souffrait dans les derniers temps et même depuis son abdication, d'une grande faiblesse nerveuse causée sans doute par les secousses que ces événements ont dû faire éprouver à son organisation. Vendredi, le mal empira tellement que l'on crut devoir appeler autour de lui les membres de sa famille. Malgré les soins les plus affectueux et les secours empressés de la science, le royal malade s'est éteint rapidement et a expiré ce matin à huit heures et demie.

« La nouvelle en est arrivée une heure après à Londres, où elle a inspiré les regrets les plus profonds. »

Donnons quelques détails sur cette mort.

Depuis quelques mois déjà la santé du roi déclinait visiblement ; il allait avoir soixante-dix-sept ans au mois d'octobre, et les derniers

événements politiques avaient d'ailleurs porté à sa constitution si vigoureuse une cruelle atteinte.

Dans le dernier mois de juin, le séjour que le roi avait fait à Saint-Léonard, avait paru le remettre en voie de rétablissement, le roi avait reçu dans cette résidence plusieurs visites qui lui avaient fait grand plaisir. Le mois de juillet confirma cette amélioration.

Mais depuis le commencement d'août, l'affaiblissement avait reparu et s'augmentait tous les jours. Enfin, le 24, l'affaiblissement général fit de tels progrès, que non-seulement on fut obligé de contremander un voyage et un établissement nouveau projetés; mais encore le lendemain matin, le médecin crut qu'il était de son devoir de prévenir la reine de l'imminence du danger de son mari.

La reine reçut la nouvelle avec sa religieuse résignation et sans hésiter.

— Monsieur, dit-elle, il faut prévenir le roi de son état.

— Madame, reprit le docteur, ce dernier, ce suprême service est ordinairement rendu aux malades, par le prêtre et non par le médecin. Le devoir du médecin, au contraire, est d'avoir l'air de douter jusqu'au dernier moment, et de fermer les horizons de la mort aux moribonds. Je désirerais donc que la reine voulût bien charger quelque autre que moi de ce triste message.

— Monsieur, dit la reine, le roi est un esprit sérieux et qui ne croit qu'aux choses positives; prévenu par la science, il croira à l'imminence du danger; averti par la religion seulement, il doutera peut-être.

— Ce que me fait l'honneur de me dire Votre Majesté, est la vérité exacte; mais cependant, à moins qu'elle ne me donne l'ordre positif de révéler au roi la fâcheuse position où il se trouve...

— Je vous en donne l'ordre, Monsieur.

Le médecin s'inclina et rentra chez le roi.

Le roi écouta avec beaucoup de tranquillité la terrible ouverture: puis, quand le médecin eut fini:

— Ah! ah! dit-il gaiement, je comprends, vous venez m'avertir qu'il est temps de faire mes paquets.

— Sire.

— C'est la reine, n'est-ce pas, qui vous a prié de me rendre ce dernier service ?

— Oui, sire.

— Priez-la d'entrer.

Le médecin ouvrit la porte, la reine attendait.

Pendant quelque temps ces deux vieillards qui avaient pendant dix-huit ans porté ensemble la plus belle mais la plus lourde couronne du monde, rapprochèrent leurs têtes tremblantes et parlèrent bas.

Puis la reine haussant la voix :

— Sa Majesté demande l'abbé Guelle, mon aumônier, dit-elle.

Cinq minutes après l'abbé Guelle entra.

Derrière lui toute la famille royale fut introduite; c'est-à-dire la reine, madame la duchesse d'Orléans, le comte de Paris, le duc de Chartres, le duc et la duchesse de Nemours, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse d'Aumale, et la duchesse de Saxe-Cobourg.

Tout le monde s'agenouilla, mais assez loin du lit pour que ce que le mourant disait à l'abbé Guelle ne fût point entendu.

La confession terminée, l'absolution reçue, le roi se retourna, et, toujours avec la même gaieté :

— Eh bien! maintenant, te voilà tranquille, Amélie.

— Oui, sire, répondit la reine, car maintenant j'ai l'espoir, si Dieu m'accorde une aussi bonne fin que la vôtre, que nous ne nous quitterons que pour quelques instants, et que bientôt nous serons réunis dans l'éternité.

Le roi demanda alors à rester seul avec madame la duchesse d'Orléans.

Ils restèrent seuls et la conversation dura près d'une heure; personne n'assista à cet entretien; seulement on présume qu'il eut pour but de rompre les répugnances que la duchesse paraît éprouver pour le système de fusion.

Ce qui, le roi vivant, était de la politique, n'était-il pas dans le roi mourant un remords?

N'était-ce pas un mouvement de rendre momentanément à un prince qu'il sait ne devoir point avoir d'héritier, une couronne qui lui avait

paru légère sur le trône, et qui peut-être lui paraît lourde sur le tombeau.

Quoi qu'il en soit, la confession achevée, cette longue conversation finie, le roi se sentit mieux; il demanda ses Mémoires, et en dicta une dernière page à son aide-de-camp.

La rédaction de ses Mémoires avait été la grande distraction de son exil.

Puis, se sentant mieux :

— Ah! pardieu, dit-il gaiement au médecin, savez-vous que j'ai bien envie d'une chose, docteur?

— De laquelle, sire?

— C'est de vous faire mentir, en en revenant encore cette fois-ci.

— Ce serait un grand bonheur pour moi, sire, dit le docteur; et, croyez bien que, pour mon compte, j'y ferai tous mes efforts.

Malheureusement, le roi se trompait; dans la soirée, une fièvre violente s'empara de lui, cette fièvre alla croissant jusqu'à deux heures du matin, puis de deux heures du matin à six heures diminua.

A six heures le roi se sentait mieux, mais l'affaiblissement continuait.

A sept heures il était encore en possession de toute son intelligence, et disait au docteur qu'il se trouvait parfaitement bien.

A huit heures, au milieu des larmes et des prières de toute sa famille, il expirait sans convulsions, sans souffrances, et avec une admirable sérénité.

Les obsèques du roi mort eurent lieu le 2 septembre suivant à Claremont. Voici comment le *Globe* raconte cette dernière cérémonie :

«Les restes de Louis-Philippe, l'ex-roi des Français, ont été portés aujourd'hui de Claremont à la chapelle gothique de Weybridge; un très-grand nombre de Français se sont rendus aux funérailles, et dès neuf heures du matin la grande salle de Claremont et les avenues qui y conduisent étaient remplies de personnes distinguées par leur naissance, leur position ou leur talent, parmi lesquelles nous avons remarqué M. de Rumigny, notre ancien ambassadeur à Bruxelles, le baron de Bussières, ancien ambassadeur à Naples, le duc de Montmorency, le duc de Guiche, le comte Anatole de Montesquiou, le

comte de Jarnac, les ministres de Belgique, d'Espagne et de Naples.

« A neuf heures et demie on a dit dans la chapelle une messe basse à laquelle le public n'a pas été admis.

« La chapelle était entièrement tendue de noir, au fond on avait élevé un autel aussi tendu de noir, et dont le tabernacle était surmonté d'un crucifix en ivoire magnifiquement sculpté. Des deux côtés de l'autel se trouvaient des candélabres massifs avec d'énormes cierges.

« Le cercueil renfermant les restes du roi était placé au centre, entouré de vingt-quatre candélabres. On y lisait l'inscription suivante :

« LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS, NÉ A PARIS, LE 6 OCTOBRE 1773,
MORT A CLAREMONT, COMTÉ DE SURREY, ANGLETERRE,
LE 26 AOUT 1850.

« Après la messe, le cercueil a été enlevé par MM. le duc de Montmorency, le général d'Houtelot, le général Berthois, le général Dumas, le général de Chabannes et le comte Friant, qui, arrivés à l'endroit appelé White-Gale, c'est-à-dire à moitié chemin entre le château et l'entrée du parc, l'ont placé sur le corbillard.

« Le deuil était conduit par le comte de Paris, le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc d'Aumale.

« Le convoi s'est alors mis en marche, ayant en tête le corbillard renfermant le cercueil sans aucun ornement héraldique, et simplement avec les lettres L. P. surmontées d'une couronne.

« Le convoi a suivi la route qui conduit à Hersham, à travers un pays magnifique, ayant à droite et à gauche une rangée d'arbres, formant une route plus admirable que les plus beaux ornements des palais des rois. Il a passé le joli pont jeté sur la Mole, et après avoir traversé Hersham, il est arrivé à Valton-Heat.

« Toutes les petites hauteurs qui couvrent la route étaient couvertes d'une foule nombreuse dans l'attitude du recueillement et du respect. Dans le petit village de Weybridge, la curiosité était vivement excitée, et, un peu avant l'heure fixée pour l'arrivée du convoi, la foule s'était portée aux environs de la chapelle catholique où devaient être déposés les restes mortels du roi.

« Le convoi parti d'Esher à dix heures et demie est arrivé à Weybrige à midi moins un quart; il se composait d'un corbillard traîné par huit chevaux, et de douze voitures de deuil traînées l'une par six chevaux et les autres par deux.

« Au moment où le cercueil avait quitté Claremont, la reine accompagnée par la duchesse de Nemours, et les autres membres de la famille royale, étaient partis pour Weybridge dans trois voitures de deuil.

« Le convoi est entré à Weybridge dans l'ordre suivant :

« Vingt-deux cavaliers,

« Les marchands d'Esher;

« Un enfant portant un encensoir;

« Un autre enfant portant une croix;

« Deux acolytes suivis de M. Lyre, le révérend docteur White, provicaire apostolique, et de neuf autres ecclésiastiques;

« Enfin le corbillard et les voitures de deuil.

« A l'entrée particulière de la chapelle, le cercueil a été enlevé du corbillard et porté dans la chapelle sur les épaules de dix hommes, suivis par le comte de Paris, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et une centaine de personnes.

« Un nombre très-considérable de Français a voulu suivre le cercueil; mais le défaut de place n'a point permis de les admettre dans l'intérieur.

« La chapelle était tendue de noir, et le Saint-Sacrement était sur l'autel, une petite galerie avait été disposée pour recevoir la reine et les autres membres de la famille royale.

« Le cercueil a été placé devant l'autel, et après la messe il a été descendu dans le caveau, qui a été immédiatement scellé.

« Le convoi est aussitôt reparti pour Claremont. »

Depuis Louis XV, mort à la suite d'une débauche, c'est-à-dire depuis soixante-seize ans, c'était le cinquième roi de France qui descendait au cercueil.

De ces cinq rois de France, un seul est mort aux Tuileries : Louis XVIII.

Louis XVI avait été guillotiné sur la place de la Révolution.

Napoléon était mort à Sainte-Hélène.

Charles X, à Goritz.

Et Louis-Philippe, à Claremont.

FIN DE L'HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE.

Voici maintenant le jugement que porte la presse anglaise sur Louis-Philippe :

Le *Morning-Chronicle* dit que « dans cette famille, l'intrigue était une tradition héréditaire ; » puis, ce journal le montre combattant pour sa maison, et en cela fidèle aux traditions de sa famille. « Nous ne saurions, » ajoute ce journal, « dire qu'un homme grand et bon vient de mourir : il conquit la couronne par la duplicité, la conserva par l'oppression, et sa conduite vis-à-vis de l'Angleterre fut marquée au coin d'une politique sans scrupule, aussi éloignée de la vraie sagesse que du véritable bonheur. »

Le *Morning-Advertiser* lui reproche un désir immodéré d'accumuler des richesses, des honneurs et de la puissance sur sa famille, sans égard pour les intérêts ou les sentiments du peuple qu'il avait à gouverner, et au mépris des engagements les plus solennels.

Le *Globe* déclare que Louis-Philippe a péri pour avoir trop gouverné au profit des *épiciers*, trop compté sur l'appui exclusif des classes moyennes, trop sacrifié « les salaires aux bénéfices. »

Le *Morning-Post* dit que si la finesse d'un esprit froid et persévérant avait pu consolider l'établissement de Juillet, Louis-Philippe fût mort roi des Français ; mais il avait le malheur de ne pas représenter ces principes, « et sa race est tombée » au milieu des moqueries de toute l'Europe.

Le *Times*, qui donne une longue biographie du roi défunt, s'exprime en ces termes :

« Louis-Philippe, roi des Français, se distinguait parmi tous les hommes qui ont figuré avec la même prééminence que lui, sur le théâtre de l'histoire et dans le gouvernement de l'humanité, par l'absence de ces facultés intellectuelles transcendantes, de ces passions désordonnées, de ces vertus imposantes, ou ces crimes hardis qui marquent ordinairement les annales de l'humanité; mais ces dons dangereux du génie, de la puissance, il les remplaçait par une singulière combinaison de qualités inférieures de l'humaine nature. Soit pour le bien, soit pour le mal, ces qualités formaient l'ensemble de son caractère, et, en portant un jugement exact sur cet homme remarquable, il serait aussi dangereux de l'élever au rang de sage ou de héros, que de le faire descendre au rang d'un tyran égoïste. »

Le *Sun* s'exprime ainsi :

« Louis-Philippe d'Orléans, après avoir pris une part active au terrible conflit des peuples contre les princes, était destiné à être témoin du triomphe de la démocratie, qu'il croyait écrasée sous sa toute-puissance, et à voir le bonnet phrygien prendre la place du diadème des Bourbons. Tel a été le juste châtiment du fils d'*Égalité*, pour avoir tenté d'étouffer la liberté dans ses embrassements, pour l'avoir trahie par ses baisers, comme fit Iscariote, pour l'avoir endormie avec l'insidieux poison de ses flatteries. Pour comble de chagrin, la Providence ne semble-t-elle pas ne l'avoir fait survivre si longtemps à sa chute, que pour lui montrer la République consolidée en France. La fin de ce personnage remarquable parait due aux remords qui minaient sa santé et au coup de foudre de Février. »

Enfin, dans le *Daily-News*, on lit ces lignes :

« Pendant les dix-huit années de son règne, pas une idée grande ou généreuse ne germa dans son esprit. Sa politique intérieure se bornait à cajoler ou à corrompre les députés. Il ignora toujours, ainsi que les hommes d'État à son service, la condition, les besoins, la fermentation de l'esprit de son peuple. Ils se contentaient, ses ministres et lui, de regarder à la superficie, sans dépasser la couche

d'herbe artificielle qui recouvrait un sol volcanisé et prêt aux éruptions.

« Les lois de rigueur ont accéléré l'explosion. Ce Salomon des salons de Londres et de Paris ne connut jamais l'essence et le but du gouvernement, le développement et la satisfaction des besoins populaires. Pour lui, la politique c'était la diplomatie et rien autre

FIN.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Page 37.

« Vous avez bien raison, mon cher ami, il vaut mieux nous écrire. Quand on « discute avec quelqu'un que l'on aime un objet intéressant, on est bien exposé à s'é« chauffer, et je sens que c'est ce qu'il faut éviter entre nous; car il échappe des choses « qui font du mal dans le moment et qui en font encore après. Je serais bien aise de « terminer, pour ce qui regarde madame de Sillery (madame de Genlis), et vous ne « m'en montrez pas moins d'impatience. Ainsi, parlons-en, mon cher ami, pour n'y « plus revenir; car j'ai besoin, non-seulement de repos, mais de jouir des bien« faits que je vous dois. Vous avez déjà fait beaucoup pour mon bonheur, en m'ac« cordant mes enfants un certain nombre de fois par semaine. Ce seront des mo« ments heureux que je vous devrai et qui répandront une grande douceur sur mes « jours. Je ne veux plus revenir sur le passé, ainsi que je vous l'ai dit; les torts que « je reproche à madame de Sillery existent et ne peuvent être détruits, ni par son « journal, ni par tout ce qu'elle pourra vous dire; *c'est moi qui ai vu et entendu « tout ce qui m'a déplu*. Ce n'est donc que l'avenir qui peut me faire revenir sur « son compte; elle ne peut pas se justifier, mais elle peut réparer, et si je vois que « sa manière d'être et celle de mes enfants est telle que j'ai droit de l'attendre et de « l'exiger, je suis juste et je serai bien aise d'oublier les sujets de plainte qu'elle m'a « donnés. Voilà, mon cher ami, ce qui est dans mon cœur et ce que j'ai déjà com« mencé à éprouver. Madame de Sillery a eu dernièrement de l'humeur, je l'ai sup« portée; mais le lendemain, elle a eu une attention pour moi, elle m'a écrit un « billet honnête; je l'ai fait remercier par ma fille, et je lui ai répondu d'une ma« nière dont vous avez été aussi content qu'elle; enfin, ce sera sur sa conduite que « je réglerai la mienne. Que pouvez-vous désirer de mieux, cher ami? je ne dis pas « que je lui rendrai mon amitié, ma confiance; quand elles ont été blessées à di« verses reprises, il est impossible que l'on puisse se rapprocher à un certain point; « mais madame de Sillery peut compter sur tous les égards, les marques d'attention « possibles. Je serai bien aise de pouvoir témoigner de la considération à la personne « qui élève mes enfants, ainsi ce ne sera pas ma faute si cela n'est pas. Vous devez être « content de moi, je l'attends de votre justice; mais encore une fois ne discutons « plus sur ma manière de juger madame de Sillery; je le puis moins à présent « qu'autrefois, car antérieurement, lorsque je m'éloignai d'elle, vous n'essayâtes « pas de la justifier; vous me dites seulement que vous aviez des raisons essentielles « qui vous faisaient tenir à elle. Je jouissais au moins de vous faire un sacrifice que « vous sentiez; mais actuellement vous me dites que madame de Sillery *fait votre « bonheur, qu'elle m'aime*. Je vous avoue que quand vous me dites de ces choses« là, elles me tuent. Éloignons bien, cher ami, tout ce qui pourrait troubler notre « union, et soyons comme toujours, sans gêne, sans embarras l'un pour l'autre. « Vous savez trop bien que vous ne pouvez avoir une meilleure amie que moi, pour « que je le répète; mais j'espère que vous l'avez toujours pensé, et que personne ne « pourrait détruire la confiance que j'attends de vous. J'ose dire que je l'ai toujours « méritée, et je serais bien affectée de penser que vous ayez pu soupçonner un ins« tant que j'étais changée. Ceux qui vous ont mandé cette nouvelle avaient certaine« ment des raisons pour accréditer une chose démentie par toute ma conduite, car « assurément, il ne s'est pas passé un seul jour pendant votre absence où je n'aie « prouvé mon attachement pour vous; mais, comme vous me l'avez dit, on avait

« peut-être le projet de nous désunir.... Il me reste à vous parler d'un objet bien « intéressant et sur lequel je désire que vous sachiez ma façon de penser; vous devinez que c'est de madame de Buffon qu'il est question; je vous avoue que dans le « principe de votre liaison avec elle; j'ai été au désespoir. Accoutumée à vous voir « des fantaisies, j'ai été effrayée et profondément affectée, lorsque je vous ai vu « former un lien qui pouvait m'ôter votre confiance. La conduite de madame de « Buffon, depuis que vous tenez à elle, m'a fait revenir sur les préjugés qu'on « m'avait donnés contre elle; je lui ai reconnu un attachement si vrai pour vous, un « désintéressement si grand, et je sais qu'elle est si parfaite pour moi, que je ne puis « point ne pas m'intéresser à elle. Il est impossible que quelqu'un qui vous aime véritablement n'ait des droits sur moi, aussi en a-t-elle de véritables, et vous pou- « vez encore, sur ce point, être sans gène avec moi; je vous le répète, mon cher « ami, ce que je désirerais, ce qui ferait vraiment mon bonheur, c'est que vous « fussiez parfaitement à votre aise avec moi et que vous trouvassiez dans votre femme « une société douce qui vous attirât et contribuât à votre agrément. Vous m'avez dit « que vous alliez venir plus souvent chez moi; je vous le rappelle parce que je suis « intéressée à ce que vous n'oubliiez pas votre promesse; que, d'ailleurs, je veux vous « répéter que vous aurez toujours une société qui vous conviendra; qu'en me pré- « venant la veille, vous aurez toujours celle qui pourra vous être le plus agréable, « et qu'en me le disant le matin, si je ne puis pas vous la procurer, vous serez du « moins sûr de n'avoir personne qui puisse vous déplaire.

« D'après ce que vous m'avez dit, mon ami, au sujet de l'observation que j'ai faite « à mon fils, je crois que je ferais peut-être bien de lui dire que s'il m'avait fait « connaître votre intention, je me serais arrêtée au premier mot. — Ce n'est pas « que j'aie changé de manière de voir, mais si nos enfants peuvent nous croire des « opinions différentes, je désire que cela n'influe pas sur leur conduite, cela les « mettrait trop mal à leur aise, et sur ce point, pour ce qui a rapport à eux, cer- « tainement je leur donnerais l'exemple de la soumission. Tout cela doit vous prou- « ver, cher ami, que pour les choses qui ne portent pas essentiellement sur l'exis- « tence future de mon fils, je cède et céderai toujours, mais la démarche qu'il veut « faire est d'un genre trop sérieux pour que je ne fasse pas encore des représenta- « tions à ce sujet; c'est un devoir vis-à-vis de vous, vis-à-vis de lui. Je vous répète « qu'il m'a causé hier une peine mortelle, et je vous déclare que j'ai été aussi étonnée « et affectée que vous ayez consenti à un arrangement de cette espèce sans m'en avoir « dit un seul mot. Je vous avoue que j'espérais être consultée pour ce qui a rapport « à mon fils. Si cela n'est pas, je suis destinée à jouer un rôle passif, ayant trop « d'honnêteté et d'attachement pour vous pour marquer à cet enfant que je désap- « prouve ce que vous conseillez ou ce à quoi vous avez consenti, et il pourrait en « résulter des choses fâcheuses ou pour l'un ou pour l'autre et même pour l'un et « l'autre. Cette nullité ne le frapperait pas d'abord, mais lorsqu'il réfléchira, ou il « me croirait nulle par caractère et n'aurait ni confiance ni déférence pour moi, ou « il verrait que mes droits m'ont été ôtés, que cette nullité était forcée. Chercher « dans ce cas à le rapprocher de moi, à l'éclairer, serait, en quelque sorte, l'éloi- « gner de vous. Il faudrait donc lui fermer mon cœur ou courir ce risque; cette ré- « flexion m'est affreuse, m'est bien pénible, car l'un ou l'autre de ces inconvénients « m'affligerait profondément. Je vous dis ceci en général sur tout ce qui peut avoir « rapport à sa conduite; quant à cet objet-ci, il ne pourra pas ignorer mon opinion, « car je suis bien sûre que mon père dira et aura même soin de faire dire que je suis « très-fâchée que mon fils aille aux Jacobins, et peut-être exigera-t-il que je lui dise « mon opinion à lui-même, afin qu'il ne puisse pas me reprocher un jour de ne « l'avoir pas averti. Vous êtes convenu vous-même, mon cher ami, qu'il y a de « grands inconvénients. Examinons-les nous-mêmes, et voyons si les avantages « peuvent les balancer. Encore une fois, si les Jacobins étaient composés de députés « seulement, ils seraient moins dangereux, parce qu'ils seraient connus par leur « conduite à l'Assemblée et que l'on pourrait prévenir mon fils. Mais comment le « mettre sur ses gardes vis-à-vis d'un tas de gens qui y ont la majorité et qui sont « bien propres à égarer un jeune homme de dix-sept ans? Si mon fils en avait vingt- « cinq, je ne serais point tourmentée, parce qu'il pourrait distinguer par lui-même; « mais à dix-sept ans, jeté dans une société de ce genre, en vérité, mon cher ami, « cela n'a pas de raison; et que ce soit nous, que ce soit ses parents qui, pour finir « son éducation, l'envoient aux Jacobins, me paraît et paraîtra sûrement à tout le « monde une chose inconcevable et qui me ferait, en vérité, regretter qu'il fût sorti « des mains de madame de Sillery. C'est pour qu'il apprenne à parler que vous vou-

« lez passer par-dessus tous les dangers que vous ne pouvez pas envisager pour lui, « et vous me dites, mon cher ami, pour me faire voir ces avantages comme vous, « qu'un fameux orateur anglais ne le serait pas s'il n'avait appris à parler de bonne « heure. Je vous répondrai à cela que c'est sûrement en assistant aux séances du « parlement, aux assises, aux plaidoyers, qu'il a appris cet art et que mon fils aura « les mêmes facilités sans aller aux Jacobins. Qu'il suive l'Assemblée nationale et les « tribunaux quand ils seront établis, et, pour peu qu'il ait de dispositions, il y ap- « prendra à parler tout comme on apprend en Angleterre. D'ailleurs, pourquoi n'at- « tendrions-nous pas la nouvelle législature? Ce n'est différé que de quelques mois « et peut-être à cette législature appréciera-t-on les Jacobins comme il en a déjà été « question. »

Page 44.

« Messieurs, vous avez connaissance du décret qui supprime tout ordre, tout signe « extérieur, qui suppose des distinctions de naissance, et j'espère que vous m'avez « rendu la justice de croire que je suis trop ami de l'égalité pour n'y avoir pas ap- « plaudi avec transport. J'ai donc quitté dès le premier instant et avec le plus grand « plaisir ces marques frivoles de distinctions auxquelles on a si longtemps attaché « une considération qui n'était due qu'au mérite, et que lui seul obtiendra désor- « mais. Ce dernier décret, dans le moment où se prépare la révision des travaux de « l'Assemblée, doit nous faire espérer qu'elle maintiendra comme constitutionnel « tout ce qu'elle a déjà décrété au sujet des titres et de la noblesse, et que les Fran- « çais, libres et égaux, ne seront plus distingués que par les services qu'ils auront « rendus à la patrie. C'est à eux que seront réservées les marques vraiment hono- « rables, les signes auxquels on pourra reconnaître d'abord ceux qui ont des droits « à l'estime publique; autant je dédaignais ceux que je ne devais qu'au hasard de « ma naissance, autant je me glorifierai un jour des autres, si je suis assez heureux « pour avoir des occasions de les mériter; elles seules peuvent manquer à mon zèle « pour la chose publique, car si à défaut d'actions assez éclatantes pour attirer sur « moi les regards de mes concitoyens et les récompenses de ma patrie, des sentiments « bien connus et une vie entière uniquement dirigée vers son service, suffisent pour « obtenir ces marques d'honneur, j'ai la pleine confiance de m'en rendre digne. »

Page 117.

« Mon cher Charette,

« Que d'événements se sont passés depuis que, heureux et paisible, nous jouissions « tous deux de la vie et de ses plaisirs dans cette Vendée, dont ni vous ni moi ne « soupçonnions alors les grandeurs. J'ai eu de beaux jours, j'ai été puissant, j'ai dû « faire beaucoup de choses et je me suis arrêté avant l'heure. Il fallait laisser à la « révolution le temps de jeter sa bave. Vous vous êtes, vous et les vôtres, élancés à « la traverse, et ce que j'avais prévu en parcourant votre pays s'est réalisé. La guerre « civile, telle qu'elle y a été organisée, est une force que la République française, « qui tend à se dissoudre, ne vaincra pas; mais, après vos triomphes, il faut la paix, « et cette paix, mon cher chevalier, vous ne pourrez la faire qu'en établissant un « trône. Vous connaissez la sincérité de mes sentiments pour vous; soldat, j'admire « votre courage; général, j'admire encore davantage les talents que vous déployez. « Mais je vous demande ce que vous ferez, comment, en cas de succès, vous par-

« viendrez à reconstituer la monarchie, et en présence des obstacles de toute nature « qui m'apparaissent dans ma retraite, souvent troublée par les événements; car ma « vie est presque aussi errante que la vôtre, seulement j'ai plus d'espace et moins de « gloire, je ne vois pour vous qu'un moyen grand et légitime de sortir d'embarras. « J'ai beaucoup réfléchi sur les causes qui ont amené, qui ont développé, mûri et tué « le mouvement révolutionnaire. Je dis tué, car la révolution est morte du jour où « elle n'a plus osé faire peur. Eh bien! savez-vous à quoi m'ont conduit mes réflexions? « au point d'où nous sommes partis en 1789. Il faut un roi à la France; elle n'a rien « de républicain dans le caractère, dans les mœurs, mais elle est révolutionnaire par « essence, parce que les derniers monarques n'ont pas compris où elle voulait aller. « La monarchie qu'il lui faut, ce n'est plus celle de Louis XIV, des intérêts nouveaux « ont surgi; le tiers-état, si longtemps opprimé, a senti sa force, il en fait abus; « mais il l'a doublée par les confiscations des biens du clergé et de la noblesse; il « faut donc un roi, mais un roi qui donne au tiers-état les garanties que les Bour- « bons offriraient au clergé et à la noblesse. C'est la sanction de tout ce qui a été « fait, bien ou mal, qu'il faut accorder. Pensez-vous que les Bourbons, pour lesquels « vous combattez, soient gens à accepter de pareilles conditions? Vous avez dans « tout ceci montré une trop grande portée d'esprit pour ne pas être persuadé qu'entre « les Bourbons et la France il y a maintenant un mur de séparation. A l'étranger, « dans les cours, chez des émigrés même, cette opinion domine, car on voit des « princes sans énergie et sans volonté, livrés, comme à Versailles, à des flatteurs qui « n'ont qu'un dévouement d'antichambre. Ces princes sont impossibles; mais dans « cette famille, vous le savez, il n'a pas tenu à moi d'arracher à l'échafaud la « tête de son chef, il se trouve d'autres branches qui ne sont pas aussi endurcies « dans leurs idées absolues. Sans parler de celle de Condé, dont le duc d'Enghien est « le héros, il y a la famille d'Orléans; et souffrez ici, mon cher Charette, que je « vous parle à cœur ouvert, car ce que je vous écris peut facilement se réaliser, et « proscrits aujourd'hui tous deux par la révolution, nous pouvons, demain, être ac- « ceptés par elle comme ses régulateurs et ses libérateurs. Le nouveau duc d'Orléans, « qui est errant et fugitif, n'a rien à se reprocher de tous les événements auxquels, « malgré nous tous, son infortuné père a pris une large part. Je sais que ce dernier « est en exécration auprès des exaltés de votre parti, et que même sa mort n'a pas « éteint les haines. Que faut-il conclure de là? C'est que le jeune duc d'Orléans est « le seul moyen de transaction possible entre la République et la Monarchie. Il a des « idées arrêtées sur bien des points, et malgré sa jeunesse il est doué d'un grand « sens. Sous le nom de son père, qui était un drapeau contre la cour, c'était pour « lui que travaillaient les girondins. Nous voulions, sans secousses et surtout sans « massacres, arriver à notre but. Les jacobins nous en ont empêchés, mais les jaco- « bins sont anéantis, et fort de tout ce que je sais, je m'adresse à vous pour rendre « paix et bonheur à la France. Monseigneur d'Orléans, que j'ai eu sous mes ordres « et qui, je n'en ferais aucun doute, est le premier à honorer votre dévouement à « des principes qui ont toujours été les siens, malgré quelques faiblesses, concessions « faites aux exigences de l'époque; monseigneur d'Orléans, dis-je, n'a pas été con- « sulté par moi en tout ceci; mais je crois pouvoir me porter sa caution, et le jour « venu, il ne me démentira pas, j'espère. Or donc voilà ce que j'ai à vous proposer.

« La Convention va bientôt clore sa carrière, la plupart de ses membres vont ren- « trer dans l'obscurité. Plusieurs avec lesquels je suis toujours resté en correspon- « dance, ne demandent pas mieux que de terminer la révolution qu'ils ont faite. « Tout est nivelé; ils sentent qu'il faut relever quelque chose, ils sont donc à nous. « Leur influence sur les sections de Paris est immense. Le peuple est las et se met- « trait facilement sous un roi qui flatterait son orgueil, qui aurait pris part à sa ré- « volution et qui pour lui ne serait pas toujours un reproche vivant. Mais toutes ces « bonnes dispositions que je vous signale, celles de l'armée qui ne sont pas plus hos- « tiles, tout cela tendant au même but par des moyens adroitement combinés, ne « peut arriver qu'avec votre concours.

« Les deux partis, les deux armées se réunissant, vous sentez ce qu'il y a de pros- « père dans cet événement. Je connais d'avance toutes les objections que vous pouvez « me faire : — Le prince consent-il? — J'en réponds corps pour corps. — Avez- « vous la majorité dans la Convention? — Oui, et s'il manquait quelques voix on « pourrait les acheter. Il s'en trouve à vendre, même au prétendant. — Etes-vous « sûr de l'armée? — Elle ne demande pas mieux que d'entendre la voix de son vieux « général; d'ailleurs nous avons pratiqué des reconnaissances. — Que ferez-vous des « Bourbons? Ce qu'ils voudront ou ce que vous voudrez. On les laissera en exil ou

« après quelques années d'un nouveau règne ils pourront rentrer en France, ils n'y « sont pas à craindre. — Quelles bases de gouvernement pensez-vous établir? Le « système constitutionnel de l'Assemblée nationale avec les modifications que le temps « y a apportées.

« Je ne vous dirai pas maintenant ce que, dans cet état de choses, la reconnais-« sance du prince et de la nation ferait pour vous. Vous sentez que tout ce qui peut « flatter l'ambition d'un homme vous serait accordé. — Ils vous ont fait lieutenant « général; le duc d'Orléans, roi, peut mieux et saurait reconnaître avec plus de gé-« nérosité le service que vous rendriez à la patrie. Quant à la Vendée et à ses troupes, « vous n'auriez qu'à parler : vos demandes seraient des ordres. Ce n'est point une « conspiration que je vous propose, encore moins une honteuse trahison. Je vois la « chose de plus haut, comme vous la verrez vous-même : c'est le triomphe de nos « idées constitutionnelles cimenté par le triomphe même de vos principes monar-« chiques. C'est la Vendée donnant un roi à la révolution. Comprenez-vous ce rôle, « mon cher Charette? Il est plus beau que celui que Monk s'était réservé en Angle-« terre, et vous êtes plus digne de le jouer.

« Je vous écris au moment où le cabinet britannique vient de compromettre à Qui-« beron tous ces malheureux émigrés, qui ont plus de courage que de tactique. Il « faut empêcher que de telles calamités se renouvellent. Le comte d'Artois va, m'as-« sure-t-on, tenter une descente sur vos côtes. Si ma lettre vous parvient avant son « expédition annoncée, croyez-en les paroles d'un ami, — ne vous fiez pas aux An-« glais : ils vous perdront par lui. — Réfléchissez à tout ce que je vous propose. Il « n'y a plus qu'un ordre de choses possible, c'est la monarchie constitutionnelle. « Les Bourbons ne la comprennent pas; il faut donc vous adresser à un prince qui « n'épouvante aucun parti et qui puisse nous confondre dans un même amour. Vous « sentez que c'est vous qui avez toujours la meilleure place dans ses affections et « dans sa reconnaissance. Adieu, mon ami. — Saisissez bien toutes les raisons qui « me portent à vous choisir comme l'Atlas du nouveau règne, et croyez-moi, avec « tous les sentiments d'admiration et d'espérance,

« Votre très-humble serviteur,

« DUMOURIEZ. »

« *P. S.* On m'annonce que par vous et vos lieutenants, vous disposez de plus de « quarante mille hommes. C'est plus qu'il n'en faut pour agir. — Si, comme je n'en « puis douter, vous acceptez les propositions que je suis chargé de vous faire, pro-« positions qui vous mettent le second de la France, n'ayez avec les troupes que le « moins d'engagements possibles; amenez vos soldats à des idées raisonnables. Écri-« vez-moi; et, comme il n'y a pas de temps à perdre, aussitôt que j'aurai votre der-« nier mot, j'abandonnerai l'hospitalité précaire que l'étranger me dispute souvent; « j'arriverai à Paris, et la révolution sera finie. »

Page 120.

« Monseigneur,

« Voulez-vous me permettre de vous écrire d'un petit coin de la Suisse, dont le « nom, j'en suis certain, retentira bien mieux encore à votre cœur qu'à votre oreille.

« Je suis arrivé hier à midi à Reicheneau.

« Ce petit village, du canton des Grisons, n'a de remarquable que l'anecdote « étrange qui s'y rattache.

« Vers la fin du dernier siècle, le bourgmestre Tcharner de Coire, avait établi « un collége à Reicheneau; on était en quête, par tout le canton, d'un professeur de « français, lorsqu'un jeune homme se présenta à M. Boul, directeur de l'établisse-« ment; ce jeune homme était porteur d'une lettre de recommandation signée par « M. Aloyse Jost de Saint-Georges, il était Français, parlait, comme sa langue mater-« nelle, l'anglais et l'allemand, et pouvait, outre ces trois langues, professer les mathé-« matiques, la physique et la géographie. La trouvaille était trop rare et trop merveil-

« leuse pour que le professeur la laissât échapper; d'ailleurs, le jeune homme était « modeste dans ses prétentions. M. Boul fit prix avec lui à quatorze cents livres par « an, et le nouveau professeur entra en fonctions dans le courant d'octobre 1795.

« Ce jeune homme était votre père, Louis-Philippe d'Orléans, autrefois duc de « Chartres, aujourd'hui roi de France.

« Ce fut, je l'avoue, Monseigneur, avec une émotion mêlée de fierté, que sur les « lieux mêmes, dans cette chambre retirée au milieu du corridor, avec la porte d'en- « trée à deux battants, les portes latérales à fleurs peintes, les cheminées placées aux « angles des tableaux Louis XV, entourés d'arabesques d'or, et son plafond orne- « menté, que dans cette chambre, dis-je, où avait professé le duc d'Orléans, votre « père, je me fis donner des renseignements sur cette singulière vicissitude d'une « fortune royale qui, ne voulant pas mendier le pain de l'exil, l'avait dignement « acheté de son travail. Un seul professeur, son collègue, un seul écolier, son élève, « existent encore aujourd'hui.

« Le professeur est le romancier Xschokke, l'écolier, le bourgmestre Tcharner, « fils de celui-là même qui avait fondé l'école.

« Quant au digne bailli Aloyse Jost, il est mort en 1827 et a été enterré à Zitzers, « sa ville natale.

« Aujourd'hui, il ne reste plus rien à Reicheneau du collége où professa un futur « roi de France, si ce n'est la chambre d'étude que nous avons décrite et la chapelle « attenant au corridor, avec sa tribune et son autel surmonté d'un crucifix peint à « fresque; quant au reste des bâtiments, ils sont devenus une espèce de villa ap- « partenant au colonel Pastaluzzi. Et ce souvenir, si honorable pour tout Français, « qu'il mérite d'être rangé parmi nos souvenirs nationaux, menacerait de dispa- « raître avec la génération de vieillards qui s'éteint, si nous ne connaissions un « homme au cœur artiste, noble et grand, qui ne laissera rien oublier, nous l'espé- « rons, de ce qui est honorable pour lui et pour la France.

« Cet homme, c'est vous, monseigneur Ferdinand d'Orléans, vous qui, après « avoir été notre camarade de collége, serez aussi notre roi. Vous qui du trône, où « vous monterez un jour, toucherez d'une main à la vieille monarchie et de l'autre à « la jeune république.

« Vous qui hériterez des galeries où sont renfermées les batailles de Taillebourg « et de Fleurus, de Bouvines et d'Aboukir, d'Azincourt et de Marengo; vous qui « n'ignorez pas que les fleurs de lis de Louis XIV sont les fers de lance de Clovis; « vous qui savez si bien que toutes les gloires d'un pays sont des gloires, quel que « soit le temps qui les a vues naître et le soleil qui les a fait fleurir; vous enfin qui, « de votre bandeau royal, pourrez lier deux mille ans de souvenirs et en faire le fais- « ceau consulaire des licteurs qui marcheront devant vous.

« Alors il sera beau à vous, Monseigneur, de vous rappeler ce petit port isolé où « passager battu par la mer de l'exil, matelot poussé par le vent de la proscription, « votre père a trouvé un si noble abri contre la tempête.

« Il sera grand à vous, Monseigneur, d'ordonner que ce toit hospitalier se relève « pour l'hospitalité, et sur la place même où croule l'ancien édifice, d'en élever un « nouveau destiné à recevoir tout fils de proscrit qui viendrait, le bâton de l'exilé à « la main, frapper à ses portes comme votre père y est venu, et cela quelles que « soient son opinion et sa patrie; qu'il soit menacé par la colère des peuples ou pour- « suivi par la haine des rois.

« Car, Monseigneur, l'avenir serein et azuré pour la France qui a accompli son « œuvre révolutionnaire, est gros de tempêtes pour le monde. Nous avons tant semé « de liberté dans nos courses à travers l'Europe, que la voilà qui, de tous côtés, « sort de terre comme les épis au mois de mai, si bien qu'il ne faut qu'un rayon de « notre soleil pour mûrir les plus lointaines moissons. Jetez les yeux sur le passé, « Monseigneur, et ramenez-les sur le présent; avez-vous jamais senti plus de trem- « blements de trônes et rencontré par les grands chemins autant de voyageurs décou- « ronnés? — Vous voyez bien, Monseigneur, qu'il vous faudra fonder un jour un « asile, ne fût-ce que pour les fils de rois dont les pères ne pourraient pas, comme « le vôtre, être professeurs à Reicheneau. « ALEX. DUMAS. »

Page 126.

A Silr Pays de Molstens, 18 février 1796.

« Ignorant absolument, Monsieur, depuis près de deux ans le lieu que vous habi-« tez, et n'ayant avec vous aucune espèce de correspondance depuis dix-sept mois, « je prends le parti de faire insérer cette lettre dans les papiers publics. De cette ma-« nière, elle vous parviendra dans quelque lieu que vous soyez. Tant que j'ai pu « vous être utile ainsi qu'à votre intéressante et malheureuse sœur, j'ai dû conserver « avec vous des rapports intimes. C'est ce que j'ai fait et ce que je désirerais faire « encore, si vous aviez besoin de moi. A l'époque où j'ai quitté la Suisse (au mois de « mai 1794), nous étions séparés, vous et moi, depuis un an, vous étiez fort loin de « moi, vous deviez votre asile à la recommandation d'une personne avec laquelle je « n'avais aucune liaison. Une juste reconnaissance vous a inspiré pour cette personne « autant de confiance que d'amitié, ses conseils pouvaient vous être plus utiles que les « miens, puisque j'étais seule avec mademoiselle d'Orléans, renfermée dans un cou-« vent où j'ai passé avec elle un an dans la plus parfaite solitude, uniquement occu-« pée à soigner sa santé et à perfectionner les talents *que je lui ai donnés*.

« Quand je suis arrivée, il y a vingt mois, dans ce pays, j'ai désiré y vivre abso-« lument ignorée; de sorte que, vous écrivant très-rarement et ne voulant pas con-« fier mon secret à la poste, je ne vous ai point mandé où j'allais. Cependant sans « vous dire mon nom supposé et le lieu que j'habitais, j'ai trouvé le moyen de vous « donner de mes nouvelles. En même temps, je vous indiquais une adresse pour « m'écrire. C'est au mois d'octobre 1794 que j'ai reçu la dernière lettre qui me soit « parvenue de vous; elle ne contenait, ainsi que les précédentes, que l'expression de « votre reconnaissance et de votre tendresse pour moi; et le doux nom de mère, que « vous m'y donnez toujours, doit me convaincre que malgré le *mystère* de votre « conduite, votre cœur est toujours pour moi ce qu'il doit être. Car, depuis cette « époque, n'ayant eu aucune sorte de relations avec vous, je n'ai rien pu faire qui ait « dû jeter du refroidissement entre nous. Il y a environ dix mois qu'on m'envoya une « lettre pour vous, imaginant que je saurais votre adresse. Tout le monde assurait « que vous étiez dans ce pays, et même on nommait votre correspondant. Je lui fis « demander le nom du lieu que vous habitiez; il répondit qu'en effet il le savait, « mais qu'il ne pouvait me le dire. Je n'insistai point et j'envoyai la lettre; je n'en-« tendis point parler de vous et je ne fis aucune démarche pour vous voir ou pour « vous écrire; mais, je vous le répète, si j'avais eu la moindre espérance de vous « être de quelque utilité, j'aurais été vous prévenir et vous chercher *avec le plus vif* « *empressement*. J'ai lu dans les papiers publics de ce pays une lettre sous votre « nom, qui annonçait, il y a quelques mois, que vous partiez pour l'Amérique. « Comme vous n'avez point désavoué cette lettre, je dois la croire de vous et je suis « persuadé, par conséquent, que vous êtes en Amérique.

« Je vous félicite d'avoir pris ce parti. Vous pouvez vous ressouvenir que je vous « disais, il y a trois ans, que c'était le meilleur pour vous.

« Il me paraît impossible que vous ne sachiez pas que l'on a écrit dans plusieurs « papiers français que vous aviez un *parti* en France et des partisans dans les pays « étrangers qui voulaient vous placer sur le trône. Si vous ignoriez ce fait, *ce serait* « *vous rendre un très-grand service de vous en instruire*. Pendant dix années de « soins si constants que je vous ai consacrées, j'ai eu le temps d'étudier et de con-« naître votre caractère, *et je n'y ai jamais démêlé le moindre germe d'ambition*. « Je m'en applaudissais, certaine que vous en seriez plus vertueux et plus heureux. « Depuis votre éducation finie, dans les trois années *où nous avons eu* ensemble *des* « *rapports si tendres et si intimes*, je vous ai vu constamment le patriotisme le plus « exalté, le désintéressement le plus pur, le plus vrai, et la plus parfaite droiture de « sentiments Vous m'avez écrit des volumes de lettres pendant mon séjour en Angle-« terre; je les avais confiées à Paris à un ami, qui me les a renvoyées, je les ai « toutes, ainsi que celles que vous m'avez écrites dans les premiers temps de notre sé-« jour en Suisse, entre autres celle que vous m'écrivîtes *au moment où nous entrâmes* « *au couvent* et dans laquelle vous me montriez une si vive reconnaissance, de ce « que j'avais eu le bonheur de pouvoir faire pour vous et de ce que je me dévouais « à votre malheureuse sœur, dont j'étais alors l'unique ressource. Je conserverai ce

« recueil de lettres toute ma vie. On y voit sans doute quelquefois *des principes exa-*
« *gérés* et quelques idées peu réfléchies, légers défauts si excusables à votre âge. On
« y voit aussi qu'à cet égard nous n'étions pas du même avis. Mais malgré ces petites
« différences d'opinions, je retrouve en relisant ces lettres la récompense de tout ce
« que j'ai fait pour vous; j'y trouve la certitude que vous êtes incapable de vous
« prêter aux desseins qu'on vous suppose. Vous aviez vingt ans lorsque vous écrivîtes
« les dernières lettres de votre recueil, monument précieux de votre reconnaissance,
« de *votre affection filiale pour moi* et de tous les sentiments qui peuvent honorer un
« jeune homme. Vous aviez *vingt ans!* peut-on se démentir ensuite à *vingt-trois*, à moins
« d'une faiblesse absolument inexcusable? Non, j'en suis certaine, le fond de votre
« cœur, vos principes et vos opinions sont les mêmes. Vous, prétendre *à la royauté,*
« *devenir un usurpateur!* pour abolir une république que vous avez reconnue, que
« vous avez chérie et pour laquelle vous avez combattu vaillamment, et dans quel
« moment! quand la France s'organise, quand le gouvernement s'établit, quand il
« paraît se fonder sur des *bases solides de la morale et de la justice!* Quel serait le
« degré de confiance que la France pourrait accorder à un roi constitutionnel de
« vingt-trois ans, qu'elle aurait vu deux ans auparavant *ardent républicain et le par-*
« *tisan le plus enthousiaste de* L'ÉGALITÉ? Un tel roi ne pourrait-il pas tout aussi
« bien qu'un autre abolir insensiblement la Constitution et devenir despote. D'après
« les idées reçues en général, il y a moins d'intervalle de la royauté quelle qu'elle
« soit au despotisme, que du gouvernement démocratique à la royauté la plus mitigée.

« Pourriez-vous, en montant sur ce trône sanglant et renversé, vous flatter même
« de donner la paix à la France? Non, sans doute. La prolongation de la guerre ex-
« térieure et de plus la guerre civile dans toutes les parties de l'empire seraient les
« suites de *cette usurpation funeste.*

« La France, en reprenant la royauté, légitime elle-même les prétentions du frère
« de l'infortuné Louis XVI. Si le trône est relevé, c'est à lui qu'il appartient; en vous
« y plaçant, vous n'apporterez jamais que le plus odieux de tous les titres, *de nou-*
« *velles factions vous en chasseraient* et vous trouveriez alors dans l'exil et la pros-
« cription, les seuls malheurs que vous n'avez point encore éprouvés et les seuls qui
« soient insupportables : le deshonneur et les remords. D'ailleurs, quand vous pour-
« riez légitimement et raisonnablement prétendre au trône, je vous y verrais monter
« avec peine, parce que vous n'avez (à l'exception du courage et de la probité), *ni*
« *les talents ni les qualités nécessaires* dans ce rang. Vous avez de l'instruction, des
« lumières et mille vertus; mais chaque état demande des qualités particulières et
« vous n'avez point celles qui font les *grands rois.* Vous êtes fait par vos goûts et
« par votre caractère, pour la vie intérieure et privée, pour offrir le touchant
« exemple de toutes les vertus domestiques et non pour représenter avec éclat, pour
« agir avec une activité constante et pour gouverner avec fermeté un grand empire.
« Je suis sûre, *Monsieur*, que vous pensez tout ce que je viens d'exprimer, et je me
« flatte que les personnes qui vous entourent et les amis que vous avez choisis sont
« incapables de chercher à vous inspirer une ambition qui serait aussi absurde que
« criminelle sous tous les rapports. Enfin, je suis intimement persuadée que si ceux
« qui vivent avec vous vous donnaient des conseils différents (ce que je n'ai nulle
« raison de supposer), vous les rejetteriez pour ne consulter que votre cœur, dont la
« droiture vous guidera toujours bien. En faisant imprimer cette lettre, je crois vous
« rendre un service, parce qu'elle peut servir à dissuader ceux qui, contre toute ap-
« parence, veulent faire de vous un chef de parti. On doit naturellement croire que
« votre institutrice doit, *mieux qu'un autre*, connaître votre caractère, et j'ose ré-
« pondre que vous avez horreur des projets qu'on vous attribue.

« Adieu, Monsieur, consacrez-vous à l'heureuse et douce obscurité qui convient à
« vos malheurs et à votre situation; vous porterez dans la solitude de déchirants sou-
« venirs, mais vous pourrez aussi vous en retracer de bien doux.

« Rappelez-vous tant d'actions touchantes, de bienfaisance et d'humanité qui, pen-
« dant le cours de votre éducation, honorèrent les jours de votre vie et qui firent
« aussi les délices de vos malheureux frères; rappelez-vous la *couronne civique de*
« *Vendôme!* Des actions brillantes ont illustré les premiers pas de votre carrière;
« mais désormais vous ne pouvez trouver la véritable gloire que dans une profonde re-
« traite. Aimez toujours votre patrie; consolez-vous de ses injustices, en vous ren-
« dant le noble témoignage que vous n'avez jamais cessé de la chérir, non-seulement
« faites des vœux pour sa prospérité, mais désirez qu'elle soit heureuse, *de la ma-*
« *nière dont elle veut l'être.* Enfin, ne vivez désormais que pour la vertu; ce sera
« vivre encore pour le bonheur. »

Page 128.

« Mon cher fils, les événements qui se sont accumulés sur la tête de ta pauvre mère « depuis l'instant où elle a eu le malheur d'être privée de la consolation de commu- « niquer avec toi, en achevant de ruiner sa santé, l'ont rendue encore plus sensible « à tout ce qui a rapport aux objets de son affection, son pays et ses enfants augmen « tent depuis longtemps ses sollicitudes. Tu ne te borneras pas sans doute à les parta- « ger lorsque tu sauras que, même dans tes malheurs, tu peux encore les servir. L'in- « térêt de ta patrie, celui des tiens, te demandent de mettre entre nous la barrière « des mers. Je suis persuadée que tu n'hésiteras pas à leur donner ce témoignage d'at- « tachement, surtout lorsque tu sauras que tes frères, détenus à Marseille, partent « pour Philadelphie, où le gouvernement français leur fournira de quoi exister d'une « façon convenable. Les revers ayant dû rendre encore plus précoce la maturité de « mon fils, il ne refusera point à sa bonne mère la consolation de le savoir auprès « de ses frères. Si l'idée de notre séparation est déchirante pour mon cœur, celle de « votre réunion en adoucira bien l'amertume.

« Que la perspective de soulager les maux de ta pauvre mère, de rendre la situa- « tion des tiens moins pénible, de contribuer à assurer le calme à ton pays, que cette « perspective exalte ta générosité, soutienne ta loyauté. Tu n'as pas sans doute oublié, « mon bien-aimé, que la tendresse de ta mère n'a pas besoin d'être excitée par de « nouveaux actes de ta part propres à la justifier. Puissé-je bientôt apprendre que « mon Charles et mon Antoine ont embrassé leur aîné, que leur mère reçoit en eux « les démonstrations et les preuves des sentiments de ses fils. Arrive à Philadelphie « en même temps qu'eux, plutôt qu'eux si tu peux. Le ministre de France à Ham- « bourg facilitera ton passage; qu'il le connaisse du moins. Oh! que ne puis-je aller « moi-même presser contre le sein trop déchiré de cette si tendre mère celui qui ne « lui refusera pas le soulagement qu'elle réclame.

« Si cette lettre parvient à mon bien-aimé, j'espère qu'il ne refusera pas de répondre « à sa si tendre mere et de lui procurer enfin la consolation de recevoir de ses nou- « velles. Il voudra bien lui adresser sa lettre sous le couvert du ministre de la police « générale de la République, à Paris.

P. S. — « J'aime à croire que depuis trois mois, malgré l'impossibilité où j'ai tou- « jours été de t'écrire, tu auras connu l'extrême désir de ta mère de te savoir bien « éloigné de tous les intrigants et de toutes les intrigues qu'elle ne saurait assez te « recommander de fuir. « L-M.-A. DE BOURBON. »

Frédéricshall, 15 août 1796.

« Je reçois avec joie et attendrissement, ma chère maman, la lettre que vous m'a- « vez écrite de Paris le 9 prairial et que le ministre de la République près les villes « anséatiques m'a fait passer par ordre du directoire exécutif. Conformément à ce « que vous m'ordonnez, je vous adresse cette réponse sous le couvert du ministre de « la police générale.

« Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés et je serai « parti pour l'Amérique. En accusant au ministre de France à Brême, la réception « de votre lettre et de celle qu'il m'a écrite en me l'envoyant, j'ai cru pouvoir lui « demander, d'apres ce que vous m'avez mandé et qu'il m'a confirmé, les passe-ports « nécessaires à la sûreté de ma route, dès que je les aurai reçus, je m'embarquerai « sur le premier bâtiment qui fera voile pour les États-Unis.

« Assurément, quand j'aurais de la répugnance pour le voyage que vous me de- « mandez d'entreprendre, je n'en mettrais pas moins d'empressement à partir, mais « c'était toujours celui que je désirais le plus pouvoir faire et je ne fais à présent « qu'accélérer l'exécution d'un projet qui était déjà définitivement arrêté dans mon « esprit. Il y a même longtemps que je serais parti si je n'avais été constamment re- « tenu par une suite de circonstances bizarres et malheureuses.

« Je n'entreprendrai pas de vous en faire le triste et inutile détail, j'espérais que « dans peu tous les obstacles qui m'arrêtaient seraient aplanis, mais il n'en est point

« que votre lettre ne détruise. Je vais partir sans différer davantage. Et que ne ferais-« je pas après la lettre que je viens de recevoir! Je ne crois plus que le bonheur soit « perdu pour moi sans ressources puisque j'ai encore un moyen d'adoucir les maux « d'une mère chérie dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis « si longtemps. Je n'ose examiner si je peux conserver l'espérance de la revoir un jour, « mais serais-je donc privé de la consolation de voir de temps en temps quelques lignes « de son écriture et de savoir au moins comment elle se trouve?

« Je crois rêver quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères et que je « serai réuni à eux; car je suis réduit à pouvoir à peine croire ce qui me parut si « longtemps impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de ma « destinée, je n'ai pas trop senti combien elle pouvait être plus affreuse; même à pré-« sent je ne la croirai plus malheureuse, si, après avoir retrouvé mes frères, j'ap-« prends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut être, et si j'ai pu encore « une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité et par conséquent à son « bonheur. Il n'y a pas de sacrifices qui m'aient coûté pour ma patrie, et, tant que je « vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire.

« Il m'est imposible, puisque j'écris à ma chère maman, de ne pas saisir cette oc-« casion de lui dire que depuis longtemps je n'ai plus de relations avec madame de « Genlis. Elle vient même de faire imprimer à Hambourg une lettre qui m'est adres-« sée, accompagnée d'un précis très-inexact de sa conduite pendant la révolution et « dans lequel elle ne respecte pas même la mémoire de mon malheureux père. Je ne « compte certainement pas répondre à la lettre qu'elle m'écrit, mais je crois de mon « devoir de rétablir dans leur intégrité une partie des faits qu'elle a tronqués. Je fe-« rai imprimer à Hambourg ce petit écrit et j'aurai soin qu'il en soit adressé un exem-« plaire au ministre de la police générale, espérant qu'il voudra bien vous le faire « remettre.

« Adieu, ma chère maman, rien n'égale la joie que j'ai ressentie en revoyant votre « écriture dont j'étais privé depuis si longtemps. Puissé-je apprendre bientôt que « votre santé s'améliore et le savoir de vous. Soignez bien cette santé qui nous « est si précieuse, et si ce n'est pas pour vous, au moins que ce soit pour vos enfants. « Adieu, votre fils vous embrasse de toute son âme. Croyez qu'il est bien heureux de « pouvoir encore vous obéir. L.-P. d'Orléans. »

Page 129.

« Il y a déjà longtemps, ma chère maman, que vos ordres seraient exécutés et que « je serais parti pour Philadelphie, si un vent d'ouest permanent ne nous empêchait « de sortir de l'Elbe.

« Comme il me sera impossible d'écrire au moment où nous mettrons à la voile, je « laisserai cette lettre à un négociant de Hambourg qui voudra bien se charger d'y « ajouter l'époque du départ de l'*America*. Je suis sur un très-bon vaisseau améri-« cain, doublé de cuivre et fort bien arrangé intérieurement. Le capitaine est un fort « bon homme, et nous sommes parfaitement nourris. Soyez sans aucune inquiétude « sur ma route, ma chère maman. Le ministre de France m'a délivré les passe-ports « que j'avais demandés pour moi; il a même eu l'attention d'y joindre une lettre pour « le ministre de la République près les Etats-Unis.

« Ainsi vous pouvez être parfaitement tranquille sous tous les rapports. Il me tarde « beaucoup d'avoir des nouvelles de mes frères, dont je suis privé depuis si long-« temps. Les gazettes ne nous ayant pas annoncé leur départ, je crains qu'il ne soit « pas encore effectué.

« J'en attends la nouvelle avec une impatience bien vive.

« Vous trouverez joint dans cette lettre un exemplaire du petit écrit dont je vous « ai parlé dans la première.

« Adieu, ma chère maman.

« Votre fils vous chérit et vous embrasse de toute son âme.

« C'est aussi de toute son âme qu'il souhaite que le voyage qu'il entreprend puisse « avoir l'effet que vous en attendez, et améliorer enfin la cruelle position des siens, « qui pèse sur son cœur depuis si longtemps. L.-P. d'Orléans. »

Page 132.

« J'espère que vous avez reçu la lettre que nous vous écrivîmes de Pittsbourg, il y « a deux mois. Nous étions alors au milieu d'un grand voyage que nous venons de « terminer; il a duré quatre mois; nous avons fait, pendant cet espace de temps, mille « lieues, toujours sur les mêmes chevaux, excepté les cent dernières que nous avons « faites partie par eau, partie à pied et en voiture publique. Nous avons vu beaucoup « de Sauvages et nous sommes même restés plusieurs jours dans leur pays. Ce sont, « en général, les meilleures gens du monde, excepté quand ils sont ivres ou excités à « la colère. Ils nous ont reçus à merveille, et notre qualité de Français a beaucoup « contribué à cette bonne réception, car ils aiment la France. Ce que nous avons vu « de plus curieux après eux, a certainement été la cascade de Niagara, vers laquelle « je vous mandais que nous allions nous diriger : c'est le spectacle le plus imposant, « le plus majestueux que j'aie jamais vu; la hauteur est de cent trente-sept pieds, et « le volume d'eau est immense, puisque c'est le fleuve Saint-Laurent tout entier, qui « se précipite en cet endroit; j'en ai pris une esquisse et je compte en faire une « gouache, que ma chère petite sœur verra sûrement chez notre tendre mère, mais « elle n'est pas encore commencée et me prendra beaucoup de temps. Pour vous « donner une idée de la manière agréable dont on voyage en ce pays, je vous dirai, « chère sœur, que nous avons passé quatorze nuits dans les bois, dévorés par toutes « sortes d'insectes, souvent trempés jusqu'aux os sans pouvoir nous sécher, et n'ayant « pour toute nourriture, que du lard, quelquefois un peu de bouc salé et du pain de « maïs. Indépendamment de cela, quarante nuits dans de mauvaises cabanes où nous « devions coucher sur un plancher composé de bûches inégales, sans parler des gro- « gnasseries des habitants, qui nous fermaient quelquefois la porte au nez et dont « l'hospitalité était souvent bien mauvaise. Non, jamais je ne conseillerai un sem- « blable voyage à qui que ce soit, cependant, nous sommes loin de nous repentir de « l'avoir fait, puisque nous en avons rapporté tous trois d'excellentes santés et néces- « sairement quelques connaissances de plus. »

Page 290.

« Monsieur mon frère, j'annonce mon avénement à la couronne à Votre Majesté « Impériale par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom, mais « j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une catastrophe « que j'aurais tant voulu prévenir.

« Il y a longtemps que je regrettais que le roi Charles X et son gouvernement ne « suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de « la nation. J'étais pourtant bien loin de prévoir les prodigieux événements qui « viennent de se passer, et je croyais même qu'il eût suffi d'un peu de prudence et « de modération pour que ce gouvernement pût aller comme il allait. Mais depuis le « 8 août 1829, la nouvelle composition du ministère m'avait fort alarmé; je voyais « à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je partageais « l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins « l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre ont fait de tels progrès en France, que « la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlemen- « taires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la « plus audacieuse violation de la Charte et par l'abolition de toutes les garanties de « nos libertés nationales, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à « verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible, mais il était difficile « qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social, et cette même « exaltation des esprits qui les avait détournés de tant de désordres, les portait en « même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France « et peut-être l'Europe dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, « que tous les yeux se sont tournés vers moi. Les vaincus eux-mêmes m'ont cru né-

« cessaire à leur salut. Je l'étais encore plus peut-être pour que les vainqueurs ne « laissassent pas dégénérer la victoire; j'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, « et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire « désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma « part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. « Le titre de lieutenant général, qui laissait tout en question, excitait une défiance « dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la « confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, dont « feu l'Empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance, et qui aurait « été très-compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits. Il « n'échappera pas à la perspicacité de Votre Majesté, ni à sa haute sagesse, que pour « atteindre ce but salutaire il est bien désirable que les affaires de Paris soient envi- « sagées sous leur véritable aspect et que l'Europe, rendant justice aux motifs qui « m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. « Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que, tant que Charles X a ré- « gné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce « n'est qu'au moment où j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité « royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national « en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la « France a surtout les yeux fixés: elle aime à voir dans la Russie son allié le plus na- « turel et le plus puissant, et sa confiance ne sera point trompée. J'en ai pour ga- « rantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté. Je la « prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaltérable amitié avec la- « quelle je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté le bon frère,

« Louis-Philippe. »

Page 290.

« J'ai reçu du général Athalin la lettre dont il a été porteur. Des événements à ja- « mais déplorables ont placé Votre Majesté dans une cruelle alternative. elle a pris « une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes « calamités. *Je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont guidé Votre* « *Majesté*; mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses in- « tentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De « concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a ex- « primé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe. « *Tant qu'elles seront basées sur les traités existants et sur la ferme volonté de res-* « *pecter les droits et obligations, ainsi que l'état de possession territoriale qu'ils* « *ont consacré, l'Europe y trouvera une garantie de la paix, si nécessaire au re-* « *pos de la France elle-même.* Appelé conjointement avec mes alliés à cultiver avec « la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y apporterai pour « ma part toute la sollicitude qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à of- « frir à Votre Majesté l'assurance en retour des sentiments qu'elle m'a exprimés.

« Nicolas. »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CLASSEMENT DES GRAVURES

LAGNY. — IMPRIMERIE DE VIALAT ET Cie.